

BULLETIN INTERNATIONAL DES SCIENCES SOCIALES

*Deuxième Congrès mondial
de sociologie*

Liège, 1953



VOL. VI, n° 1, 1954
REVUE TRIMESTRIELLE
PRIX: \$1.00; 6/-; 300 fr.



Le *BULLETIN INTERNATIONAL DES SCIENCES SOCIALES* assure, en accord avec les intéressés, la publication officielle des actes et documents concernant les organisations internationales suivantes :

- L'Association internationale de science économique;
- L'Association internationale de science politique;
- L'Association internationale de sociologie;
- L'Association mondiale de recherches sur l'opinion publique (W.A.P.O.R.);
- La Conférence permanente des hautes études internationales;
- Le Comité international de documentation dans les sciences sociales;
- Le Comité international de droit comparé;
- Le Conseil international provisoire des sciences sociales.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Il est permis de citer ou de reproduire des passages contenus dans ce bulletin, sous réserve que l'Unesco en soit informée et qu'il lui soit envoyé un exemplaire du livre ou du journal où figurent ces citations.

Toute correspondance relative au présent bulletin doit être adressée à : M. le Directeur général de l'Unesco, 19, avenue Kléber, Paris-16^e, et porter la mention : « A l'attention du Département des sciences sociales, Rédaction du *Bulletin*. »

PRIX ET CONDITIONS D'ABONNEMENT

Prix du numéro : \$ 1.00 ; 6/- ; 300 fr.

Abonnement annuel : \$ 3.50 ; 21/- ; 1.000 fr.

Adresser les demandes d'abonnement aux agents généraux, qui vous indiqueront également les tarifs en monnaie autre que celles indiquées ci-dessus. Prière d'accompagner tout changement d'adresse de la dernière bande d'expédition.

BULLETIN
INTERNATIONAL
DES
SCIENCES SOCIALES

VOLUME VI — 1954

UNESCO

U N E S C O
BULLETIN INTERNATIONAL DES SCIENCES SOCIALES

BULLETIN TRIMESTRIEL

VOL. VI, N° 1, 1954

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE :

LE II^e CONGRÈS MONDIAL DE SOCIOLOGIE, LIÈGE, 1953.

Introduction.	7
Stratification sociale et mobilité sociale, par D. V. Glass.	11
Les conflits entre groupes et leur solution, par A. M. Rose et C. B. Rose.	27
Les développements récents de la recherche sociologique, par D. G. Mac-Rae.	47
Les activités professionnelles et les responsabilités des sociologues, par J.-R. Tréanton.	60
Liste des communications soumises au Congrès.	69

DEUXIÈME PARTIE :

L'ORGANISATION DANS LE DOMAINE DES SCIENCES SOCIALES;
CHRONIQUES ET INFORMATIONS.

I. L'ORGANISATION DANS LES SCIENCES SOCIALES.

Quatre années d'activité de l'Institut israélien de recherche sociale appliquée, par U. G. Foa.	77
Première assemblée générale plénière du Conseil international des sciences sociales, Paris, décembre 1953.	82
Le Bureau international de recherches pour l'étude des répercussions sur le plan social des transformations de la technique.	93
Les facteurs politiques et sociaux du relèvement rural dans les pays tropicaux et subtropicaux, vingt-huitième session de l'Incid, La Haye, septembre 1953.	99
Le second cours international de criminologie (Maison de l'Unesco, septembre-octobre 1953).	101
Le Population Council, Inc., New York.	104
Le Colonial Social Science Research Council, Londres.	105

II. REVUE DES PÉRIODIQUES ET CHRONIQUES BIBLIOGRAPHIQUES.

Documents et publications des Nations Unies et des institutions spécialisées.	107
Revue internationale des périodiques	127
Chroniques bibliographiques	145

III. INFORMATIONS DIVERSES.

Une Conférence d'experts organisée par l'Unesco, sur les conséquences sociales de l'industrialisation et les problèmes urbains en Afrique, septembre 1954.	151
La Conférence sur les relations raciales considérées à l'échelle mondiale, Honolulu, juin-juillet 1954	153
Nouvelles de l'Amérique latine.	153
Livres reçus.	154

IV. TRIBUNE LIBRE.

L'individu et la société, par M. Ginsberg.	156
--	-----

ONT COLLABORÉ AU PRÉSENT NUMÉRO :

- D^r U. G. FOA, directeur de l'Institut israélien de recherche sociale appliquée, Jérusalem.
D^r M. GINSBERG, London School of Economics and Political Science.
D^r D. V. GLASS, Université de Londres.
D^r D. G. MACRAE, London School of Economics and Political Science.
D^r A. M. ROSE, Université du Minnesota.
M^{me} C. B. ROSE, Université du Minnesota.
D^r J.-R. TRÉANTON, Centre d'études sociologiques, Paris.

P R E M I È R E P A R T I E

LE II^e CONGRÈS MONDIAL DE SOCIOLOGIE

INTRODUCTION

L'Association internationale de sociologie a tenu son II^e Congrès mondial à l'Université de Liège, du 24 au 31 août 1953, sous les auspices et avec l'appui de l'Unesco et du gouvernement belge. Le congrès a réuni 281 participants, représentant 34 pays ou territoires, et se répartissant comme suit : Belgique, 65; États-Unis d'Amérique, 34; France, 32; Allemagne, 28; Royaume-Uni, 23; Pays-Bas, 22; Italie, 8; Danemark, 7; Inde, 7; autres pays et territoires (Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Côte-de-l'Or, Équateur, Espagne, Finlande, Grèce, Islande, Israël, Japon, Liban, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama, Suède, Suisse, Turquie, Union Sud-Africaine, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie), 55.

A la séance d'ouverture assistaient : S. Exc. M. P. Harmel, ministre de l'instruction publique; M. Giraud, représentant les Nations Unies; M^{me} Alva Myrdal, représentant l'Unesco; M. F. Campus, recteur de l'Université de Liège; les représentants des autorités provinciales et municipales, et les principaux dirigeants des organisations culturelles et commerciales de Liège.

Le professeur J. P. Haesert, de l'Université de Gand, président du comité belge d'organisation et président d'honneur du congrès, a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux délégués et aux représentants des organisations gouvernementales et internationales réunis à Liège. Il a exprimé l'espoir que le congrès contribuerait utilement non seulement au développement de la sociologie, mais aussi au renforcement des contacts personnels entre sociologues de différents pays.

Le professeur Georges Davy, doyen de la faculté des lettres de l'Université de Paris, membre de l'Institut de France, vice-président de l'Association internationale de sociologie, a évoqué la double perte subie par l'association depuis son premier congrès, tenu à Zurich en 1950, en la personne du professeur Louis Wirth, premier président de l'association, et en celle du professeur Theodor Geiger, membre du comité exécutif et président du comité de recherche. Il a rappelé l'énergie et la compétence exceptionnelles dont avait fait preuve le professeur Wirth à la tête de l'association; les remarquables progrès réalisés par celle-ci depuis trois ans attestent tout ce qu'elle doit à son premier président. Le professeur Davy a retracé ensuite les travaux scientifiques du professeur Geiger, notamment sur la stratification et la mobilité sociales, qui figurent toujours parmi les principaux thèmes de recherche de l'association. Il a exposé enfin le rôle de la sociologie tel qu'il le conçoit : la sociologie n'a plus l'ambition d'absorber ou de remplacer les autres sciences sociales, voire la philosophie; elle s'efforce d'apporter sa contribution à la solution de problèmes urgents d'ordre pratique, et notamment à ceux que

posent les conflits entre classes, nations et cultures. Ces problèmes tiendront une large place dans les délibérations du II^e Congrès mondial.

Le professeur Morris Ginsberg, de la London School of Economics, vice-président de l'Association internationale de sociologie, a montré l'importance de la contribution fournie par les sociologues belges, souvent négligés dans les manuels anglais; il a mentionné notamment l'œuvre d'initiateur accomplie par Quetelet dans le domaine de la statistique sociale, et les intéressantes recherches effectuées pendant de longues années par l'Institut de sociologie Solvay. Le professeur Ginsberg a souligné qu'à la différence des congrès dits internationaux d'avant guerre, qui ne représentaient qu'un assez petit nombre de pays, le II^e Congrès mondial était véritablement international, tant par sa composition que par le contenu des communications qui lui étaient présentées. La section de la stratification et de la mobilité sociales, par exemple, disposait de comptes rendus de recherches effectuées dans différents pays sur des problèmes analogues et avec des méthodes analogues, conformément aux recommandations formulées à ce sujet par une conférence de travail internationale. C'est un grand progrès que d'avoir amené les sociologues à étudier des problèmes du même ordre et à s'efforcer de réunir des données comparables. En terminant, le professeur Ginsberg a signalé certaines difficultés que rencontrent dans leur activité professionnelle les sociologues, qui sont de plus en plus souvent appelés à conseiller des organisations gouvernementales ou industrielles. Il a souligné à ce propos l'importance de la question des activités et des responsabilités professionnelles, dont s'occupait une section spéciale du congrès.

M^{me} Alva Myrdal, directeur du Département des sciences sociales de l'Unesco, a donné lecture d'un message du Directeur général de l'Organisation, attirant l'attention du congrès sur l'importance des sciences sociales, et notamment de la sociologie, pour l'œuvre de l'Unesco et pour son programme d'assistance technique. Le Directeur général félicitait l'association d'avoir inscrit à l'ordre du jour du congrès la difficile question des conflits entre groupes, abordant ainsi avec courage « le problème capital posé à une humanité qui s'interroge anxieusement sur les moyens de vivre en commun dans la paix et le bien-être ». Après avoir évoqué la féconde collaboration qui s'est établie entre l'association et le Département des sciences sociales de l'Unesco, il terminait son message en ces termes : « Je suis convaincu que ce congrès donnera une impulsion nouvelle aux recherches sociales et que l'Unesco, dans son œuvre de science et de paix, ne pourra que profiter de leur élan. »

M. Giraud, membre du Secrétariat des Nations Unies à Genève, a transmis au congrès les vœux du Secrétaire général des Nations Unies; il s'est félicité de la place réservée à la sociologie politique dans le programme des travaux, dont on pouvait ainsi attendre d'utiles enseignements pour les hommes d'État.

Dans son allocution, M. Harmel, ministre de l'instruction publique, a déclaré que le gouvernement belge considérait comme un honneur d'accueillir les sociologues de tant de pays. La Belgique, lieu de rencontre de plusieurs civilisations, est restée fidèle à sa mission qui est de favoriser les grands courants d'idées; la ville de Liège, en particulier, est depuis longtemps le creuset où s'opèrent de profondes transformations sociales. L'étude objective des phénomènes sociaux revêt la plus haute importance dans le monde moderne et, pour de nombreuses organisations, gouvernementales ou non, les questions de la stratification sociale et du recrutement des différentes professions présentent un intérêt particulier.

Le congrès s'est divisé en quatre sections de travail : Stratification sociale et mobilité sociales; Conflits entre groupes; Développements récents de la recherche sociologique; Activités professionnelles et responsabilités des sociologues. Les communications des délégués et les débats des sections sont résumés dans quatre articles du présent bulletin. Ces discussions ont suscité un vif intérêt en dehors même du congrès. La presse belge a notamment publié de larges comptes rendus des débats sur la stratification sociale et sur les conflits industriels et internationaux. Au cours de la semaine, la Radiodiffusion belge a même diffusé un débat enregistré, avec la participation de plusieurs éminentes personnalités du congrès : M^{me} Myrdal, les professeurs Clémens, Davy, Ginsberg et König, et M. Stein Rokkan, secrétaire exécutif de l'Association internationale de sociologie.

Le comité belge d'organisation n'avait pas oublié que les sociologues sont aussi des êtres sociaux. Son infatigable secrétaire, le professeur René Clémens, avec le généreux concours des autorités municipales et des organisations culturelles de Liège, de Spa, de Chaudfontaine et de Maestricht (Pays-Bas), avait mis au point un remarquable programme de réceptions et d'excursions. Les membres du II^e Congrès mondial se souviendront longtemps de l'accueil que leur ont réservé leurs hôtes belges. Dans une résolution votée à la fin du congrès, le Conseil de l'Association internationale de sociologie exprime sa reconnaissance à tous les membres du comité belge d'organisation et en particulier à son président, le professeur J. P. Haesert, et à son très actif secrétaire général, le professeur René Clémens, pour les efforts qu'ils ont déployés et le dévouement dont ils ont fait preuve à l'occasion du II^e Congrès mondial de sociologie.

ORGANISATION ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SOCIOLOGIE.

Le conseil et le comité exécutif de l'association se sont réunis à différentes reprises pendant le congrès. Le conseil devait notamment élire un nouveau président et pourvoir au remplacement des membres sortants du comité exécutif. Le professeur Robert C. Angell, de l'Université du Michigan, a été élu à l'unanimité président pour la période 1953-1956. En prenant possession de ses fonctions, le professeur Angell a remercié le conseil de l'honneur qui lui était fait, en exprimant le vœu de pouvoir servir l'association avec autant de zèle et d'efficacité que son premier président. Le conseil a élu ensuite cinq nouveaux membres du comité exécutif. Celui-ci est désormais composé comme suit : M. Robert C. Angell, professeur à l'Université du Michigan (président); MM. George Davy, doyen de l'Université de Paris, membre de l'Institut; Morris Ginsberg, professeur à la London School of Economics; et Leopold von Wiese, professeur à l'Université de Cologne (vice-présidents); MM. Pierre de Bie, professeur à l'Université de Louvain; K. S. Busia, professeur au University College de la Côte-de-l'Or; L. A. Costa Pinto, professeur à l'Université du Brésil; G. S. Ghurye, professeur à l'Université de Bombay; Kunio Odaka, professeur à l'Université de Tokyo; T. T. Segerstedt, professeur à l'Université d'Upsal; H. Z. Olken, professeur à l'Université d'Istanbul.

Le conseil a nommé un comité de recherche de vingt-quatre membres, présidé par le professeur David Glass, de la London School of Economics, et un comité pour l'enseignement et la formation, de vingt membres, présidé par le

professeur Gabriel Le Bras, de l'Université de Paris. Il a chargé un comité administratif restreint d'assurer l'administration permanente de l'association. Ce comité est composé du président et des vice-présidents (membres de droit), du professeur Pierre de Bie, membre du comité exécutif, et des professeurs Georges Friedman, René König et David Glass, membres du comité de recherche.

Le comité exécutif a procédé à la réorganisation du secrétariat de l'Association internationale de sociologie; cette réorganisation était rendue nécessaire par la démission du secrétaire exécutif, M. Stein Rokkan, à qui ses fonctions à l'Université d'Oslo et à l'Institut de recherches sociales d'Oslo interdisent de demeurer à ce poste après le 31 août 1953. Le comité exécutif a nommé secrétaire exécutif de l'Association internationale de sociologie, pour la période 1953-1956, M. T. B. Bottomore, professeur adjoint de sociologie à la London School of Economics and Political Science; il a accepté avec reconnaissance les locaux mis à la disposition du secrétariat par la London School of Economics à son centre de recherches (Skepper House, 13 Endsleigh Street, Londres, W.C.1). M^{lle} Betty Kilbourn, secrétaire adjointe de l'association, ayant également offert sa démission, le comité exécutif a approuvé la nomination de M^{lle} Elizabeth Adorno comme secrétaire adjointe pour la période 1953-1956. Le comité exécutif et le conseil ont voté une motion de remerciements à l'adresse de M. Rokkan et de M^{lle} Kilbourn, pour les excellents services qu'ils ont rendus à l'association, notamment en préparant le II^e Congrès mondial.

Il ressort du rapport du secrétaire exécutif que l'association comprenait, à la date du 1^{er} août 1953, 43 membres réguliers (26 associations nationales et 17 instituts), 7 membres associés et 53 membres individuels. A Liège, le conseil a approuvé l'admission d'une association nationale, de trois instituts et d'un membre individuel; après avoir examiné l'état des relations de l'association avec l'Institut international de sociologie, le conseil a décidé d'offrir à ce dernier le choix entre l'affiliation en qualité de membre régulier et une collaboration officieuse comportant des échanges de documents scientifiques et des consultations sur la date des congrès. L'Institut international de sociologie a opté ultérieurement pour la seconde solution; des échanges de documents ont alors été organisés entre l'association et l'institut.

PROGRAMME DE RECHERCHES ET DE PUBLICATIONS.

En ce qui concerne l'encouragement à la coopération internationale en matière de recherches, l'association s'est surtout attachée à favoriser, pendant la période 1950-1953, les études sur la stratification et la mobilité sociales. Le nombre des communications présentées à la section I du congrès (Stratification sociale et mobilité sociale) et le développement des recherches relatives à ces questions dans beaucoup de pays témoignent de la valeur des résultats obtenus à cet égard. La convocation d'une troisième conférence de travail sur la stratification sociale est envisagée pour 1954 afin de faire le point des recherches en cours, d'étudier les conditions de la comparabilité internationale des résultats, et de préparer une extension des travaux actuels.

Le conseil a également étudié de nouvelles propositions tendant à favoriser la collaboration entre chercheurs, notamment dans le cadre du programme de l'Unesco. Il a admis la nécessité de nouvelles recherches sur la question du

recrutement des élites, particulièrement dans les pays insuffisamment développés. Ces recherches pourraient être entreprises en liaison avec des études sur le système d'enseignement, les conditions d'accès à l'éducation et les problèmes de la jeunesse.

Pendant la période 1953-1956, l'Association internationale de sociologie collaborera avec le Département des sciences sociales de l'Unesco à l'étude des problèmes des pays insuffisamment développés, auxquels elle accordera une attention particulière. Elle espère pouvoir consacrer à l'examen de ces problèmes un colloque qui réunira, en 1954 ou en 1955, des sociologues et des administrateurs de ces pays, ainsi que des sociologues occidentaux. Le conseil a choisi comme thème général pour le III^e Congrès mondial (qui se tiendra en 1956) : « Les problèmes des transformations sociales ». Le cas des pays insuffisamment développés sera spécialement étudié à cette occasion.

Le conseil a pris connaissance d'un rapport sur la publication *La sociologie contemporaine*, éditée par l'Unesco en collaboration avec l'Association internationale de sociologie et le Comité international pour la documentation des sciences sociales. Le premier volume (1952-1953) de cette publication est paru et les deux premiers numéros du deuxième volume sont à l'impression. *La sociologie contemporaine* continuera à paraître trois fois par an. Les numéros 1 et 4 contiennent des rapports sur « Les tendances actuelles de la recherche », et le numéro 2-3 (numéro double), une bibliographie systématique. Les rapports sur « Les tendances actuelles de la recherche », parus ou en préparation, traitent notamment des sujets suivants : assimilation culturelle des immigrants, effets de l'industrialisation dans les pays insuffisamment développés, sociologie électorale, sociologie de la famille, sociologie de la religion, criminologie, sociologie industrielle et sociologie rurale.

STRATIFICATION SOCIALE ET MOBILITÉ SOCIALE

par D. V. GLASS

Parmi tous les sujets abordés au cours du congrès de Liège, l'importante question de la stratification et de la mobilité sociales est celle qui a été discutée le plus longuement et qui a fait l'objet du plus grand nombre de communications écrites. Quatre séances officielles ont été consacrées à ce débat, qui est resté néanmoins beaucoup trop bref, car le nombre des rapports déposés dépassait la cinquantaine; en outre, les congressistes qui s'intéressaient plus particulièrement aux recherches comparatives ont tenu deux réunions non officielles.

C'est dans l'espoir d'encourager ces recherches comparatives que l'Association internationale de sociologie (A.I.S.) avait fait figurer la stratification et la mobilité sociales parmi les principaux thèmes du congrès de 1953. Sous la présidence du regretté professeur Geiger, le comité de recherche de l'association avait convoqué, en 1951, deux conférences de travail restreintes en vue

d'examiner les besoins et les possibilités en matière d'études documentaires et de travaux sur le terrain concernant la stratification sociale ¹. Au cours de ces conférences, on avait proposé l'application d'un programme de longue haleine qui prévoyait d'abord l'organisation d'enquêtes à l'échelon national, puis l'établissement de rapports où seraient analysés et comparés, à la lumière des renseignements anciens et nouveaux concernant la stratification sociale, les principaux aspects de la situation existant dans divers pays et l'évolution de cette situation. On espérait ainsi pouvoir disposer, au moment du congrès de 1953, de rapports préliminaires sur les nouvelles recherches; en dehors de leur intérêt propre, de tels documents auraient, en effet, pu servir de base à une évaluation des méthodes utilisées, qui aurait permis de poursuivre ensuite les travaux de façon plus efficace. Mais les recherches comparatives se heurtent inévitablement, au début, à des difficultés imprévues, tant théoriques que pratiques, si bien que la mise en œuvre de ce programme s'est effectuée avec une certaine lenteur. La plupart des communications présentées au congrès de 1953 ne concernent donc pas des recherches effectuées sous le patronage de l'A.I.S. Toutefois, du fait même de l'intérêt manifesté par l'A.I.S. envers ce sujet d'une importance capitale pour les sociologues, l'étude de ce type de problèmes sous un jour nouveau s'est trouvée encouragée. Et s'il est vrai qu'un petit nombre de communications seulement rendaient compte de travaux entrepris dans le cadre du programme de l'A.I.S., nombre d'autres étaient effectivement consacrées à la méthodologie des recherches sur la stratification sociale. Les questions du genre de celle-ci : « Quelles bases et quels critères les chercheurs doivent-ils adopter ? » sont, à vrai dire, celles qui ont suscité les discussions les plus longues et les plus animées.

La répartition des diverses communications entre les quatre séances n'a pu s'opérer selon un ordre très rigoureux, car beaucoup d'entre elles portaient sur plusieurs aspects du thème central. Dans le présent rapport, nous avons donc procédé à un regroupement, pour pouvoir donner un compte rendu plus systématique, et nous avons rattaché les interventions orales aux communications correspondantes plutôt que de les présenter dans l'ordre où elles ont eu lieu. Les cinquante-trois rapports soumis à cette section du congrès ont été classés comme suit : 1^o études générales sur la stratification sociale d'un pays; 2^o études particulières consacrées : a) à telle ou telle région; b) à telles ou telles professions ou à certains secteurs de la population; 3^o communications relatives aux facteurs qui facilitent ou entravent le passage d'une classe sociale à une autre; 4^o études de diverses caractéristiques de la stratification sociale; 5^o communications consacrées à des questions générales ou spéciales de méthodologie. Les comptes rendus de recherches effectuées sous les auspices de l'A.I.S. ont été rangés sous la dernière rubrique, car, à l'époque du congrès de Liège, c'est du point de vue des méthodes employées plutôt que des résultats obtenus que ces recherches présentaient de l'intérêt et, dans l'ensemble, c'est bien sous cet angle qu'elles ont été considérées. Les commentaires des trois rapporteurs qui ont ouvert les débats lors des différentes séances — le professeur R. Bendix (États-Unis) et MM. T.B. Bottomore (Royaume-Uni) et A. Touraine (France) — nous ont rendu de précieux services au cours de la rédaction du présent rapport.

Dans le premier groupe, celui des études générales de systèmes de stratifi-

1. Voir en particulier : *First International Working Conference on Social Stratification and Social Mobility* (ISE/SSM/Conf. 1/1-8).

cation nationaux, nous avons fait figurer cinq rapports dont deux portent sur des structures sociales où de puissants facteurs de continuité se sont exercés pendant des siècles. Le professeur R. Mukherjee (Inde) traite des castes indiennes et le D^r Shu-Ching Lee (États-Unis) étudie le rôle de la bureaucratie dans le maintien de l'équilibre social en Chine. Le système indien des castes, que les transformations économiques du XIX^e siècle ont plutôt renforcé qu'affaibli, a été rendu supportable non seulement par les convictions religieuses de la population, mais aussi parce que les mesures discriminatoires et les préjugés dirigés contre des groupes extérieurs offrent une compensation psychologique aux membres de chaque caste et parce que ce système permet, sous certaines conditions, une large participation aux activités religieuses et à la vie civique locale; ainsi, comme l'écrit M. Mukherjee, « en dépit du cloisonnement étanche établi entre les groupes, tous peuvent, dans une certaine mesure, partager les aspirations et les préoccupations les plus générales de la communauté ». En Chine, d'autre part, la stabilité de la hiérarchie a été favorisée par le système de recrutement bureaucratique. Le fait que les chances d'entrer dans l'administration étaient extrêmement réduites, même aux époques les plus favorables, avait moins d'importance que la possibilité apparemment offerte à chaque citoyen de s'élever par le mérite, sans considération d'origine sociale.

Si étrangers qu'ils puissent paraître à notre monde occidental, ces types de société permettent d'effectuer d'intéressantes comparaisons et montrent à quel point, en Asie comme en Occident, le maintien de la « paix sociale » peut dépendre du mythe beaucoup plus que de la réalité. Il est peut-être plus difficile de parler de « mythe » à propos de l'Uruguay, dont la structure sociale a été étudiée par le professeur I. Ganon (Uruguay). « Un homme en vaut un autre », telle est, nous dit-il, la formule fréquemment utilisée par les Uruguayens pour résumer la conception qu'ils se font en général des relations entre individus et entre groupes. Peut-être ce principe est-il, en effet, valable dans un pays où la classe moyenne exerce une influence prédominante et qui accorde « une instruction laïque gratuite à tous les citoyens, quels que soient leur âge et leur origine ». Mais, comme l'a souligné le professeur Olivier Brachfield (Venezuela), l'Uruguay constitue une exception parmi les États sud-américains. Et, en ce qui concerne l'Amérique du Nord, les professeurs Lipset et Bendix (États-Unis) ont bien montré, dans leur étude sur la mobilité sociale aux États-Unis, que l'égalitarisme idéologique y est dans une certaine mesure un mythe, souvent assez rudement démenti par la réalité, en particulier dans le cas des immigrants et des personnes de couleur. Cependant, la croyance à l'égalitarisme contribue par elle-même à favoriser la mobilité sociale. Il est communément admis que s'élever dans la hiérarchie sociale est l'un des buts normaux de l'individu et personne n'y voit une « trahison à l'égard de sa propre classe »; or, c'est certainement là l'un des points auxquels pensait M. Touraine (France) lorsqu'il a critiqué, à propos des syndicalistes français, l'emploi des échelles de prestige des professions, qui s'inspirent, à son sens, de conceptions sociologiques « conservatrices ». Et la combinaison de l'idéologie égalitaire avec la mobilité sociale complète qui résulte, aux États-Unis, de la prédominance croissante des activités tertiaires et des emplois non manuels (*white collar occupations*) contribue à faire apparaître encore comme « ouverte » une société où, de même qu'ailleurs, la proportion des individus venus « de l'extérieur » varie de façon très sensible selon le niveau de la couche sociale considérée.

La question de la mesure dans laquelle une société est « ouverte » est directement traitée dans la dernière des communications de ce premier groupe. Au sujet des tendances qui se manifestent en U.R.S.S. en matière de stratification et de mobilité sociales, M. S. V. Utechin (Royaume-Uni) déclare que, si de nombreuses possibilités d'ascension sociale restent offertes dans ce pays, les barrières s'y multiplient et il s'y est créé une hiérarchie assez rigide qui comporte trois « classes » principales, avec de nombreuses subdivisions. M. Utechin omet toutefois de signaler le fait, souligné par ailleurs par le professeur John Hazard, qu'en Union soviétique on continue à éviter que la propriété ne devienne au premier chef une source de puissance; « les citoyens loyaux reçoivent de nombreuses récompenses — argent, situations, décorations et privilèges divers — mais on ne leur donne pas la possibilité de constituer une nouvelle génération de propriétaires terriens et d'industriels ». De plus, certaines des subdivisions dont M. Utechin fait état sont d'une nature assez particulière; elles sont créées, par exemple, par l'octroi de titres tels que celui de « travailleur d'élite ». En Europe occidentale, l'institution de distinctions comparables pourrait avoir un effet contraire à celui qu'indique M. Utechin : elle pourrait, en effet, rendre la hiérarchie sociale moins rigide en offrant aux travailleurs des moyens nouveaux et plus aisément utilisables que les autres d'atteindre un rang social supérieur en accroissant leur prestige.

Tenter de définir la structure sociale de l'ensemble d'un pays est naturellement une entreprise féconde en difficultés; l'une des plus courantes provient, comme l'a dit le professeur Lipset (États-Unis d'Amérique), du fait que les données statistiques de base indispensables à toute étude détaillée des causes ou des conséquences de la mobilité sociale font souvent défaut. Une grande partie des renseignements que l'on ne peut actuellement se procurer (moyennant des frais relativement élevés) qu'au moyen de recherches portant sur des échantillons pris au hasard devraient être fournis, à l'échelon national, par des recensements ou d'autres enquêtes gouvernementales périodiques : tels sont les renseignements relatifs aux occupations des pères et des fils, à l'évolution des fortunes, aux inégalités en matière d'instruction et, enfin, aux différences entre les taux de fécondité, de morbidité et de mortalité des diverses couches socio-économiques de la population. L'effort de généralisation doit cependant être accompli, car, à moins qu'on ne puisse les replacer dans un contexte plus large, les études de portée limitée n'auront qu'une valeur relativement faible et elles risqueront en outre de s'écarter de la notion fondamentale de classe sociale, dont la stratification et la mobilité ne constituent qu'un aspect, comme l'a souligné M^{me} Floud (Royaume-Uni) au cours des débats.

Le deuxième groupe de communications, celui des études particulières, a trait à des régions et à des sujets très variés. Sous la rubrique « Enquêtes régionales ou locales », le professeur G. Mackenroth (Allemagne) a présenté un bref compte rendu des recherches entreprises dans le Schleswig-Holstein au sujet des modifications de la structure sociale allemande. Il s'agit surtout de déterminer si un nivellement des conditions sociales conduisant à la prédominance des classes moyennes est en cours. Mais on recueille, en même temps, de multiples données relatives à un grand nombre d'autres aspects de la stratification sociale, et notamment au rôle de la famille dans le système de stratification.

Deux autres rapports sont consacrés à des régions ou à des questions rurales. Le professeur E. W. Hofstes (Pays-Bas) a étudié dans son pays l'évolution des rapports entre les petits exploitants et les ouvriers agricoles — problème rural

qui fait pendant à celui que posent, dans les villes, les relations entre le personnel de bureau et les autres catégories relativement subalternes d'employés, d'une part, et, de l'autre, les « nouveaux riches » qui se rencontrent parmi les travailleurs manuels qualifiés. Aujourd'hui, en effet, l'ouvrier agricole néerlandais gagne souvent davantage que le petit exploitant, et il n'a plus à craindre le chômage; aussi prétend-il à un rang social plus élevé qu'autrefois, tandis que les propriétaires de petites exploitations s'efforcent de maintenir la hiérarchie antérieure. Ce conflit pourrait avoir d'importantes répercussions tant sur la structure sociale que sur l'organisation économique des communautés rurales néerlandaises. Des problèmes assez voisins ont été évoqués par M. H. Mendras (France) dans son étude sur la structure de la société paysanne d'une région du sud de la France. M. Mendras s'est occupé surtout de déterminer quelles sont les bases de la hiérarchie sociale; il conclut que, sauf dans le cas de l'aristocratie terrienne, elles ont un caractère surtout économique (le nombre de bœufs et de chevaux que l'on possède étant le principal critère appliqué), mais que la valeur morale attribuée à telle ou telle famille joue aussi un certain rôle. Il a toutefois constaté que parfois de gros propriétaires récemment enrichis ne parviennent pas à s'insérer dans le système de valeurs traditionnel et sont enclins à quitter la communauté, et qu'il en va de même pour les petits propriétaires ruraux. Beaucoup de ceux-ci ont tendance à retomber au niveau du groupe des ouvriers agricoles et, tout comme eux, ils aspirent à s'éloigner.

Une troisième étude locale, effectuée par M. S. Sariola (Finlande), porte sur une communauté industrielle et une communauté rurale finlandaises. Elle vise non pas à analyser la structure sociale actuelle de ces communautés, mais les critères appliqués par divers observateurs pour évaluer le rang de leurs membres. Cependant, la partie la plus intéressante de ce rapport est sans doute encore l'aperçu historique de l'évolution politique de la Finlande et les indications fournies au sujet de l'extrême hétérogénéité des normes en vigueur dans la société finlandaise actuelle. Cette hétérogénéité est mise en lumière par la diversité des méthodes utilisées dans les deux localités considérées pour classer les individus, et surtout par la tendance de certains à prendre pour critère l'affiliation politique des intéressés. Ce fait n'est peut-être pas surprenant dans un pays où l'évolution sociale ne remonte guère qu'à une cinquantaine d'années.

Les autres études locales — au nombre de cinq — traitent de certaines des questions dont les professeurs Lipset et Bendix se sont occupés à l'échelon national, c'est-à-dire qu'elles ont pour objet de déterminer dans quelle mesure et dans quel sens des changements de condition sociale s'opèrent au sein de diverses communautés. Ces travaux auraient pu également être examinés par la section de la méthodologie, car, à certains égards, les méthodes qui y sont appliquées présentent plus d'intérêt que les résultats obtenus. Tel est évidemment le cas de l'étude pilote du professeur G. Boalt et de M. C. G. Jansson (Suède) sur la mobilité sociale à Stockholm; pour l'évaluer, ils se fondent, en effet, principalement sur une étude comparée des occupations (classées en trois grandes catégories) d'un groupe d'hommes ayant atteint vingt-quatre ans en 1949 et de celles de leurs pères en 1936. Cette enquête se caractérise par l'emploi de tests d'intelligence, ce qui permet de déterminer le rang social sur la base de tableaux à entrées multiples où sont indiqués à la fois la condition du père et le degré d'instruction et le quotient d'intelligence (Q. I.) du sujet. Si l'on considère non plus la méthode utilisée mais les questions de fond, la conclusion qui, quoique indirecte, semble la plus intéressante

(indépendamment de la constatation générale qui ressort de presque toutes les études sur la mobilité sociale dans les pays occidentaux, à savoir que cette mobilité est forte) est la suivante : à Stockholm les migrants paraissent constituer une fraction considérable de la classe sociale la plus basse. Compte tenu de l'importance quantitative des migrations internes dans les pays occidentaux, il conviendrait d'accorder beaucoup plus d'attention qu'on ne l'a fait jusqu'ici à l'influence sociale de ces migrations; c'est pourquoi nous avons tenu à souligner ce point particulier du rapport Boalt-Jansson. Il y a également lieu de noter que des conclusions inverses ont été formulées par le D^r K. V. Müller à la suite de son étude sur les migrations sélectives en provenance de la zone soviétique d'Allemagne. Il a, en effet, constaté que les migrants expulsés de la zone soviétique ou l'ayant quittée de leur plein gré sont, en moyenne, d'une condition sociale plus élevée et ont des enfants plus « doués » que les Allemands originaires de l'Allemagne occidentale. Ces résultats sont assurément intéressants. Mais peut-être le professeur Bendix a-t-il insisté à l'excès sur leur originalité, au cours de la discussion : on peut notamment rappeler que des différences comparables de Q.I. entre immigrants et autochtones ont été relevées ailleurs — par exemple, dans le deuxième volume du rapport analytique du Scottish Mental Survey (1947).

Des degrés élevés de mobilité — et quelques-uns des inconvénients que cet état de choses peut entraîner dans les circonstances actuelles — sont également signalés dans deux études effectuées aux Pays-Bas, dont l'une, celle du D^r W. A. Luijck (Pays-Bas), porte sur des commerçants détaillants et sur certaines catégories d'artisans, et l'autre, due à M^{me} Ida van Hulten (Pays-Bas), sur le personnel de l'usine Philips, à Eindhoven. Ces communications ont été complétées par un exposé du D^r A. Lehner sur les premiers résultats d'une enquête relative à la mobilité sociale à Rome, qui était dirigée par le professeur L. Livi. La technique employée dans ce dernier cas apparaît spécialement remarquable. Conformément aux règles déjà appliquées dans ce domaine par le professeur Livi, la proportion des individus venus « de l'extérieur » est comparée, pour chaque grande catégorie de professions, à celle qu'on devrait enregistrer en théorie si tous les membres de la communauté avaient autant de chances d'atteindre un degré quelconque de la hiérarchie sociale. On peut discuter la méthode de calcul particulière du professeur Livi, mais il est évidemment nécessaire d'avoir recours à un procédé de ce genre pour établir une distinction entre la mobilité sociale résultant de changements globaux dans la structure d'une société, et la mesure dans laquelle chaque individu, compte tenu de son origine sociale, peut espérer atteindre un certain rang dans la communauté. La communication du D^r Lehner est la seule à tenir compte de ce point.

Les travaux consacrés à tels ou tels groupes professionnels ont été classés, eux aussi, sous la rubrique « Études particulières », quoiqu'ils répondent de façon plus immédiate à l'intérêt manifesté par l'A.I.S. envers les recherches comparatives. Il y a lieu de souligner les mots « de façon plus immédiate », car des études locales destinées à élucider certains problèmes particuliers seraient également très fructueuses de ce point de vue. Quoi qu'il en soit, des enquêtes sur les professions intellectuelles — objet principal des cinq communications dont il est question ici — permettent d'établir directement des comparaisons d'un pays à l'autre. Trois de ces rapports mettent en lumière les changements intervenus en ce qui concerne les origines sociales des membres de certaines professions en Islande, en Grande-Bretagne et en France. Elles

portent sur des périodes différentes, et l'étude consacrée à l'Islande n'examine pas séparément le cas des hauts fonctionnaires de l'État, tandis que les deux autres ont trait exclusivement à cette catégorie professionnelle. Toutes trois n'en démontrent pas moins de façon convaincante qu'au cours de ces dernières années l'inégalité existant entre les diverses couches sociales en ce qui concerne l'accès aux professions intellectuelles a tendu à diminuer. M. R. K. Kelsall (Royaume-Uni) indique qu'en 1950, 17 % environ des hauts fonctionnaires britanniques étaient fils de travailleurs manuels, contre 9 % seulement en 1929; et, à la suite d'une enquête du même ordre concernant les hauts fonctionnaires français, M. R. B. Bottomore (Royaume-Uni) a établi qu'une tendance analogue, quoique moins marquée, se manifestait en France depuis les réformes de 1945. Enfin, l'étude de M. J. Nordal (Islande - Royaume-Uni) fournit des données statistiques qui font ressortir les importants changements survenus en Islande au cours du siècle dernier dans le recrutement des membres de l'ensemble des professions intellectuelles : alors que, parmi les travailleurs intellectuels nés entre 1840 et 1859, 48 % descendaient de familles appartenant à la même catégorie professionnelle et 4 % seulement de familles de travailleurs manuels (à l'exclusion des agriculteurs), pour les travailleurs intellectuels nés au xx^e siècle les chiffres correspondants s'établissent respectivement à 23 et à 13 %. De telles statistiques ne fournissent en elles-mêmes aucune indication sur les causes de cette évolution, qui peuvent être très différentes selon les pays. Mais les communications ci-dessus, et surtout les rapports plus développés qu'elles résument, replacent ces transformations dans leur contexte historique. M. Bottomore, par exemple, précise que l'affaiblissement du prestige des hauts fonctionnaires en France semble due à la multiplication des autres débouchés, à la modification des valeurs sociales (le rang étant aujourd'hui plus étroitement associé à la richesse qu'autrefois) et à la diminution des traitements des fonctionnaires, tant en valeur absolue que par rapport aux revenus des autres catégories de citoyens. De son côté, M. Nordall indique qu'en Islande le prestige des professions intellectuelles a également baissé par comparaison avec celui des professions commerciales.

M. A. Tropp (Royaume-Uni) a étudié le prestige d'une profession et les facteurs dont il dépend, en effectuant une enquête sur la situation des instituteurs en Angleterre. Il montre comment un gouvernement peut influencer sur ce prestige en appliquant une politique appropriée en matière de recrutement. Il apparaît du moins qu'au xix^e siècle le gouvernement britannique a exercé une action de ce genre sur la condition sociale de l'instituteur en accordant des bourses et des subventions, en fixant les titres minimums requis et en recrutant parmi les enfants d'artisans le personnel nécessaire pour assurer le développement de cette profession. Les circonstances ont changé depuis lors et l'importance des fonctions des instituteurs n'a cessé de s'accroître cependant que le niveau de leur formation s'élevait; pourtant, certains stéréotypes qui subsistent encore influencent le prestige de l'instituteur, notamment aux yeux des membres d'autres professions.

La dernière communication de cette catégorie, celle de M. Mattei-Dogan (France), est parvenue trop tard pour être discutée. Elle mérite cependant d'être mentionnée ici, car cet essai sur les origines sociales des membres du Parlement en France, en Grande-Bretagne et en Roumanie constitue un exemple de recherches comparatives. M. Dogan met en lumière non pas seulement les origines sociales des intéressés, mais aussi le rôle différent que des groupes de professions apparemment analogues jouent selon les pays.

Les hommes de loi, par exemple, occupent une place importante dans les parlements des trois pays considérés. Mais, en Europe orientale, avant la seconde guerre mondiale, il s'agissait en réalité de fils, de gendres ou de neveux de propriétaires terriens dont, à première vue, ils semblaient prendre la place. En fait, il y aurait intérêt à mener à bien de nombreuses recherches comparatives de ce genre afin d'étudier l'évolution du rôle politique des diverses professions en fonction de l'évolution des origines sociales de leurs membres et de celle des objectifs et de la structure des partis politiques.

Les six communications que nous avons classées dans le troisième groupe défini au début du présent rapport traitent des facteurs qui favorisent ou réduisent la mobilité sociale. Le professeur E. O. Smigel (États-Unis d'Amérique) a fait le bilan des publications relatives à la sociologie des professions aux États-Unis depuis la guerre; deux chapitres de son étude se rapportent, l'un au choix d'une profession et aux influences qui le déterminent, l'autre à la hiérarchie des professions et à la mobilité professionnelle. Les cinq autres communications portent sur des questions de fond et rendent compte de recherches documentaires ou de travaux sur le terrain, consacrés principalement au rôle de l'éducation.

Le rapport du Dr P. C. Glick (États-Unis d'Amérique) se fonde sur les données recueillies aux États-Unis lors du recensement de 1950 au sujet de l'éducation et de la profession des personnes recensées. Comme il arrive presque toujours dans le cas des renseignements réunis en de telles occasions, l'analyse ne peut être effectuée qu'en un seul sens, car la profession du père n'est pas indiquée. Mais dans ces limites — c'est-à-dire sans tenir compte de l'inégalité des chances d'accès aux divers degrés d'éducation — les résultats du recensement confirment que les études secondaires et supérieures augmentent les chances d'accès tant aux postes d'employé qu'aux professions intellectuelles proprement dites. En ce qui concerne les inégalités d'accès à l'éducation, M^{me} Floud, le Dr F. Martin et M. A. H. Halsey (Royaume-Uni) ont rédigé un rapport intérimaire sur une enquête de longue haleine concernant la manière dont s'opère la sélection des élèves dans le sud-ouest du Hertfordshire. Ce rapport montre que, depuis l'application de la loi sur l'enseignement de 1944 et l'adoption des tests d'intelligence comme critère de base, les pourcentages d'enfants originaires des différentes classes sociales enregistrés parmi les élèves de l'enseignement secondaire classique se sont sensiblement modifiés. Néanmoins, d'importants problèmes relatifs à l'inégalité des chances subsistent (influence que les désirs des parents et les pressions qu'ils exercent peuvent avoir sur les études de leurs enfants, présence d'un nombre très faible d'enfants d'ouvriers non qualifiés, même après l'adoption de la loi de 1944, etc.).

Le professeur S. de Coster pose explicitement la question des obstacles à l'ascension sociale par les études. Sur la base de recherches effectuées par M^{me} A. Graffar-Fuss, il signale les tensions provoquées par le processus de l'ascension sociale, ainsi que la nécessité de compléter par des enquêtes psychologiques approfondies l'étude sociologique générale de la mobilité sociale. Deux autres communications figurant dans ce groupe sont dues à des spécialistes belges. M. P. Minon rend compte de recherches sur les origines sociales de certaines catégories d'étudiants et sur les facteurs qui déterminent le choix d'une profession. Outre les origines sociales, certaines caractéristiques professionnelles plus particulières exercent également une influence; on enregistre des différences importantes entre les familles urbaines et les familles rurales,

et, à l'intérieur de la classe ouvrière, entre les travailleurs de diverses industries. M^{me} Graffar-Fuss, dont nous avons déjà mentionné les travaux antérieurs, a présenté de son côté un rapport relatif aux répercussions de la désorganisation familiale sur la situation sociale en Belgique.

Bien que d'une portée limitée, les communications de ce troisième groupe concernent certains des aspects les plus importants de la mobilité sociale. Ils précisent les difficultés qu'entraîne l'ascension de l'individu dans la hiérarchie sociale et montrent quelles contributions positives la recherche peut apporter à l'élaboration d'une politique pratique dans ce domaine. Ils soulèvent aussi implicitement la question beaucoup plus large des conséquences de la mobilité sociale; cette question a été traitée directement par le D^r S. N. Eisenstadt (Israël) dans son étude sur la mobilité sociale et les rapports de subordination entre groupes, où il évoque notamment le problème des tensions entre groupes et celui des rapports entre l'individu qui a changé de condition sociale et son groupe d'origine. Sans admettre nécessairement toutes les conclusions du D^r Eisenstadt, on doit reconnaître que sa communication, comme d'ailleurs certaines autres, soulève une série de points d'un intérêt pratique aussi bien que théorique concernant la nécessité d'éliminer certains inconvénients que la mobilité sociale peut entraîner pour les individus et pour la société, et de tenir compte de la mobilité des groupes aussi bien que de celle des individus.

Les travaux relatifs aux caractéristiques des diverses couches sociales constituent le groupe de communications le moins nombreux; il s'agit, en général, de brefs comptes rendus de recherches plutôt que d'études complètes. M. L. Brams (France) expose un projet d'étude de la famille ouvrière en France, et M^{lle} N. Xydias (France) présente une brève analyse des réponses au questionnaire sur la « conscience de classe », établi à l'occasion de l'étude dirigée par l'Unesco dans la ville de Vienne. M. Chombart de Lauwe (France) résume les conclusions d'une étude pilote sur la « représentation » et l'« identification » des classes. M. F. A. Isambert (France) décrit de façon fort intéressante et convaincante certaines des difficultés que soulève l'étude des rapports entre la pratique religieuse et la classe sociale en France; il signale notamment qu'il est difficile d'utiliser sur ce point les résultats des enquêtes sur l'opinion publique. En se plaçant au point de vue inverse, M. W. Birnbaum (États-Unis d'Amérique) examine la relation historique existant entre la classe sociale et la religion dans un bref compte rendu des recherches qu'il a entreprises dans des villes aussi différentes que Lübeck et Augsburg.

On peut également mentionner ici deux études un peu plus longues. Le professeur Bendix (États-Unis d'Amérique) a présenté une monographie assez détaillée sur la « légitimation » de la classe des chefs d'entreprise, en prenant comme exemple le cas de l'Angleterre au XIX^e siècle. Cette communication rentre dans le cadre de la présente section, du fait que la classe en question a construit une image d'elle-même qu'elle a proposée comme modèle, du moins en partie, aux classes laborieuses. Il s'agit d'une enquête documentaire, qui se situe à l'échelon national et qui n'apporte pas, à elle seule, beaucoup d'idées nouvelles. Il apparaît néanmoins nécessaire d'entreprendre bien d'autres travaux de ce genre sur la nature des anciennes et des nouvelles classes dominantes et sur les modes de comportement qu'elles croient ou espèrent faire accepter aux masses. C'est là un domaine qui offre de nombreuses possibilités en matière de recherches comparatives. A l'autre extrême, le besoin se fait également sentir d'enquêtes consacrées au comportement

politique et social des classes sur le plan local et semblables à celle dont rend compte M. T. Brennan (Royaume-Uni). Celui-ci a effectué sa propre enquête dans le sud du pays de Galles, dans une région essentiellement prolétarienne où les activités religieuses procèdent de traditions solidement établies et où, de façon générale, les associations privées jouent depuis longtemps un rôle actif. Il a pu constater que les cadres des organisations « culturelles » se recrutent surtout dans la classe moyenne — ce qui concorde avec les résultats d'autres travaux récemment effectués en Grande-Bretagne, mais dont il n'a pas été rendu compte au cours du congrès. En revanche, les dirigeants des associations politiques, et notamment de celles dont le champ d'action déborde le cadre local, sont dans une forte proportion d'origine prolétarienne. Il conviendrait de chercher maintenant à déterminer si une telle situation est propre au sud du pays de Galles et résulte de l'évolution économique qui s'est produite dans cette région entre les deux guerres.

Nous en arrivons enfin au cinquième groupe de rapports : ceux qui concernent les fondements et la méthodologie des recherches sur la stratification et la mobilité sociales. Pour des raisons de commodité, nous distinguerons ici, d'une part, les comptes rendus de recherches en cours ou envisagées (il s'agit surtout de travaux qui relèvent directement du programme de l'A.I.S.) et, d'autre part, les études plus spécialement consacrées aux problèmes de méthodologie.

Dans le premier de ces deux groupes figurent des communications concernant les quatre pays où de nouvelles recherches empiriques en rapport avec le programme de l'A.I.S. sont ou ont été mises en chantier. Le rapport le plus substantiel par le nombre des données qui y sont enregistrées est celui du professeur K. Odaka (Japon), qui rend compte, au nom de la Société japonaise de sociologie, des enquêtes conduites sur une base coopérative dans son pays. Jusqu'ici celles-ci ont porté seulement sur quelque deux mille hommes adultes résidant dans les six principales villes japonaises, mais elles seront étendues aux villes de moindre importance et aux campagnes aussitôt que les ressources disponibles le permettront. Les opérations ont été menées avec une rapidité remarquable : la décision d'entreprendre des recherches ayant été adoptée seulement vers le milieu de juin 1952, les premiers résultats ont pu être discutés dès la fin du mois d'octobre de la même année. Non moins frappante apparaît l'abondance des renseignements recueillis au cours des interviews et des enquêtes connexes sur la hiérarchie sociale (évaluations fondées sur des critères objectifs, tels que l'éducation, le revenu et les biens mobiliers; appréciation du prestige relatif des différentes professions par les individus interrogés au cours de l'enquête sociale par sondage; et classement établi par des sociologues sur la base des catégories suivantes : trente-huit professions, trois groupes constitués d'après le degré d'instruction et quatre groupes constitués d'après la fortune). Le questionnaire proprement dit porte sur les études et les occupations passées et présentes du sujet et de sa femme; de nombreuses précisions sont aussi demandées sur le père et le grand-père de l'intéressé. A certains égards, les renseignements ainsi réunis sont bien plus complets que ceux qui ont été recueillis en Grande-Bretagne. Toutefois, le rapport du professeur Odaka ne va guère au-delà d'une simple présentation des faits, ce qui ne saurait surprendre si l'on songe que l'analyse détaillée de ces faits exige énormément de temps, comme on a pu le constater en Grande-Bretagne. Il convient même de souligner que, dans le cas des études empiriques sur la mobilité sociale, la réunion et la tabulation initiale

des données de base constituent le tout premier stade des travaux. D'autre part, le professeur Odaka formule un certain nombre d'observations fort intéressantes au sujet des problèmes pratiques rencontrés par les enquêteurs au Japon, notamment en ce qui concerne l'auto-affiliation. On constate, en effet, que les personnes interrogées ont très souvent tendance à se ranger dans la « classe inférieure », tout en déclarant que leurs aieuls avaient une situation plus élevée. Or, sur l'un et l'autre de ces points, les indications fournies correspondent moins à la réalité qu'à une tradition de modestie (un démenti, que l'enquêteur ne donne naturellement pas, étant attendu de l'interlocuteur) et de piété filiale à l'égard des ancêtres. Les faits enregistrés démontrent clairement, dans l'ensemble, que la mobilité professionnelle atteint un degré très élevé et que la mobilité sociale est assez considérable, l'une et l'autre étant plus fortes qu'on n'aurait pu le supposer. On constate aussi que le prestige dont jouissent les différentes professions varie selon les régions — ce qui indique comment des enquêtes de ce genre pourraient contribuer à mettre en lumière les variations de la hiérarchie des valeurs au sein d'une collectivité.

Le professeur V. van Heek (Pays-Bas) a présenté deux rapports sur des recherches de type nouveau entreprises dans son pays : le premier a trait aux activités de l'Institut néerlandais de recherche sociale et le second à des enquêtes d'un genre particulier concernant des cas extrêmes en matière de mobilité. Le programme principal, qui rentre dans le cadre des propositions de l'Association internationale de sociologie, comporte trois parties : une étude du prestige relatif des différentes professions, portant sur cinq cents personnes ; une enquête nationale par sondage sur la mobilité sociale, comparable à celles qui ont été entreprises au Japon et en Grande-Bretagne ; enfin une série d'études sur l'accès à certaines professions très diverses par leur nature et par le degré de prestige dont elles jouissent. Quant à l'enquête sur les cas extrêmes, elle vise à compléter le programme ci-dessus et pourra faciliter, en particulier, la conduite de recherches dans de petites collectivités. Une communauté exceptionnellement stable a déjà été étudiée dans la ville d'Enschede ; on se propose maintenant de choisir un groupe où la mobilité sociale est au contraire très forte et d'identifier les principaux facteurs écologiques, sociologiques, économiques et politiques qui favorisent cet état de choses.

A l'époque où le congrès s'est réuni, les travaux sur le terrain entrepris au titre de l'étude sur le prestige relatif des professions étaient les seuls qui eussent été menés à bien, et le professeur van Heek a fait état, au cours de la discussion, de quelques-uns des principaux résultats obtenus. En premier lieu, on a constaté, comme en Grande-Bretagne, une concordance de vues assez marquée en ce qui concerne la hiérarchie sociale des professions. D'autre part, certaines professions ont été placées plus bas qu'on ne le prévoyait — tel a été le cas, notamment, pour les fonctionnaires, les officiers supérieurs et les chefs de grandes entreprises. En revanche, les ouvriers manuels qualifiés ont été classés au-dessus des employés de bureau subalternes. D'intéressantes différences ont été enregistrées entre les groupes religieux. C'est ainsi que les emplois qui comportent l'exercice d'une autorité ont été placés plus haut dans l'échelle sociale par les calvinistes que par les catholiques, tandis que l'inverse se produisait en ce qui concerne le personnel hôtelier, garçons de restaurants, etc. En même temps, si l'on rapproche les données fournies par cette enquête des résultats obtenus au Japon, on constate l'existence de nombreuses ressemblances générales. Il en va de même, d'ailleurs, dans le cas d'autres pays,

comme le montre notamment l'étude effectuée en Nouvelle-Zélande par M. A. Congalton, qui a présenté au congrès un compte rendu d'ensemble des travaux de recherches entrepris dans ce pays sur la stratification sociale.

Le professeur K. Svalastoga a traité du développement des nouvelles recherches empiriques au Danemark, tant dans un rapport qu'au cours des débats. Sa communication porte principalement sur des questions méthodologiques de caractère quelque peu technique; elle se fonde sur plusieurs petites études pilotes touchant la hiérarchie des différentes professions. En dehors des précisions techniques relatives à l'élaboration d'un système de cotes de prestige et à la « double hypothèse logistique » concernant les rapports entre le prestige et le revenu, le professeur Svalastoga formule certaines observations de portée plus générale au sujet des critiques dirigées contre l'utilisation des « échelles de prestige ». Il signale ainsi que, s'il est quelque peu « factice » de situer dans la hiérarchie sociale une profession que l'on ne connaît guère ou pas du tout personnellement, nombre de décisions que chacun est appelé à prendre dans le cours de son existence quotidienne s'appuient, semble-t-il, sur des jugements aussi mal fondés.

Selon M. Touraine, on obtient de meilleurs résultats en soulevant la question de l'acceptabilité comme conjoint d'un représentant de telle ou telle profession, parce que c'est là une question plus concrète et que le sujet a probablement été amené à s'interroger sur des points de ce genre au cours de son existence. Mais, en réalité, une telle demande apparaît tout aussi factice. De plus, il n'y a pas une concordance absolue entre l'acceptabilité comme conjoint du représentant d'une certaine profession et le prestige social dont jouit cette profession, à supposer même que ce prestige puisse être évalué avec certitude.

Au cours de la discussion, le professeur Svalastoga a exposé ses projets de recherches empiriques, qui comprendront au moins deux grandes enquêtes. La première sera un sondage probabiliste portant sur un échantillon stratifié composé de deux mille hommes et de mille femmes; les enquêteurs étudieront, outre le prestige relatif des professions, d'autres aspects des attitudes afférentes à la stratification sociale, tout en recueillant des renseignements de base sur l'éducation, la profession et le mariage, comparables à ceux qui ont déjà été réunis en Grande-Bretagne et au Japon et qui doivent être dans le cadre du programme de recherches établi pour les Pays-Bas. On s'efforcera également de déterminer les types de comportement jugés acceptables dans les différentes couches sociales. Il convient de mentionner, à ce sujet, la communication présentée par le D^r S. Lysgard (Norvège), sous le titre « Deferred Gratification Pattern », qui traite de différences de comportement en rapport avec cette question. Les chercheurs danois examineront aussi certains problèmes concernant les aspirations au changement de condition sociale qui ont déjà été étudiés aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Les sujets interrogés seront, cette fois, danois, et il faut espérer que l'enquête se prolongera pendant plusieurs années et permettra ainsi d'établir, par la suite, dans quelle mesure ceux-ci exercent des professions conformes à leurs aspirations antérieures.

Le programme de recherche français, de même que le danois, a été exposé à la fois dans un rapport écrit et au cours des débats, par les soins de M. A. Touraine. Dans ce cas, cependant, la communication écrite avait été préparée bien avant le congrès (en septembre 1952) et à des fins assez différentes; ce sont donc plutôt les interventions orales de M. Touraine qui ont fourni des précisions sur la position et les préoccupations des sociologues français dont les

travaux sont en rapport avec les propositions de l'Association internationale de sociologie. Une autre communication de M. Touraine, sur la notion de statut social et la recherche comparative, donne une idée des fondements théoriques des travaux de recherche français.

Il convient de signaler, tout d'abord, que la contribution française aux recherches comparées en est encore, dans son ensemble, au stade de la planification. Ce fait est en partie fortuit. Mais il résulte aussi, dans une large mesure, d'un désir d'organiser les travaux suivant un ordre quelque peu différent et de façon plus complète. Les spécialistes français intéressés considèrent la notion de condition sociale non pas simplement comme le point de départ de leur enquête (ce que font, semble-t-il, les chercheurs qui se fondent dès l'abord sur une échelle du prestige des différentes professions), mais plutôt comme une attitude ou une évaluation sociale, qui doit être expliquée et qui ne peut l'être qu'à la suite d'un examen complet de la question. Aussi envisagent-ils de procéder simultanément à deux opérations : étudier un grand nombre de caractéristiques de la condition sociale, et déterminer la façon dont elles se répartissent ainsi que les rapports qui existent entre elles. En d'autres termes, il s'agit de définir, pour servir de base à une enquête par sondage, une série de catégories socio-professionnelles telles que chacune soit homogène par rapport aux hypothèses à examiner. Il deviendra alors possible d'étudier les variations des évaluations et attitudes sociales en fonction de critères tels que le revenu, l'instruction, le pouvoir, la place occupée dans le processus de production, etc., considérés isolément ou combinés selon différents systèmes. Parallèlement, on se propose d'associer aux enquêtes par sondage — assez étendues, mais forcément superficielles — des études beaucoup plus poussées, portant de préférence sur des « sous-échantillons » pris dans l'échantillon principal, et de rattacher de façon précise l'analyse de la mobilité territoriale à celle de la mobilité sociale. Des travaux préparatoires ont été effectués dans ce sens au cours de l'année passée, et l'on a rassemblé une documentation descriptive non seulement fort intéressante en elle-même, mais aussi indispensable à la définition des catégories qui seront utilisées dans le cadre des enquêtes principales.

D'autre part, certains travaux complémentaires sont en cours ou viennent d'être entrepris. Citons notamment une étude consacrée à l'origine sociale des étudiants en médecine et à l'influence de cette origine sur leur carrière. Le corps enseignant fera l'objet d'une enquête séparée, d'autant que des recherches effectuées antérieurement ont permis de constater qu'en France l'enseignement est une étape intermédiaire dans l'ascension sociale. De même, il est probable qu'avant d'entamer l'enquête principale, il sera procédé à une série d'études locales de caractère ethnographique, d'une portée restreinte, mais menées de façon plus poussée, à la fois à l'aide de questionnaires et par l'observation directe. On pourrait ainsi étudier les individus dans le cadre du groupe familial et de la communauté locale, et les données recueillies faciliteraient en outre l'établissement du plan de l'enquête principale.

Le degré de généralité et d'applicabilité aux propositions de l'Association internationale de sociologie des données théoriques et méthodologiques contenues dans ce dernier groupe de communications est très variable. Mais nous avons pris en considération ici, avant tout, les travaux qui se rattachent le plus directement à ces propositions, car l'un des objectifs principaux des débats était précisément de permettre la critique et l'évaluation des projets en cours d'élaboration ou d'exécution.

Deux rapports dus à des Américains examinent les problèmes théoriques

d'ordre général que posent les recherches sur la stratification et les classes sociales. Le professeur H. W. Pfautz a étudié les liens qui unissent l'étude de la stratification sociale à l'ensemble de la sociologie, les différentes catégories de couches sociales et l'influence de ces catégories sur le processus de stratification sociale. Le professeur Kurt Mayer critique à la fois les marxistes, qui ne tiennent pas compte du rang social, et les sociologues contemporains, qui définissent les classes sociales en fonction des différences locales de prestige; selon lui, la stratification sociale est « multidimensionnelle », et il convient, en l'étudiant, de prendre en considération au moins trois facteurs différents : la classe sociale dans l'acception classique du terme, le rang social et la répartition du pouvoir. De son côté, le professeur H. Schelsky (Allemagne) estime que la notion de rang social, sans être uniquement méthodologique, ne s'applique peut-être qu'à un certain type de structure sociale — celle de la société du XIX^e siècle avec son système de classes. Dans l'Allemagne occidentale d'aujourd'hui — et peut-être dans la société contemporaine en général — il s'est produit un nivellement des conditions et une classe moyenne qui ne présente plus les caractères propres aux classes de la période précédente joue aujourd'hui un rôle prédominant. Les groupes que l'on peut délimiter ne correspondent pas aux différents niveaux d'une hiérarchie; ils s'insèrent dans une société où, en principe, la mobilité est complète, nul n'étant plus assuré de conserver son rang social. Le problème considéré autrefois comme particulier aux classes moyennes — à savoir, l'impossibilité de concilier une idéologie bourgeoise avec une condition de type prolétarien — se pose maintenant, d'après le professeur Schelsky, pour toutes les couches de la société. Et, pourtant, comme l'a fait remarquer M. Touraine, il serait sans doute imprudent de fonder une nouvelle théorie concernant la stratification (ou l'absence de stratification) sur des impressions que les faits ne semblent pas justifier, du moins dans maintes sociétés occidentales. Il y a, certes, bien peu de raisons de penser qu'il existe dans ces sociétés une mobilité totale, ou même quelque chose d'approchant. En revanche, il est évident que les fondements et les critères du rang social varient selon les types de société. Comme le D^r K. A. Busia (Côte-de-l'Or) l'a indiqué au cours des débats, pour étudier le recrutement des élites en Afrique occidentale, il faudrait tenir compte de facteurs spéciaux et utiliser un ensemble de concepts assez différents de ceux dont on se sert habituellement.

Le mémoire présenté par le professeur Nelson Foote (États-Unis d'Amérique) et ses collègues résume les conclusions d'un stage d'études organisé par le Social Science Research Council sur les différentes méthodes qu'on peut adopter pour effectuer des recherches sur la stratification. L'énumération et l'examen de dix catégories de méthodes différentes fournissent une intéressante vue d'ensemble de la question. Toutefois, les distinctions sont peut-être trop tranchées et, dans certaines sections, les analyses ont un caractère simpliste. C'est ainsi que, sous la rubrique « Mobilité individuelle et progrès collectif », on déclare que, dans le cas d'une société dont « tous les membres verraient leur prospérité économique s'accroître simultanément et au même rythme », « compte tenu du fait que le concept de mobilité sociale implique ordinairement l'idée d'un progrès par rapport à autrui, il n'y a pas mobilité malgré les progrès accomplis par chacun ». Il est bien difficile de croire qu'un technicien de la sociologie ne prendrait pas en considération une amélioration générale des conditions de vie résultant de transformations de l'ensemble de la structure sociale et économique d'une communauté. Quant à l'opposition entre le progrès individuel et le progrès collectif — au sens où ces expressions

sont employées dans l'étude considérée — elle n'apparaît pas non plus valable. Ces deux aspects de la mobilité méritent également qu'on en tienne compte, et les recherches sur la mobilité sociale doivent, et peuvent, porter sur l'un comme sur l'autre.

Parmi les autres rapports, deux traitent de certains aspects précis des recherches sur la stratification. M. Marcel Bresard (France), s'appuyant sur les conclusions de l'enquête consacrée par l'Institut national d'études démographiques (France) à la question de la mobilité sociale et de la fécondité, s'est occupé en particulier de définir les critères relatifs au prestige social qu'on peut appliquer au cours de ce genre d'études. Il propose, à titre de technique de vérification, l'établissement de « profils » pour les divers sous-groupes constitués d'éléments homogènes du point de vue professionnel; ces profils seraient fondés sur toute une gamme de critères et permettraient de déceler les principales ressemblances existant entre les groupes. De son côté, M. L. J. Lebreton (France) envisage de procéder à une classification multidimensionnelle à titre de première approximation, puis d'effectuer une analyse au moyen de tableaux à entrées multiples combinant les diverses « dimensions » deux par deux — mode de vie et catégorie professionnelle, par exemple — les populations urbaines et rurales étant étudiées séparément.

C'est aussi la question d'une méthode multidimensionnelle — envisagée toutefois sous un angle plus théorique — qui fait l'objet des deux derniers exposés dont nous allons parler. Le Dr A. Miller, qui considère le degré de mobilité comme un moyen de délimiter les couches sociales, s'attache à établir une distinction entre les couches sociales de caractère statistique, ou « artificiel », et les couches sociales « naturelles », qui existent effectivement dans la vie sociale. Même lorsqu'on étudie les couches sociales statistiques, il convient de prendre comme point de départ le degré de mobilité pour arriver à définir la couche sociale déterminée par ce degré, au lieu de commencer par définir une série de groupes et de mesurer ensuite la fréquence des passages de l'un à l'autre. Quant à savoir si les couches sociales « naturelles » peuvent être délimitées avec précision, c'est là un point infiniment plus délicat. Mais il y a intérêt à distinguer, dès le début des recherches, deux problèmes assez différents : d'une part, celui de la classification et de la mobilité professionnelle et, de l'autre, celui du prestige social dont jouit chaque profession (cette caractéristique étant beaucoup moins objective). Tel est aussi, de façon générale, le point de vue de M. Touraine, pour qui, comme nous l'avons dit plus haut, la condition sociale ne peut être définie qu'à l'issue d'une série de recherches, grâce à l'étude des groupes de référence dont l'existence est révélée par les normes qui régissent les attitudes et le comportement des individus. Enfin, d'après M. Touraine, les études comparées sur la stratification et la mobilité sociales devraient viser à établir des méthodes d'analyse comparables plutôt que des catégories comparables, et ce sont les processus plutôt que les catégories qu'il convient de comparer. M. G. H. Palmade (France) a exprimé des vues analogues au cours des débats. En confrontant la méthode recommandée par M. Touraine avec celles qui ont été employées récemment au cours d'enquêtes en Grande-Bretagne, M. T. B. Bottomore a, en revanche, signalé que, si l'on fait porter l'essentiel des efforts sur l'étude de la mobilité individuelle, on risque d'en arriver à négliger entièrement la question de la stratification.

Les dimensions et la nature du présent rapport ne nous permettent pas de commenter en détail les questions et les idées sur lesquelles ont porté les

échanges de vues si stimulants pour l'esprit du D^r Miller et de M. Touraine. Signalons toutefois qu'en réponse à certaines des demandes de M. Touraine concernant l'emploi des échelles de prestige des professions, le professeur van Heek a fait observer que, dans les pays où des enquêtes ont été menées à bien, il est apparu qu'un accord s'établit dans une large mesure au sujet du prestige social dont jouissent un grand nombre de professions. En outre, sans oublier que la profession constitue seulement l'un des très nombreux critères auxquels il sera nécessaire d'avoir recours, il faut reconnaître que ce critère joue un rôle très important dans la société industrielle de nos jours ; en l'appliquant on peut donc recueillir, à titre de première indication, d'utiles renseignements sur la mobilité et la stratification sociales. Et, si le prestige social a un caractère subjectif, il n'en est pas moins réel pour cela.

Sans vouloir évoquer plus longuement la question du choix des méthodes, il apparaît assez opportun de rappeler les divergences de vues entre M. Touraine et certains des autres sociologues qui s'intéressent aux projets de recherche de l'A.I.S., au moment de faire le bilan des résultats obtenus par cette section du congrès de Liège. Ces divergences étaient certainement dues en partie à une différence d'orientation générale, et il est excellent que celle-ci ait été mise en lumière et ait fait l'objet de discussions. Mais elles sont aussi le fruit de deux erreurs commises dans l'établissement des plans de travail — l'une en matière d'information et l'autre touchant l'organisation des séances. Tout d'abord, la situation aurait été beaucoup plus claire si le comité de recherche de l'A.I.S. avait préparé, au lieu de la très brève note qui recommandait d'entreprendre de nouvelles recherches empiriques, un exposé présentant ce programme dans une perspective plus large. En l'occurrence, c'est à l'auteur même du présent rapport que s'adresse cette critique. On a essayé, dès le début de la première séance, de replacer la discussion sur un terrain plus général, en précisant bien que l'A.I.S. ne souhaitait nullement imposer une uniformité artificielle aux études effectuées dans les divers pays, et que ses propositions constituaient simplement un projet de base qui devrait être modifié en fonction des connaissances disponibles et des résultats de nouvelles enquêtes pilotes menées dans chacun des pays intéressés. Mais certaines des critiques formulées ultérieurement semblaient néanmoins se fonder sur l'idée que l'emploi des échelles de prestige était la seule méthode préconisée et même qu'il n'était question d'utiliser qu'un seul genre d'échelle de prestige. Quant à la deuxième erreur, celle qui concernait l'organisation des travaux, elle a consisté à omettre de fournir aux sociologues qui avaient entrepris l'élaboration ou l'exécution de nouveaux projets de recherches l'occasion de se réunir en petit comité avant l'ouverture du congrès — ce qui aurait sans doute permis d'éliminer certaines divergences de vues. Il aurait, en tout cas, suffi de citer au cours d'une telle réunion l'exemple des enquêtes déjà menées à bien en Grande-Bretagne (le premier volume du rapport qui leur est consacré sera publié au printemps de 1954) pour bien montrer que les échelles de prestige ne créent pas artificiellement l'image d'une succession continue, mais que, tout au contraire (surtout en ce qui concerne les données relatives à la mobilité verticale), elles révèlent l'existence de brusques écarts. Il serait aussi apparu que certaines des questions soulevées pendant le congrès (y compris, notamment, celle des groupes de référence et celle des diverses aspirations et attitudes qui se manifestent à l'égard de la mobilité sociale) avaient, en fait, été étudiées sur la base de recherches récentes. Enfin, chacun aurait pu se rendre compte qu'en tout état de cause ces études étaient considérées comme les premières étapes d'un

programme à long terme de recherches sur la sélection et la différenciation sociales.

Mais, faute d'une telle réunion préliminaire, les congressistes n'étaient pas pleinement au courant des points ci-dessus, comme on a pu le constater au cours des débats lors des séances officielles. Et, à cet égard, il est possible que les deux séances tenues à titre non officiel après la clôture du congrès aient été les plus instructives pour les participants qui s'intéressaient directement à l'entreprise de recherches nouvelles. Quoi qu'il en soit, il a été décidé, à la suite de ces deux séances, de convoquer une nouvelle conférence de travail en 1954. Mais il est hors de doute que les séances officielles ont, elles aussi, été des plus fructueuses. Elles auront pour effet de stimuler de multiples travaux de recherches méthodologiques ou portant sur des questions de fond, et elles ont contribué à mettre en lumière les points sur lesquels les spécialistes s'accordent ou s'opposent. Mais surtout elles ont prouvé à des sociologues originaires de nombreux pays différents que les études sur la stratification sociale et la mobilité sociale suscitent un intérêt à la fois vif et durable, ce qui constituera pour les chercheurs un précieux encouragement.

LES CONFLITS ENTRE GROUPES ET LEUR SOLUTION

par ARNOLD M. ROSE et CAROLINE B. ROSE

Si l'un des principaux thèmes choisis pour le II^e Congrès mondial de sociologie s'intitule « Les conflits et leur solution », ce n'est pas seulement pour marquer l'intérêt particulier que les sociologues portent à cette question; c'est aussi pour ménager une sorte de temps d'arrêt permettant de faire le point des études de l'Unesco sur les tensions et de jeter les bases d'un éventuel programme de recherches sur les médiations en cas de conflit. On s'est volontairement abstenu de donner une définition trop précise des notions essentielles, afin de laisser les auteurs des communications libres d'aborder la question sous les angles les plus divers. En général, on entend ici par « conflit » toute opposition ouverte ou voilée entre personnes ou entre groupes, et par « médiation » tout effort visant à résoudre un conflit (cependant, on a tenu parfois à prendre le terme « médiation » au sens plus précis d'effort délibéré et manifeste entrepris par un tiers en vue de résoudre un conflit). Les sociologues du monde entier avaient été invités à soumettre des communications se rapportant à l'une des cinq sections prévues. Faute d'avoir pu répartir méthodiquement les tâches, les communications reçues pour ces diverses sections étaient en nombre très inégal : sept se rapportaient à la section « Considérations générales et théoriques », dix aux « Conflits internationaux », vingt aux « Conflits du travail », douze aux « Conflits raciaux et culturels », et une seulement aux « Conflits personnels et juridiques » (cette dernière section a dû, en conséquence, être supprimée, mais la question a été retenue pour être étudiée ultérieurement).

On ne peut guère s'attendre à voir cinquante hommes de science, représentant toutes les régions du monde, procéder à une analyse et à une étude rationnelles et méthodiques d'une question quelconque en l'absence de toute consultation et de toute répartition préalable des tâches. Néanmoins, on a pu constater une remarquable concordance de la plupart des thèses exposées dans toutes les sections. Pour l'essentiel, cet accord s'est traduit par une tendance à aborder l'étude des conflits et de leur règlement d'un point de vue proprement sociologique et non psychosociologique; autrement dit, à ne pas rechercher les mobiles du conflit dans des états individuels (états de tension, d'agressivité, etc.), et sa solution dans une modification des attitudes individuelles ou un « traitement » de la personnalité. Dans la conception sociologique — si l'on ose risquer une telle généralisation alors que cette conception a été formulée d'une vingtaine de façons différentes — le conflit entre groupes a son origine dans la coexistence d'intérêts logiquement incompatibles; et le problème de la médiation ne consiste pas à faire disparaître les mobiles du conflit, mais bien à trouver un accommodement, un compromis entre des intérêts antagonistes, afin d'éviter que le conflit ne prenne une forme violente. La différence entre les deux conceptions apparaît de la façon la plus nette si l'on fait observer que le conflit n'est pas nécessairement motivé par des tensions et qu'il peut même contribuer à atténuer des tensions. Ce thème se retrouve dans presque la moitié des communications : exposés théoriques, comptes rendus de recherches concrètes ou études critiques. Certaines autres communications contiennent des considérations théoriques variées. Le reste, soit environ la moitié, est constitué par des monographies qui décrivent des situations de conflit observées dans divers pays.

La différence entre le point de vue purement sociologique et le point de vue psychosociologique est exposée de la façon la plus claire et la plus systématique dans le « Document de travail » du professeur Jessie Bernard (États-Unis d'Amérique). Passant en revue les publications récemment consacrées au problème des conflits, l'auteur constate que la plupart de ces études ou analyses partent du postulat que le conflit entre groupes résulte de « tensions » entre individus, autrement dit qu'elles se placent à un point de vue psychosociologique. A son avis, la notion de tension est d'une utilité douteuse pour expliquer les conflits entre groupes : en fait, l'individu se plie au système de forces de la société à laquelle il appartient. Dans un autre groupe d'écrits récents sur cette question, l'auteur constate une « orientation systématique ». Ce groupe comprend notamment des systèmes mathématico-déductifs, comme ceux de Firey et Simon; des études sur l'intégration et la coopération; des enquêtes sur les conflits du travail; des monographies portant sur des conflits historiques ou des causes criminelles. Viennent ensuite des études de stratégie, orientées soit vers la sociologie, soit vers la théorie des jeux : l'étude de Heberle sur la stratégie des mouvements politiques et sociaux, celles de Selznick sur la défense contre le communisme, etc. L'auteur recommande une analyse prudente des possibilités d'application de la théorie des jeux de Neumann et Morgenstern à l'étude des conflits collectifs. En conclusion, M^{me} J. Bernard examine des études consacrées aux petits groupes. Critiquant Stuart Chase, elle souligne que les méthodes de conciliation employées dans le cas de groupes restreints ne peuvent recevoir une application généralisée en vue de négociations entre groupes importants. Elle cite également les travaux de Kenneth Arrow, Elmore Jackson, R. Dennett et J. E. Johnson, et Philip Mosely. Au cours de la discussion de son rapport, M^{me} J. Bernard a tenu à préciser qu'elle

n'est pas hostile à la méthode psychosociologique. Elle considère que cette méthode est applicable dans certains cas, mais que l'étude des conflits entre groupes relève de la sociologie proprement dite.

En ce qui concerne la méthode sociologique, M. le doyen Georges Davy (France) et le professeur Arnold Rose (États-Unis d'Amérique), en particulier, ont mis en lumière trois restrictions à l'emploi de cette méthode pour l'étude des conflits :

1. Il ne suffit pas de dire que la méthode psychosociologique et la méthode sociologique ont chacune leur application propre et distincte. Il se pose encore le problème de l'intégration : dans quelles conditions sociales les mécanismes psychologiques individuels jouent-ils ? Il apparaît, au surplus, que l'analyse des causes d'un conflit est une chose, et que la recherche des conditions nécessaires au succès de la médiation en est une autre. (La même remarque devait être faite plus tard, au cours de la discussion sur les conflits internationaux, par le professeur Robert Angell.)
2. Certains délégués estiment que la théorie des jeux est inapplicable sur le plan concret des réalités sociales. Force est d'admettre que cette théorie est un simple instrument mathématique, qui peut être utile à condition d'être employé à bon escient, mais qui ne saurait contribuer à la connaissance scientifique des conflits mêmes. Au cours de la discussion, le D^r Otto Friedman (Royaume-Uni) a émis l'idée que cette théorie pourrait aider à comprendre l'échec des négociations entre Hitler et Chamberlain, et entre la Tchécoslovaquie et la Russie.
3. Il faut admettre, avec M^{me} J. Bernard, l'existence d'une opposition logique entre certaines valeurs; ceux qui se réclament et tirent avantage des unes se trouvent entraînés à des conflits avec ceux qui s'identifient avec les autres. Mais l'homme de science doit user d'une extrême prudence dans la détermination de ces oppositions; celles-ci tiennent plus souvent à une question de définition sociale (variable) qu'à une question de logique. M^{me} J. Bernard elle-même, malgré la prudence remarquable dont elle a fait preuve en d'autres cas, semble ajouter foi à la thèse d'après laquelle les groupes minoritaires attachés à certaines valeurs caractéristiques de leur culture minoritaire se trouveraient inévitablement entraînés dans des conflits avec le groupe majoritaire attaché aux valeurs culturelles de la majorité. Cette thèse est fautive en ce qu'elle admet l'existence d'une opposition logique entre tous les systèmes de valeurs adoptés par des groupes. Autrement dit, aucun système de valeur n'admettrait la tolérance et le respect d'autres valeurs; et tous ceux qui appartiennent à une même culture en accepteraient uniformément tous les éléments.

Les sections spécialisées, tout comme la section des considérations générales et théoriques, ont souligné la nécessité de suivre une méthode rigoureusement sociologique dans l'étude des conflits considérés comme des oppositions de valeurs. Les communications les plus pertinentes à cet égard, dans la section des conflits internationaux, sont celles du professeur W. J. H. Sprott (Royaume-Uni) et du professeur Werner Levi (États-Unis d'Amérique). Le premier demande une étude plus approfondie des *policy-makers*, c'est-à-dire des gens de toutes conditions qui ne s'intéressent pas seulement à leurs affaires personnelles, mais s'efforcent de répandre leur conception du bien-être général et sont capables de traduire cette conception en actes ayant une portée politique. D'après l'auteur, les « intérêts », au sens large, de ces hommes déterminent la politique du groupe, et les oppositions entre ces intérêts produisent les conflits

de groupes. En exposant cette thèse, le professeur Sprott a soutenu que la méthode psychologique moderne, sous sa forme habituelle, est insuffisante pour l'étude des conflits. D'un point de vue théorique, pour prévoir les chances de guerre ou de paix, ne vaut-il pas mieux savoir ce qui se dit dans les conférences secrètes de Moscou, de Washington ou de Londres que de connaître les habitudes d'hygiène privée des habitants de ces trois capitales ? Mais le professeur Sprott se défend de reprendre la théorie classique des « grands hommes » : pour lui, toute « force sociale » peut influencer, voire déterminer, les intérêts de ceux qui prennent les décisions politiques. Ce qu'il critique, ce n'est pas que l'on conçoive l'histoire comme le jeu de grandes forces impersonnelles, mais bien qu'on tente de l'expliquer en faisant appel à la psychologie de l'homme de la rue.

Le professeur Levi, spécialiste des relations internationales, avait été invité à participer au congrès, afin d'aider les délégués à définir les aspects des conflits internationaux qui se prêtent plus spécialement à des recherches sociologiques. La connaissance des circonstances qui accompagnent le début et la fin des guerres l'a amené à critiquer les théories si répandues qui attribuent les guerres à des causes psychologiques ou culturelles. Les sondages d'opinion concernant les attitudes envers des nations étrangères n'ont guère de valeur immédiate : l'histoire offre maints exemples de revirements subits de l'opinion publique. Une opinion hostile n'entraîne pas nécessairement la guerre, pas plus que la similitude de culture ne garantit le maintien de la paix. Selon le professeur Levi, le meilleur moyen d'aborder le problème consiste à rechercher les causes de guerre dans la volonté de survie en tant que nation et dans les conflits d'intérêts. Si les sociologues parvenaient à éclaircir cette question, ils apporteraient une contribution importante à la connaissance des causes de la guerre et des moyens de la prévenir. On pourrait, par exemple, analyser les processus de communication entre les élites et les masses, en fonction des intérêts qui poussent à la guerre. On pourrait aussi se demander pourquoi certaines techniques de médiation sont employées à certains moments et pas à d'autres, et pourquoi tantôt elles réussissent et tantôt elles sont vouées à l'échec. On pourrait enfin étudier l'influence de l'opinion publique sur ceux qui déterminent la politique. Le professeur Levi pense que l'on peut utilement appliquer à l'échelle internationale certaines conclusions concernant les conflits entre groupes au sein d'une même nation. Mais il souligne qu'il existe certaines différences essentielles entre les deux formes de conflit : 1^o sur le plan international, il n'existe aucun pouvoir suprême capable d'imposer le maintien de l'ordre et de la sécurité; 2^o chaque État doit assurer sa propre survie; 3^o le conflit n'est pas limité, et par conséquent aucune pression ne s'exerce sur le vainqueur pour l'amener à composition; 4^o les seuls mobiles qui puissent inciter au compromis — crainte de la guerre ou scrupules moraux — n'ont pas encore assez de poids pour certains États; 5^o la guerre apparaît comme une épreuve de force et soulève les passions populaires; 6^o il n'existe pas de super-gouvernement dont l'existence serait menacée par les luttes entre États.

La section des conflits du travail a affirmé avec une vigueur particulière la nécessité de la méthode sociologique. La question occupe une telle place dans les communications et les discussions que nous nous réservons d'y revenir plus à fond lorsque nous examinerons les travaux de cette section. Contentons-nous d'indiquer ici que l'emploi de la méthode sociologique répond à deux tendances : certains rapports soulignent que les relations entre travailleurs et employeurs ne doivent pas être considérées comme des relations humaines, mais

comme des « conflits d'intérêts collectifs » ; d'autres rapports contiennent une étude statistique des grèves dans l'industrie et aboutissent à la conclusion que les grèves sont caractéristiques de certaines industries dans certaines circonstances et doivent être considérées comme l'expression inévitable d'un conflit d'intérêts entre les employeurs et les travailleurs, et non comme les conséquences de la mauvaise gestion de telle ou telle entreprise.

La plupart des rapports présentés à la section des conflits raciaux et culturels consistaient en des études descriptives de conflits localisés ; aussi leur intérêt théorique est-il relativement faible. En ouvrant la discussion, le professeur E. Franklin Frazier (États-Unis d'Amérique), président, a rattaché toutefois les travaux de cette section à ceux des autres, en soulignant les limitations d'études psychologiques du « préjugé », telles que celles qui ont été consacrées à la « personnalité autoritaire ». Les attitudes doivent être étudiées dans leur contexte social : dans le sud des États-Unis, par exemple, les attitudes et les stéréotypes concernant les noirs sont délibérément créés ; et ils ne se modifient aujourd'hui que parce que la structure sociale de la région se modifie. Il est intéressant aussi de noter que la plupart des monographies présentées, si elles se situaient dans le cadre du projet de l'Unesco relatif aux tensions, répondaient implicitement à une conception sociologique et non psychosociologique du conflit.

La tendance sociologique l'emporte donc nettement. Mais certaines communications n'en avaient pas moins une orientation nettement psychosociologique. Le professeur Albin R. Gilbert (États-Unis d'Amérique), rendant compte d'études psychologiques antérieures sur les tensions, propose quelques moyens généraux d'atténuer celles-ci. Le D^r Charles Boasson (Israël), à qui cette littérature est également familière, étudie « la confusion et la cristallisation des peurs dans les tensions internationales ». Pour cet auteur, la peur, suscitée par un objet réel ou imaginaire, est une cause importante de tensions. Il recommande que l'activité des organes politiques des Nations Unies, étant donné la peur qu'elle suscite chez certains, soit subordonnée à celle des institutions spécialisées comme le Conseil économique et social, l'Unesco, la F.A.O., l'O.M.S., qui s'efforcent de conjurer la peur en éliminant les difficultés concrètes. Le professeur Kurt H. Wolff (États-Unis d'Amérique) rend compte d'une enquête fondée sur l'analyse de discussions de groupes et consacrée aux attitudes des Allemands vis-à-vis des États-Unis. Sa conclusion est que les Allemands témoignent d'une forte méfiance à l'endroit des Américains. Cette antipathie a son origine dans un sentiment d'infériorité et de dépendance vis-à-vis des États-Unis. Elle amène souvent l'Allemand à se réjouir des faiblesses américaines où il voit une sorte de justification rétrospective des « abus » du régime hitlérien. Encore ces abus lui paraissent-ils peu nombreux. L'enquête révèle que les Allemands ne comprennent guère l'opinion que l'on a de l'Allemagne dans le reste du monde et conservent une admiration secrète pour le régime hitlérien. Le professeur Wolff a classé leurs attitudes en dix catégories et procédé à l'analyse factorielle des données recueillies. En conclusion, trois facteurs de base ont pu être isolés : jugement d'ensemble favorable à l'Amérique ; besoin de voir reconnaître les mérites des Allemands ; méfiance à l'égard de l'utilisation de la puissance américaine.

Quelques-unes des études consacrées aux conflits raciaux ou culturels se ramènent également à des analyses d'attitudes. M. Alain Girard (France) rend compte d'une enquête effectuée sous les auspices de l'Unesco et concernant les attitudes d'un échantillon typique de la population française à l'égard de

groupes d'immigrants vivant au sein de cette population. L'enquêteur constate que l'attitude des Français à l'égard des immigrants en général est négative, notamment en matière économique et politique. En revanche, c'est dans les régions où les immigrants sont le plus nombreux que les Français sont le moins hostiles à leur égard; d'autre part, les Français de certaines catégories (âge, profession, etc.) sont relativement moins hostiles à l'égard des immigrants des mêmes catégories. L'étude de certains groupes sélectionnés d'immigrants permet de constater que les immigrants manifestent une certaine reconnaissance envers la France, cherchent à se faire naturaliser, adoptent les coutumes françaises — sans pour autant renoncer à leurs propres coutumes — se désintéressent de la politique française pour se consacrer à la vie familiale, délaissent l'Église — mais donnent une éducation religieuse à leurs enfants — et s'assimilent dans la mesure où ils améliorent leur condition sociale. Une autre étude, faite également en France mais à l'échelle d'une petite collectivité par M. Pierre Clément et M^{lle} Nelly Xidias, confirme ces conclusions : 60 % des Français interrogés manifestent une attitude négative à l'égard des immigrants; les raisons économiques viennent au second rang, après les mariages mixtes, parmi les causes d'antipathie; l'ordre de préférence, en ce qui concerne les immigrants vivant au sein de la collectivité, est déterminé par des considérations raciales : les Italiens et les Espagnols viennent en tête, les Indochinois en dernier lieu. Le professeur Stuart C. Dodd et M. Keith S. Griffiths (États-Unis d'Amérique) s'efforcent aussi de mesurer les distances sociales. Ayant étudié les attitudes de la population de l'État de Washington à l'égard des Chinois, des Japonais et des noirs, ils ont observé l'existence d'un rapport logarithmique entre le degré d'intensité et le degré d'hostilité d'une attitude. Ils ont cherché à en tirer une loi générale applicable à toutes les attitudes « pour » ou « contre », mais ils ont négligé, ce faisant, les conclusions plus générales de Guttman, qui a exprimé sous la forme d'une courbe caractéristique en U le rapport entre l'intensité et la sympathie¹. Guttman a démontré que la courbe en J de Dodd et Griffiths constitue un cas particulier de la courbe générale en U. Ce cas se présente lorsque les attitudes favorables ne peuvent être mesurées, ou lorsque les éléments favorables de la population ne sont pas suffisamment nombreux. La nécessité de recherches plus poussées et plus nombreuses, conduites selon les règles de la méthode sociologique, n'échappe à personne; en même temps, les recherches à tendance psychosociologique conservent une incontestable valeur. Cette double constatation a amené le rapporteur, le professeur Rose, à proposer un moyen d'associer les deux méthodes. Un examen attentif de tous les cas concrets de conflit fait apparaître l'existence de trois catégories de mobiles fondamentaux : le désir d'acquérir des valeurs *rare*s (qui aboutit à des conflits *politiques*, ou conflits de puissance; le désir de convertir les autres à des croyances considérées comme vraies et nécessaires au bien-être du groupe (conflits *idéologiques*); le désir d'éviter les contacts sociaux et l'assimilation avec une race considérée comme biologiquement inférieure (conflits *raciaux*). Les recherches de caractère sociologique conviennent particulièrement dans tous les cas où prévaut le mobile politique (c'est-à-dire, vraisemblablement, dans la plupart des conflits internationaux et des conflits du travail). La méthode psychosociologique, en revanche, s'applique mieux là où domine le mobile raciste (nombreux

1. Cf. Louis GUTTMAN, dans S. A. STOFFER, etc., *Measurement and Prediction*, Princeton, N. J., Princeton University Press, 1950, chap. 2, 3 et 7.

cas de conflits raciaux et culturels). Aucun chercheur, quelle que soit la méthode qu'il adopte, ne saurait négliger délibérément l'existence de ces mobiles sans s'exposer à de graves erreurs. Le plus déplorable est l'absence complète de recherches de sciences sociales sur les conflits idéologiques.

C'est ce que confirme une intéressante étude due à l'un des invités du congrès, le D^r Villard Johnson (États-Unis d'Amérique), qui n'est pas un sociologue mais dirige un institut pour l'amélioration des rapports entre groupes à l'intérieur des nations. Le D^r Johnson a rendu compte d'une enquête effectuée auprès d'instituts analogues, dans différentes régions, et concernant les mérites et les défauts pratiques des études de sciences sociales. L'une des conclusions est que les spécialistes de sciences sociales ont tendance à négliger les conflits religieux et les préjugés qui peuvent être considérés comme dus à un mobile idéologique. La nécessité d'étudier l'élément idéologique des conflits internationaux apparaît également si l'on considère à quel point on a généralement mal interprété la récente déclaration du président Nehru, affirmant que le plus grave danger, dans le conflit actuel entre l'Orient et l'Occident, réside dans le fait que les convictions religieuses des deux principales parties en présence viennent déformer leurs objectifs politiques ¹. Le D^r Johnson formule d'ailleurs d'autres conclusions de nature à intéresser les sociologues. La plupart des personnes engagées dans l'action reconnaissent l'aide que leur apporte la recherche, lorsqu'elles ont besoin de faits précis présentant une utilité pratique; elles ne peuvent, cependant, se défendre « contre le sentiment que les chercheurs vivent dans une tour d'ivoire et ne voient la réalité qu'à travers les statistiques ». Sur le plan concret, plusieurs propositions ont été formulées. Elles tendent à étudier l'efficacité comparée de diverses méthodes d'enseignement, l'efficacité des programmes d'information pour la lutte contre les préjugés, l'évolution des attitudes dans le cadre du processus d'unification de l'Europe occidentale, les attitudes observables dans les rapports entre l'Europe et les États-Unis.

La seule communication soumise à la section des conflits juridiques et des conflits de personnes — section qui a été rattachée à la section générale et théorique — est un intéressant compte rendu de procédures traditionnelles de médiation en Chine, dû à M^{me} S. Van der Sprengel (Royaume-Uni). Ces procédures sont utilisées pour régler les querelles entre personnes, entre familles, entre villages, entre entreprises commerciales, et ont ainsi un rôle comparable à celui des tribunaux civils en Occident. La médiation est possible en Chine, parce que les parties en présence ont en commun certaines valeurs : croyance en une « harmonie naturelle », méfiance à l'égard des formes officielles de la justice. La société donne sa sanction à la médiation et pénalise spontanément les récalcitrants. Une cérémonie met fin à la procédure de médiation : elle renoue le lien entre les deux parties en présence et la société et renforce ainsi le sentiment de l'harmonie.

Le professeur Heinrich Herrfardt (Allemagne) a traité un sujet voisin, mais dans un contexte occidental. Il a étudié dans quelles conditions politiques l'État peut, en Europe, arbitrer avec succès des conflits collectifs. La réponse est : lorsque le règne de la loi est assuré. En revanche, lorsque le conflit d'intérêts est considéré comme naturel et inévitable, et qu'au surplus les groupements d'intérêts coïncident avec les partis politiques, l'État ne peut

1. Un exemple typique de mauvaise interprétation est fourni par l'éditorial de *Life*, vol. 35 (28 septembre 1953), p. 36.

guère imposer sa médiation, et le conflit se prolonge indéfiniment. Le succès de la médiation dépend donc : de l'ordre social existant; des relations entre les groupes et de la structure de ces groupes; de l'existence d'une autorité ou d'autorités capables d'imposer leur médiation (qu'il s'agisse d'autorités traditionnellement établies ou d'une autorité spécialement créée à cette fin). Le professeur H. Garcia-Ortiz (Équateur) a traité un problème analogue. Il considère le conflit comme un élément du processus de socialisation et souligne qu'en réglant un conflit on risque d'en susciter un autre. A son avis, il est impossible de supprimer complètement les conflits; le mieux que l'on puisse faire est de tenter de les endiguer par l'éducation des masses, l'intervention de l'État, et l'amélioration de la législation. Citons enfin la note du professeur Alberto Baldrich (Argentine), qui replace certaines expériences récentes de son pays dans leur perspective historique.

Par tradition, les sociologues n'étudient pas les conflits internationaux, et l'on peut se demander s'ils ont jamais fourni une contribution importante à l'étude de cette question. S'ils voulaient aborder dans un esprit réaliste le problème de la guerre et des autres formes de conflits internationaux, il leur faudrait renoncer à leur hypothèse habituelle d'un ordre culturel donné. Le conflit international peut être illimité, pour reprendre la formule d'un participant, le D^r M. E. Giraud (Nations Unies), et toute médiation peut devenir impossible dans ces circonstances. Le professeur Angell et le professeur Levi ont également souligné que les conclusions tirées de l'étude des conflits et des médiations à l'intérieur d'une société ne sauraient être automatiquement généralisées pour s'appliquer à la situation internationale.

Le professeur Angell (États-Unis d'Amérique) a défini quatre catégories de recherches de caractère nettement sociologique, qui paraissent de nature à avoir une portée pratique sur le plan politique. Il s'agirait d'étudier les questions suivantes : 1^o Dans quelle mesure les normes morales des grandes nations sont-elles compatibles, lorsqu'elles se trouvent projetées dans le domaine des relations internationales ? 2^o Comment sont informés les dirigeants politiques des divers pays, quelles sont leurs attitudes, et notamment par quelles méthodes s'efforce-t-on de leur inculquer le respect des cultures étrangères ? 3^o Quels enseignements applicables à la situation mondiale actuelle peut-on tirer de l'étude des situations historiques semblables, ou de situations contemporaines analogues à un niveau moins élevé d'organisation (notamment en ce qui concerne le règlement des divergences nationales dans les pays qui ont récemment accédé à l'indépendance) ? 4^o Parmi les contacts existant entre les nations et les peuples, quels sont ceux qui contribuent le plus à la fondation d'une société véritablement internationale ? A ce propos, il y aurait lieu, notamment, de procéder à des enquêtes sociologiques sérieuses sur l'efficacité des programmes d'éducation, d'information, de voyages et de séjours à l'étranger, et de participation aux activités des associations internationales gouvernementales et non gouvernementales, etc.

Le professeur Barrington Moore Jr. (États-Unis d'Amérique) a également établi une liste de questions relatives aux conflits internationaux, à l'étude desquelles les sociologues pourraient contribuer : 1^o Quels sont, dans chaque pays, les hommes qui déterminent la politique et dans quelle mesure peuvent-ils agir indépendamment de l'opinion publique ? 2^o Quels sont les valeurs et les buts que reconnaissent ces hommes et l'ensemble du groupe culturel intéressé ? 3^o Quelle connaissance ces hommes ont-ils de leur propre pays et des pays étrangers ? 4^o Quelle influence les normes morales exercent-elles sur

eux ? Le professeur Rudolf Bluhdorn (Autriche) a étudié lui aussi les problèmes sociologiques que posent les relations internationales, mais il n'a pas présenté à ce sujet de suggestions particulières. Au cours de la discussion, le professeur Raymond Aron (France) a exprimé le vœu que les sociologues étudient la situation de force qui est au centre des conflits internationaux, ainsi que les limitations de ceux qui déterminent la politique et la façon dont ils forment leurs opinions. Il a également signalé certains faits essentiels qui limitent le rôle des spécialistes des sciences sociales : les dirigeants politiques ne peuvent attendre pour prendre une décision que les spécialistes aient terminé leurs recherches, et ils ne peuvent fonder toute leur action sur de simples probabilités — or c'est là tout ce que les spécialistes sont en mesure de leur fournir. Les spécialistes de sciences sociales doivent s'armer de modestie et de patience s'ils veulent contribuer au maintien de la paix internationale. D'autres communications présentées à la section des conflits internationaux étaient consacrées à certains aspects étiologiques du problème. Nous avons déjà mentionné l'étude du D^r Boasson sur la peur. Le professeur Henri Janne (Belgique), adoptant une attitude presque opposée, a émis l'idée que la suspicion mutuelle est un facteur favorable à l'intégration des nations. Il se crée, selon lui, une sorte de sentiment de communauté entre des ennemis traditionnels parce que chacun cherche à mieux connaître l'autre et parce que l'envie et la crainte engendrent le respect. A l'appui de cette thèse originale, le professeur Janne soutient que ce sentiment de communauté, qui tend à la longue à limiter les conflits, s'est créé entre la France et l'Allemagne, alors qu'il n'existe rien de tel entre le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique. Les deux premières nations ont plus de chances de s'unir face à un problème commun.

Le professeur H. C. Callis (États-Unis d'Amérique) a souligné l'importance du patrimoine culturel dans l'étiologie des conflits internationaux. Selon lui, c'est la culture qui détermine la forme, les moyens et l'orientation de l'agression. Une nation qui est victime d'une agression entre elle-même dans une phase d'agressivité, puis, après un certain nombre de victoires et de défaites, cesse d'être agressive (exemple : l'Allemagne). Passant en revue les formes d'agressivité qu'il considère comme caractéristiques de chaque culture, le professeur Callis analyse les nouvelles craintes des États-Unis (qui ont compris que l'Océan et la Grande-Bretagne ne suffisent plus à les protéger), le pessimisme et le sens du devoir des Japonais (qui aboutit au colonialisme), l'arrogance et l'anti-impérialisme verbal des Russes. Il suggère une réconciliation internationale fondée sur les principes suivants : éducation, sélection et formation judicieuses des dirigeants; création d'organismes internationaux représentant les individus plutôt que les nations; conciliation des intérêts divergents (la preuve étant faite que chaque intérêt particulier est limité); acceptation des différences culturelles; abolition de la souveraineté; action visant à susciter des dirigeants doués de qualités exceptionnelles; assistance aux nations, mais exclusivement par l'entremise des organismes internationaux. Faisant l'historique de la coopération entre les nations scandinaves, M. F. Tenhaeff (Pays-Bas) étudie, lui aussi, les facteurs culturels, mais d'un point de vue plus précis. Il montre, par exemple, que ce sont des groupes relativement peu nombreux d'étudiants qui ont lancé au XIX^e siècle le mouvement d'intégration des pays scandinaves, et que cette intégration a été plus rapide sur le plan culturel que sur le plan politique. Au cours de la discussion, M. Jørgen Jensen (Danemark) a fait observer que l'opinion publique scandinave ne tolérerait

jamais une guerre entre les pays de cette région et qu'aucun de ces pays n'est donc menacé dans son existence nationale. Il faut éliminer cette menace pour toutes les petites nations, de façon qu'elles soient assurées de survivre; mais seule une autorité internationale puissante pourrait le faire.

Le professeur Aron a souligné que les valeurs culturelles sont importantes, car elles façonnent l'esprit des dirigeants politiques. Le Dr Sergei Utechin (Royaume-Uni) a contesté que les guerres puissent s'expliquer par le jeu de facteurs culturels; selon lui, les conflits internationaux d'aujourd'hui sont dus à l'existence de certains chefs qui sont avides de renforcer au maximum leur pouvoir personnel. Il doute que les valeurs culturelles exercent une influence déterminante sur les dirigeants totalitaires; l'entourage même de ces dirigeants n'a guère d'influence sur eux. Le principal problème à étudier est, à son avis, celui de la sélection des dirigeants nationaux. Le professeur Rose a fait observer que, quelle que soit l'importance accordée aux facteurs culturels, il existe entre la politique intérieure d'un État et son attitude à l'égard des autres pays des rapports incontestables que les sociologues pourraient étudier. Ainsi, la formule d' « État-caserne » que la « guerre froide » fait apparaître actuellement dans les pays démocratiques pourrait encore faire l'objet de recherches sociologiques. De même, il serait possible d'étudier, dans différentes régions, les conditions favorables à la formation de communautés internationales — comme l'a fait M. Tenhaeff pour la Scandinavie — afin de déterminer à quel stade une action politique précise visant à l'intégration de ces nations aurait le plus de chances d'aboutir. Il importe, en sociologie, de tenir compte de la structure sociale.

La section des conflits du travail — comme la section générale et celle des conflits internationaux — a établi une nette distinction entre la méthode psychosociologique et la méthode sociologique. Deux communications présentées à cette section mettaient en évidence les dangers et les insuffisances de la méthode psychologique, telle qu'elle est appliquée notamment par l' « école des relations humaines ». D'autres communications, en revanche, soulignaient les utiles résultats obtenus grâce à cette méthode. Au cours de la discussion, plusieurs orateurs ont tenté de délimiter les secteurs où l'étude des « relations humaines » a des chances de produire les meilleurs résultats, et ceux où elle est inapplicable.

Sur les vingt communications soumises à la section, la grande majorité suit toutefois la méthode sociologique. Les auteurs de ces communications considèrent les conflits du travail en tant que processus sociaux, distinguent différents types de conflits, en définissent les conditions, en analysent les effets sur le patronat, le monde du travail et la société en général, examinent enfin les méthodes employées pour les éviter et les prévenir. Il est à noter que, partant de données différentes, des hommes de science de divers pays aboutissent à des conclusions identiques. Il est vrai aussi que ceux qui étudient des pays où les conditions économiques et politiques sont très dissemblables formulent des conclusions nettement différentes. Nous examinerons en premier lieu les communications de caractère sociologique, notamment celles dont les conclusions se corroborent mutuellement.

En ouvrant les débats, le professeur Georges Friedmann (France), président de la section, a passé en revue les communications reçues, en soulignant l'originalité de certains travaux, et en insistant notamment sur les études comparatives. Il a montré l'intérêt qu'il y aurait à généraliser l'emploi de cette méthode et à procéder à l'étude comparative des conflits du travail dans un

même pays, en considérant différentes usines, différentes conditions de travail et différentes catégories de travailleurs. Le professeur Friedmann a également fait observer que, malgré l'intérêt qu'elle présente, la question des conflits du travail a été très rarement étudiée d'un point de vue strictement sociologique. Il s'offre là un vaste domaine aux recherches sociologiques. Les professeurs Clark Kerr et Robert Dubin (États-Unis d'Amérique), le D^r K. G. J. C. Knowles et le professeur O. Kahn-Freund (Royaume-Uni), le D^r Michel Crozier (France) considèrent les conflits du travail comme inévitables dans une société démocratique qui tolère l'existence d'intérêts divergents. Contrairement à nombre de leurs prédécesseurs — et notamment aux sociologues de l'école des « relations humaines » — ils ne voient pas dans le conflit un élément de désorganisation sociale, mais plutôt un facteur constructif dans l'évolution sociale d'une société démocratique. Ils admettent que l'intensité et l'extension des conflits du travail peuvent être limitées par l'existence d'un système de valeurs commun aux deux parties (professeurs Dubin et Kerr), par la loi (professeur Kahn-Freund) ou par le fait que les forces en présence se neutralisent mutuellement (professeur Harold L. Sheppard [États-Unis d'Amérique], D^r Knowles, professeurs Dubin et Kahn-Freund). Mais, à cet égard, on constate des différences considérables entre les nations. Dans les pays où le mouvement ouvrier est puissant et bien intégré à la société, les conflits sont effectivement limités. Là où ce mouvement est puissant, mais où il n'existe pas de système commun de valeurs, les conflits du travail ne sont pas limités et dégénèrent en conflit politique, en révolte sociale et en désordre. C'est ce qu'ont souligné au cours de la discussion M. Theo Pirker (Allemagne), le professeur Nels Anderson et le Père Joseph Schuyler (États-Unis d'Amérique), à propos de l'Allemagne. Dans les pays insuffisamment développés comme l'Inde, où il n'existe pas de critères communs et où le mouvement ouvrier est faible, les conflits contribuent probablement à renforcer la solidarité syndicale, mais ils n'ont guère d'effets appréciables sur l'ensemble de la société (professeur R. N. Saksena [Inde]).

Un nombre considérable de communications étaient consacrées aux causes des grèves et aux moyens d'empêcher ou de prévenir ces phénomènes. Le professeur Kerr, rendant compte d'une étude sur « la disposition à faire grève », distingue deux cas extrêmes : 1^o les travailleurs constituent une « masse isolée » par rapport au reste de la société — le plus souvent pour des raisons géographiques — et se trouvent en contact étroit et exclusif les uns avec les autres; dans ces conditions, le syndicat se confond avec la communauté et le travail est le plus souvent pénible : c'est le cas des mineurs, des dockers, du personnel navigant, des ouvriers du textile; 2^o les travailleurs sont intégrés à des collectivités différenciées; d'autres organisations que le syndicat sollicitent leur adhésion et leur intérêt. La disposition à faire grève est bien plus forte dans le premier cas que dans le second.

Se fondant sur les statistiques britanniques, le D^r Knowles aboutit à des conclusions remarquablement voisines des précédentes. Il constate que la disposition à faire grève se manifeste surtout dans les zones très peuplées où les conditions de travail sont pénibles; c'est là que les ouvriers peuvent le plus facilement s'unir en vue d'une action commune. M. Eric de Dampierre (France) a présenté une étude de l'Unesco sur les tensions observées dans une petite usine de caoutchouc, dans un village français isolé. C'est le cas type d'une communauté ouvrière isolée. M. de Dampierre signale les tensions qui se manifestent au sein d'une telle communauté entre les ouvriers qualifiés et

non qualifiés, entre les jeunes et les vieux, entre les contremaîtres et les ingénieurs.

Le D^r J. Haveman (Pays-Bas) présente un cas analogue dans son étude historique d'une zone rurale des environs de Groningue. A l'origine, les agriculteurs et les ouvriers formaient une collectivité rurale bien intégrée. Plus tard, les agriculteurs, s'étant enrichis, adoptèrent les coutumes sociales et économiques des classes supérieures. Il en résulta la rupture des liens entre les deux groupes, et la formation d'un groupe ouvrier isolé. Des grèves d'une grande violence s'ensuivirent.

Deux autres communications sont à signaler dans cette section : celles du professeur P. Horion (Belgique) et du D^r Dirk Horinga (Pays-Bas) sur l'historique des conflits en Belgique et aux Pays-Bas respectivement. Dans les deux pays, ces conflits ont été relativement bénins, et le mouvement ouvrier est bien intégré à l'ensemble de la société. La coopération entre patrons et travailleurs s'y est beaucoup développée, surtout après l'organisation allemande lorsqu'il a fallu reconstruire le pays.

Sur la question de la médiation, les divergences ont été beaucoup plus marquées. Le professeur Kerr distingue la médiation « tactique » et la médiation « stratégique ». Il définit la première comme l'intervention d'un tiers dans une situation donnée. Le médiateur tactique peut : atténuer les éléments irrationnels ; éliminer les éléments non rationnels ; examiner les solutions possibles ; faciliter les compromis honorables ; augmenter le coût du conflit. Quant à la médiation stratégique, elle consiste à modifier la situation elle-même, et doit se fonder sur une connaissance exacte des conditions où se produisent les conflits. Le conflit peut alors être atténué : en intégrant les travailleurs et les employeurs à la société ; en renforçant la stabilité de la société ; en accentuant les affinités idéologiques entre les parties adverses ; en instituant entre les dirigeants syndicaux et les syndiqués des relations fondées sur la confiance et l'entente mutuelles ; en considérant les différents griefs séparément ; en précisant les règles du jeu.

Un certain nombre d'autres orateurs ont traité de la solution des conflits du travail, en reprenant en partie, sinon en totalité, les points mentionnés par le professeur Kerr. Le professeur Dubin, par exemple, considère les conventions collectives comme une invention sociale qui fixe les règles et les limites des conflits du travail. Il fait observer qu'aux États-Unis les conventions collectives peuvent maintenant être considérées comme une forme de « coopération dans l'antagonisme ». Pour le professeur Kerr, les conventions collectives sont un moyen de préciser les règles du jeu et d'accentuer les affinités idéologiques entre les parties adverses.

Le professeur Sheppard a tiré des conclusions analogues de l'examen des études consacrées aux grèves par Kerr et Knowles, et par Ross et Irwin (sur la base de statistiques relatives à cinq pays). Il indique que la disposition à faire grève tend à diminuer à mesure que les travailleurs et les syndicats s'intègrent à la société et que la durée même des grèves tend à diminuer à mesure que les syndicats deviennent plus puissants.

Le D^r Haveman a fait observer que, si la réglementation du travail a mis fin aux grèves dans la région rurale qu'il a étudiée, les ouvriers qualifiés continuent néanmoins à émigrer en grand nombre vers les villes. Il considère qu'il faudrait donner aux élèves des écoles agricoles une formation sociologique et psychologique afin de modifier la mentalité des agriculteurs. Seul le rétablissement d'un certain sentiment de communauté permettrait de remédier à la situation actuelle.

Le rôle de la législation et du gouvernement dans le règlement des conflits du travail a également retenu l'attention des délégués. Le D^r Haveman a rendu compte des heureux résultats obtenus par une commission de conciliation tripartite (gouvernement, propriétaires-exploitants et ouvriers agricoles) en matière de prévention des grèves. Cependant les conflits n'ont pas disparu; ils prennent seulement d'autres formes. Le professeur Horion a indiqué que les comités de conciliation ont obtenu d'excellents résultats en Belgique. Il a ajouté que les lois qui garantissent la liberté d'association et prévoient des sanctions contre ceux qui tenteraient d'y porter atteinte ont contribué à réduire les conflits du travail dans ce pays. Le professeur Kahn-Freund a exposé le rôle de la loi dans la réglementation des conventions collectives, aux États-Unis notamment. En Grande-Bretagne, les conventions collectives couvrent un domaine plus étendu qu'aux États-Unis, mais la loi n'autorise de telles conventions qu'à la condition qu'elles ne donnent lieu à aucune discrimination. On a également recours à la loi en cas de crise, lorsqu'un conflit affecte la nation tout entière. Le professeur Saksena a rendu compte d'un fait intéressant qui s'est produit en Inde : devant l'hostilité des syndicats, le gouvernement a dû retirer un projet de loi tendant à encourager la négociation de conventions collectives. Les syndicats étaient, en effet, opposés à la clause qui n'autorisait la grève qu'en cas d'échec des procédures d'arbitrage.

Plusieurs orateurs ont fait observer que, dans certains pays, les grèves tendent à devenir moins un moyen d'action des syndicats que l'expression de sentiments de frustration des masses. Le professeur Kahn-Freund indique, par exemple, que, plus les syndicats et les associations professionnelles assument de « responsabilités », plus les travailleurs et les entreprises, considérés individuellement, se révoltent contre leur autorité. Le D^r Knowles constate que le caractère des grèves se modifie en même temps que la condition économique et sociale des travailleurs. A l'origine, les grèves étaient de caractère révolutionnaire; maintenant, elles sont parfois dirigées contre les chefs syndicaux ou encore (en Grande-Bretagne, par exemple) provoquées par les frictions dues à la nationalisation des industries. Le D^r Knowles considère que de telles grèves dénotent la méfiance des masses à l'égard du système de réglementation dans son ensemble, et font apparaître les faiblesses du mécanisme complexe conçu pour assurer cette réglementation. Au cours de la discussion M. Henning Friis (Danemark) a indiqué qu'au Danemark également la complexité même du système de réglementation du travail provoquait un sentiment de frustration. De son côté, M. Kurt L. Tornqvist (Suède) a signalé que, dans son pays, le sentiment de frustration sociale constituait aujourd'hui une nouvelle cause de grèves. Plus la collectivité ou le syndicat sont importants, et plus le pourcentage des travailleurs qui votent en faveur de la grève est élevé.

Un certain nombre d'orateurs ont fait observer que la grève n'est que l'une des formes que peuvent prendre les conflits du travail, et que cette forme n'est souvent ni la plus coûteuse ni la plus grave (professeur Dubin, Kerr, D^r Knowles). D'autres formes de conflit ont aussi retenu l'attention des délégués. Rendant compte d'une enquête menée pendant deux ans dans des usines allemandes de métallurgie, M. Pirker a indiqué que l'implantation de grandes entreprises dans une région y provoquait un désordre général. Les jeunes gens ne peuvent se faire embaucher dans les grandes entreprises qui offrent plus d'avantages sociaux; aucun avancement n'est possible avant quinze ans de service; changer d'employeur apparaît comme une manifesta-

tion d'instabilité et de déloyauté. Le professeur E. Wight Bakke (États-Unis d'Amérique) a présenté une communication de caractère théorique où il considère l'individu et l'organisation comme deux tous. Il appelle « processus de fusion » la reconstruction simultanée et mutuelle de l'individu et de l'organisation par voie d'interaction. Se plaçant aussi sur un plan théorique, M. Friis a rendu compte d'une étude pilote sur les causes de conflits dans les groupes organiques de l'industrie danoise. Une constatation surprenante est que les comités de production récemment créés pour limiter les conflits donnent eux-mêmes naissance à de nouveaux conflits. M^{mes} Madeleine Guilbert et Viviane Isambert (France) ont parlé de l'infériorité des salaires féminins en France. Malgré des lois récentes instituant l'égalité des salaires, l'inégalité traditionnelle subsiste encore aujourd'hui. Les travaux exclusivement ou essentiellement féminins tendent à être moins bien rémunérés que les travaux masculins. Dans le travail aux pièces, les femmes ont un meilleur rendement, ce qui permet d'abaisser le salaire de base. Dans ces cas, et dans d'autres encore, il en résulte des tensions et des conflits entre les travailleurs des deux sexes.

Le professeur Alfred Bonné (Israël) a exposé la façon dont les institutions sociales et politiques des pays insuffisamment développés, notamment en Orient, provoquent des conflits du travail. Certaines institutions (la famille communautaire, la structure tribale) et certaines habitudes de pensée (ascétisme contemplatif, autoritarisme) s'y opposent à l'évolution économique et engendrent ainsi des conflits.

La plupart des communications précédentes traitent des grandes causes sociales et économiques des conflits du travail. Quelques autres concernent des entreprises isolées. M^{me} Franca Magistretti (Italie) a pris note de conversations d'ouvriers arbitrairement groupés, pour tenter de déterminer les causes des conflits individuels. Elle a constaté qu'en général les causes d'isolement ou de popularité sont la politique, les sports et les femmes, la politique étant plutôt une cause d'isolement que de popularité. Les démocrates chrétiens, par exemple, sont généralement tenus à l'écart dans les groupes ouvriers, qui sont composés en majorité d'éléments communistes ou fascistes. Les ouvriers s'intéressent d'autant plus à la politique que leurs conditions de travail sont plus mauvaises; leur intérêt pour la religion est inversement proportionnel à leur intérêt pour la politique; enfin, c'est lorsque les conditions de travail ne sont ni particulièrement bonnes ni particulièrement mauvaises qu'ils s'intéressent le plus au syndicalisme.

Le D^r F. van Mechelen (Belgique) a également étudié la structure d'une entreprise isolée. Il a distingué, à côté de la hiérarchie officielle de l'organisation, une hiérarchie spontanément admise par les ouvriers. Les rapports entre ces deux hiérarchies exercent une influence sur les conflits du travail.

Le D^r Horinga a rendu compte d'un certain nombre d'études néerlandaises du même type; Izdo a étudié les facteurs qui font qu'un emploi est satisfaisant; Kuyloars suggère une extension des tâches confiées aux ouvriers afin d'éviter le mécontentement que provoque un travail trop simplifié; l'Institut de médecine préventive de Leyde étudie en permanence certains symptômes de conflits : taux élevé de mobilité du personnel, baisse du rendement, hostilité entre membres du personnel. Les mines d'État ont adopté un programme de stabilisation, qui vise à tenir compte des relations personnelles pour le placement des ouvriers. Il en est résulté une diminution des mouvements de personnel et de l'absentéisme, et un accroissement de la production.

Le professeur Kunio Odaka (Japon) a recherché si l'identification de

l'ouvrier avec l'administration empêchait son identification avec le syndicat, et *vice versa*. Partout, sauf dans une usine où une grève était en cours, il a constaté que les deux identifications étaient liées. L'identification est directement proportionnelle à l'ancienneté de service; mais elle n'est pas nécessairement en rapport avec le genre de travail, la rémunération, l'âge ou l'instruction.

L'examen de la méthode dite des « relations humaines » a occupé une partie importante du temps des délégués. Le professeur Sheppard a défini comme suit les principes de cette méthode : 1^o on nie de façon systématique, et souvent explicite, que les facteurs économiques et politiques jouent un rôle déterminant dans les conflits du travail; 2^o les observations sont limitées à l'entreprise elle-même; 3^o au lieu de procéder à quelque nouvelle répartition des pouvoirs, il vaut mieux, pour réduire les conflits, que l'employeur apprenne à utiliser les « techniques sociales », c'est-à-dire à orienter les sentiments d'hostilité des travailleurs; 4^o les relations entre patrons et travailleurs sont des rapports entre personnes, et c'est sur le plan personnel que se situent les causes de conflits. Le professeur Sheppard s'est efforcé de démontrer que ces principes ne se justifient ni par les statistiques, ni par les recherches relatives aux conflits du travail.

Le D^r Crozier a adressé des critiques analogues à la méthode des « relations humaines ». En limitant l'étude des tensions au cadre d'une entreprise isolée, on ne tient pas compte du « caractère profondément naturel » de la révolte ouvrière. Ce n'est pas parce que les marxistes ont abusé du procédé que les sociologues doivent renoncer à étudier les conditions de travail qui donnent naissance aux grèves. Le D^r Crozier a émis l'idée intéressante que les sociologues devraient étudier le « climat » grâce auquel la méthode des « relations humaines » s'est si largement et si rapidement répandue : entre 1930 et 1950, les ouvriers ont gagné du terrain et les élites intellectuelles ont manifesté des tendances « progressistes ». A l'heure actuelle, les hommes d'affaires s'efforcent de reprendre la direction générale de la société, et la méthode des « relations humaines » fait partie intégrante de leur idéologie.

Au cours de la discussion, le professeur Everett Hughes (États-Unis d'Amérique) a fait l'historique de l'expression « relations humaines ». A l'origine, elle s'appliquait à l'étude de la structure « non officielle » d'institutions de toutes catégories. Ceux qui l'ont utilisée en premier n'avaient pas prévu sa popularité et son application exclusive à l'étude des relations entre patrons et travailleurs — ce qui tend à appuyer les critiques du D^r Crozier. Le professeur Hughes établit une nette distinction entre les buts de ces premiers chercheurs et ceux du groupe Mayo. Cette utilisation de la sociologie pose aux sociologues un problème permanent. L'école des « relations humaines » admet implicitement le principe selon lequel une société sans conflit est possible et souhaitable; le professeur Hughes reconnaît avec le D^r Crozier que l'importance accrue des « relations publiques », en tant qu'objet de recherches, a contribué à propager cette idée.

Le professeur Conrad Arensberg (États-Unis d'Amérique) a cherché à expliquer les significations différentes que revêt, aux États-Unis, l'expression « relations humaines ». Comme le professeur Hughes, il a signalé que les chercheurs s'intéressent souvent à la structure des institutions plutôt qu'aux conflits du travail : or ces conflits constituent un domaine légitime de recherches sociologiques, quelles que soient les critiques que l'on puisse faire aux relations humaines en tant que base d'une étude des conflits du travail.

Le professeur Frederick Pollock (Allemagne) a signalé, d'autre part, que, dans son pays, l'étude des relations humaines a été présentée comme une panacée, et qu'elle y est aussi considérée avec un certain cynisme comme un moyen pour le patronat de soutenir le moral des ouvriers sans améliorer leur condition réelle. Selon le professeur Pollock, les employeurs allemands accueillent mal les critiques de la part des ouvriers et sont peu disposés aux concessions. La discussion n'a pas tardé à montrer le danger d'appliquer dans un pays des techniques de recherche mises au point dans un autre ou d'y importer, tel quel, tout un domaine de recherches.

Il y a lieu de mentionner deux études qui ont fait l'objet d'un rapport à la conférence et qui ont trait à des sujets quelque peu différents de ceux qui ont été abordés par les autres participants. La première — une excellente analyse de la conscience de classe — a été signalée par le professeur Torgny Segerstedt (Suède). Il en ressort que, comparés aux employés de bureau, les ouvriers ont une conscience de classe plus forte, un sentiment plus vif de l'importance des classes, et qu'ils déploient davantage d'activité dans les syndicats et les partis politiques, mais moins dans les groupements culturels et récréatifs.

C'est le professeur David Glass (Royaume-Uni) qui a présenté la seconde étude, œuvre d'un de ses collègues britanniques. Celui-ci a analysé les excellentes statistiques actuelles relatives aux accidents survenus dans les mines et constaté que toute augmentation de la fréquence de ces accidents est suivie soit d'une explosion de mécontentement, soit d'une grève. Ainsi, l'augmentation de la fréquence des accidents fournit des indications sur l'accroissement de la tension chez les mineurs. Le professeur David Glass a émis le vœu de voir entreprendre d'autres études de ce genre, qui permettent d'intéressantes comparaisons entre pays de cultures différentes.

La plupart des communications relatives aux « conflits raciaux et culturels » sont descriptives plutôt qu'analytiques, bien que leurs auteurs aient utilisé les meilleures techniques de recherche. Leur ensemble constitue un tableau très sobre des conflits entre groupes dans le monde entier, et même dans certains pays où les tensions raciales et culturelles n'ont jamais été exposées au grand jour. Certains des points sombres qu'on y relève ne sont peut-être pas très graves, parce qu'ils sont temporaires et dus aux déplacements de populations consécutifs à la guerre. La plupart des pays où l'on constate des conflits de minorités n'ont heureusement pas adopté l'idéologie du racisme, mais, dans d'autres, cette idéologie a fait de tels conflits une partie intégrante de la culture nationale elle-même.

Nous avons déjà mentionné les études de M. Girard et de M. Clément et M^{lle} Xydias sur les attitudes vis-à-vis des minorités en France. C'est également sous les auspices de l'Unesco que M^{lle} Gabriele Wülker (Allemagne) a enquêté dans son pays parmi les réfugiés politiques (en particulier les Polonais, les Ukrainiens et les Baltes). L'intégration de ces réfugiés soulève de très grandes difficultés, pour les raisons suivantes : beaucoup d'entre eux sont âgés et infirmes ; ils considèrent leur exil comme temporaire et veulent rester fidèles à leurs traditions nationales (notamment à leur langue) ; ils sont hébergés dans des camps, à la campagne, où le chômage est élevé et les possibilités de relations sociales très limitées ; enfin, ils ont pris peu à peu l'habitude de la dépendance et refusent de travailler. Une étude du D^r Edmund Dahlström (Suède) porte sur un groupe analogue : une colonie de réfugiés estoniens installés dans les faubourgs de Stockholm. Cette minorité, où les contrats secondaires sont caractéristiques, ne fait l'objet d'aucune ségrégation au sein

de la communauté et les Suédois ne considèrent pas ces réfugiés comme formant un groupe à part. En revanche, ils sont partisans de mesures restrictives à leur égard, tant dans le domaine économique qu'en matière d'immigration. Par la profession qu'ils exerçaient dans leur pays natal, ces Estoniens appartenaient à la classe moyenne et beaucoup d'entre eux ont dû, après avoir gagné la Suède, se contenter d'un revenu bien inférieur. Mais ils s'y attendaient et s'en sont accommodés. Bien mieux, ils sont reconnaissants à ce pays — particulièrement les plus âgés d'entre eux — de leur avoir donné asile et sont ainsi « satisfaits » de leur situation inférieure. Néanmoins, très peu envisagent de rester en Suède et tous veulent regagner l'Estonie lorsque les communistes en seront chassés, la plupart d'entre eux espérant que cette libération sera possible un jour. La moitié environ voudraient émigrer outre-Atlantique parce qu'ils estiment qu'il y aura une nouvelle guerre et que la Suède sera soit envahie par les Russes, soit obligée de leur livrer les réfugiés. S'ajoutant au souci de conserver leur culture estonienne, ce sentiment de n'être en Suède que temporairement réduit en eux le désir de s'adapter. Les plus jeunes ont, avec les Suédois, plus de contacts que les gens âgés; tout en étant mieux adaptés, ils sont, en revanche, moins reconnaissants et plus enclins à critiquer.

Le professeur René Clémens (Belgique) a présenté un rapport sur l'étude qu'il a faite de l'assimilation des Italiens et des Polonais dans la région de Liège. Jadis, les causes de cette immigration étaient strictement économiques, mais, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les Polonais viennent en Belgique en tant que réfugiés politiques. La pénurie de logements oblige les derniers arrivés à vivre en colonies fermées, et cette ségrégation se trouve renforcée du fait qu'ils ne trouvent du travail que dans les mines et dans quelques secteurs de l'industrie lourde. Les anciens immigrants, en revanche, sont plus ou moins assimilés, selon la distance sociale qui les sépare des Belges, selon que leur famille les encourage ou non à avoir des contacts en dehors de leur groupe restreint et selon qu'ils se sont affiliés ou non à des organismes tels que les syndicats. En ce qui concerne les anciens immigrants italiens, on n'a pas constaté que l'assimilation dépendît des variables suivantes : âge, ancienneté de résidence, âge lors du mariage, emploi exercé en Italie, âge auquel l'individu a commencé à travailler. Mais il y a, en revanche, corrélation avec certains autres facteurs : nationalité du conjoint, présence d'enfants, continuité du travail depuis l'immigration. Les attitudes discriminatoires que les Belges manifestent vis-à-vis des étrangers varient avec le rang social, le nombre d'étrangers installés dans le pays, la fréquence et le caractère des contacts qu'ils ont avec eux. Les Belges n'aiment pas qu'un étranger occupe une place élevée dans la hiérarchie sociale, aussi longtemps que son caractère d'étranger demeure apparent. En général, le milieu, sans être hostile, est nettement sur la réserve.

Le Dr Sidney Collins (Royaume-Uni) a rendu compte d'une étude portant sur les noirs et les musulmans qui vivent en Grande-Bretagne. Les noirs sont, en majorité, du sexe masculin et exercent des métiers assez humbles. Bon nombre d'entre eux épousent des blanches, sont dispersés parmi les blancs, attirés par la société britannique qui les entoure, et peu conscients de constituer un groupe à part. Lorsque l'épouse blanche est d'un rang égal ou supérieur à celui de son mari, elle est souvent exclue du cercle de sa famille et de ses amis, tout au moins au début de son mariage. Les enfants nés de ces mariages mixtes sont, en général, acceptés dans la société britannique, comme le montre, par exemple, le fait que 25 % des jeunes métisses nées d'un noir et d'une

Anglaise épousent un blanc. Il en va différemment avec les musulmans, qui vivent volontairement à l'écart et ont, à un degré élevé, conscience de constituer un groupe distinct. Ils n'épousent pas de femmes britanniques, si bien que personne ne facilite leur assimilation, à laquelle, d'ailleurs, les Britanniques ne sont pas favorables. Ainsi, l'assimilation n'est pas fonction de la couleur, mais du rang social, de la fréquence des mariages mixtes et de l'esprit de solidarité qui anime le groupe.

Le professeur Radhakamal Mukerjee (Inde) a étudié, pour sa part, toute la série de conflits entre groupes dont l'Inde est le théâtre. La tension qui a toujours existé entre les castes, en dépit des nombreuses théories tendant à prouver le contraire, est devenue plus aiguë à l'époque actuelle, en raison de la rapidité des transformations sociales. Les castes inférieures réclament plus d'égalité en ce qui concerne les possibilités de s'élever offertes à l'individu et les avantages dont il peut bénéficier; leurs membres s'efforcent d'abandonner les métiers méprisés qui sont leur lot, mais ils se heurtent à la résistance des castes supérieures; ils cherchent — en vain jusqu'à présent — à abolir la ségrégation résidentielle; en outre, leur natalité très forte accroît constamment la pression qu'ils exercent. Les tensions entre musulmans et brahmanistes sont allées en s'atténuant jusqu'au XIX^e siècle, époque à laquelle la politique appliquée par les Britanniques et consistant à faire voter séparément les membres de ces deux groupes et à encourager la rivalité entre leurs élites a rallumé les conflits religieux dans l'Empire des Indes. Depuis les batailles de 1948, ces tensions ont diminué d'intensité et le gouvernement se préoccupe activement de les réduire, mais il subsiste chez les musulmans de l'Inde du ressentiment et une susceptibilité ombrageuse. En outre, les dix millions d'Hindous qui ont quitté le Pakistan posent un problème particulier, car l'Inde n'a pas les moyens de les loger et de leur donner du travail. Ils ont peu à peu adopté diverses formes d'organisation sociale qui ne contribuent guère à les rendre populaires parmi les Hindous autochtones. Cette transplantation a eu toutefois un résultat heureux : c'est l'affaiblissement, parmi ces réfugiés, des restrictions fondées sur le système des castes. Les tensions entre classes sont également sérieuses en Inde, car des barrières rigides s'opposent dans ce pays à la mobilité de la main-d'œuvre. Les travailleurs illettrés, quelles que puissent être leurs autres aptitudes, sont condamnés à ne pas s'élever au-dessus de la position de sous-traitant : ils ont tendance à devenir arrogants, ce qui crée un conflit de classe en quelque sorte triangulaire. Tout d'abord, le gouvernement s'est efforcé de résoudre les conflits du travail ordinaires en imposant son arbitrage, mais cette méthode s'est révélée si impopulaire, tant parmi les patrons que parmi les salariés, qu'il s'efforce aujourd'hui d'en favoriser le règlement à l'amiable.

Certaines des communications présentées sous la rubrique des « conflits raciaux et culturels » ne traitaient pas des conflits en eux-mêmes. Le professeur H. Z. Ülken (Turquie) a émis l'hypothèse — fondée sur une étude des communautés d'Anatolie — selon laquelle l'hétérogénéité ethnique et religieuse a accéléré la modernisation de cette région et, partant, contribué à l'homogénéité culturelle de ses populations. Celle-ci s'est peu à peu réalisée à mesure que se relâchait la tension qui a longtemps régné entre les divers groupes ethniques et religieux de la Turquie d'Asie. La naissance de la grande industrie a considérablement réduit l'importance des barrières ethniques en matière d'emploi. Le service militaire obligatoire a, d'autre part, élargi l'horizon intellectuel des paysans et détruit leurs conceptions féodales.

Dans la communication qu'il a présentée, le professeur Tadashi Fukutake

(Japon) a rendu compte d'une étude systématique des répercussions d'une émigration massive sur un village de pêcheurs. Ce village a ainsi perdu de très nombreuses personnes en âge de procréer, d'où une diminution de l'effectif moyen des familles. La cause première de l'émigration, à savoir l'appauvrissement des zones de pêche, a contribué, d'autre part, à orienter vers l'agriculture les habitants demeurés sur place. De très nombreuses petites parcelles de terre se louent à un taux très élevé, ce qui entraîne l'exploitation excessive du sol. Les émigrants qui retournent à leur village natal — de moins en moins nombreux — ont fait des économies qui leur permettent d'y vivre dans une aisance relative. Cela bouleverse la hiérarchie sociale, car, à l'origine, c'étaient les pauvres qui émigraient — qu'il s'agît d'individus isolés ou de branches cadettes de familles. Les membres de la classe inférieure demeurés au village, voyant la prospérité de leurs amis émigrés, sont mécontents, car eux aussi voudraient partir pour l'étranger, mais en sont empêchés par les restrictions qu'appliquent le Canada, les États-Unis et les autres anciens pays d'immigration. L'émigration a mis sérieusement en danger la famille de type patriarcal; beaucoup d'émigrants étaient des chefs de famille qui, à leur départ, ont été remplacés à ce titre par leur épouse. Les enfants nés au Canada et envoyés aujourd'hui au Japon pour y faire leurs études sont différents de ceux qui sont nés dans ce pays; ils n'ont plus le respect de leurs aînés, se montrent indisciplinés et ouvertement agressifs, mais possèdent une assurance sympathique et s'accordent très bien entre eux; de plus, ils jouissent d'une meilleure santé et suivent davantage les lois de l'hygiène. En général, les émigrants rentrés au village sont moins religieux, moins superstitieux, et plus « modernes », à tous égards. Alors que les plus âgés d'entre les émigrants revenus au Japon resteront probablement au village jusqu'à leur mort, la plupart de leurs enfants envisagent de repartir pour le Canada lorsqu'ils seront adultes. Cela pose un problème pour le village, car les émigrants de retour au pays constituaient un élément de richesse et un facteur d'évolution sociale, dont la disparition aura de fâcheuses conséquences.

M. Pierre Fouilhé (France) a présenté une étude montrant comment les « bandes dessinées » (*comic strips*) orientent les enfants vers des situations de conflit. Cette étude est encore en cours, et c'est la seule de toute la section qui ait pour point de départ des questions analytiques : Dans quelle mesure les *comics* reflètent-ils les normes du groupe? Quel effet les *comics* ont-ils sur l'imagination et le comportement des enfants? L'auteur n'a constaté pratiquement aucune différence entre un arrondissement riche et un arrondissement populaire en ce qui concerne le pourcentage d'enfants qui achètent des journaux illustrés de ce type (28 à 29 %) et les préférences qu'ils manifestent quant à leur contenu. Il doit examiner ultérieurement diverses questions telles que les attitudes raciales, les attitudes devant le problème moral et devant la science, et l'effet stimulant ou cathartique que les *comics* exercent sur l'enfant.

Au cours de la discussion, M. Leo Silberman (Union Sud-Africaine) a rendu compte d'une étude relative aux changements sociaux survenus à l'île Maurice après la colonisation occidentale. M. Anthony Richmond (Royaume-Uni) a exposé les résultats d'une étude sur la manière dont les Antillais se sont adaptés en Grande-Bretagne (ces résultats sont parallèles à ceux de Collins). Le Dr Maharaia Winiata (Royaume-Uni) a décrit les relations raciales qui existent entre les Maoris et les Européens en Nouvelle-Zélande. A de nombreux égards, la présence des Britanniques a été bienfaisante pour les Maoris et la discrimination raciale est à peu près inconnue dans ce pays. La

principale difficulté, pour les Maoris, a été de sauvegarder leurs valeurs culturelles. Par exemple, alors qu'ils accordaient la primauté aux valeurs collectives, les blancs les ont encouragés à être individualistes et à s'assimiler. On peut augurer favorablement de l'avenir si les Maoris réussissent à conserver certaines des valeurs culturelles auxquelles ils sont fermement attachés, car les mariages mixtes sont entrés dans les mœurs et il existe de nombreuses institutions communes.

La série de séances consacrées aux conflits et à leur solution s'est terminée par une réunion générale au cours de laquelle devaient être formulées des suggestions relatives aux recherches propres à servir la cause de la paix. On a fait observer que maints thèmes de recherches dignes d'être retenus avaient été proposés au cours des séances précédentes, notamment : la méthode qui consiste à étudier les conflits de groupes en leur appliquant la théorie des jeux; la sélection des dirigeants et les influences qu'ils subissent; l'action « internationalisante » des moyens d'information; et les changements d'attitude qui accompagnent l'intégration progressive de l'Europe. M^{me} Alva Myrdal (Unesco) a suggéré de distinguer trois niveaux d'analyse qui permettraient de grouper commodément les projets concrets de recherches : 1^o les causes psychologiques et sociologiques fondamentales des conflits; 2^o l'efficacité des diverses techniques envisagées pour modifier le comportement dans le sens de l'internationalisme; 3^o le processus de décision dans les conférences internationales, la médiation, etc. Le professeur Herrfardt a avancé que deux postulats contradictoires sont à la base des efforts qui visent à promouvoir la paix internationale : l'universalité de l'homme et l'unicité des nations. Le D^r Boasson a proposé d'étudier, d'une part, la genèse des attitudes internationales chez l'enfant et, d'autre part, les conflits où il y a une inégalité très marquée entre les deux parties. M. Giraud et le doyen Davy ont suggéré d'étudier le problème de la fatigue dans les conférences internationales; M. Davy a proposé également l'étude de la relation qui existe entre la mobilité sociale et le nationalisme. Le professeur H. T. Maiti (Inde) a insisté sur le fait que c'est en étudiant le jeu des systèmes de forces, et non des attitudes — qui relèvent essentiellement du spécialiste de la psychologie sociale — que le sociologue peut rendre les plus grands services. Il a déclaré également qu'il est nécessaire d'effectuer davantage d'« études dans l'action » (*action studies*) sur de petits groupes, à titre d'expériences visant à développer la compréhension mutuelle. Le professeur Arvid Brodersen (Norvège) a posé la question des moyens de rendre compatibles le nationalisme et l'internationalisme. Le professeur Otto Friedman a proposé que des sociologues étudient dans quelle mesure et dans quels cas la presse et l'opinion publique déforment les intentions et les mobiles des dirigeants étrangers, et qu'ils analysent la manière dont les journaux de pays différents (par exemple la Yougoslavie et une nation d'Europe occidentale) présentent un même événement. Le professeur Morris Ginsberg (Royaume-Uni) a proposé l'étude de deux questions : Comment la politique intérieure d'un État se reflète-t-elle dans sa politique étrangère, et comment les tensions internes aggravent-elles les tensions internationales ? Le professeur Merton Oyler (Royaume-Uni) a posé diverses questions : Qu'est-ce que la clientèle d'un journal ? Quels sont, dans la population, les groupes que la presse influence le plus ? La presse crée-t-elle ou reflète-t-elle l'opinion publique ? Il a également rendu compte d'une étude faite par l'Université Harvard sur le processus de décision dans les hôpitaux. Le professeur Everett C. Hughes a proposé d'entreprendre une étude sur les dirigeants et

les mouvements qui sont de nature à poser plus tard des problèmes internationaux (en Afrique, par exemple); ce travail contribuera utilement à la solution de conflits futurs. Le D^r Andreas Miller (Suisse), après avoir commenté une étude analytique comparative du contenu de plusieurs journaux, a évoqué la possibilité d'effectuer des recherches sur l'origine et le genre des informations. M^{me} Van der Sprenkel a signalé la possibilité d'étudier la méthode britannique des comités d'experts cooptés qui « se mettent à la disposition » des hauts fonctionnaires pour les informer et orienter leurs décisions. M^{me} Myrdal a fait observer que la plupart des recherches ainsi proposées appartiennent à la deuxième des catégories mentionnées par elle au début de la discussion, à savoir, la transformation des attitudes. A son avis, les sociologues ont une contribution plus importante à faire en ce qui concerne la troisième catégorie d'études, relatives au processus de décision politique.

Il ressort nettement des débats et de l'étendue des communications et des discussions relatives à chacune des sections que les sociologues ne se consacrent actuellement qu'à un petit nombre d'aspects des conflits sociaux que leurs recherches devraient contribuer à éclairer. Ces lacunes sont surtout apparentes dans le domaine des relations internationales. Le caractère descriptif des recherches qui ont fait l'objet des rapports présentés dans le cadre de la section « Conflits raciaux et culturels » leur confère un certain prix, mais permet, semble-t-il, de conclure que l'on n'a pas réussi à appliquer les méthodes sociologiques à l'étude des questions analytiques qui se posent dans ce domaine. En revanche, les études relatives aux conflits du travail, à en juger par les rapports présentés au congrès de Liège, ont fort bien réussi à appliquer la méthode sociologique à des questions d'ordre analytique. Cependant, dans toutes les sections, le congrès a réussi à définir plus nettement une méthode sociologique d'étude des conflits et de recherche de leur solution qui doit compléter la méthode psychosociologique, laquelle est davantage au point, mais insuffisante à certains égards.

LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS DE LA RECHERCHE SOCIOLOGIQUE

par D. G. MACRAE

La troisième section du II^e Congrès mondial de sociologie s'est réunie à Liège, le 21 août 1953, sous la présidence du professeur A. N. J. den Hollander, de l'Université d'Amsterdam; M. D. G. MacRae, de la London School of Economics and Political Science, faisait fonction de rapporteur. A la date de la réunion, vingt-quatre communications avaient été distribuées, sous forme de volume, aux membres du Congrès; trois autres leur ont été remises séparément. Les travaux de cette section se sont nettement distingués de ceux des autres sections, en ce que les discussions et les exposés ont présenté un rapport beaucoup moins étroit avec la documentation remise à l'avance. Les débats ont dû à cette particularité beaucoup de leur valeur et de leur intérêt; par leur

portée, leur diversité et leur qualité, ils se sont révélés des plus stimulants pour toute l'assistance. Il est particulièrement regrettable que le présent rapport ne puisse leur rendre pleinement justice. En effet, l'appareil d'enregistrement a eu, au cours de la session, une série de pannes, si bien que la transcription des débats, très fragmentaire, ne donne pas une idée exacte des interventions; on n'y trouve même pas le nom de tous les orateurs. Le rapporteur s'excuse des erreurs et des omissions dont son compte rendu sera forcément entaché; il espère toutefois que le lecteur y retrouvera un peu de l'esprit qui a animé les débats.

D'emblée, il est clairement apparu que la section constituait ce qu'on pourrait appeler une « catégorie résiduelle ». Le professeur Parsons nous a depuis longtemps enseigné que c'est dans les catégories de ce genre que l'on trouve les points forts et les points faibles d'une discipline, et peut-être serait-il permis d'en voir la confirmation dans les débats de la section. En théorie, celle-ci aurait dû être représentative de toute la sociologie mondiale; en fait, elle ne l'était pas. Tout d'abord, des sections distinctes du congrès étaient chargées d'examiner les questions suivantes : « Stratification sociale et mobilité sociale », « Les conflits entre groupes et leur solution », « La formation, les activités professionnelles et les responsabilités des sociologues ». Les deux premières de ces questions font actuellement, dans le monde entier, l'objet de recherches intensives et constituent, de ce fait, une grande partie du programme actuel des études sociologiques. Quant à la troisième, elle présentera toujours, par sa nature même, un grand intérêt pour les sociologues; elle pose des problèmes qui ne sont pas seulement éthiques, mais qui se rattachent étroitement au domaine des recherches pratiques. Ne fût-ce que pour cette raison, la section qui s'occupait des tendances actuelles ne pouvait être véritablement représentative.

Mais d'autres raisons s'ajoutaient à celle-là. Tout d'abord des communications recueillies au hasard ne pouvaient porter sur tous les aspects des recherches sociologiques : seule aurait pu le faire une série d'études rédigées sur demande et traitant de sujets soigneusement choisis. Il semble que les lacunes aient été essentiellement de deux sortes : en premier lieu, les sociologies américaine, anglaise et française étaient insuffisamment représentées; en second lieu, certains sujets d'importance capitale ont été complètement négligés : c'est le cas, par exemple, des questions de théorie sociologique — spécialité mal représentée dans l'ensemble du congrès; c'est aussi, à un moindre degré, le cas des questions qui touchent à la fois à la sociologie, à la politique sociale et à la philosophie sociale. Comme on le verra dans la suite de ce rapport, les débats mêmes du congrès ont quelque peu pallié ces carences. Mais on avait trop de questions à traiter en un seul jour pour pouvoir s'étendre sur aucune d'elles; et nombre de celles que l'on aurait désiré approfondir n'ont été qu'effleurées.

Tel a été, plus particulièrement peut-être, le cas des sujets traités par le Dr Busia (Côte-de-l'Or), par le Dr Eisenstadt (Israël), par M^{me} Bryce (Agra) et par le professeur Maiti (Patna). Dans les sociétés, anciennes ou modernes, où l'évolution technique est rapide, où les agglomérations urbaines se développent brusquement, où des cultures étrangères font sentir leur influence, et qui ont en outre à faire face à des déplacements massifs de population, il se pose des problèmes auxquels les méthodes et les principes de l'anthropologie sociale ne conviennent pas, et auxquels les méthodes de la sociologie sont trop rarement appliquées. Les régions de ce genre croissent en nombre et en impor-

tance dans le monde moderne ; elles soulèvent des problèmes pressants qui sont d'un grand intérêt pour la théorie sociologique — notamment pour l'analyse des transformations sociales — et qui amènent forcément le sociologue à étudier les questions de valeur. Celles-ci se divisent en trois catégories principales, selon qu'il s'agit de savoir : comment traiter les divergences de valeur en tant que données sociales ; quelle distinction établir entre les valeurs ; quelles valeurs prendre en considération dans le choix d'une politique.

Ce sujet immense et passionnant a naturellement éveillé un grand intérêt et il a été abandonné à regret. Par son importance, son intérêt et le peu de temps que les congressistes ont pu lui consacrer, il peut être considéré comme représentatif des divers thèmes discutés. Il serait souhaitable, a déclaré dans son allocution d'ouverture le président, le professeur den Hollander, que « cette section devînt l'une des sections permanentes des futurs congrès de l'association », ne fût-ce que pour donner un aperçu de sujets qui, quelle qu'en soit l'importance, risquent de ne pas être publiquement abordés au cours des débats plus rigides, plus limités, des autres sections, qui sont très spécialisées. Ce serait aussi, pour ceux qui seront chargés d'établir les programmes des congrès ultérieurs de l'Association internationale de sociologie, le moyen de combler certaines lacunes dans l'ensemble des sujets retenus ou dans la représentation des divers pays.

Avant d'examiner le contenu des communications, nous voudrions brièvement rendre compte des débats.

Le professeur den Hollander, après avoir souhaité la bienvenue à ses collègues, a déclaré que, devant la documentation impressionnante, mais hétérogène dont la section était saisie, il s'abstiendrait de toute généralisation. Un fait pourtant l'avait frappé : de plus en plus, la sociologie donne lieu à des recherches collectives plutôt qu'individuelles. Signalant certains des sujets traités dans les communications, il a formulé diverses observations qui figurent ailleurs dans le présent rapport. Après lui, le rapporteur a passé les communications en revue de manière plus détaillée, en s'efforçant de les grouper d'après les sujets dont elles traitaient et les préoccupations auxquelles elles répondaient.

Le premier orateur inscrit était le professeur Dodd, de Seattle, qui a déclaré que, pour permettre à la sociologie de progresser, il faut rendre comparables les recherches effectuées dans les différents pays du monde. Il espère qu'on publiera à cette fin, en 1954, un manuel mondial précisant les techniques d'enquête, d'un point de vue pratique. Un tel ouvrage exigerait une révision annuelle et le concours bénévole de collaborateurs recrutés dans de nombreux pays. Les personnes disposées à participer à ce travail devraient se mettre en rapport soit avec M^{me} Myrdal, soit avec le professeur Dodd, de l'Université de Washington.

Le professeur R. König, du séminaire de sociologie de l'Université de Cologne, a renoncé à lire sa communication, mais il a présenté des observations sur divers points précédemment soulevés par les membres du congrès ainsi que par le rapporteur de la section. Il a manifesté un vif intérêt pour une question qui relevait peut-être davantage d'une autre section : celle de savoir comment enseigner une discipline à la fois théorique et pratique. Devons-nous considérer la sociologie comme une discipline unique, ou comme un ensemble de disciplines ? Le problème des rapports entre des disciplines qu'isole le cloisonnement du personnel universitaire est peut-être insoluble. Ainsi qu'on le verra, la section est revenue maintes fois sur ce point ; et le D^r Busia, qui a

pris la parole après le professeur König, a souligné, en se fondant sur son expérience africaine, la nécessité de revenir aux problèmes étudiés par les pionniers de la sociologie, de réaborder délibérément les questions de philosophie et de *Weltanschauung*. Il ne faut pas enseigner la méthode sociologique en la séparant des autres études, car la méthode fait partie intégrante de tout travail sociologique.

Au nom de ses collègues israéliens, le D^r Eisenstadt a déploré que les travaux de recherches, qui trouveraient en Israël un terrain particulièrement fécond, y soient entravés par le manque de personnel et de ressources. Dans un champ aussi vaste, le choix de sujets appropriés doit répondre aux besoins du gouvernement et de la population; mais les « recherches fondamentales » demeurent en tout état de cause les plus utiles. Le professeur Dodd a présenté ensuite sa communication sur l'étude des valeurs (voir ci-dessous). Puis le D^r Pipping (Turku, Finlande) a abordé un problème qui touche à diverses questions fondamentales de sociologie, d'anthropologie sociale et de psychologie sociale : celui de la socialisation des enfants et de la formation de leur personnalité adulte — problème plus complexe qu'on ne le croit généralement, ne fût-ce que parce que l'attitude du père et celle de la mère ne sont pas elles-mêmes nécessairement concordantes (voir ci-dessous).

M^{me} Bryce, revenant au sujet traité précédemment par le D^r Busia et le D^r Eisenstadt, s'est attachée particulièrement aux problèmes qui se posent à la sociologie indienne.

Le D^r Wurzbacher, de l'Institut de l'Unesco pour les sciences sociales (Cologne), s'est déclaré d'accord avec le D^r Eisenstadt en ce qui concerne les « recherches fondamentales » et, se référant à sa communication, il a cité en exemple la façon dont les thèses essentielles de Tönnies se trouvent aujourd'hui confirmées. Le D^r Karsten (Helsinki), parlant de la sociologie de la vieillesse, a déclaré que la « vieillesse » elle-même est un concept social lié aux différences de structure sociale. M. Dampierre, parlant au nom de M. Chombart de Lauwe (l'un et l'autre, du Centre d'études sociologiques de Paris) a commenté la communication de ce dernier (voir ci-dessous).

M. H. Friis, du Ministère danois du travail et des affaires sociales, a exposé l'évolution récente de la sociologie au Danemark; il a signalé notamment que son ministère préfère maintenant avoir recours, surtout pour les études relatives à la jeunesse, à des sociologues plutôt qu'à des économistes et à des statisticiens. Il a également montré l'importance que présentent, pour les études sur la délinquance, l'analyse des cas d'espèce et les enquêtes sur l'évolution ultérieure des délinquants.

Le professeur Maiti, ramenant la discussion sur certaines questions précédemment soulevées, a donné de nombreux renseignements sur la contribution de l'Inde à l'étude des tensions, entreprise par l'Unesco; il a expliqué comment l'accession de l'Inde au rang de dominion, en 1947, a eu pour effet d'accroître l'aide accordée par le gouvernement aux sciences sociales. D'autre part, la liberté dont jouit maintenant le pays a éveillé chez les jeunes Indiens un nouvel intérêt pour ces disciplines. A titre d'exemples, il a mentionné les problèmes de réfugiés, le régime matrimonial, la limitation de la natalité et les questions démographiques, les problèmes de tribus, l'attitude des ouvriers de l'industrie, etc. Dans toute cette œuvre d'éducation et de recherche, on se heurte constamment aux difficultés qui résultent de l'absence de manuels satisfaisants; mais peut-être parviendra-t-on, avec le temps, à résoudre ce problème. Le professeur Maiti a signalé un fait particulièrement intéressant : c'est que les

castes moyennes jouissent d'un prestige qui va grandissant à mesure que leur rôle économique prend davantage d'importance. Cette évolution du prestige est reconnue par les brahmanes eux-mêmes.

Le D^r N. Anderson, de l'Institut de l'Unesco pour les sciences sociales (Cologne), a rendu compte de l'enquête faite à Damstadt (voir ci-dessous). Puis le professeur Pollock, de l'Institut de recherches sociales de Francfort (reconstitué en 1950), a souligné le besoin actuel d'administrateurs qui s'intéressent aux questions sociales; il a déclaré que le programme d'éducation de l'Institut vise à former des hommes capable de lire Hegel, de comprendre Heidegger et d'employer la méthode empirique américaine. Il a également montré comment on s'efforce d'établir empiriquement un indice du « moral social » en Allemagne¹.

M. Pagès, du Centre d'études sociologiques de Paris, a développé sa communication sur le « ton affectif » (voir ci-dessous). Puis M. Célestin a parlé des travaux du centre français « Économie et Humanisme », qui faisait l'objet de la dix-huitième communication. Il a particulièrement insisté sur les problèmes relatifs au niveau de vie.

Le professeur M. Ginsberg, de la London School of Economics and Political Science, a d'abord parlé des « pays pionniers » dont MM. Busia et Eisenstadt avaient déjà signalé les problèmes. Selon lui, l'éducation sociologique, dans ces pays, pourrait fort bien commencer par l'étude de la société même où le maître enseigne. « Cela exige évidemment, a dit le professeur Ginsberg, que, dans un pays comme la Côte-de-l'Or, par exemple, un certain nombre d'études qui, à ma connaissance, n'ont pas encore été faites, soient consacrées à la structure sociale de la région. D'ailleurs, si extraordinaire que cela puisse paraître, nous ne possédons pas encore, même en ce qui concerne les pays évolués, de livres sur la structure de telles unités géographiques. Je ne connais aucun ouvrage qui donne, par exemple, des renseignements complets sur la structure sociale de l'Angleterre, de la France ou de l'Allemagne contemporaines. De tels livres n'existent pas. Je suis sûr qu'il serait possible d'en faire; nous disposons sur ces pays de données suffisantes — documentation démographique et documentation en tous genres sur les institutions — qu'il suffirait de rassembler suivant un plan concerté de recherches. Je ne veux pas dire que ces ouvrages devraient être identiques, car il est nécessaire, bien entendu, que chaque pays ait le sien propre. » Grâce à une documentation de cet ordre nous pourrions espérer, a dit le professeur Ginsberg, voir renaître la sociologie comparée. Sur la question de la philosophie sociale, précédemment soulevée par le D^r Busia, il a déclaré : « Pour ma part, j'ai toujours pensé qu'on ne saurait bien enseigner la sociologie, ni même aucune des sciences sociales, sans enseigner en même temps la philosophie sociale. Ce sont deux disciplines distinctes qu'il faut se garder de confondre, mais l'une ne va pas sans l'autre. La grande question est de savoir ce que doit être le contenu de cette philosophie sociale. Question réellement difficile à résoudre, car, si les étudiants de certains pays d'Europe ont en principe des notions générales de philosophie, notamment dans les universités où cette matière est obligatoire pour tous, les étudiants qui ne font pas d'études philosophiques me semblent cependant devenir de plus en plus nombreux. Par exemple, un étudiant peut parfaitement obtenir un diplôme en économie politique, en droit international ou en toute autre matière, sans avoir étudié la philosophie. » Le mieux est

1. A partir de ce point, l'enregistrement s'est révélé à peu près inutilisable.

d'enseigner la méthodologie — épistémologie des sciences sociales — incidemment, à propos d'études concrètes dont elles font partie intégrante.

Le problème des valeurs présente une plus grande importance. Les jeunes étudiants en sociologie manquent forcément d'expérience; une fois qu'on les a initiés à une théorie générale des valeurs, il faut leur expliquer les problèmes de valeur que soulèvent diverses institutions telles que les classes sociales, le droit de propriété, la famille, etc. Si difficile qu'il soit d'y parvenir, le maître doit avoir constamment le souci d'enseigner à ses élèves comment distinguer les questions de fait des questions de valeur.

Le D^r Brodersen, de la New School for Social Research (New York), a souscrit aux observations du professeur Ginsberg sur la philosophie sociale et a déploré que nous connaissions si mal la société mondiale. Non seulement nous savons trop peu de choses sur les caractères sociaux des « États pionniers », mais nous ignorons tout d'importants problèmes qui influent sur la situation des pays les plus évolués. Malgré l'existence d'ouvrages tels que l'étude statistique de Carr-Saunders, nous n'avons d'analyses proprement sociologiques d'aucune des principales sociétés. La difficulté de ces analyses sera forcément considérable, mais elle peut et doit être surmontée, ne serait-ce qu'en raison de l'importance croissante que présentent, pour la détermination d'une politique mondiale, les renseignements ainsi obtenus.

Le professeur Maiti est revenu sur le problème des manuels. Il ne s'agit pas de fournir simplement des analyses et des exposés : il faut « s'efforcer de montrer dans nos manuels comment certaines attitudes à l'égard de valeurs primaires et de valeurs dérivées » interviennent dans le jeu des interactions sociales. C'est par la compréhension des valeurs primaires de son propre pays qu'on se prépare aux comparaisons et à la compréhension internationales.

Le D^r O. Friedman (Londres) a montré la nécessité d'enseigner la psychologie aux étudiants, en insistant notamment sur « la relation entre les mobiles individuels et le développement général de la société ».

Le rapporteur, soulignant l'importance de la sociologie descriptive, a déclaré : « Il me paraît regrettable que, dans l'état actuel de la sociologie, nous éprouvions tant de crainte et de répugnance à faire de simples descriptions. Nous les considérons comme une activité aussi dénuée d'importance que de validité scientifique. Elles n'en constituent pas moins, à mon avis, d'authentiques recherches aussi utiles que n'importe quels autres travaux des sociologues. Ce n'est pas simplement des « nations-frontières » (pour reprendre l'expression du D^r Busia), c'est de toutes nos sociétés respectives qu'il nous faut des études descriptives de tout premier ordre. Je n'ignore pas que l'on a fait, ces temps derniers, certaines tentatives de ce genre et je serais particulièrement heureux de savoir ce qu'il est advenu d'une série d'études entreprises, il y a deux ou trois ans, sous les auspices de l'Unesco, et dont j'ai lu quelques-unes en manuscrit. C'étaient, en grande partie, des exposés descriptifs, dus à un ou plusieurs auteurs, de la structure sociale et de la vie sociale d'une vingtaine de pays. Je me rappelle avec un plaisir particulier une de ces études — encore inédite pour autant que je sache — consacrée à la France par le professeur Gabriel Le Bras. Elle m'avait paru nettement supérieure à tous les travaux descriptifs faits jusqu'ici par des sociologues. »

A propos des conflits de valeurs qui surgissent parfois dans les « nations-frontières », le D^r Busia a rapporté un souvenir de jeunesse illustrant le conflit

entre le prix que les Européens attachent au temps et celui que les Africains attachent aux rites de courtoisie ¹.

Le D^r Bergsma (Amsterdam) a ensuite rappelé la longue tradition des Pays-Bas en matière de géographie humaine. Le professeur Max Sorre avait déclaré à Liège en 1952 qu'il était temps que la géographie découvrit la sociologie. Aux Pays-Bas, il s'est produit une rencontre de ce genre. Pour rendre possible l'élaboration d'ouvrages comme ceux dont le professeur Ginsberg souhaite la publication, il est indispensable de réduire le champ d'activité de la sociologie : on y parviendra notamment en s'attachant surtout à la sociographie. Le D^r Bergsma croit savoir qu'il existe à Francfort deux organismes distincts : l'Institut de recherches sociales et l'Institut sociographique. Pour autant que son expérience personnelle, à Amsterdam, lui permette d'en juger, cette division est difficile à comprendre. Le professeur Pollock a alors expliqué qu'en réalité les deux organismes de Francfort travaillent ensemble, mais que la sociographie y est envisagée d'un point de vue plutôt statistique. L'Institut de sociographie s'attache aux faits; l'Institut de recherches sociales, aux causes.

M. Posioen s'est déclaré partisan d'une révision tant de la théorie sociologique que des méthodes de recherches, afin que rien, pas même les valeurs les plus difficilement saisissables, ne soit négligé. M. Pagès a clos le débat ², et le professeur den Hollander a remercié tous ceux qui y avaient pris part.

Nous allons maintenant examiner les communications présentées, dont aucune n'a été lue et qui n'ont pas toutes été discutées. Étant donné le développement de la sociologie américaine, il est surprenant que la section n'ait reçu des États-Unis qu'une communication, celle du professeur Dodd. En revanche, elle a reçu des « pays pionniers » — les plus intéressants peut-être pour les sociologues — la communication du D^r Busia, les quatre études de MM. Eisenstadt, Foa et Ben-David (Israël), celle de M. Heeren (Indonésie) et celle de l'Institut est-africain de recherches sociales. Des pays vaincus de la dernière guerre sont venues les communications du professeur Anderson, du D^r Pipping et du D^r Wurzbacher (Allemagne), celle de la Société japonaise de sociologie, et celle de MM. Ariga, Nakano, Morioka et Morton. Deux communications ont été reçues d'Australie (celles du professeur Nadel et de M. A. Silbermann), une du Mexique (celle du professeur M. Y. Nuñez), une de Suisse et d'Allemagne (celle du professeur König), une du Danemark et deux des Pays-Bas. Des pays de langue française — France, Belgique et Suisse (Genève) — on n'a pas reçu moins de six communications traitant de sujets remarquablement variés. La Grande-Bretagne n'avait fourni à cette session aucune communication.

La plupart de ces documents rendaient compte de l'évolution de l'enseignement et des recherches.

Ils portaient soit sur la situation d'un pays — comme les sept premiers — soit sur les travaux d'organismes déterminés. Le centre français « Économie et Humanisme », par exemple, a présenté une liste complète de ses publications, reproduite dans le deuxième volume (tiré au duplicateur) des documents de la section ³.

1. La mauvaise qualité de l'enregistrement ne nous permet pas de rendre compte plus longuement de l'intervention du D^r Busia, une des plus intéressantes de la session.

2. Ici, l'enregistrement fait totalement défaut.

3. On peut obtenir ce volume en s'adressant à l'International Sociological Association, Skopper House, 13 Endsleigh Street, Londres, W.C.1, Royaume-Uni.

Le Dr Paredes (Quito) soulève la question des rapports qui unissent la philosophie et la sociologie dans notre culture moderne. Pour lui, la sociologie assume désormais le rôle traditionnellement imparti à la philosophie dans l'examen critique des institutions sociales, des divers modes d'expression culturels et du contenu psychologique de la société. Le professeur Dupréel (Bruxelles) s'efforce de donner une définition abstraite de l'objet de la recherche en sociologie. « Nous classons les objets de la connaissance, dit-il, selon leurs affinités et leurs dissemblances. C'est dans le domaine du vivant que les principes d'analogie revêtent le plus d'importance et sont aussi le plus obscurs. Nous sommes là dans un domaine de probabilités pouvant faire l'objet de généralisations d'ordre pragmatique. »

M. Pagès pense que les sociologues devraient comprendre dans leur champ de recherche l'étude du « ton affectif », qui joue un rôle important dans les mécanismes qui gouvernent le comportement individuel et le comportement des groupes. On pourrait dégager de cette étude certaines hypothèses de travail propres à guider la recherche sur le terrain et valables aussi bien pour la macrosociologie que pour la microsociologie. A l'appui de sa théorie, M. Pagès apporte le témoignage d'un certain nombre de psychologues, notamment celui de Lewin.

Une partie des documents de travail traitent d'enquêtes sur des communautés ou de questions connexes. M. Chombart de Lauwe déclare à ce propos : « Le choix d'une table d' « unités d'espace social » — villages ou centres urbains — nous est apparu essentiel pour entreprendre une étude comparative et mener des enquêtes expérimentales sur le terrain. » Il apporte à ce propos certains exemples tirés d'un ouvrage important publié récemment, *Paris et l'agglomération parisienne : l'espace social dans une grande cité* (Presses universitaires de France, 2 vol.); le professeur Anderson, de son côté, parle de l'enquête menée à Darmstadt, dont les résultats font l'objet d'une publication en huit volumes qu'un neuvième tome doit prochainement compléter. L'enquête doit, d'autre part, fournir la matière d'un compte rendu en un volume, rédigé par un Américain. Cette étude, menée par des équipes mixtes d'Allemands et d'Américains, de 1949 à 1952, avait pour objet à la fois d'obtenir des données statistiques et de former de jeunes sociologues. « L'enquête de Darmstadt représente probablement la première tentative visant à étudier simultanément une ville et le pays environnant. A l'époque où les chercheurs commencèrent leurs travaux, près de la moitié des 115.000 habitants qui constituaient la population de la ville d'avant guerre, chassés par le bombardement qui avait détruit la plus grande partie du centre urbain, vivaient encore hors les murs. Cette situation offrait l'occasion d'observer comment s'opère le relèvement d'une communauté sinistrée. Elle permettait également d'étudier les problèmes qui se posent après la guerre dans des communautés rurales surpeuplées. Les enquêteurs ont bénéficié de l'entier concours de divers groupements et fonctionnaires, tant dans la ville elle-même que dans la campagne environnante. »

La jeunesse allemande fait l'objet d'une enquête de l'institut créé à Cologne par l'Unesco, et un rapport sur la question est présenté par le Dr Wurzbacher. Les travaux de recherche ont commencé dans une communauté rurale. Afin de déterminer la situation des jeunes dans la société, les enquêteurs ont fait porter leurs observations sur les groupes sociaux suivants : la famille, le voisinage, les amis, les associations de loisirs, les églises, les groupements politiques, les groupements professionnels — la population tout entière ayant fait

l'objet d'interviews très poussées selon la méthode de l'échantillonnage au hasard. Afin de pouvoir mieux définir les forces sociales à l'œuvre dans ce milieu, il a été procédé à une étude historique des cadres locaux depuis 1885. « Parallèlement à cette expérience type, on procède actuellement à une enquête portant sur l'ensemble du territoire de la République fédérale d'Allemagne, avec le même thème — « Intégration et stratification » — et fondée sur les enseignements tirés de l'étude pilote dont nous venons de parler. L'enquête doit permettre de déterminer dans quelle mesure la première étude peut être considérée comme significative et ouvrir la voie à une nouvelle série de monographies consacrées à des centres urbains d'importance variée. »

Dans sa communication, le D^r Pipping indique que, sur un « échantillon » de quatre cent vingt-deux jeunes Allemands, on a constaté ce qui suit : « On considère généralement que le père est plus autoritaire que la mère. Sa personnalité et ses actes sont moins critiqués. Les filles, élevées plus sévèrement que les garçons, mettent plus souvent l'accent sur les restrictions qui leur sont imposées, mais sont aussi plus portées à les approuver. La théorie qui veut que la sévérité paternelle rende les enfants autoritaires ne s'est pas trouvée généralement confirmée. » Dans le compte rendu des débats de la session, nous avons déjà parlé de cet intéressant exposé et des doutes qu'il jette sur certaines théories élémentaires touchant la culture et la personnalité.

M. Ben-David expose qu'en Israël on a procédé à une enquête sur un « échantillon » composé de six cents membres de groupements de jeunesse et prélevé à la fois dans les grandes villes et dans les bourgades. « D'après une première analyse des résultats obtenus, il semble bien que soit confirmée et précisée l'hypothèse générale qui avait servi de point de départ à ces travaux de recherche — à savoir que les groupes d'âge organisés du type « mouvements de jeunesse » se rencontrent dans les sociétés où l'opposition entre les tendances particularistes de la famille et les tendances générales d'une société visant à l'universalité va de pair avec l'existence d'importants éléments collectivistes dans le système central des valeurs. On a constaté que les enfants appartenant à des familles dont les individus s'identifient à leur condition sociale ont tendance, s'il leur arrive de se joindre à un mouvement de jeunes — ce qui n'est pas toujours le cas —, à choisir les groupements qui ont un caractère relativement libéral et individualiste, comme les scouts. »

L'exposé du D^r Eisenstadt, « Leadership, Mobility and Communication », part des recherches effectuées en Israël sur les problèmes que pose une masse d'immigrants de provenances diverses. Des groupes d'immigrants, répartis selon leur résidence et leur appartenance ethnique, ont été étudiés du point de vue de la cohésion des groupes, de leur échelle de valeurs, de la participation des individus aux associations et à la vie nationale, de l'esprit d'initiative, des élites, etc. Les observations faites sur les principales associations d'ordre culturel et politique ont porté sur leur échelle des valeurs, leur composition et leur encadrement. On a étudié la matière dont les élites sont formées et se recrutent ainsi que les échecs en matière de communication et l'apparition de comportements aberrants. Dans son exposé, le D^r Foa s'attache surtout à définir le rôle de direction tel qu'il se manifeste en Israël. Il établit une distinction entre les dirigeants qui conçoivent leur tâche en fonction des individus dont ils ont la charge et ceux qui pensent avant tout aux buts que le groupe se propose. Toutes ces questions sont étudiées sous forme de tableaux et de graphiques et à grand renfort d'analyses psychosociologiques.

De même que le compte rendu sur l'enquête de Darmstadt (voir plus haut),

le rapport consacré à la famille au Japon est le fruit de travaux collectifs. La notion de famille est étudiée du point de vue de la parenté, du culte du foyer, de la propriété familiale et du relâchement de la discipline patriarcale. Cette analyse se situe dans une perspective historique, mais il n'est pas fait mention des méthodes employées pour étudier les formes si curieuses de cette institution. Les seules indications fournies sont quelques références d'ouvrages publiés.

En dehors de cette étude sur la famille au Japon, l'essai du D^r Banning est le seul autre exemple d'analyse consacrée spécifiquement à une institution. Il n'entrait d'ailleurs pas dans l'intention de l'auteur d'exposer la situation de l'Église réformée des Pays-Bas; mais, en fait, il donne une ample documentation sur la question et, chemin faisant, il nous renseigne sur le développement de la sociologie néerlandaise, sur ses tendances et sur certains de ses projets. L'Institut sociologique de l'Église a étudié l'influence de la guerre sur la jeunesse, il a encouragé la « sociographie pastorale » — c'est-à-dire l'étude des données locales utiles à l'action des pasteurs — il a étudié la situation économique du clergé, et constaté que celui-ci se recrute en majorité dans les rangs de la petite ou moyenne bourgeoisie. En dépit de ses difficultés financières, l'institut a des projets d'avenir ambitieux sur le plan de la recherche.

Le sujet traité par M. A. Silbermann sort de l'ordinaire. Bien que l'auteur ait rédigé sa communication en Australie, cette étude des programmes musicaux de la radio a été faite à Paris, sous l'égide du Centre d'études radiophoniques. L'objet de la recherche était d'ordre pratique : il s'agissait d'attirer le public et « d'empêcher toute action visant à influencer le goût des auditeurs », et en même temps — rapprochement assez curieux — « de créer l'homogénéité culturelle désirable ». Tout un ensemble d'interviews et d'analyses fonctionnelles ont servi à dresser un « graphique culturel » qui « doit permettre de déceler au premier coup d'œil si la tendance socio-culturelle de l'organisme [de radiodiffusion] s'écarte si peu que ce soit de la tendance socio-culturelle générale de la société... ».

L'exposé de M. Poisson fait mention d'une source inhabituelle de données statistiques. La sociologie et les sciences économiques, dans la mesure où elles font appel à l'analyse statistique, gagneraient beaucoup à consulter les actes notariés, qui sont une mine de renseignements remontant à plusieurs siècles et très riche, notamment en ce qui concerne le mariage et la famille, la propriété et les documents officiels.

Le professeur Dodd pose la question des valeurs, prises dans une acception très large. Citons son propre résumé :

« Le système dimensionnel que nous proposons combine la logique symbolique, la statistique et l'algèbre matricielle; il renforce l'efficacité des sciences sociales en tant que mode d'expression, de prévision et de contrôle du comportement des êtres humains dans leurs rapports mutuels, en fonction des valeurs dont ils se réclament. Notre système repose sur six sortes de coordonnées : le temps, l'espace, les individus, l'objet de leur désir, ce désir lui-même et la situation sociale environnante.

» Nous définissons notre système des tensions humaines à partir de notre conception initiale des valeurs, par une série d'opérations, qui sont : 1^o la définition des valeurs : nous avons recours à des définitions opérationnelles dont la fidélité peut être mesurée et s'avère suffisante ; 2^o l'observation des valeurs : démoscopes ou méthodes scientifiques de sondage permettent, à

l'aide de six techniques auxiliaires (plan d'ensemble de l'enquête, questionnaires, échantillonnage, interviews, tabulation des résultats et rédaction des conclusions), d'exprimer mathématiquement les jugements de valeur recueillis de vive voix ; 3^o la classification des valeurs : nous étudions les valeurs qui présentent la plus grande intensité dans chacune des six dimensions définies ; 4^o la mesure des valeurs : nous mesurons l'intensité du désir à l'égard d'une valeur donnée en employant huit définitions pour cette mesure ; 5^o l'étalonnage des valeurs : nous employons, dans la rédaction des questionnaires, les méthodes éprouvées par notre National Security Poll ; 6^o la corrélation entre les valeurs : nous utilisons la technique des n matrices en l'adaptant à nos formules de matrices dimensionnelles ; 7^o la prévision des valeurs : nous utilisons les méthodes servant à prévoir le comportement public à partir d'un sondage d'opinion ; 8^o la vérification des valeurs : la méthode employée est celle de la corrélation multiple ; 9^o l'expérimentation sur les valeurs : dans le cadre du projet Revere, on s'efforce d'accroître l'intensité d'une valeur sociale donnée ; 10^o la déduction d'aspects nouveaux de certaines valeurs : on peut citer en exemple les vingt-quatre aspects que les définitions dimensionnelles permettent de dégager d'une valeur quelconque ; 11^o la combinaison des valeurs dans un système de tensions : la tension résulte des deux facteurs donnés par l'observation, le désir et l'objet du désir. Plusieurs tensions peuvent s'intégrer dans une décision unique qui détermine un certain comportement. Notre système de tensions humaines s'applique aux tensions entre races, aux tensions dans l'industrie, aux tensions conjugales et aux tensions entre individus, et il fournit une formule générale en même temps qu'une technique permettant d'éprouver les effets des tensions internationales. »

Les communications concernant les progrès réalisés sur le plan national et local en matière d'enseignement et de recherche portent sur tous les continents. Dans son essai, le D^r Busia explique comment la Côte-de-l'Or a bénéficié, du fait de la guerre, de techniques et d'expériences nouvelles et de transformations sociales rapides — notamment en ce qui concerne le développement de l'urbanisme. Le besoin s'est alors inévitablement fait sentir de procéder à des recherches sociologiques sur l'exploitation du sol, l'urbanisme, etc. L'Institute of Arts, Industries and Social Science, fondé en 1943, a mené à bien, sous la direction du professeur Fortes, un certain nombre d'études de caractère anthropologique sur les Achantis. D'autres organismes, avec l'aide d'autres spécialistes, ont procédé à des enquêtes analogues dans le domaine des sciences économiques et de l'anthropologie. Grâce à l'action du Colonial Social Science Research Council, les progrès ont été rapides dans ce domaine, mais ils continuent d'intéresser surtout l'anthropologie. En revanche, les travaux du West African Institute of Social and Economic Research, dont le siège est dans la Nigéria, ont surtout un caractère économique. Le département de sociologie du Collège universitaire d'Achimota a entrepris des recherches concernant les enquêtes urbaines, les aspirations des écoliers, la musique traditionnelle, etc. Pour le D^r Busia (voir ci-dessus), tous ces travaux posent « la question de savoir s'il faut réunir, ou distinguer l'un de l'autre, le domaine de l'anthropologie sociale ou culturelle [...] et celui de la sociologie » ; le D^r Busia est en faveur de leur intégration.

Consacré à l'East African Institute of Social Research, fondé à Kampala (Ouganda) en 1950, l'exposé du D^r Audrey Richards présente une longue liste de recherches dont certaines devraient, d'après les définitions traditionnelles, se rattacher soit à l'anthropologie, soit à la sociologie, soit encore à

l'histoire ou à la linguistique. Dans ce cas également, ces anciennes divisions paraissent mal convenir à un « pays pionnier ».

A Achimota et Kampala, la tradition européenne est anglaise; en Indonésie, elle est néerlandaise et l'on y trouve trace de certains travaux de sociologie dès 1924, date à laquelle Schrieke étudiait les tensions sociales dans la partie sud-occidentale de Sumatra. Aujourd'hui, les sciences sociales sont enseignées tant à Djakarta qu'à Djokjakarta. A Djakarta, l'orientation de la sociologie semble avoir un caractère pratique : la stratification sociale, les tensions sexuelles, la condition des Eurasiens et leur organisation familiale, la recherche de documents figurent à son programme. A Djokjakarta, des travaux de sociologie urbaine sont actuellement en cours avec l'aide de l'Université Yale et une étude des organisations féminines se poursuit.

Le rapport du Japon se compose essentiellement d'une liste de travaux qui paraissent d'un grand intérêt, notamment dans le domaine de la sociologie rurale. Cette liste est trop longue pour que nous puissions la reproduire ici. Le rapport comporte en outre un index analytique de quelque trois cent vingt-cinq projets de recherche portant sur tous les domaines de la sociologie.

L'exposé relatif à Israël traite soit de questions déjà étudiées dans le présent rapport, soit d'études qui relèvent plutôt des sciences économiques, de l'histoire, etc., et qui ne sont pas directement du domaine de la sociologie.

Le Dr Mendieta y Nuñez a rendu compte des recherches entreprises par l'Université nationale autonome du Mexique, où un institut de recherches sociales a été fondé en 1930 et réorganisé en 1939. D'après le document qu'il a présenté, l'un des objectifs principaux de l'institut est de réaliser une étroite intégration entre les études théoriques et les enquêtes sur le terrain. Une carte ethnographique du Mexique a été suivie d'une série de quarante-huit monographies consacrées aux races indigènes, l'ensemble devant servir de base à la rédaction d'une *Ethnologie du Mexique* en dix volumes. Ces recherches ont donné lieu à des enquêtes sur l'habitat, les terrains communaux, etc.

L'institut publie une revue, la *Revista mexicana de sociologia*, et il a fait paraître une série de dix-sept brochures consacrées à la sociologie.

Comme le rapport d'Israël, l'exposé du Dr Nadel est ambitieux dans ses visées. Passant en revue la situation de la sociologie en Australie, l'auteur énumère vingt-deux organismes qui s'occupent d'études sociales dans six universités et il résume trente-neuf projets de recherche. Ceux-ci comprennent notamment des études sur les sujets suivants : communication, stratification, mobilité, conflit des générations dans les zones urbaines, tensions dues à l'immigration, préjugés sociaux, etc. Dans d'autres parties de son exposé, le Dr Nadel s'occupe de questions qui ont moins directement trait à la sociologie. On y trouve toutefois mention d'une enquête sociale menée dans les quartiers du nord de Sydney et de travaux de psychologie sociale fort intéressants effectués à Melbourne et ailleurs.

Le professeur den Hollander et M. J. P. Kruyt résument ainsi l'exposé consacré aux Pays-Bas : « Les rapports historiques qui, aux Pays-Bas, unissent la sociologie, la sociographie et la géographie sociale ont un caractère unique et s'expliquent en grande partie par l'influence de Steinmetz, qui fut professeur de géographie sociale à Amsterdam jusqu'en 1933. La sociologie a conquis droit de cité dans les universités néerlandaises après la seconde guerre mondiale : alors qu'avant 1940 il n'existait qu'une seule chaire de sociologie (Bonger, 1940, Amsterdam), aujourd'hui, toutes les universités néerlandaises comptent un ou plusieurs professeurs de sociologie ou de sociographie.

Le rapport donne leurs noms et le programme général de leur enseignement et précise les caractères de l'organisation nationale des sociologues néerlandais; on y trouve également une liste des instituts de recherche — qu'ils soient ou non rattachés à une université — ainsi que l'indication des principaux projets de recherche en cours. Dans une bibliographie, on s'est efforcé de classer les publications les plus importantes dues à des sociologues néerlandais dans divers domaines de la recherche sociale. »

Au Danemark, si nous en croyons le rapport de la Société danoise de sociologie, ce n'est qu'en 1937, avec l'arrivée du professeur Geiger, aujourd'hui disparu, que la sociologie acquit le droit de cité à l'université. Le successeur du professeur Geiger, le professeur Ranulf, qui occupait la chaire de philosophie d'Aarhus, lui survécut peu de temps. Le Danemark perdait ainsi coup sur coup deux éminents sociologues. A l'heure actuelle, il existe une autre chaire de sociologie à Copenhague, ainsi qu'un institut; nous avons déjà parlé des travaux de M. Friis et du ministère du Travail et des questions sociales. Le rapport danois résume les recherches entreprises au Danemark sur la stratification et la mobilité sociales, la situation sociale et l'assistance sociale; on peut en déduire que la situation est particulièrement favorable au développement de la recherche grâce à la coopération féconde entre le gouvernement et les instituts.

C'est à Genève que se trouve le Centre de recherches sociologiques qui fait l'objet du rapport du professeur Girod. Fondé en janvier 1952, ce centre s'occupe de questions de sociologie industrielle, de sociologie électorale, de communications, d'urbanisme et de méthodologie. Cet institut examine, pour le compte de l'Unesco, ceux des documents de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées qui ont trait à la sociologie.

Enfin, le Dr König a exposé les résultats de son enquête sur les méthodes de recherche employées en Suisse et en Allemagne. L'Europe de langue allemande ne s'intéressait guère aux travaux sur le terrain avant 1945. Les habitants de ces régions sont d'ailleurs mal préparés à répondre à des questionnaires et se prêtent difficilement aux enquêtes; seule l'expérience pourra avoir raison de cette résistance. La méthode des interviews n'a de chances de s'appliquer dans ces pays que si un changement des attitudes mentales intervient. Des problèmes linguistiques se posent de surcroît, car les méthodes d'enquête sur le terrain ont été surtout mises au point dans des pays de langue anglaise, et les questionnaires se prêtent mal à la traduction en allemand. Il est probable que ces difficultés ne sont pas particulières à la Suisse et à l'Allemagne.

L'auteur du présent rapport n'a pas essayé de faire une synthèse là où la diversité des matériaux présentés n'en offrait pas l'occasion. Il espère avoir résumé impartialement toutes les interventions et communications. S'il n'a pas toujours su rendre justice à chacun, qu'on veuille bien croire qu'il n'y a là aucune intention de sa part.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET LES RESPONSABILITÉS DES SOCIOLOGUES

par J. R. TRÉANTON¹.

Les rapports présentés sur « Les activités professionnelles et les responsabilités des sociologues » reflètent fidèlement la situation de la sociologie dans le monde contemporain. Science jeune, profession nouvelle, elle suscite des préoccupations variables suivant les pays. Aux États-Unis, elle a franchi depuis longtemps les limites du « campus universitaire » et les sociologues interviennent aujourd'hui dans tous les domaines de la vie nationale. Mais cette croissance trop rapide les oblige à faire une halte, à effectuer un examen critique, qu'ils entreprennent d'ailleurs avec courage. Leurs communications à la section IV traitent de la déontologie et du « statut » qu'il importe de donner aux activités multiples de leur profession.

Leurs collègues européens, indien et mexicain manifestent d'autres soucis : ils songent d'abord à accroître des débouchés professionnels encore trop restreints; ils se préoccupent aussi de préciser l'éthique générale de leur science. Quelle orientation lui imprimer dans cet univers contradictoire et déchiré qui nous entoure ? Quel rôle peuvent jouer la recherche et l'enseignement de la sociologie dans l'avènement d'un nouvel humanisme ?

QU'EST-CE QU'UN SOCIOLOGUE ?

La description de l'« espèce sociologique » eût suffi à occuper un congrès. Si des divers rapports soumis à la section IV il n'est guère possible de dégager un portrait du sociologue contemporain valable pour tous les pays, du moins permettent-ils d'en dessiner quelques traits.

A quels signes reconnaître le sociologue ? Au diplôme universitaire dont il est détenteur ? Médiocre pierre de touche : ni l'Italie ni la France — pour ne citer que deux pays représentés à Liège — n'offrent à leurs étudiants la possibilité d'accomplir un cycle complet d'études supérieures en sociologie². Ailleurs, les « peaux d'âne » de M. A. ou de Ph. D., de licencié ou de docteur en sociologie sanctionnent généralement des formations intellectuelles très différentes. M. Mendieta y Nuñez parle des « divergences considérables et apparemment irréductibles qui séparent les sociologues européens en ce qui concerne le contenu et l'organisation de la sociologie ». Les données qu'il reproduit³ prouvent le caractère tout aussi varié de la sociologie américaine. Telle qu'on l'enseigne dans les universités, elle apparaît de moins en moins comme une science autonome, comme « un ensemble cohérent de connaissances et de techniques originales par rapport aux autres sciences ». Le D^r Sibley, qui fait cette remarque, ajoute : « Les sociologues des générations précé-

1. L'auteur regrette que des défaillances de l'appareil d'enregistrement des débats l'aient empêché de rendre compte de manière satisfaisante des interventions de MM. Busia (Côte-de-l'Or), Friedmann et Morin (France).

2. Voir les rapports de MM. Pellizzi et Morin, et le rapport général du professeur de Bie sur l'enseignement de la sociologie dans le monde.

3. D'après l'enquête de Raymond et Ruby J. Reeves Kennedy : « Sociology in American Colleges », *American Sociological Review*, octobre 1942.

dentes, qui n'étaient pas encore submergés par la masse des faits qu'accumule de nos jours la recherche expérimentale [...], pouvaient s'accorder sur l'existence d'une matière sociologique distincte, tout en s'opposant violemment sur la définition qu'en donnait tel ou tel traité. Aujourd'hui, les manuels américains de sociologie reproduisent rarement dans leurs titres le mot « principe ». Quant à leur matière, hautement éclectique, elle sert les données et les conclusions de multiples disciplines [...]. »

Si la « sociologie » n'existe plus — ou pas encore — il faut bien constater que, dans certains pays, les sociologues prospèrent. Citons les chiffres américains : en dix ans, l'American Sociological Society vient de passer de 1.500 à 4.000 membres. Le nombre des Ph. D. de sociologie délivrés annuellement par les universités s'élève aujourd'hui à 140, contre 75 avant la guerre. Les débouchés professionnels s'accroissent en proportion. Certes, les trois quarts des sociologues américains poursuivent encore leur carrière dans les universités¹. Mais ceux qui mettent leur compétence au service d'organismes publics ou privés de recherche « pratique » sont de plus en plus nombreux. Moral de l'armée, relations raciales, habitudes de consommation, etc., on n'en finirait pas d'énumérer tous les domaines où intervient désormais la sociologie « appliquée ».

En dehors des États-Unis, le bilan est moins favorable. Les conclusions auxquelles aboutit le professeur Pellizzi dans son rapport consacré à l'Italie vaudraient pour la France et pour bien d'autres pays : « Le manque de postes universitaires et d'instituts, écrit-il, entrave la formation d'étudiants spécialisés, et le manque d'étudiants spécialisés fournit un bon argument contre la création de chaires et d'instituts. » L'introduction de la sociologie dans l'enseignement secondaire — souhaitée par certains — reste encore dans le domaine des chimères. « Ni le *gymnasium* ni le lycée européens n'offrent aux sociologues de débouchés comparables à ceux du *college* américain », note avec justesse le professeur Hughes.

L'étudiant a-t-il plus de chances de trouver en dehors de l'Alma Mater un emploi qui le fasse vivre ? Quelques subsides publics ou privés lui permettent parfois de se consacrer à la démographie, aux relations industrielles ou aux problèmes coloniaux². Mais c'est là peu de chose au regard des possibilités de tous ces secteurs. La situation changera-t-elle dans les années à venir ?

Pour le prévoir, nous manquons d'un tableau complet des débouchés présents et futurs de la sociologie dans les différents pays. Il faudrait que les sociologues répondent au vœu du rapporteur de la section IV, le professeur de Bie, et entreprennent cette enquête approfondie portant à la fois sur ce qui est et sur ce qui peut être, sur les débouchés de fait et sur les débouchés possibles de leur discipline. Rien ne pourrait mieux les éclairer sur l'orientation qu'il convient de lui donner.

La diversité des tâches offertes à la sociologie, son émancipation progressive du milieu universitaire renouvellent ses perspectives d'avenir. Les sociologues s'interrogent sur le « statut » futur de leur profession. Sont-ils en voie de constituer un corps de spécialistes établi, reconnu, ayant droit de cité et lettres patentes³ ? Les rapports du professeur Hughes et du Dr Sibley posent le problème de cette structure quasi corporative qui aboutirait « à tracer des

1. Dr Sibley.

2. Sur la situation en France et en Italie, les communications de M. Pellizzi et de MM. Friedmann et Tréanton fournissent quelques données.

3. Ce sont les termes mêmes par lesquels le professeur de Bie traduit les nuances de l'anglais *profession*.

frontières très nettes entre l'occupation [sociologique] et les occupations voisines, à développer les débouchés de ceux qui se trouveraient à l'intérieur de ces frontières, à compléter enfin cette démarcation claire et nette par un effort d'extension de la profession qui permettrait à ses spécialistes d'appliquer leurs talents au plus grand nombre de cas possible, de satisfaire le maximum de clients, et d'utiliser leurs méthodes de recherche à tout moment et en tout lieu avec une égale validité¹ ».

Le corps médical lui-même — le professeur Hughes en fait la remarque — n'est pas arrivé à concilier ce « maximum de spécificité » avec ce « maximum d'universalité ». La sociologie n'est guère mieux placée pour y parvenir. Sans doute s'efforcera-t-elle toujours « de sélectionner, de former, d'initier et de discipliner ses membres, de définir la nature des services qu'ils rendront et la façon dont ils les rendront¹ ». Formeront-ils pour autant une « profession » distincte de celles qui groupent, par exemple, les économistes, les anthropologues, les statisticiens — bref les multiples spécialistes qui se préoccupent des affaires humaines ? Le Dr Sibley ne le pense pas : « J'ai tendance à croire, dit-il, qu'il se créera, sous quelque nom qu'on le désigne, un corps professionnel qui s'occupera des relations sociales : il empruntera beaucoup de ses techniques et de ses connaissances à ce qu'on appelle actuellement la sociologie, mais beaucoup aussi aux autres sciences sociales, en particulier à la psychologie et à l'anthropologie. »

Le cloisonnement de ces différentes branches scientifiques prend un caractère de plus en plus artificiel : le moment serait mal choisi pour le doubler d'un exclusivisme corporatif. Les sociologues doivent ouvrir leurs rangs aux spécialistes de formation voisine, multiplier leurs contacts avec les autres disciplines. L'avenir condamnerait l'effort qu'ils feraient pour se renfermer sur eux-mêmes.

Les rapports européens nous rassurent. En Italie, en France, en Grande-Bretagne, les sociologues viennent d'horizons très divers : histoire, droit, philosophie. Aux États-Unis, par contre, le professeur Hughes discerne une tendance inquiétante à augmenter la durée des études, à avancer le moment crucial où l'étudiant doit éliminer de ses préoccupations tout ce qui n'est pas le programme officiel de la sociologie universitaire. Est-ce bien sage ? Non, car ces programmes ne sont pas infaillibles ; personne n'a encore pu dire avec certitude quel est le viatique idéal de l'apprenti sociologue. On a beau, déclare-t-il, « opérer ces changements sous prétexte qu'il est normal d'exiger une formation plus étendue à mesure que les méthodes se développent », ils répondent plutôt au désir « de rehausser le statut de la profession [sociologique] en prouvant qu'il faut aussi longtemps pour faire un sociologue que pour faire un médecin ou un physicien ».

La spécialisation prématurée scléroserait la sociologie, la peuplerait « d'esprits étroits, dont l'intérêt se bornerait aux seuls problèmes et aux seules méthodes cadrant avec les conventions de leur première formation universitaire ». Le contrôle trop rigide du recrutement découragerait les vocations tardives, dont le professeur Hughes rappelle qu'elles ont fourni à cette discipline certains de ses plus grands noms.

Profession ouverte, la sociologie doit renoncer aux garanties corporatives. Science « jeune et tâtonnante », elle ne dispose pas encore de ces critères précis de compétence qui lui permettraient d'assurer sa « police intérieure ». Il est

1. Everett Hughes.

rarement possible, note M^{lle} Glass, « de contrôler la marche des recherches expérimentales [en sociologie] avec une précision telle que leur valeur méthodologique ressorte avec certitude ». Comment les sociologues vont-ils écarter de leurs rangs les charlatans et les faussaires ? Faute d'y parvenir, ils perdraient et leur prestige et leur audience.

Ce danger semble particulièrement grave au D^r Glaister A. Elmer, qui relate son expérience coréenne à la tête de l'Air University Far East Research Group. Les dégâts que peuvent provoquer, sur le terrain d'enquête, de prétendus sociologues, aussi prétentieux qu'ignorants, sont considérables. Les autres communications américaines portent, pour une bonne part, sur les moyens de les éviter. La mise au point d'une déontologie, d'une charte des droits et des devoirs de la profession, paraît de nature à la défendre efficacement contre l'intrusion d'éléments douteux.

DÉONTOLOGIE DE LA PROFESSION.

Le professeur Mac Clung Lee rappelle à ses collègues que les psychologues connaissent depuis longtemps les mêmes difficultés : leur souci des problèmes éthiques « reflète pour une bonne part leur expérience plus ancienne de la pratique commerciale qui les expose à la critique puissante de l'opinion publique ».

La différence, remarque le professeur Hughes — qui décrit, de son côté, ce passage de la connaissance pure à la thérapeutique où la psychologie a précédé la sociologie — la différence, c'est que les clients du psychologue sont des individus et ceux du sociologue, des groupes ou des institutions, clients collectifs plus difficiles à manier.

L'individu demande au psychologue ou au médecin de l'aider à résoudre un problème vital. La collectivité — gouvernement, association privée, société commerciale — n'a pas toujours des intentions aussi louables quand elle recourt au sociologue. Ses décisions sont déjà prises : elle cherche simplement à leur donner une apparence scientifique. Le sociologue n'a pas à dire la vérité, n'a pas à indiquer le remède qui permettrait de dénouer la situation. Le remède et la vérité, l'homme d'action les connaît — ou croit les connaître. Il cherche seulement à leur donner la prestigieuse bénédiction de la science. Les moyens financiers qu'il met à la disposition du sociologue sont à la mesure des intérêts en jeu. Quelle tentation pour celui-ci d'aligner les « résultats scientifiques » sur les préoccupations publicitaires de son bailleur de fonds !

Les problèmes de la sociologie « pratique ».

La « commercialisation » que les instituts de journalisme, de publicité, d'opinion publique, d'étude de marchés introduisent au sein même des universités menace aujourd'hui sur trois fronts l'éthique traditionnelle de la sociologie.

Le choix des sujets de recherche. C'est le sujet même de la communication de M. S. M. Miller. Le sociologue risque de perdre la liberté de choisir ses sujets d'investigation — liberté traditionnelle dans la science « pure », liberté de plus en plus restreinte dans la science « appliquée ». L'université lui offre-t-elle un dernier refuge ? La tendance de ses instituts à « diriger leurs activités vers les fonctions communautaires, les recensements, les travaux de documentation, les études *ad hoc* dont l'intérêt n'est pas niabie, mais qui empiètent

généralement (l'expérience le prouve) sur la recherche sérieuse ¹ » nous oblige à en douter. M. Miller met en garde les étudiants contre les dangers que présentent pour leur formation ces travaux utilitaires destinés moins à les instruire qu'à augmenter les ressources de leurs universités.

La recherche « commerciale » est encore plus ingrate. Elle impose au sociologue des besognes sans intérêt ou semées d'embûches. Est-ce son devoir de refuser certains sujets de recherche ? De renoncer à certaines clientèles ? Oui, quand il connaît les desseins malhonnêtes auxquels on veut faire servir ses travaux ² ou quand ceux-ci l'obligeraient à user de faux poids et de fausses mesures.

Les méthodes de recherche. Les « marchands de sociologie » vendent ce qu'on leur demande. Pour satisfaire aux volontés de leurs « clients », ils truquent les méthodes et falsifient les expériences. Il n'est malheureusement pas facile de les démasquer. Du moins, ces « clients », remarque le professeur Mac Clung Lee, ne se trompent-ils pas sur leur valeur : « Ils achètent ou subventionnent le travail de ces mercenaires pour obtenir certains résultats, de nature généralement publicitaire, mais ne leur témoignent que du mépris. Ils s'adressent aux éléments honnêtes de la profession quand ils ont réellement besoin d'approfondir des questions sérieuses. »

La communication des résultats. Le grand public ne fait malheureusement pas la différence : rien ne l'aide à distinguer entre la marchandise saine et la marchandise frelatée offerte sous l'étiquette « sociologie ». La faute en revient parfois aux sociologues, qui ne veillent pas suffisamment à l'usage qu'on fait de leurs déclarations publiques : « Quand les recherches présentent un grand intérêt pour l'opinion [...], quand elles constituent des nouvelles d'actualité, le sociologue doit suivre avec soin leur publication ; c'est le seul moyen d'être sûr qu'elles seront mises, fidèlement et soigneusement, à la portée du public, au lieu de fournir matière à des articles sensationnels et fallacieux ³. »

Ces quelques règles, établies d'un commun accord, suffiront-elles à garantir la sociologie contre l'« érosion commerciale » ? Le problème tel que le définit avec bonheur le professeur Mac Clung Lee consiste, au fond, à « inculquer aux praticiens de la sociologie, dont le nombre se multiplie si rapidement, un respect suffisant des traditions universitaires qui ont permis à nos collègues et à nos universités de demeurer relativement si libres et si aptes, en conséquence, à stimuler le travail créateur ».

Les sociologues doivent, de temps à autre, se retremper à ces sources pures. Ils sont des hommes de science et des éducateurs avant d'être des affairistes. Quand bien même ils auraient tendance à l'oublier, la voix populaire les rappellerait à une plus juste idée d'eux-mêmes ; aux États-Unis, leur prestige « dérive essentiellement du fait que le public les identifie avec les hommes de science et les professeurs des universités, et avec l'idéal désintéressé de la science et de l'enseignement ⁴ ».

1. Professeur Clark.

2. M^{lle} Glass insiste particulièrement sur ce point.

3. Professeur Clark.

4. Le professeur Mac Clung Lee fait état d'enquêtes américaines sur le prestige comparé des différentes professions.

De la déontologie professionnelle à l'éthique de la connaissance.

Le professeur Morris Ginsberg, président de la section IV, a très heureusement défini à la tribune cet idéal applicable à toutes les branches du savoir et de l'enseignement. « La vérité, a-t-il rappelé, possède une valeur intrinsèque, c'est-à-dire qu'elle est valable pour elle-même et doit, de ce fait, être poursuivie pour elle-même. » Mais la science a également une valeur instrumentale, « elle vaut non seulement pour elle-même, mais parce qu'elle est la condition de la réalisation d'autres valeurs ». Et, tirant la leçon de ces deux principes fondamentaux, le professeur Ginsberg observe qu'ils impliquent « une certaine discipline de l'esprit : fermeté et dévotion, détachement et impartialité, aptitude à discerner ce qui relève de l'opinion, volonté de s'incliner devant l'évidence, si désagréable qu'elle soit; bref, intégrité scientifique ».

La science est un phénomène social. Le professeur Ginsberg se refuse à considérer la vérité comme une « affaire privée ». Elle ne peut, rappelle-t-il, « se chercher et se découvrir que dans un climat de stimulation mutuelle et de confrontation, franche et amicale, des points de vue et des résultats ».

Les conclusions du professeur Mac Clung Lee rejoignent celle du professeur Ginsberg. Dans ce « catéchisme » élémentaire qu'il propose aux sociologues, les devoirs envers les étudiants et envers les collègues tiennent une juste place. Quand il est à la fois professeur et chercheur — ce qui est un cas fréquent — le sociologue ne doit pas négliger sa tâche d'éducateur. Ses étudiants ont beau lui fournir « une aide peu coûteuse pour ses recherches », il doit, avant tout, se préoccuper de développer leurs dons. Qu'il se garde « d'entretenir autour de lui un esprit de chapelle néfaste à la libre discussion des idées; qu'il reconnaisse loyalement l'apport de chacun à l'œuvre collective ». Cette franchise et cette honnêteté doivent de même, rappelle le professeur Mac Clung Lee, inspirer ses rapports avec ses collègues plus jeunes ou plus âgés.

DEVOIRS DU SOCIOLOGUE ENVERS « AUTRUI ».

Mais l'univers du sociologue ne se borne ni aux murs de son cabinet de travail, ni au « campus » de son université. La communication de M^{lle} Glass a le mérite de lui rappeler énergiquement ses devoirs envers le monde extérieur. A la remarque du professeur Hughes, selon laquelle « les sociologues auront beau considérer leur travail comme politiquement neutre, il ne sera jamais considéré comme tel par les gens qui font les révolutions de droite ou de gauche, ni par ceux dont il touche directement les intérêts », répond son affirmation selon laquelle : « Un vrai sociologue, s'il n'est pas un politicien, est essentiellement un animal politique. Ses devoirs envers la société se confondent avec ses devoirs envers sa profession. Admettre que le sociologue ne croie pas à la possibilité du progrès social et ne travaille pas dans ce sens — ou ne dénonce pas toute régression sociale — c'est accepter une contradiction dans les termes. »

Les sociologues doivent donc considérer les changements sociaux, le présent et l'avenir de la société, comme « l'objet principal de leurs pensées et de leurs travaux ». Qu'ils n'aillent pas plaider une prétendue neutralité dans le domaine des valeurs au nom de la relativité de celles-ci. Ils doivent faire un choix, interroger leur conscience dans chaque cas d'espèce. Mais de quels éléments disposent-ils pour orienter ce choix ?

M^{lle} Glass convient qu'il est difficile de réaliser l'accord de toute la profession sur les critères du progrès social — et même la possibilité d'en trouver qui ne soient pas « extrascientifiques ». Aussi remarque-t-elle que, « tant que dureront les conflits nationaux et sociaux et que les sociologues admettront qu'ils doivent prendre parti, la sociologie restera divisée et plutôt chaotique ».

Il n'y a là rien de définitif. Les oppositions et les malentendus peuvent se résoudre : « Quelles différences séparent réellement les esprits quand il s'agit de valeurs essentielles ? » a demandé le professeur Ginsberg au cours des débats. Pour sa part, il estime qu'il existe « un agrément plus général qu'on ne le pense sur les questions fondamentales ». Les désaccords proviennent souvent de ce qu'on mêle inextricablement les questions *de fait* et les questions *de valeur*. Sans doute les sociologues ne sont-ils pas à même de vérifier tous les faits sociaux qui leur permettraient de trancher soit leurs propres cas de conscience, soit ceux des autres savants. Le professeur Ginsberg leur conseille la plus grande modestie : « Considérez seulement ce que vous pourriez répondre, ce que les meilleurs sociologues pourraient répondre si les physiciens venaient les trouver et leur demander : « Quel sera l'effet du secret des armes » atomiques sur les probabilités de guerre ? Quel sera l'effet de telle ou telle » forme de limitation des armements sur la prochaine guerre ? » Nous ne pourrions pas répondre scientifiquement à de telles questions, et je pense qu'il serait absurde de prétendre que nous le pouvons [...]. » Aucune terminologie prétentieuse « cachant le vide de la pensée et l'inanité des idées » ne peut dissimuler notre impuissance dans certaines domaines. Tous les congressistes ont été d'accord pour dénoncer les effets de l'ésotérisme pédant qui fait promettre à la science plus qu'elle ne peut tenir.

Mais cet appel à la modestie n'est pas une invite à la timidité. Il existe bien des domaines où la sociologie apporte déjà — on apportera bientôt — les données objectives permettant de résoudre les problèmes généraux de l'éthique de la connaissance. Encore faut-il qu'elle ne cesse pas de s'intéresser activement aux idées et aux hommes de son époque. « En vérité, remarque M^{lle} Glass, il semble parfois que nous en sachions moins sur le monde qui nous entoure que les pionniers de la sociologie n'en savaient sur le leur, il y a cinquante ou cent ans. » Et de reprocher à la sociologie contemporaine « son penchant pour les sujets bizarres ou secondaires, pour les groupes primaires, pour les méthodes de recherche microscopique et pour un empirisme grossier qui, dit-elle, explique la myopie ».

Sans doute reconnaîtrait-elle volontiers qu'il est parfois très difficile de distinguer entre l'essentiel et le secondaire, entre le « significatif » et l'insignifiant. Telle recherche qui nous paraît aujourd'hui futile peut ouvrir de riches perspectives aux sociologues de la génération suivante; et tel sujet que nous estimons essentiel peut se ramener, en fin de compte, à quelques jeux de mots.

Les débats de Liège ont permis d'aplanir certaines oppositions plus apparentes que réelles entre M^{lle} Glass et d'autres congressistes — en particulier M. Miller. Celui-ci insiste sur l'objectivité et le détachement du sociologue ; il refuse de considérer comme « significatives » les applications purement « mécaniques » de techniques déjà au point. Mais c'est parce qu'il mesure les dangers d'ordre publicitaire, la routine commerciale qui menacent la sociologie dans son pays. M^{lle} Glass recommande l'engagement dans le siècle : elle sait l'œuvre féconde que les sociologues peuvent y accomplir. Mais n'est-elle pas la première à reconnaître que les préférences d'ordre affectif du

chercheur, indispensables lorsqu'il choisit son terrain d'enquête, doivent ensuite faire place au détachement scientifique « nécessaire pour effectuer la recherche, pour évaluer et présenter les résultats » ? De son côté, M. Miller a reconnu, au cours de son intervention orale, l'erreur de ces sociologues « en blouse blanche » qui affectent non seulement la tenue de travail des chimistes et des physiciens, mais aussi leur impassibilité, leur froideur polaire devant les objets étudiés.

La synthèse de cet important débat, c'est sans doute le professeur Pellizi qui la présente avec le plus de clarté. « Le sociologue, dit-il, doit renoncer à étudier toute conduite structurée qui n'éveille pas en lui un écho de sympathie » [...]. Il est déplaisant de voir des hommes de science engager des discussions publiques sur des affaires importantes ou même tragiques, sans donner l'impression évidente qu'ils sentent *au fond* d'eux-mêmes les expériences et les passions particulières d'où naissent ces affaires. » Mais il s'empresse d'ajouter : « L'observation et l'analyse de la structure « émotivo-représentative » à laquelle le chercheur « participe » exige de sa part une discipline intérieure d'autocritique. Aussi la sociologie, comme toutes les autres sciences, peut-elle être définie comme une *systématique de déontologie autocritique*; ou, en termes plus simples, comme un « connais-toi toi-même » scientifiquement organisé. »

La communication du professeur Jagannadham apporte précisément à la section IV un tableau concret des tâches de la sociologie dans un pays en pleine évolution. La structure socio-économique de l'Inde s'adapte peu à peu aux impératifs de la civilisation moderne. Le système des castes et la solidarité de la famille étendue s'atténuent. La société se divise en classes sociales et la naissance d'un prolétariat industriel pose de très graves problèmes. Le sociologue peut contribuer activement à la reconstruction économique et sociale.

L'éducation évolue; comment conserver ce qu'il y avait de valable dans celle d'autrefois ? Comment harmoniser la sagesse de l'éducation ancienne, préparation complète à la vie, et le système occidental de formation intensive et spécialisée ? Comment assurer la pénétration rapide de l'instruction dans le peuple, comme aider ce dernier à voir au-delà de ses croyances et préjugés religieux ? « Un des problèmes de la sociologie dans ce pays de vieilles traditions spirituelles est de donner aux masses de nouvelles conceptions religieuses qui concilient la foi et la raison, l'optique traditionnelle et la mentalité scientifique. » Sous l'effet de la loi, le statut de la femme se modifie rapidement. Ici encore, la recherche sociologique devrait fournir son concours à l'étude des relations entre la loi et l'opinion publique et permettre de les adapter l'une à l'autre dans les meilleures conditions.

Sous quelle forme précise les sociologues peuvent-ils participer à une œuvre d'aussi vaste envergure ? « Les universités doivent poursuivre des recherches objectives et contribuer à une double tâche : tout d'abord, faire une critique constructive de la politique gouvernementale, ensuite apporter au peuple tout entier un message consistant en valeurs et en exemples authentiques. »

La formule pourrait servir de règle à la sociologie du xx^e siècle. Le rôle de guides et de conseillers, les sociologues peuvent le jouer auprès des hommes de gouvernement. Une certaine division des tâches et des structures institutionnelles se conçoit alors ¹. D'une part, des organismes de recherche « pratique », spécialisés dans tel ou tel domaine (population, minorités raciales, urba-

1. Rapport de MM. Friedmann et Tréanton.

nisme, etc.) fournissant aux responsables de la politique et de l'administration les données sociologiques qui leur sont nécessaires ; d'autre part, des instituts universitaires consacrés aux recherches « pures », ou aux travaux de longue haleine sans intérêt immédiat pour la vie nationale.

La plupart des ministères possèdent déjà des bureaux d'étude et de documentation ; il faut simplement les habituer à recourir aux sciences sociales. La présence permanente de sociologues professionnels auprès des hommes d'action aidera sans doute à rompre le cercle vicieux évoqué par M^{lle} Glass : « Tant que les conceptions du sociologue demeurent incompréhensibles aux administrateurs et au grand public, on ne lui donne pas l'occasion de les rendre compréhensibles, ni de montrer l'utilité de la pensée et des études sociologiques. » Comme elle le suggère, des stages de jeunes sociologues dans les administrations pourraient également contribuer à « briser la glace » entre les hommes d'action et les hommes de science, et à dissiper les opinions stéréotypées qu'ils se font les uns des autres.

De ces contacts avec le public « éclairé » — et avec le grand public — dépend le rôle futur de la sociologie. La place occupée dans chaque pays par les hommes de science, leur « statut », leur prestige, leur indépendance sont étroitement liés à l'ensemble des valeurs nationales. « Il serait excessivement candide, particulièrement pour un sociologue, d'imaginer la sociologie comme une science pure, séparée des pressions et des intérêts sociaux, d'imaginer une sociologie en quelque sorte dégagée des réalités sociologiques. Des préjugés, des craintes, des tabous, des conformismes, voire des haines se manifestent au sein même des études qui se croient les plus objectives. La sociologie est tout imprégnée d'idéologie. Au sociologue d'en avoir conscience, qu'il se pose en thérapeute, en médiateur, en réformateur, ou en modeste désintéressé ¹. » Au sociologue d'agir sur la civilisation de son pays et de son siècle. Il y contribue par ses recherches, il y contribue par son activité de citoyen et d'intellectuel, il y contribue en tant qu'universitaire par son enseignement.

L'enseignement de la sociologie n'a pas fait l'objet de discussions approfondies au congrès de Liège. Le rapport général qui lui est consacré par le professeur de Bie permettra bientôt de dresser un tableau précis et complet de tous ses problèmes. Plusieurs communications de la section IV portent néanmoins sur certains de ses aspects les plus intéressants ². L'enseignement de la sociologie, note le professeur Mendieta y Nuñez, doit s'envisager sur trois plans différents : « comme formation générale destinée à conclure et à compléter une éducation libérale ; comme formation approfondie et spécialisée dans telle ou telle branche ; comme formation systématique, approfondie et spécialisée des professeurs de sociologie, des chercheurs et des sociologues professionnels ».

Retenons ici le premier de ces aspects, celui qu'ont abordé directement ou indirectement les débats de Liège : Quel rôle doit jouer la sociologie dans l'éducation des jeunes esprits, dans la formation générale de l'homme moderne ? selon l'heureuse formule du professeur de Bie, elle fournit au citoyen « une base de faits et de théories sur les groupes humains et sur les processus sociaux qui [lui] permettent de mieux comprendre la société où il vit et celles qui l'entourent ». Son enseignement doit donc « relier la théorie à l'histoire et aux réalités nationales », mais aussi combattre l'ethnocentrisme, « ennemi mortel

1. Edgar Morin.

2. En particulier les communications du professeur Mendieta y Nuñez, de M. Morin et la conclusion du rapport général du professeur de Bie, distribuée aux participants.

du sociologue ¹ », fournir à l'homme des données et des valeurs, mais aussi la volonté de les traduire dans les faits. C'est moins le savoir qui fait défaut que la volonté de l'appliquer, a rappelé le professeur Ginsberg. En comblant le fossé tragique qui sépare la connaissance de l'action, la sociologie peut aider le monde à résoudre pacifiquement ses malentendus.

LISTE DES COMMUNICATIONS SOUMISES AU CONGRÈS

SECTION I. STRATIFICATION SOCIALE ET MOBILITÉ SOCIALE.

ISA/SMM/CONF.2/...

1. Professeur David Glass : « Proposal for the Empirical Study, on a Cross-national Basis, of Social Mobility and Social Stratification ».
2. Alain Touraine : « Rapport sur la préparation en France de l'enquête internationale sur la stratification et la mobilité sociales ».
3. D^r Gunnar Boalt : « Social mobility in Stockholm ».
4. Keith R. Kelsall : « Recruitment of Higher Civil Servants in Britain ».
5. Research Committee, Japan Sociological Society : « Sample Survey of Social Stratification and Social Mobility in six large cities of Japan ».
6. D^r Andreas Miller : « Das Problem der Klassengrenze und seine Bedeutung bei der Untersuchung der Klassenstruktur ».
7. Professeur A. Graffar-Fusse : « Mobilité sociale et rupture du milieu familial ».
8. Professeur Shu-Ching Lee : « Administration and Bureaucracy: The Power Structure in Chinese Society ».
9. D^r K. V. Müller : « Selektive Wanderung zwischen sowjetischen und westlichen Besatzungsgebiet in Deutschland ».
10. D^r S. N. Eisenstadt : « Social Mobility and the Evolution of Intergroup Leadership ».
11. Sakari Sariola : « Defining Social Class in Two Finnish Localities ».
12. Asher Tropp : « Factors Affecting the Status of the School Teacher in England and Wales ».
13. D^r A. W. Luijckx : « Inquiry into the Mobility of Employment in the Dutch Middle Class ».
14. Professeur Stuart C. Dodd et D^r H. Winthrop : « A Dimensional Theory of Social Diffusion ».
15. T. Brennan : « Class Behaviour in Local Politics and Social Affairs ».
16. Professeur G. Mackenroth : « Bericht über das Forschungsvorhaben Wandlungen der deutschen Sozialstruktur (am Beispiel des Landes Schleswig-Holstein) ».

1. M. Mendieta y Nuñez.

17. Professeur A. A. Congalton : « The Status of Research in New Zealand in the Field of Social Stratification ».
18. Professeur Radhakamal Mukerjee : « Social Structure and Stratification of the Indian Nation ».
19. Professeur E. W. Hofstee : « Changes in Rural Social Stratification in the Netherlands ».
20. Professeur F. van Heek : « The Method of Extreme Types as a Tool for the Study of the Causes of Vertical Mobility ».
21. Professeur Helmut Schelsky : « Die Bedeutung des Schichtungsbegriffes für die Analyse der gegenwärtigen deutschen Gesellschaft ».
22. Professeur Sylvain de Coster : « Des obstacles à l'ascension sociale par les études ».
23. Thomas B. Bottomore : « Higher Civil Servants in France ».
24. Professeur Erwin O. Smigel : « Trends in Occupational Sociology in the United States ».
25. Professeur F. van Heek : « Cross National Enquiries and Group Studies about Social Stratification and Vertical Mobility in the Netherlands ».
26. Dr Ida van Hulst : « Summary of a Study of Social Mobility at the Philips Works, Eindhoven ».
27. Serge Utechin : « Social Stratification and Social Mobility in the USSR ».
28. Professeur Kurt B. Mayer : « The Theory of Social Classes ».
29. Dr Paul C. Glick : « Educational Attainment and Occupational Advancement ».
30. Professeur Reinhard Bendix : « The Legitimation of an Entrepreneurial Class : The Case of England ».
31. L. J. Leuret : « Note sur les difficultés rencontrées dans la stratification sociale ».
32. Johannes Nordal : « The Recruitment of the Professions in Iceland ».
33. P. Chombart de Lauwe : « Perception et représentation dans les études de stratification et de mobilité sociales ».
34. Professeur Kaare Svalastoga : « Measurement of Occupational Prestige. Methodology and Preliminary Findings Based on Danish Data ».
35. Professeur Isaac Canon : « Social Stratification in Uruguay ».
36. Henri Mendras : « Structure de la société paysanne d'une région du sud de la France ».
37. F.-A. Isambert : « Pratique religieuse et classes sociales en France ».
38. Alain Touraine : « Le statut social comme champ d'action ».
39. Louis Couvreur : « Mobilité sociale et milieu résidentiel ».
40. N. Xydias : « Conscience de classe et mobilité sociale à Vienne-en-France ».
41. Professeur Harold Pfautz : « Social Stratification and Sociology ».
42. Dr Sven-Erik Astrøm : « Literature on Social Mobility and Social Stratification in Finland ».
44. Norman Birnbaum : « Social Class and Religion in the German Reformation ».
45. Professeur Seymour M. Lipset et professeur Reinhard Bendix : « Ideological Equalitarianism and Social Mobility in the United States ».
46. Lucien Brams : « La famille ouvrière en France ; situation matérielle ; vie familiale (1900-1953) ».
47. Dr Sverre Lysgaard : « Social Stratification and the Deferred Gratification Pattern ».

48. Dr Alessandro Lehner : « Premiers résultats d'une enquête par sondage effectuée sur la population de Rome ».
49. M^{me} J. E. Floud, F. M. Martin et A. H. Halsey : « Equality of Educational Opportunity and Social Selection in Britain ».
50. Professeur T. T. Segerstedt : « An Investigation of Class-consciousness among Office Employees and Workers in Swedish Factories ».
51. Paul Minon : « Choix d'une profession et mobilité sociale ».
52. Nelson N. Foote, Walter R. Goldschmidt, Richard T. Morris, Melvin Seeman et Joseph Shister : « Alternative Assumptions in Stratification Research ».

SECTION II. LES CONFLITS ENTRE GROUPES ET LEUR SOLUTION.

ISA/L/IC/G/...

1. Professeur Arnold Rose : « Group Conflict and its Mediation—Hypotheses for Research ».
2. Professeur Heinrich Herrfahrdt : « Die Bedeutung des Ausgleichs von Gruppeneigenschaften für das Staatsleben der Gegenwart ».
3. Willard Johnson : « Social Science Research and Intergroup Relations Agencies ».
4. Professeur Albin R. Gilbert : « Inter-Ethnic Tensions and Mediation ».
5. Professeur Alberto Baldrich : « Los conflictos entre grupos ».
6. Dr García Ortiz : « Problemas generales acerca de los conflictos entre grupos y su solución ».

ISA/L/IC/INT/...

1. Professeur Robert C. Angell : « Sociological Research into the Problem of World Order ».
2. Professeur Helmut G. Callis : « The Significance of Cultural Heritage in the Etiology and Adjustment of International Conflicts ».
3. Dr Barrington Moore : « Notes Toward a Theory of International Relations ».
4. Professeur Rudolf Blühdorn : « Remarks on the Scientific Approach to some Sociological Problems Involved in International Relations ».
5. Professeur Henri Janne : « Le rôle de la méfiance mutuelle dans l'intégration institutionnelle des États sous l'empire de la nécessité ».
6. Professeur Werner Levi : « The Peaceful Solution of International Conflicts ».
7. Professeur Kurt H. Wolff : « Preliminary Study of the German Ideology concerning the U.S.A. ».
8. Dr F. Tenhaeff : « Scandinavian Co-operation: An Example of Regionalistic Integration ».
9. Dr Charles Boasson : « Focalization and Fusion of Fear in International Tensions ».
10. Professeur W. J. H. Sprott : « The Policy Makers ».

ISA/L/IC/IND/...

1. D^r Dirk Horrington : « Industrial Conflict in the Netherlands ».
2. Professeur Kunio Odaka : « Identification with Union and Management in Japan ».
3. Professeur O. Kahn-Freund : « Intergroup Conflicts and their Settlement ».
4. D^r Franca Magistretti : « Facteurs sociologiques dans la structuration interne d'équipes d'ouvriers industriels ».
5. D^r J. Haveman : « Social Tensions in the Relationship of the Farmer and Farmlabourer in an Agricultural District of Northern Holland ».
6. Professeur E. Wight Bakke : « Organization and the Individual: The Fusion Process ».
7. Professeur Paul Horion : « La solution des conflits industriels en Belgique ».
8. Professeur Robert Dubin : « Industrial Conflict and its Institutionalization ».
9. E. de Dampierre : « Une usine rurale ».
10. D^r R. M. Saksena : « An Analysis of Labour Tensions in India ».
11. M^{me} Guilbert et M^{me} Isambert : « Quelques aspects actuels de la concurrence entre travailleurs masculins et féminins dans l'industrie en France ».
12. D^r M. Crozier : « Le mouvement des « relations humaines » et l'étude objective des rapports entre patrons et ouvriers ».
13. D^r Theo Pirker : « Problems of Industrial Conflicts and their Mediation ».
14. Professeur Harold L. Sheppard : « Approaches to Conflict in American Industrial Sociology ».
15. D^r Frans van Mechelen : « Quelques aspects de la hiérarchie dans l'entreprise industrielle ».
16. D^r K. G. J. C. Knowles : « Strike-Proneness and its Determinants ».
17. D^r Clark Kerr : « Industrial Conflict and its Tactical and Strategic Mediation ».
18. Professeur Alfred Bonne : « Institutional Resistances to Economic Progress ».

ISA/L/IC/RAC/...

1. Professeur Tadashi Fukutake : « Influences of Emigrants in their Home Village ».
2. Professeur Stuart C. Dodd et Keith S. Griffiths : « The Logarithmic Relation of Social Distance and Intensity ».
3. Professeur Radhakamal Mukerjee : « Intergroup Conflicts in India ».
4. Professeur René Clémens : « L'assimilation des Italiens et des Polonais dans la région liégeoise ».
5. D^r Sydney Collins : « The Social Implications of Mixed Marriages in British Society ».
6. Pierre Fouilhé : « Le rôle de la presse enfantine dans l'apprentissage aux situations conflictuelles ».
7. D^r Edmund Dahlström : « Estonian Refugees in a Swedish Community ».
8. Alain Girard : « L'adaptation des immigrés en France ».
9. D^r Pierre Clément : « Attitudes de la population de Vienne-en-France vis-à-vis de groupes raciaux et culturels différents ».

10. Professeur H. Z. Ulken : « De l'hétérogénéité ethnique et religieuse vers l'homogénéité culturelle ».

SECTION III. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS DE LA RECHERCHE SOCIOLOGIQUE.

ISA/L/RD...

1. Professeur A. N. J. den Hollander et professeur J. P. Kruijt : « A Survey of the Development of Sociology in the Netherlands especially after World War II ».
2. D^r S. F. Nadel : « Sociological Research in Australia ».
3. D^r H. J. Heeren : « Report on the development of the Social Sciences in Indonesia ».
4. Japan Sociological Society : « Some Recent Trends in Japanese Sociology ».
5. D^r K. A. Busia : « Recent Developments in Sociological Research in West Africa ».
6. D^r S. N. Eisenstadt : « Sociology in Israel: 1948-1953 ».
7. Professeur R. Girod : « Rapport sur le Centre de recherches sociologiques sur les relations humaines, Genève ».
8. D^r Nels Anderson : « A Community Survey of Darmstadt, Germany ».
9. Kizaemon Ariga, Takashi Nakano, Kiyomi Morioka et John S. Morton : « The Japanese Family ».
10. D^r S. N. Eisenstadt : « The Research Project on Leadership, Mobility and Communication ».
11. J. Ben-David : « Report on the Research Project on Youth Movements in Israel ».
12. Professeur Stuart C. Dodd et Chahin Turabian : « A Dimensional System of Human Values ».
13. Professeur L. Mendieta y Nuñez : « Social Investigation in the National Autonomous University of Mexico ».
14. East African Institute of Social Research : « Report on the East African Institute of Social Research ».
15. Jean-Paul Poisson : « Une nouvelle méthode en sciences humaines : l'étude des actes notariés ».
16. D^r Alphonse Silbermann : « Sociological Aspects of Radio-Music ».
17. Professeur G. Wurzbacher : « Report on Aims, Methods and Present State of a Community Study of the Unesco Institute for Social Sciences, Cologne ».
18. Centre « Économie et Humanisme » : « Travaux de sociologie entrepris par le centre Économie et Humanisme ».
19. P. Chombart de Lauwe : « Études comparatives en ethnologie sociale et applications ».
20. D^r Knut Pipping : « Report on the Unesco Study; Attitudes of the German Youth Toward Authority ».
21. Professeur W. Banning : « The Sociological Institute of the Dutch Reformed Church ».
22. Robert Pagès : « Le ton affectif et les mécanismes sociaux ».
23. Danish Sociological Society : « Recent Sociological Research in Denmark ».

24. Professeur René König : « Report on Some Experience in Social Research Work in Switzerland and Germany ».
25. D^r Uriel G. Foa : « Types of Formal Leaders: Their Role Perception and In-group Contacts ».

ISA/L/RD/MISC/...

1. Professeur E. Dupréel : « Sur une généralisation de l'objet de la sociologie ».
2. I. Baltacioglu : « Esquisse d'une division rationnelle de la sociologie ».
3. D^r A. M. Paredes : « El porvenir de la filosofía y los metodos sociológicos ».
4. A. Povina : « La sociología argentina contemporanea ».
5. C. A. Echenove Trujillo : « Sociology and Social Thought in the Argentine Republic ».
6. B. H. Grand Ruiz : « Aportes sociologicos del existencialismo de Jean-Paul Sartre ».
7. Ismael Quiles : « Aporte social del cristianismo ».

SECTION IV. ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET RESPONSABILITÉS DES SOCIOLOGUES.

ISA/L/PAR...

1. Professeur A. McClung Lee : « Standards and Ethics in Sociological Research ».
2. Professeur C. Pellizzi : « Notes on the Professional Activities of Sociologists in Italy and on the Deontology of the Sociological Profession ».
3. V. Jagannadham : « Problems of Social Policy and Social Planning with Special Reference to India ».
4. Professeur Everett C. Hughes : « Professional and Career Problems of Sociology ».
5. Edgar Morin : « A propos de la formation des sociologues en France ».
6. Professeur Georges Friedmann et Jean Tréanton : « Remarques sur les activités et responsabilités professionnelles des sociologues en France ».
7. Professeur L. Mendieta y Nuñez : « The Teaching of Sociology ».
8. Professeur Carroll D. Clark : « The Relations of Public Institutions with Sources of Research Funds ».
9. Professeur S. M. Miller : « The Choice of Research Projects ».
10. D^r Glaister A. Elmer : « Integrity: The First of the Field Research Requirements ».
11. D^r Elbridge Sibley : « Professional Activities and Responsibilities of Sociologists in the United States ».
12. M^{lle} Ruth Glass : « Detachment and Attachment ».
13. Professeur P. de Bie : « Conclusions du rapport général sur l'enseignement de la sociologie, de la psychologie et de l'anthropologie sociale ».

D E U X I È M E P A R T I E

L'ORGANISATION DANS LE DOMAINE
DES SCIENCES SOCIALES :
CHRONIQUES ET INFORMATIONS

I. L'ORGANISATION DANS LES SCIENCES SOCIALES

QUATRE ANNÉES D'ACTIVITÉ DE L'INSTITUT ISRAËLIEN DE RECHERCHE SOCIALE APPLIQUÉE

par U. G. FOA

L'Institut israélien de recherche sociale appliquée a été fondé au début de 1949, grâce à une subvention du gouvernement israélien, à la suite des travaux de recherche effectués en Israël par le professeur Louis Guttman¹ en tant que boursier du Social Science Research Council des États-Unis. L'institut est maintenant déclaré comme institution publique autonome, à but non lucratif. Son siège principal est à Jérusalem; des centres de travaux pratiques existent à Tel-Aviv et Haïfa. Les ressources de l'institut proviennent de deux sources principales : les subventions du gouvernement et la rémunération des travaux qui lui sont confiés par Israël et par d'autres pays.

PERSONNEL ET ÉQUIPEMENT.

Le personnel permanent de l'institut comprend un directeur scientifique (le D^r Louis Guttman), un directeur exécutif, un directeur administratif adjoint, cinq assistants de recherche (chargés de l'exécution des projets), trois techniciens, un bibliothécaire, un spécialiste des questions artistiques et trois employés de bureau. Le nombre des enquêteurs et autres collaborateurs temporaires ou à temps partiel varie suivant les besoins.

L'équipement mécanique de l'institut comprend : deux machines de comptabilité à cartes perforées Power-Samas, une perforatrice automatique, plusieurs perforatrices et appareils à vérifier à main, quatre machines à calculer Marchant et cinq machines à additionner. Bientôt, l'institut disposera d'une machine de comptabilité et impression sur trois colonnes à cartes perforées, de la marque Power-Samas Universal, qui facilitera considérablement l'établissement de tableaux à entrées multiples.

La bibliothèque comprend environ cinq cents volumes, ainsi que des revues et des tirés à part; ces ouvrages portent sur la psychologie, la psychologie sociale, la sociologie et l'analyse statistique.

LE PROGRAMME DE RECHERCHES.

Recherche appliquée.

Nous nous bornerons à mentionner les principaux domaines de recherche².

1. Uriel G. FOA, « The Israel Institute of Applied Social Research : its Structure and Purpose », *International Journal of Opinion and Attitude Research*, hiver 1949-1950.

2. L'institut enverra sur demande la liste des projets dont il a entrepris l'étude.

Un nombre appréciable de projets de recherche ont été menés à bien dans le domaine de la psychologie industrielle. Citons notamment un programme d'analyse et d'évaluation des emplois exécuté pour le compte du gouvernement; la mise au point et l'analyse de formules permettant d'évaluer le rendement des travailleurs; enfin diverses études sur les sentiments de satisfaction que procure un travail et sur la mentalité des travailleurs, effectuées pour le compte de sociétés privées.

Dans le domaine de l'organisation sociale, citons une vaste étude sur l'adaptation des nouveaux immigrants, pour laquelle il a été procédé à des interviews dans douze langues différentes; une étude sur de nouveaux plans de logement et, plus spécialement, sur la structure des bâtiments et les rapports sociaux de voisinage (en partie pour une thèse de doctorat de l'Université Harvard); une étude sur le rabbinat en Israël en tant qu'institution sociale (en partie pour une thèse de doctorat de l'Université Columbia); une enquête sur les formes de relations sociales dans les différents types de « colonies » rurales (en partie pour une thèse de doctorat de l'Université Yale), etc.

D'autres projets concernent des questions d'information : études sur l'écoute des émissions de la Voix d'Israël et de la B.B.C.; enquêtes auprès de lecteurs; étude de portée limitée sur les attitudes à l'égard des échanges internationaux d'informations.

L'institut a également procédé à certaines recherches sur les marchés et la publicité.

Plusieurs études récentes ont été consacrées aux problèmes de la personnalité. Citons, dans ce nombre, des recherches sur les troubles psychosomatiques, d'autres sur les préférences d'ordre professionnel, une enquête sur les syndromes psychoneurotiques chez les nouveaux immigrants, une étude sur la structure de la personnalité chez les représentants de la deuxième génération dans les « colonies » collectivistes. Dans le même ordre d'idées, citons une étude en cours sur l'adaptation des membres des colonies agricoles collectivistes (en partie pour une thèse de doctorat de l'Université de Stockholm).

L'institut a mis au point plusieurs nouveaux tests d'aptitudes dont il a analysé la structure et la validité.

Deux importantes études de structure sont en cours actuellement, en exécution d'un contrat conclu avec l'Office of Naval Research de la marine américaine. L'une a pour objet de vérifier la nouvelle théorie « Radex » de Guttman concernant la structure des aptitudes intellectuelles; la seconde porte sur la forme des relations entre attitudes ayant en commun des composantes d'ordre supérieur.

Un autre projet en cours d'exécution est une étude des valeurs morales chez la jeunesse israélienne; il vise à établir une comparaison interculturelle entre les différents pays d'origine des sujets.

D'autres enquêtes ou analyses portent sur l'opinion publique, sur les écoles professionnelles et sur les activités d'un organisme d'assistance sociale. Évidemment, un laps de temps considérable s'écoule entre le moment où les recherches sont terminées et celui où les conclusions sont publiées dans des revues spécialisées ou ailleurs. Dans le cas d'un certain nombre de projets, des rapports ont été établis à l'intention de ceux qui avaient commandé ou patronné l'enquête, mais cette documentation n'est pas encore prête à être publiée. Cette situation regrettable s'explique principalement par le fait que le budget de l'institut ne lui permet pas, jusqu'à présent, de laisser du temps aux spécialistes pour rédiger les exposés et établir les tableaux supplé-

mentaires, qui sont indispensables en vue d'une analyse fondamentale et théorique plus complète des données recueillies. On espère pouvoir remédier à cet état de choses, de façon à mettre à la disposition d'autres chercheurs la somme considérable de résultats obtenus jusqu'ici ¹.

Recherche pure.

Les travaux de recherche pure effectués par l'Institut israélien se situent dans le domaine de l'*analyse de structure*. Cette expression générale embrassant presque toutes les études sociologiques et psychologiques, des précisions semblent nécessaires.

Les trois problèmes essentiels qui relèvent de l'analyse de structure se sont posés à l'institut dans le cadre de son programme. Ces trois problèmes sont les suivants : 1^o création de modèles de structure; 2^o mise au point de techniques permettant de vérifier si les données de l'expérience s'adaptent à ces modèles; 3^o analyse des données de l'expérience en vue de déterminer dans quelle mesure ces données s'adaptent aux modèles théoriques ².

Souvent l'étude de ces problèmes a ouvert des perspectives entièrement nouvelles en ce qui concerne la définition des concepts et la classification du matériel, ce qui a permis d'aboutir à des généralisations psychosociologiques originales. En même temps, l'existence d'un système théorique expérimentalement vérifié a permis d'aborder les problèmes de sciences appliquées de façon plus simple et plus efficace.

Les travaux d'analyse des attitudes mesurables effectués à l'institut en fournissent un excellent exemple. Guttman avait déjà démontré, dans ses recherches sur l'armée américaine, qu'un grand nombre d'attitudes sont mesurables, c'est-à-dire suivent d'assez près l'échelle théorique préalablement établie ³. En même temps, Guttman démontrait l'existence mathématique d'un nombre infini de composantes principales de l'échelle établie, et il réussissait même à identifier la première (contenu) et la deuxième (intensité) de ces composantes. Les travaux de l'institut israélien ont permis à Guttman d'aboutir à l'identification psychologique de la troisième composante principale (caractère « fermé »), et même de la quatrième (involutions), ce qui accroît considérablement l'étendue de la concordance entre les données de l'expérience et le modèle de structure. En fait, dans ce cas particulier, le modèle a permis d'établir de nouveaux principes psychologiques que confirment les données de l'expérience. Ce processus d'identification permet, entre autres, de mesurer les attitudes indépendamment de l'échantillonnage des objets choisis, de comparer les attitudes d'individus de langue et de culture différentes, de comprendre les rapports assez complexes existant entre diverses attitudes, d'étudier la dynamique des attitudes et les effets des opérations visant à modifier ces attitudes (publicité et campagnes psychologiques par exemple), de déterminer la véritable attitude de ceux qui refusent de répondre ou font des réponses mensongères, enfin d'aborder d'un nouveau point de vue les problèmes de la structure de la personnalité en fonction des

1. L'Institut israélien enverra sur demande une liste des ouvrages parus et en préparation.

2. Louis GUTTMAN, « The Principal Components of Scalable Attitudes » ; « A New Approach to Factor Analysis : The Radex » ; et « The Theory of Facets », dans *Mathematical Thinking in the Social Sciences*, de Paul F. Lazarsfeld, ed.

3. STOFFER, et al., *Measurement and Prediction*, vol. IV de *Studies in Social Psychology in World War II*, Princeton University Press, 1950.

composantes générales. En ce qui concerne l'analyse sociométrique, la troisième composante suggère une méthode de classification objective des groupes ¹.

L'Institut israélien a également accompli des progrès en matière d'analyse de structure dans un autre domaine — celui des aptitudes intellectuelles. On a pu constater que le modèle de structure du « Radex », établi par Guttman, est bien adapté aux données de l'expérience, ce qui permet l'élaboration et la sélection méthodique de nouveaux tests. Ce fait montre, en outre, qu'une série réduite de tests convenablement sélectionnés fournit des prévisions assez satisfaisantes pour un critère donné, et qu'en augmentant le nombre des tests on n'améliore pas nécessairement leur valeur de prévision. La théorie du Radex suggère aussi de nouvelles hypothèses sur la nature du processus d'acquisition des connaissances et sur le rôle de la substance corticale du cerveau.

Louis Guttman a également mis au point d'autres modèles théoriques plus généraux, tels que les structures nodulaires. Les « structures latentes » de Lazarsfeld sont toutes des cas particuliers de structures nodulaires. Il est trop tôt, cependant, pour étudier l'application de ces modèles aux données empiriques; nous en donnerons prochainement plusieurs exemples.

Ce bref aperçu des travaux actuels de l'Institut israélien dans le domaine de l'analyse de structure ne serait pas complet si nous ne faisons pas mention de deux autres techniques qui paraissent contribuer — de façon différente — à la connaissance des structures : ce sont l'analyse d'images ² et l'analyse de facettes.

L'analyse d'images est une technique qui consiste à distinguer, dans une série d'observations portant sur le contenu déterminé d'un univers, les composantes communes des composantes non communes.

Dans l'analyse de facettes, le problème consiste à mettre au point un projet de recherche et à en définir le contenu. Cette méthode est fondée sur l'analyse sémantique de l'objet de la recherche et vise à préciser les parties qui le composent. Dans un projet de recherche donné, chaque partie de la « facette » peut soit demeurer constante, soit s'étendre sur toute une gamme de valeurs sémantiques.

L'analyse sémantique préliminaire prépare le terrain en vue de la formation d'hypothèses sur la structure de l'univers.

AUTRES ACTIVITÉS.

L'institut organise deux stages d'études hebdomadaires. Le premier, sur les problèmes actuels de la recherche, est destiné principalement à son personnel, mais les spécialistes de la recherche attachés à différents ministères, à l'armée israélienne, aux institutions d'assistance sociale et à l'Université hébraïque y assistent régulièrement. Le deuxième porte sur les mathématiques en tant que fondement des théories de structure; il est réservé aux membres qualifiés du personnel de l'institut.

L'institut donne en outre des conseils aux spécialistes du gouvernement et de l'armée, aux étudiants, etc., pour l'exécution de projets de recherche. Il

1. On trouvera des suggestions préliminaires dans ce sens dans : URIEL G. FOA, « Scale and Intensity Analysis in Sociometric Research », *Sociometry*, novembre 1951.

2. Voir Louis GUTTMAN, *The Israel Alpha technique for Scale Analysis: A Preliminary Statement*, The Israel Institute for Applied Social Research, Jérusalem, 1957, reproduit sur stencil.

reçoit actuellement des étudiants étrangers diplômés : pendant la période qui fait l'objet du présent rapport, trois étudiants américains et un étudiant suédois sont venus y compléter leur formation.

L'institut a entrepris la publication d'une série de traductions en hébreu d'ouvrages fondamentaux de sociologie et de psychologie. Le premier volume (*Psychology*, par R. S. WOODWORTH) a déjà paru; d'autres doivent suivre bientôt.

En 1951, l'institut a publié un résumé des conclusions de ses recherches. Il envisage de publier, à partir de 1953, une grande revue scientifique trimestrielle. Le titre provisoirement adopté est : *The Israel Journal of Sociology and Psychology*. Ce périodique, rédigé en anglais, servira à diffuser les découvertes scientifiques de l'institut; il publiera également les travaux d'autres spécialistes de la recherche israéliens ou étrangers.

PERSPECTIVES D'AVENIR.

Pendant les quatre années examinées dans le présent rapport, la combinaison de la recherche pure et de la recherche appliquée s'est révélée féconde et pleinement satisfaisante. Plusieurs des nouvelles techniques de l'institut sont, au moins en partie, le produit de cette interaction. On peut espérer que ses effets stimulants continueront à s'exercer à l'avenir.

Toutefois, le progrès de la recherche ne doit pas constituer une fin en soi. L'objectif final doit être de mettre les recherches sociales au service de la population, d'appliquer et de traduire en actes les résultats obtenus. A cet effet, il faut donner aux administrateurs une éducation et une formation qui leur apprennent à faire appel à bon escient au spécialiste des sciences sociales et à bien utiliser ses travaux.

Depuis sa création, l'Institut israélien s'est efforcé d'établir des contacts étroits et une collaboration suivie avec les dirigeants des services gouvernementaux, des institutions d'assistance sociale et des entreprises industrielles et commerciales, afin de leur faire connaître les buts et les applications des recherches sociales qui constituent un puissant auxiliaire pour l'élaboration des décisions d'ordre administratif. Des progrès appréciables ont été accomplis dans ce domaine et les administrateurs font appel de plus en plus fréquemment à l'institut pour les aider à résoudre leurs problèmes. Cependant, les services de l'institut ne sont pas encore utilisés autant qu'ils pourraient l'être; et il convient de poursuivre et de développer l'éducation des administrateurs israéliens à ce point de vue.

En conclusion, il y a quelque raison d'être satisfait des progrès réalisés depuis quatre ans, tant dans la recherche pure que dans la recherche appliquée, surtout si l'on considère que l'institut n'a disposé que de ressources financières limitées et qu'il n'existait avant lui aucune tradition dans ce domaine en Israël.

Les efforts entrepris doivent néanmoins être intensifiés, afin de consolider les découvertes fondamentales faites par l'institut, de tirer parti des ressources qu'offre l'État d'Israël pour la vérification des hypothèses sociologiques, et de mettre l'institut en mesure de contribuer pleinement au développement du pays et au progrès des recherches sur le comportement des êtres humains.

Depuis la date à laquelle le présent rapport a été établi, l'Institut israélien de recherche sociale appliquée s'est livré à divers autres travaux de recherche, notamment à deux études concernant l'activité de deux types d'organisation différents : un important service d'assistance sociale et les comités de production de plusieurs usines. Il a également étudié certains aspects du comportement des consommateurs, ainsi que les répercussions que peuvent avoir dans ce domaine le taux plus ou moins élevé des contributions directes et indirectes. D'autre part, l'institut est sur le point de terminer une étude sur le moral du personnel navigant d'une compagnie maritime et sur les relations qu'entretiennent entre eux les membres de ce personnel. Enfin, il vient de procéder, pour le compte de l'Unesco et en collaboration avec l'organisation médicale de l'Hadassah, à une enquête sur les états de tension et les relations entre communautés.

L'institut a récemment reçu une subvention de 55.000 dollars de la fondation Ford pour effectuer, au cours des deux années à venir, deux études qui semblent présenter un intérêt considérable. La première porte sur l'idéal civique des jeunes et sur les moyens de leur inculquer le sens des valeurs démocratiques. La seconde a trait au moral des travailleurs et aux problèmes connexes d'administration du personnel.

PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PLÉNIÈRE DU CONSEIL INTERNATIONAL DES SCIENCES SOCIALES¹

Paris, 15-18 décembre 1953.

La première assemblée générale plénière du Conseil international des sciences sociales s'est tenue à Paris à la Maison de l'Unesco du 15 au 18 décembre 1953. Elle a été précédée, le 14 décembre, par une réunion du comité exécutif.

On se souvient que le conseil avait tenu son assemblée constitutive à la Maison de l'Unesco, à Paris, du 6 au 9 octobre 1952. Il comprenait à ce moment dix membres. Conformément aux décisions de l'assemblée constitutive, deux membres ont été désignés au cours de l'année 1953 par l'Union internationale des sciences anthropologiques et ethnologiques et six ont été cooptés par les dix membres initiaux. A la date de la réunion de la première assemblée générale plénière, le conseil comprenait donc dix-huit membres, à savoir :

Membres initiaux.

- D. Young (États-Unis), membre du comité exécutif. Directeur général de la Russel Sage Foundation (New York); désigné par l'Association internationale de sociologie (président).
- G. Davy (France), membre du comité exécutif. Doyen de la faculté des lettres et professeur de sociologie à l'Université de Paris; désigné par l'Association internationale de sociologie (vice-président).
- E. A. G. Robinson (Royaume-Uni), membre du comité exécutif. Professeur d'économie

¹. Adresse : 19, avenue Kléber, Paris.

- à Sydney Sussex College (Université de Cambridge); désigné par l'Association internationale de science économique (trésorier).
- D. N. Banerjee (Inde), professeur de science politique à l'Université de Calcutta; désigné par l'Association internationale de science politique.
- A. Bertrand (France), professeur des facultés de droit, directeur des études à l'École nationale d'administration (Paris); désigné par le Comité international de droit comparé.
- O. Klineberg (États-Unis), professeur de psychologie à l'Université Columbia (New York); désigné par l'Union internationale de psychologie scientifique.
- F. H. Lawson (Royaume-Uni), professeur de droit à Brasenose College (Université d'Oxford); désigné par le Comité international de droit comparé.
- P. H. Odegard (États-Unis), membre du comité exécutif. Professeur de science politique à l'Université de Californie (Berkeley); désigné par l'Association internationale de science politique.
- J. Piaget (Suisse), membre du comité exécutif. Professeur de psychologie aux Universités de Genève et de Paris; désigné par l'Union internationale de psychologie scientifique.
- V. Travaglini (Italie), professeur d'économie politique à l'Université de Gênes; désigné par l'Association internationale de science économique.

*Nouveaux membres*¹.

- A. Caso y Andrade (Mexique), directeur de l'Instituto Indigenista Nacional; professeur d'anthropologie à l'Escuela Nacional de Antropología e Historia.
- C. D. Forde (Royaume-Uni), professeur d'anthropologie à l'University College (Londres); président de l'Institut international d'études africaines.
- S. Groenman (Pays-Bas), professeur de sociologie aux Universités d'Utrecht et d'Amsterdam; directeur de l'Institut de recherche sociale des Pays-Bas.
- H. Kelsen (États-Unis), professeur de droit international au Naval War College, à Newport (Rhode Island, États-Unis).
- G. Kuriyan (Inde), professeur de géographie à l'Université de Madras.
- S. Morcos (Égypte), professeur à la faculté de droit de l'Université du Caire.
- A. Rüstow (Allemagne), professeur de sociologie et d'économie à l'Université de Heidelberg; directeur de l'Institut Alfred Weber de sciences sociales et politiques (Heidelberg).
- F. Vito (Italie), doyen du département de sciences politiques et sociales à l'Université du Sacré-Cœur à Milan; rédacteur en chef de la *Revue internationale des sciences sociales* (Milan).
- C. Levi-Strauss (France), directeur d'études à l'École pratique des hautes études; secrétaire général de l'Institut d'ethnologie de l'Université de Paris (secrétaire général).

Sur ces dix-huit membres, six s'étaient fait excuser, à savoir : les professeurs A. Caso, C. D. Forde, H. Kelsen, F. H. Lawson, S. Morcos et V. Travaglini.

Les organisations internationales suivantes s'étaient fait représenter par des observateurs : le Conseil international des unions scientifiques par le professeur Perès; le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines par le professeur Syme et M. J. d'Ormesson; le Comité international pour la documentation des sciences sociales par M. Jean Meyriat.

Le Secrétariat de l'Unesco était représenté par M^{me} Alva Myrdal, directeur du Département des sciences sociales, assistée de M. de Lacharrière, directeur adjoint, du Dr Szczerba-Likiernik, de MM. Phillips, Friedman et Diaz-Gonzalez. Enfin, des experts ou collaborateurs du secrétariat du conseil ont participé à certaines séances, à savoir : M^{me} Claire Balandier, adjointe au secrétaire général pour le Bureau international de recherche sur les implications sociales du progrès technique; M. G. Th. Guilbaud, de l'Institut de science économique appliquée, de Paris, expert pour les

1. Les deux premiers membres sont désignés par l'Union internationale des sciences anthropologiques et ethnologiques et les autres membres sont cooptés conformément à l'article 4, paragraphe 3 des statuts.

questions de programme; M. Jean-Paul Trystram, directeur de l'Institut de psychologie et de sociologie appliquées de Casablanca (Maroc), chargé d'une mission temporaire dans les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient.

Après le discours inaugural du D^r Luther H. Evans, directeur général de l'Unesco, qui soulignait l'importance de la tâche du conseil, tout en attirant l'attention de ses membres sur les problèmes les plus urgents à résoudre sur les plans financier, statutaire et budgétaire, l'assemblée, sur la proposition de son président, le D^r Donald Young, a approuvé l'ordre du jour qui lui était proposé par le comité exécutif :

Ordre du jour.

1. Rapport moral.
2. Rapport financier.
3. Programme du conseil.
4. Programme du Département des sciences sociales.
5. Contrats avec l'Unesco.
6. Rapports avec d'autres organisations.
7. Assemblée générale extraordinaire. Revision des statuts.
8. Projets spéciaux soumis au conseil par des personnes et des organisations.
9. Élection du comité exécutif et du bureau.
10. Questions diverses.

1 et 2. *Rapport moral et rapport financier.*

Le secrétaire général explique que ces deux questions sont liées. Au cours de sa première année d'existence, le conseil a, en effet, rencontré des difficultés d'ordre statutaire et d'ordre budgétaire et les secondes ont retenti sur les premières. Au point de vue statutaire, on s'est aperçu que les dispositions adoptées par l'assemblée constitutive ne prévoyaient pas de remplaçants pour les membres empêchés d'assister aux réunions du comité exécutif ou de l'assemblée générale. Pour combler cette lacune, des modifications aux statuts ont été préparées par le comité exécutif et seront discutées au point 7 de l'ordre du jour. En second lieu, les moyens financiers dont dispose actuellement le conseil ne peuvent lui permettre de tenir, chaque année, une réunion de l'assemblée générale et une réunion du comité exécutif. Une décision devrait donc être prise quant à la périodicité des réunions.

En ce qui concerne les différents aspects de l'activité du conseil — programme de recherche, contrats avec l'Unesco, etc. — ils seront opportunément discutés à propos des points correspondants de l'ordre du jour. Toutefois, le secrétaire général tient à appeler l'attention sur les difficultés — normales dans une organisation à ses débuts — qui ont été rencontrées pour instaurer une collaboration active et efficace entre les membres du conseil, d'une part, et, de l'autre, entre l'ensemble du conseil et l'Unesco, les organisations non gouvernementales et les associations internationales de sciences sociales.

Le rapport financier, présenté en annexe au rapport moral, fait ressortir que la subvention annuelle de 15.000 dollars accordée par l'Unesco au conseil aurait été insuffisante pour couvrir les besoins si tous les membres s'étaient trouvés en mesure de se rendre à l'assemblée générale. C'est à cette situation anormale qu'il importe de remédier.

Au cours de la discussion, les professeurs Davy et Robinson ont souligné qu'il n'était pas souhaitable d'entériner une situation financière momentanément fragile par une modification des statuts qui donnerait un caractère définitif à l'espacement des réunions de l'assemblée générale. Aucune périodicité n'est strictement stipulée dans les statuts actuels et l'assemblée est parfaitement libre de fixer à son gré la date de sa prochaine réunion.

Le professeur Odegard et le président ont appelé l'attention du Secrétariat de l'Unesco sur les charges administratives qui résultent pour le conseil de certains contrats conclus avec le département des sciences sociales, avec pour résultat une aggravation des difficultés matérielles du conseil.

Enfin, le professeur Piaget souhaite que le conseil soit en mesure de participer plus activement au travail de l'Unesco et que le Département des sciences sociales accepte de jouer le rôle d'intermédiaire entre le conseil et les commissions nationales.

La discussion générale étant close, l'assemblée générale a approuvé à l'unanimité le rapport moral et le rapport financier.

3. Programme du conseil.

Le secrétaire général commence par rappeler les discussions et échanges de vues qui ont abouti à l'élaboration d'un document spécial sur le programme. C'est le comité exécutif qui, au cours de sa seconde session (avril 1953), a décidé que le conseil essaierait de développer la collaboration scientifique sur le plan international et interdisciplinaire en recommandant aux savants un ou plusieurs grands thèmes de recherche. Le comité exécutif a aussi décidé de proposer à l'assemblée générale, comme premier de ces thèmes, le sujet suivant : « Influence du changement d'échelle sur les propriétés des groupes sociaux et sur la nature des problèmes sociaux ». Un document préliminaire, préparé avec la collaboration de M. G. Th. Guilbaud, n'a pas d'autre objet que de proposer une sorte d'échantillonnage des problèmes qui pourraient être envisagés et de stimuler la discussion.

La discussion générale sur le programme a fait apparaître un grand nombre de suggestions, d'observations et de critiques, dont on trouvera le résumé ci-dessous.

Le professeur Piaget souligne l'intérêt de la question du point de vue de la psychologie. Les psychologues se posent des problèmes qui ont un rapport étroit avec ceux du changement d'échelle : les contraintes et les pressions qui s'exercent sur les individus changent de nature en fonction des dimensions du groupe. De plus, les psychologues sont constamment obligés d'envisager les structures des groupes, compte tenu de leur caractère réversible ou irréversible, et ces propriétés globales des groupes qui sont également fonction de leur taille.

Le professeur Bertrand, après consultation de divers membres du Comité international de droit comparé, se dit convaincu de l'intérêt du problème pour sa discipline. Il esquisse les grandes questions qui se posent :

1. En *droit public*, la structure des pouvoirs publics en fonction de la taille des États.
2. En *droit administratif*, le problème de la déconcentration et de la décentralisation, dont le degré optimum est aussi fonction de l'échelle.
3. En *droit privé*, des problèmes tels que ceux qui découlent du droit des sociétés, du droit de la terre dans ses rapports avec la superficie des exploitations, et du droit du travail considéré en fonction de la taille des entreprises et des organisations patronales et ouvrières dites « les plus représentatives ».
4. Enfin, la question de l'évolution des systèmes de droit, telle qu'on peut l'étudier, par exemple, dans l'évolution de la *common law* transférée de la société anglaise à la société américaine.

Le professeur Groenman souhaiterait, de son côté, que le document de travail se présente sous une forme moins impressionniste et fasse l'objet d'une construction logique plus solide. Il suggère, en s'inspirant de l'œuvre du professeur Gurvitch, que l'on distingue les problèmes en « microproblèmes », problèmes de groupe, et « macroproblèmes ». Le professeur Groenman serait également d'accord avec une suggestion du professeur Odegard visant à organiser les études selon une triple perspective : a) spatiale, b) temporelle, et c) numérique. Tous deux estiment, enfin, que les problèmes ainsi subdivisés devraient être considérés dans leurs implications sociologiques, économiques, psychologiques, juridiques, etc.

Le doyen Davy, tout en rappelant qu'il a lui-même proposé à la dernière réunion du comité exécutif une définition du problème, regrette que le document de travail juxtapose les questions relatives aux problèmes et celles qui sont relatives aux structures. Pour lui, le problème quantitatif n'est pas fondamental. Il s'agit plutôt de crises d'équilibre qui résultent d'un conflit entre les problèmes et les structures. On devrait donc envisager ces questions de façon moins statique et plus dynamique, en s'inspirant largement de la psychologie et de l'histoire. Le problème de la souveraineté et celui des

dimensions du marché économique pourraient être résolus par une analyse différentielle des situations analogues qui se sont rencontrées dans le passé.

Le professeur Vito pense aussi que les sciences sociales ne peuvent se limiter à un point de vue purement quantitatif. Se plaçant surtout dans une perspective d'économiste, il aperçoit deux aspects corrélatifs du problème du changement d'échelle :

1. Les réalités économiques changent-elles de nature du seul fait que la taille des groupes s'accroît ? Il cite, comme exemples, le domaine des relations humaines dans l'industrie, la question de taille optimum des entreprises et celle des nationalisations.
2. Avec l'accroissement de taille, ce ne sont pas seulement les groupes qui se modifient. La nature des problèmes qui se posent à leur sujet change aussi. Ainsi, l'équipement théorique dans la science économique peut être satisfaisant pour une certaine échelle et beaucoup moins pour une autre.

Le professeur Rüstow trouve le document de travail trop vaste, trop abstrait et trop rationaliste. Il rappelle, comme le professeur Odegard, les origines philosophiques (Platon, Aristote et les sophistes) du problème du changement d'échelle. Tous deux reconnaissent qu'on a donc déjà beaucoup écrit sur ce sujet; mais il importe de savoir ce qui a effectivement été accompli dans ce domaine. Par contre, ce qui caractérise le monde moderne, c'est que les tailles des groupes actuels sont disproportionnées par rapport aux « optimums traditionnels ». Le problème s'est renversé par rapport à sa formulation ancienne. Il s'agit maintenant de découvrir des structures qui puissent être introduites dans des ensembles devenus trop vastes et qui aident ainsi à réaliser une intégration au moyen d'une hiérarchie. Ce problème n'a jamais fait l'objet d'un traitement théorique et le conseil serait pleinement fondé à en entreprendre l'étude.

Le professeur Klineberg souhaite illustrer par quelques exemples l'intérêt du problème pour les psychologues en se plaçant à un point de vue légèrement différent de celui du professeur Piaget. Ainsi :

1. Existe-t-il une mentalité urbaine ?
2. Le rapport entre majorité et minorité peut-il se modifier numériquement jusqu'à un « point de saturation » ?
3. Peut-on extrapoler, depuis la conduite observée dans de très petits groupes jusqu'à celle des groupes plus vastes ?
4. Les causes du conformisme sont-elles les mêmes dans des groupes de tailles différentes ?
5. Quels sont les effets de l'échelle des expériences passées sur des sujets soumis à des changements d'échelle ?

Après ces échanges de vues, complétés par des observations de M. Guilbaud, on a envisagé les modalités d'exécution. Le professeur Robinson, appuyé par les professeurs Banerjee, Odegard, Klineberg, Bertrand et Vito, propose que, sur la base de la discussion précédente, un questionnaire soit préparé par le Secrétariat et envoyé aux diverses associations internationales de sciences sociales. Ce questionnaire solliciterait des associations une formulation et une analyse du problème du changement d'échelle, en fonction de leurs disciplines respectives. Après que les réponses des associations auront été reçues, elles feront l'objet d'une confrontation, avec l'espoir de dégager des analogies sur la base desquelles un programme interdisciplinaire sera élaboré par le comité exécutif, en consultation avec les membres du conseil. Il en est ainsi décidé.

Sur la proposition de M^{me} Myrdal et du D^r Szczerba-Likiernik, il est entendu que l'Unesco s'efforcera de contribuer à l'élaboration du programme en donnant une orientation appropriée à certaines publications du Département des sciences sociales : *Trend Reports*, *Bulletin international des sciences sociales*, etc.

4. Programme du Département des sciences sociales.

Le président donne la parole à M^{me} Myrdal pour commenter le programme de son département. Les deux soucis qui ont animé le Département des sciences sociales dans l'élaboration de son programme sont, d'une part, celui de la continuité, de l'autre, celui de tenir compte des suggestions parvenues par l'intermédiaire des commissions nationales. Vis-à-vis des sciences sociales, le rôle de l'Unesco est également double :

aider à leur développement et concentrer leurs efforts sur des problèmes d'intérêt international.

Au titre de l'aide à la coopération scientifique internationale, en plus des activités régulières, on s'efforcera de faciliter la traduction d'ouvrages et de documents parus dans des langues peu répandues. On organisera au moins une conférence régionale sur les sciences sociales et, dans la mesure des crédits disponibles, on enverra des missions de spécialistes dans certains pays pour les aider à réorganiser les cadres traditionnels de leur enseignement des sciences sociales. Peut-être pourrait-on aussi essayer de procéder à une estimation des résultats pratiques de certaines recherches théoriques. Le travail se poursuivra en ce qui concerne les questions de terminologie, et, enfin, un effort particulier sera fait pour populariser les principaux résultats acquis par les sciences sociales au moyen de pamphlets ou brochures.

Dans le domaine des sciences sociales appliquées, plusieurs questions seront abordées :

1. *Étude des tensions dans leur rapport avec la collaboration internationale.* Le département se propose de rechercher les moyens propres à intégrer les résultats des sondages d'opinion pour élaborer progressivement une sorte de baromètre international de l'opinion publique. On étudiera aussi la manière dont les moyens d'information des masses transmettent — et éventuellement déforment — les nouvelles relatives aux grands événements internationaux.
2. *Industrialisation et développement économique.* Peut-être pourrait-on fonder des centres de recherche régionaux qui se consacrent à ces problèmes, auxquels on se propose d'ajouter des études sur les conditions sociales du développement de la productivité et des formes de vie collective.
3. *Droits de l'homme.* On s'occupera plus particulièrement des droits de la femme, notamment en matière d'éducation et de statut juridique. Pour ce qui touche aux questions de race, une conférence, qui aura lieu à Honolulu en 1954, envisagera la fondation d'un centre international pour la coordination des études sur les relations raciales.
4. *Évaluation.* Le département se propose enfin d'entreprendre l'étude des techniques qui ont été, ou pourraient être, utilisées pour évaluer les résultats pratiques des programmes d'action internationale et, en général, l'amélioration des rapports entre les groupes sociaux.

Malgré la complexité de ce programme, le département ne perd pas de vue que le rôle de l'Unesco est de coordonner et de stimuler la recherche, de faciliter la diffusion des résultats, mais qu'il ne lui appartient pas de conduire elle-même les recherches envisagées.

Diverses questions sont posées par les professeurs Banerjee et Kuriyan, notamment en ce qui concerne les projets relatifs à l'enseignement des sciences sociales au niveau des études secondaires. Une discussion s'engage à ce sujet, à laquelle prend part le doyen Davy, qui souligne, à propos de l'exemple français, la diversité des situations locales et la nécessité d'en tenir compte.

Les professeurs Odegard et Klineberg sont d'accord pour que les recherches sur les techniques d'évaluation soient conduites de manière à faciliter l'action de l'Unesco, notamment en ce qui concerne la diffusion de ses publications.

Les professeurs Bertrand et Davy formulent l'espoir que la proportion du budget du Département des sciences sociales dans le budget général de l'Unesco puisse être améliorée aussi rapidement que possible. Le doyen Davy souligne particulièrement que les sciences sociales doivent disposer de moyens matériels de recherche (bibliothèques, séminaires, etc.) qui sont de véritables équivalents des laboratoires dont la nécessité n'est pas contestée pour les sciences naturelles.

5. *Contrats avec l'Unesco.*

Le secrétaire général rend compte des contrats exécutés ou en cours. A la demande de l'Unesco, un rapport a été confié au professeur Barbara Wootton, de Bedford College, sur les méthodes et les techniques susceptibles d'être employées pour évaluer le bilan des sciences sociales. En outre, deux commissions d'experts ont siégé sous la présidence du professeur Klineberg, l'une à New York, l'autre à Paris, pour préparer la fondation du Bureau international de recherche sur les implications sociales du progrès technique. Enfin, des recherches sur les implications sociales de l'industrialisation dans plusieurs pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient viennent de se terminer sous la direction de M. Jean-Paul Trystram. Ce sont surtout ces deux dernières questions qui retiennent l'attention de l'assemblée générale :

1. *Bureau international de recherche sur les implications sociales du progrès technique.* M. Philippe, membre du Secrétariat de l'Unesco, rappelle que les fonctions assignées par l'Unesco à cet organisme sont triples. a) combler les lacunes des connaissances scientifiques dans ce domaine ; b) entreprendre ou faciliter des enquêtes pilotes ; c) se préparer, pour l'avenir, à entreprendre des recherches pour le compte de gouvernements ou d'institutions.

Examinant les documents de travail préparés par M^{me} Claire Balandier, adjointe au Secrétariat pour le bureau de recherche, il souhaite qu'un effort soit fait pour définir et classer les principaux problèmes : les causes des transformations techniques ; leurs effets ; les mécanismes d'adaptation. Il ne faut pas perdre de vue que ces trois aspects varient considérablement en fonction des types de sociétés qui sont le théâtre des transformations techniques. Le professeur Groenman appelle l'attention sur certains aspects du problème qui ne sont pas inclus dans les documents de travail, notamment les loisirs, la formation des adolescents et la vie religieuse. Il estime également que l'on doit se garder de considérer les transformations rapides comme des phénomènes inévitablement pathologiques.

Le secrétaire général et M^{me} Balandier exposent alors les premières réalisations du bureau au cours de ses trois mois d'existence : on a commencé à établir un fichier portant sur les publications, les personnes, les institutions et les problèmes. On est en train de constituer un réseau de correspondants. Des bibliographies critiques spécialisées seront préparées à partir de 1954 et diffusées sous forme d'un bulletin d'information. Enfin, conformément à ses engagements vis-à-vis de l'Unesco, le bureau organisera, en mars 1954, un stage d'études portant sur les motivations et les stimulations économiques en milieu coutumier et en milieu moderniste.

Le professeur Odegard estime que, dans ce domaine comme dans d'autres, la première tâche est de connaître et d'évaluer le travail déjà accompli. Il souligne l'importance des connaissances théoriques et pratiques qu'on peut recueillir auprès de la Tennessee Valley Authority ou de la Commission américaine pour l'énergie atomique. En même temps que les professeurs Bertrand et Vito, il appelle l'attention sur l'importance des recherches de ce type dans des pays qui ne sont pas généralement considérés comme insuffisamment développés.

Après un échange de vues sur le cadre de classement systématique préparé par le bureau pour sa bibliographie — qui fournit au doyen Davy l'occasion de présenter diverses observations dont le bureau fera son profit — l'assemblée approuve l'orientation actuelle du bureau, tout en recommandant, d'une part, qu'on donne une attention particulière à l'évaluation des ressources bibliographiques existantes et, de l'autre, que la transformation du bureau en institut soit envisagée au cours des prochaines années.

2. *Recherches sur les implications sociales de l'industrialisation dans plusieurs pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient.* M. Jean-Paul Trystram, directeur de l'Institut de psychologie et sociologie appliquée de Casablanca (Maroc), fait un rapport sur la mission dont il a été chargé par le conseil. Il a confié trois enquêtes monographiques aux personnalités suivantes : le professeur Findikoglu, de l'Université d'Istanbul (Turquie) ; le profes-

seur Hassan El Saaty, de l'Université d'Alexandrie (Égypte); M^{me} Charlotte Chidiac, de Beyrouth (Liban).

Sur la base de ces recherches, complétées par une enquête personnelle en Turquie, en Égypte et au Liban, M. Trystram insiste sur les grandes différences qui se manifestent dans la révolution industrielle des pays de l'Occident et de l'Orient. Dans le premier cas, la révolution industrielle a été l'aboutissement d'un long processus d'évolution; dans le second cas, elle s'est trouvée plutôt imposée de l'extérieur. Dans les pays qu'il a étudiés, la concentration urbaine est bien antérieure à l'introduction du machinisme. Par contre, les machines importées sont suffisamment perfectionnées pour permettre une adaptation extraordinairement rapide de la main-d'œuvre. Il estime que les transformations psychologiques et sociales dont ces pays sont le théâtre doivent être rattachées à des conditions politiques plutôt qu'économiques. Il indique, enfin, les difficultés pratiques qu'il a rencontrées pour l'organisation de la recherche.

Le professeur Vito se déclare d'accord sur les différences fondamentales soulignées par M. Trystram. Le conseil devrait, selon lui, envisager une étude spéciale sur l'applicabilité de la technologie occidentale aux pays insuffisamment développés de l'Orient. Tandis que le doyen Davy confirme, par son expérience personnelle, les conclusions de M. Trystram, le professeur Banerjee exprime des doutes sur la possibilité d'étendre ces conclusions à d'autres pays et notamment à l'Inde. Le professeur Kuriyan est d'accord avec le professeur Vito pour considérer avec beaucoup de prudence une extension de la technique occidentale à n'importe quelle région du monde.

6. *Rapports avec d'autres organisations.*

L'assemblée, abordant ce point de l'ordre du jour, commence par envisager ses relations avec les organisations non gouvernementales : Conseil international de la philosophie et des sciences humaines et Conseil international des unions scientifiques. Le représentant de ce dernier conseil, le professeur Perès, indique que cette collaboration peut être souhaitable non seulement avec le conseil à titre organique, mais avec les unions constituantes. Le professeur Klineberg rappelle que le principe des affiliations multiples devrait éventuellement permettre aux associations internationales de sciences sociales d'être représentées dans deux et même parfois (comme les psychologues le souhaitent) dans trois conseils. Le président et le professeur Robinson sont d'accord pour souhaiter une collaboration de plus en plus étroite entre les trois conseils et, à titre particulier, entre les disciplines représentées dans ces conseils. Il en est ainsi décidé.

On passe alors à la discussion des rapports avec le Comité international pour la documentation des sciences sociales, représenté par son secrétaire général, M. Jean Meyriat. Celui-ci se félicite des relations personnelles qui se sont établies entre les deux organisations par l'intermédiaire des professeurs Bertrand et Vito, qui appartient à l'une et à l'autre. Il expose les points précis sur lesquels son organisation souhaiterait recevoir l'avis du conseil :

1. Le comité doit-il se préoccuper de la bibliographie de domaines marginaux qui ne relèvent pas à proprement parler des sciences sociales, mais qui offrent pour elles un grand intérêt ? Ainsi, la cybernétique, certaines branches de la médecine, etc.
2. Le comité doit-il entreprendre la publication d'une bibliographie de l'anthropologie sociale et culturelle sur les bases établies d'un commun accord avec le président de l'Union internationale des sciences anthropologiques et ethnologiques, à savoir :
 - a) respect des bibliographies régionales existantes; b) limitation aux aspects de l'anthropologie qui offrent un intérêt commun pour l'ensemble des sciences sociales.
3. Le comité doit-il s'intéresser, dans un avenir moins rapproché, à la statistique considérée dans ses rapports avec les sciences sociales ?

En réponse à l'exposé de M. Meyriat, le secrétaire général, parlant comme anthropologue, souligne l'intérêt d'une bibliographie anthropologique dans le cadre limitatif défini par le président de l'union. Le professeur Bertrand, représentant officiel du conseil auprès du Comité de documentation, souligne l'importance du rôle dévolu au conseil comme responsable de la politique générale du Comité de documentation. Lui-même et le D^r Szczerba-Likiernik reconnaissent l'insuffisance des fonds mis à la

disposition du comité en comparaison avec les tâches complexes qui lui incombent et dont il s'acquitte avec succès. Le professeur Klineberg souhaiterait que le comité s'intéressât à la psychologie sociale et le professeur Groenman formule le même vœu en ce qui concerne la statistique, peut-être sous la forme d'un manuel destiné aux spécialistes des sciences sociales. Le professeur Odegard pose le problème des bibliographies interdisciplinaires, qui paraissent au professeur Robinson soulever de multiples difficultés. Enfin, divers membres de l'assemblée (les professeurs Klineberg et Vito et le secrétaire général) appellent l'attention de M. Meyriat sur l'intérêt considérable qu'offriraient des bibliographies critiques consacrées aux publications scientifiques paraissant dans des langues difficilement accessibles (par exemple, le russe et le japonais).

L'assemblée passe alors à la discussion des rapports du conseil avec les associations internationales de sciences sociales. Ces associations se sont plaintes, à diverses reprises, d'être tenues incomplètement au courant de l'activité du conseil. Convient-il de limiter les rapports à ceux qui s'établissent normalement par l'intermédiaire des membres du conseil désignés par les associations, ou faut-il y ajouter une collaboration directe entre les secrétaires généraux ? Après une discussion à laquelle prennent part le président et les professeurs Banerjee, Bertrand, Odegard et Robinson, il est décidé d'adopter la seconde formule qui trouvera son application dans un proche avenir, par l'envoi aux associations internationales du présent rapport et du rapport sur le programme, dans les conditions exposées ci-dessus (point 3 de l'ordre du jour).

Enfin, la dernière question comprise sous le point 6 était celle des rapports avec les conseils nationaux de sciences sociales. Il est clair que, partout où de tels conseils existent, le Conseil international peut utilement établir des contacts avec eux. Par contre, les professeurs Rüstow et Vito recommandent que le conseil respecte scrupuleusement l'originalité de chaque pays en ce qui concerne la structure de ses organismes de recherche scientifique et qu'il ne cherche pas à favoriser sans discrimination la formule des conseils nationaux. Le comité exécutif poursuivra l'étude de cette question en vue d'un rapport à la prochaine assemblée générale.

7. *Assemblée générale extraordinaire. Revision des statuts.*

L'Assemblée examine les amendements aux statuts proposés par le comité exécutif pour permettre le remplacement des membres absents tant à l'assemblée générale qu'au comité exécutif (Statuts, art. 3, § 4 ; art. 4, § 8 ; art. 8, § 6). Après discussion, les propositions du comité exécutif, légèrement modifiées, sont adoptées par 7 voix contre 3 et une nouvelle rédaction du texte français est adoptée à l'unanimité. L'ensemble, mis au vote, est adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne la périodicité des réunions (voir plus haut, points 1 et 2 de l'ordre du jour), le doyen Davy fait remarquer que les statuts n'imposent aucune périodicité déterminée pour les réunions de l'assemblée générale. Le professeur Bertrand et le Dr Szczerba-Likiernik soulignent la nécessité de coordonner les réunions de l'assemblée générale avec celles de la Conférence générale de l'Unesco. Il est donc décidé que la prochaine réunion du comité exécutif aura lieu à la fin de l'année 1954 et que la prochaine assemblée générale se tiendra en 1955, à une date qui sera fixée par le comité exécutif.

En ce qui concerne le comité exécutif, plusieurs membres du conseil (les professeurs Vito et Banerjee) souhaitent que le nombre des membres soit accru pour renforcer l'autorité du comité exécutif, en raison de l'espacement des réunions de l'assemblée générale. Par contre, les professeurs Davy et Robinson pensent qu'un tel accroissement n'est pas nécessaire puisque les nouvelles dispositions relatives aux remplaçants garantissent que le comité siègera toujours à effectif complet. D'ailleurs, le président ainsi que les professeurs Bertrand et Robinson rappellent qu'un accroissement du comité exécutif impliquerait une revision spéciale des statuts, c'est-à-dire une nouvelle convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

Finalement, les propositions du comité de rédaction (les professeurs Davy et Robinson), modifiées au cours de la discussion, sont adoptées à l'unanimité, à savoir :

1. Ne pas accroître le nombre des membres du comité exécutif en raison de l'adoption

de dispositions relatives aux remplaçants, garantissant que le chiffre statutaire de cinq membres correspondra dorénavant à la réalité.

2. En raison des difficultés financières que traverse actuellement le conseil, tenir la prochaine réunion du comité exécutif en décembre 1954 et la prochaine réunion de l'assemblée générale en 1955, à une date qui sera fixée par le comité exécutif.
3. Utiliser en 1954 les fonds restant éventuellement disponibles au titre des réunions pour permettre au comité exécutif d'organiser un ou plusieurs comités de spécialistes des sciences sociales, membres ou non du conseil, sur un ou plusieurs thèmes qui seront ultérieurement déterminés par le comité exécutif parmi ceux qui sont de nature à favoriser le développement de l'activité du conseil dans le cadre général des décisions de l'assemblée.

L'assemblée revient alors sur un point de droit soulevé par le professeur Kuriyan : l'article 13 des statuts stipule que ceux-ci sont soumis à la ratification définitive de l'assemblée générale actuelle. Celle-ci n'aura-t-elle pas pouvoir pour introduire dans les statuts toute modification qu'elle jugerait utile ? Après une discussion à laquelle prennent part les professeurs Odegard, Vito, Banerjee, Davy, Piaget et Bertrand, il est décidé :

1. Que les statuts, tels qu'ils viennent d'être amendés, sont ratifiés par l'assemblée générale.
2. Que le comité exécutif, en communiquant le nouveau texte aux membres du conseil, leur donnera la possibilité de formuler, en vue de la prochaine assemblée générale, des propositions de revision portant notamment sur les points au sujet desquels une certaine diversité d'opinion s'est manifestée au cours de la présente assemblée générale.

8. *Projets spéciaux soumis au conseil par des personnes ou des institutions.*

Le président expose qu'il a été pressenti par la Division des problèmes de population de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de l'organisation par le conseil, en 1955, d'un stage d'études consacré aux problèmes de population et à la contribution que les différentes sciences sociales peuvent y apporter. M^{me} Myrdal, les professeurs Vito, Robinson et Banerjee soulignent l'intérêt de la proposition. Il est décidé d'offrir le patronage du conseil à ce stage qui sera organisé en collaboration avec le Département des sciences sociales de l'Unesco. Le professeur Groenman est désigné pour représenter le conseil.

9. *Élection du comité exécutif et du bureau.*

Le professeur Piaget rapporte au nom de la commission de nomination, composée des membres suivants : les professeurs Piaget, Bertrand, Klineberg et Kuriyan. La commission de nomination estime que le chiffre de cinq membres ne permet pas une représentation permanente de toutes les disciplines au sein du comité exécutif et qu'un système de rotation est souhaitable. Il est donc proposé que deux membres du comité exécutif soient considérés comme sortants après une période de deux ans, les autres restant en place pour assurer la continuité.

La commission de nomination propose ensuite la reconduction du comité exécutif actuel. Toutefois, informé par le professeur Odegard de sa décision de se retirer du comité exécutif en raison de ses lourdes charges universitaires, et souhaitant par ailleurs assurer la représentation du droit au sein du comité, le rapporteur propose le remplacement du professeur Odegard par le professeur Lawson.

Le professeur Vito, d'accord avec le professeur Piaget, insiste sur le principe de rotation qui devrait tenir compte de la représentation régionale aussi bien que disciplinaire.

A l'unanimité, l'assemblée approuve les propositions du comité de nomination et réélit les membres actuels du bureau, à savoir : président : D. Young ; vice-président : G. Davy ; trésorier : E. A. G. Robinson.

10. *Questions diverses.*

Sur la proposition du professeur Piaget, l'assemblée adresse ses remerciements à M^{lle} Zula Melup qui quitte le conseil après avoir, pendant un an, assuré le travail du secrétariat avec un dévouement et une compétence exceptionnels.

Sur la proposition du professeur Klineberg, l'assemblée exprime au secrétaire général ses félicitations pour les résultats obtenus au cours de la première année.

A N N E X E

RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF, LE 19 DÉCEMBRE 1953

Le comité exécutif, nouvellement élu, s'est réuni le matin du 19 décembre. Étaient présents : M. Donald Young, président ; le doyen Georges Davy, vice-président ; les professeurs Robinson, trésorier, et Piaget, membre ; absent : le professeur Lawson, membre, remplacé par le professeur Klineberg, désigné par le président en application des nouveaux articles des statuts.

1. *Élection du secrétaire général.*

Le comité exécutif décide à l'unanimité de réélire comme secrétaire général le professeur Claude Lévi-Strauss.

2. *Prochaine session du comité exécutif.*

Compte tenu de la date de la prochaine Conférence générale de l'Unesco, à Montevideo, en octobre-novembre 1954, il est décidé que la prochaine session du comité exécutif aura lieu pendant la troisième semaine de décembre 1954.

3. *Recommandation du Conseil exécutif de l'Unesco.*

Informé par le Département des sciences sociales d'une récente recommandation du Conseil exécutif de l'Unesco, visant au renforcement de la collaboration entre l'Unesco et le conseil, le comité décide d'adresser ses remerciements au Conseil exécutif par l'intermédiaire du Département des sciences sociales et de l'assurer de son désir le plus sincère d'assister l'Unesco dans tous les domaines de sa compétence.

4. *Subvention de l'Unesco.*

Il est décidé que le secrétaire général demandera à l'Unesco une nouvelle répartition de la subvention, en tenant compte des décisions de l'assemblée générale relatives à la périodicité des réunions et à l'accroissement de divers postes du budget.

5. *Revision des statuts et règlement intérieur.*

En ce qui concerne la revision éventuelle des statuts lors de la prochaine assemblée générale, le professeur Davy recommande une extrême prudence. Il n'est nullement dans son intention de priver l'assemblée générale d'une occasion de reviser les statuts et le point pourrait être inscrit à l'ordre du jour. Mais il ne souhaite pas que le comité exécutif prenne l'initiative de provoquer cette revision. Au contraire, le professeur Vito aimerait qu'une sous-commission se saisisse expressément du problème, ainsi que de celui du règlement intérieur, avant la prochaine assemblée générale. Sur proposition du président, il est décidé, en ce qui concerne le règlement, que le secrétaire général se tiendra en liaison avec les membres du conseil le plus facilement accessibles. Le

professeur Vito accepte de laisser au président le soin de constituer éventuellement une sous-commission où devraient siéger, sur la proposition du professeur Robinson, les professeurs Bertrand et Lawson.

Sur la question de la revision des statuts, le comité exécutif prend acte du désaccord de M. le doyen Davy et confirme la décision prise par l'assemblée générale alors que M. Davy n'était pas en séance, à savoir : sans solliciter une revision des statuts, le comité exécutif donnera aux membres du conseil une occasion de formuler leurs propositions à ce sujet en vue de la prochaine réunion de l'assemblée générale.

6. Le président informe le comité de conversations préliminaires qu'il a engagées avec le Population Council à propos de l'organisation éventuelle d'un stage d'études sur l'évolution démographique dans les pays insuffisamment développés. Le comité exécutif le charge, à l'unanimité, de continuer les pourparlers.

7. Le président prend acte de la recommandation du Conseil exécutif de l'Unesco, souhaitant que le conseil acquière aussitôt que possible une forme définitive. Il propose de renoncer, à partir de ce jour, au terme « provisoire » dans le titre du conseil. Les professeurs Davy, Robinson et Klineberg manifestent leur accord et soulignent que, le terme « provisoire » n'étant pas stipulé par les statuts, le conseil est libre de l'abandonner dès qu'il le jugera opportun. Il est unanimement décidé que le titre désormais employé sera : Conseil international des sciences sociales.

LE BUREAU INTERNATIONAL DE RECHERCHES POUR L'ÉTUDE DES RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN SOCIAL DES TRANSFORMATIONS DE LA TECHNIQUE

Le Conseil international des sciences sociales a entrepris, à la requête du Département des sciences sociales de l'Unesco, de mettre au point des recommandations concernant l'établissement, le champ d'activité et les attributions d'un bureau de recherches (qui pourra, plus tard, se transformer en un centre de recherches) pour l'étude des répercussions sociales des transformations techniques. Deux rencontres ont eu lieu à cet effet : l'une à l'Université Columbia (New York), l'autre à la Maison de l'Unesco (Paris). Les problèmes posés ont pu ainsi être examinés par des experts représentant différentes disciplines des sciences sociales et connaissant particulièrement des régions géographiques très diverses. Le présent mémoire constitue un essai de synthèse des principales suggestions émises lors de ces deux réunions, et plus spécialement de celles qui semblent avoir fait l'objet d'un accord général. En raison du caractère limité des ressources budgétaires actuellement disponibles (au total 26.000 dollars pour les deux années 1953 et 1954), il est indispensable d'établir un plan de travail précis, comportant des priorités bien définies et tenant compte de considérations tant immédiates que lointaines.

ÉTENDUE DES RECHERCHES ENVISAGÉES.

La première tâche consiste à préciser la signification à donner au titre du projet : « Les répercussions sur le plan social des transformations de la technique ». Quels problèmes, quelles techniques et quelles régions géographiques faut-il comprendre sous ce titre ? Celui-ci est, en un sens, à la fois trop étroit et trop large. Il est trop étroit parce que des relations de cause à effet apparaissent dans les deux sens : les transforma-

tions de la technique agissent sur les situations sociales et sur les êtres humains; mais, en même temps, ces transformations peuvent être facilitées ou retardées par les situations sociales, ainsi que par les attitudes, les systèmes de valeurs et autres facteurs humains. Il est trop large parce qu'aucun bureau (ou centre) de recherches ne peut espérer étudier de manière satisfaisante et sous tous leurs aspects l'ensemble des répercussions des transformations techniques sur le plan humain et social.

En vue de délimiter avec plus de précision le champ des recherches, plusieurs autres titres ont été proposés, notamment : « Problèmes sociaux et humains résultant de la transmission des techniques des régions les plus développées à des régions moins développées » ; « Répercussions, sur le plan humain et social, de l'introduction des méthodes industrielles dans les régions non industrialisées » ; « Répercussions, sur le plan social, des transformations techniques rapides dans des régions données » ; « Répercussions, sur le plan social, de la mécanisation de l'agriculture et de la nécessité d'une productivité agricole accrue » ; « Répercussions, sur le plan social, de l'introduction de nouvelles méthodes et de nouveaux produits agricoles et industriels dans les régions non industrialisées ».

En l'absence d'un accord complet sur un nouveau titre, et pour assurer la continuité souhaitable en matière de planification, il paraît recommandable de conserver au projet son titre initial, « Les répercussions sur le plan social des transformations de la technique », et d'en préciser la signification en s'inspirant des considérations suivantes :

1. Le champ des recherches ne devra pas être trop vaste, pour éviter de donner l'impression qu'avec le bureau de recherches on revient à l'idée d'un institut « monolithique » des sciences sociales.

Il y a là un réel danger : pour faire apparaître la complexité du projet et la nécessité d'opérer une sélection sévère entre les différentes possibilités de recherches, il suffit d'énumérer quelques-uns des thèmes qui ont été mentionnés au cours des débats comme relevant directement d'une étude des répercussions sociales des transformations techniques : « L'industrialisation de régions précédemment non industrialisées » ; « Les effets de la mécanisation de l'agriculture » ; « Les mouvements de population : migration et technologie » ; « Les problèmes de motivation, l'apparition d'un souci de productivité » ; « Les rapports entre les transformations industrielles et les systèmes de valeurs préexistants ; les conflits de valeurs » ; « Les transformations techniques et la structure sociale (y compris l'organisation de la famille) ; les incidences de ces transformations sur la stratification sociale » ; « Les aspects sociaux et culturels de la productivité ; la productivité et le bien-être des masses » ; « Les transformations techniques et les moyens de communication et d'information ; les conséquences du développement des grands moyens d'information, des chemins de fer et des autres moyens de transport » ; « Les transformations « endogènes » et les transformations « exogènes » ; leurs diverses conséquences » ; « Les transformations techniques et la géographie de la faim » ; « Les rapports entre les transformations techniques et divers facteurs d'ordre éducatif et culturel, notamment le niveau d'instruction » ; « Le lieu géométrique, la répartition et les tendances des transformations ; les régions et les secteurs de la population qu'elles affectent » ; « La progression et l'équilibre du développement ; le rythme des transformations ; la mesure des transformations et les rapports entre les divers procédés de mesure » ; « Les transformations souhaitables et les transformations dangereuses : comment les distinguer » ; « Les problèmes de méthode : comment s'opèrent les transformations, leur origine (coercition ou libre décision de la communauté) ; le degré de participation de la population ».

Même cette longue liste n'épuise pas toutes les possibilités de recherches que comporte le projet. Un choix s'impose donc, mais il sera bon d'admettre, dès l'abord, que chacun des thèmes retenus aura des ramifications complexes. Il paraît recommandable qu'au moins au début l'attention se porte sur les points suivants :

1. Les transformations exogènes, plutôt que les transformations endogènes ; plus spécialement l'introduction de nouvelles techniques et de nouveaux produits agricoles et industriels dans les régions non industrialisées.
2. Les transformations rapides, plutôt que les transformations graduelles.

3. Les effets des transformations sur la structure sociale et la famille : l'adaptation ou l'inadaptation individuelle et sociale.
4. Les rapports entre les transformations de la technique, d'une part, et les motivations et les systèmes de valeurs préexistants, d'autre part : les attitudes à l'égard de la productivité; l'interdépendance des facteurs sociaux et technologiques.
5. Les transformations heureuses et les transformations malheureuses : étude de quelques cas concrets.

Le champ de recherches ne devra pas non plus être rétréci au point de fausser la situation étudiée ou de négliger certaines données ou sources d'information essentielles.

Ce deuxième principe est le correctif nécessaire du premier. La règle pourrait être, semble-t-il, de concentrer l'attention sur un nombre relativement limité de problèmes, sans négliger aucun aspect extérieur ayant un rapport évident avec le problème étudié. Pour prendre quelques exemples précis : le bureau (ou centre) de recherches n'aura pas à s'occuper directement des problèmes de communications et d'information, mais il lui sera impossible d'en faire abstraction si la construction d'une ligne de chemin de fer ou l'envoi d'un millier de postes de radio affecte, de toute évidence, les méthodes de production et divers autres aspects caractéristiques du processus de transformation technique d'une région. De même, on n'abordera pas directement la question de l'analphabétisme et de l'éducation de base, mais, dans la mesure où le niveau d'instruction de la population détermine le degré de probabilité ou de succès des transformations techniques, il conviendra de le considérer comme un élément essentiel du problème. Enfin, tout en s'intéressant plutôt aux transformations exogènes qu'aux transformations endogènes, le bureau de recherches pourra avoir à étudier ces dernières, pour replacer les premières dans leur cadre et dans leur perspective véritables. Il ne sera pas facile de trouver le juste milieu entre une conception trop large et une conception trop étroite du champ des recherches, mais on peut espérer que les considérations qui précèdent contribueront à clarifier le problème.

ACTIVITÉS DU BUREAU DE RECHERCHES.

Il paraît recommandable que, dans les dix-huit mois qui viennent, le bureau de recherches entreprenne, dans la mesure du possible, les activités ci-après : établissement d'un inventaire critique de la documentation disponible sur les répercussions sociales des transformations techniques ; organisation de stages d'études et de réunions et institution d'échanges de correspondance en vue d'établir des contacts et de permettre une étroite coopération entre les spécialistes des sciences sociales de divers pays qui effectuent des recherches sur différents aspects de ce problème ; échanges d'informations et de documentation, et préparation de bibliographies spécialisées ; élaboration de projets pilotes de recherches ; préparatifs en vue de l'organisation du centre de recherches.

Ces diverses activités pourraient être organisées comme suit :

Inventaire critique.

L'établissement d'un inventaire critique des matériaux disponibles représente un préliminaire logique à toutes les autres activités du bureau de recherches. Cet inventaire devrait, autant que possible, indiquer : les publications scientifiques utiles, leur nature et leur portée ; les études en cours ou inédites ; les techniques de recherche utilisées dans le passé et à l'heure actuelle ; les principales lacunes de nos connaissances et les recherches à entreprendre pour les combler ; les conclusions ou les hypothèses pratiques qui semblent se dégager, et le degré de confiance à leur accorder.

On peut espérer qu'un tel inventaire offrira un intérêt à la fois théorique et pratique. Il pourrait se présenter sous une forme analogue à celle des bulletins de recherches qui sont publiés par le Conseil de recherche des sciences sociales des États-Unis et qui répondent à peu près aux mêmes objectifs, mais insistent d'ordinaire sur les aspects

nationaux plutôt qu'internationaux de la question. Il sera bon, avant de publier l'inventaire, de le faire revoir par un comité international composé d'experts représentant diverses disciplines et connaissant particulièrement différentes régions. Ce doit être, en effet, une étude critique de haute qualité, et non une simple revue documentaire.

Stages d'études et réunions.

L'une des fonctions les plus immédiatement utiles du bureau de recherches consistera à mettre en rapports les hommes de science de régions différentes qui s'occupent de problèmes analogues et à établir un dispositif permanent de coopération. Des contacts directs, ainsi que des échanges d'idées et d'informations techniques, seraient à cet égard aussi intéressants que féconds. Ils apparaissent particulièrement nécessaires dans un domaine où nombre de travaux de valeur restent encore inédits ou inaccessibles pour d'autres raisons. Les réunions de New York et de Paris, qui ont fourni la matière du présent rapport, ont abondamment démontré ce fait.

Les stages et les réunions pourraient être de différentes sortes.

Il serait possible, en premier lieu, d'organiser un stage ou un cycle d'études d'assez longue durée (un mois ou davantage), pour procéder à l'examen approfondi de la documentation rassemblée à l'occasion de l'inventaire critique, en combler les lacunes le cas échéant, et, de façon générale, faire en sorte que la publication envisagée soit aussi précise et complète que possible. Les participants pourraient aussi établir un plan de recherches et, plus précisément, un plan d'organisation du centre de recherches (voir plus bas).

Outre ce stage ou cycle d'études, le bureau de recherches pourrait organiser des réunions restreintes de spécialistes, de préférence préalablement à la mise en application de tel ou tel projet de recherches. Ces consultations préliminaires permettraient sans doute de normaliser — au moins jusqu'à un certain point — les techniques, ce qui faciliterait considérablement les études comparatives. Les thèmes de ces réunions spéciales pourraient être choisis parmi ceux qui sont cités plus haut, mais ils devraient, de préférence, répondre aux préoccupations effectives des participants. Ceux-ci pourraient, par exemple, examiner à différents points de vue les transformations de la technique dans une même région géographique. On pourrait aussi réunir des experts qui auraient étudié un même problème dans des régions géographiques différentes.

Échanges d'informations et de documentation.

Le bureau de recherches peut rendre de précieux services à cet égard. Les experts qui travaillent dans le cadre de ce projet ont maintes fois indiqué qu'ils étaient mal renseignés sur les recherches en cours dans les domaines qui les intéressent. Il semble qu'on manque surtout de bibliographies et de répertoires de spécialistes.

Bibliographies. Il ne saurait être question d'organiser un service bibliographique général consacré à la question des répercussions sociales des transformations techniques. Une entreprise aussi ambitieuse ne serait ni réalisable, ni justifiée. En revanche, il est vivement recommandé que le bureau de recherches établisse des bibliographies spécialisées pour les questions au sujet desquelles les spécialistes déclarent manquer de renseignements, ce qui permettrait de rassembler et de coordonner de nombreux éléments d'information actuellement dispersés. De telles bibliographies devraient être « dynamiques », c'est-à-dire parfaitement à jour, critiques en ce qui concerne les sources, et adaptées aux besoins des chercheurs. Elles devraient en outre permettre de replacer les publications et les activités locales dans un cadre général. Dans de nombreux cas, les étrangers ont difficilement accès à la documentation dont disposent les chercheurs nationaux; pour remédier à cet état de choses, les bibliographies pourraient être complétées par des comptes rendus analytiques, voire par des traductions de publications difficilement accessibles. Des rapports gouvernementaux inédits pourraient aussi recevoir une plus large diffusion par l'intermédiaire des services bibliographiques du bureau de recherches.

Répertoire central. On ignore souvent où, comment, et par qui est effectué tel ou tel travail. Un répertoire central permettrait aux chercheurs qui s'intéressent aux mêmes questions et qui n'ont pas l'occasion de se rencontrer à des stages d'études ou à des réunions spéciales d'entrer en contact par correspondance. A ce répertoire devraient figurer non seulement les spécialistes de sciences sociales, mais aussi les fonctionnaires nationaux, les membres des secrétariats d'organisations telles que la F.A.O. et l'O.M.S., les spécialistes de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes, les technologues industriels, les statisticiens, etc., qui s'intéressent à des aspects importants du problème central dont s'occupe le bureau de recherches. On devrait s'efforcer particulièrement d'encourager par ce moyen les contacts entre chercheurs et administrateurs chargés de l'application de programmes pratiques. (Les listes de noms qui ont été soumises aux deux réunions consultatives pourraient constituer l'embryon d'un tel répertoire.)

Projets pilotes de recherches.

Actuellement les enquêtes sont presque toutes effectuées par des équipes nationales, et les projets de recherches internationales sont relativement rares. Or, le sujet considéré, qui met en jeu de délicats problèmes de différences entre cultures nationales et qui exige l'emploi de nombreuses techniques différentes, appelle précisément des enquêtes internationales. De telles enquêtes ne devraient pas faire double emploi avec celles que poursuivent les institutions existantes. Leur objet serait de montrer, au moyen de quelques projets types, comment la recherche internationale peut compléter, sur le plan des méthodes et des techniques, les importants travaux entrepris à l'échelon national. Le bureau de recherches pourrait utilement procéder à des études comparatives portant sur différents pays ou régions. C'est ce qu'on appelle la « comparaison horizontale », par opposition à la « comparaison verticale », qui consiste à étudier une même région à deux époques différentes. Un bureau international de recherches serait particulièrement qualifié pour effectuer ce genre de travaux. Si nécessaire que soient de telles études, les crédits dont dispose le bureau de recherches sont trop limités pour qu'on puisse leur attribuer, dans l'immédiat, la même priorité qu'aux autres activités envisagées. Si le centre de recherches est fondé et fonctionne un jour, ces projets pilotes relèveront normalement de sa compétence. Quant au bureau de recherches, son objectif immédiat doit être, semble-t-il, d'encourager, de faciliter et d'organiser la recherche, et de faire la synthèse des résultats obtenus, plutôt que d'effectuer de nouvelles enquêtes. Lorsque le moment sera venu de les entreprendre, ces nouvelles enquêtes reposeront ainsi sur de meilleures bases logiques et empiriques.

Organisation du centre de recherches.

Aucune proposition précise n'est formulée pour le moment en ce qui concerne l'organisation, le siège, le personnel et les attributions du centre international de recherches. Si le stage d'études dont il est question plus haut pouvait avoir lieu assez tôt dans le courant de 1954 (en avril ou en mai), l'une de ses tâches devrait être de procéder à l'examen critique du fonctionnement du bureau de recherches, et d'étudier les meilleurs moyens de développer et d'étendre les activités de ce bureau. On ne peut encore tenir pour certain qu'avant la fin de 1954 le bureau sera en mesure de se développer ou de se transformer pour devenir un centre de recherches. Peut-être faudra-t-il plus de temps qu'on ne le pense actuellement pour préparer dans de bonnes conditions une telle transformation. Selon toute probabilité, les attributions du bureau devront être étendues à mesure qu'il sera mieux connu et qu'il recevra des demandes d'assistance plus nombreuses et plus variées de la part des chercheurs. L'expérience permettra de décider plus sûrement si le bureau de recherches est capable de faire face à ces demandes ou s'il y a lieu de créer un centre de recherches, et, dans l'affirmative, à quelle date. De toute façon, on pourra très probablement s'inspirer de ce qu'aura fait le bureau pour organiser les activités du centre de recherches.

ORGANISATION DU BUREAU DE RECHERCHES.

Dans l'avenir immédiat, et notamment au cours des dix-huit mois pour lesquels il est désormais possible d'établir un programme, il serait éminemment souhaitable de fusionner le bureau de recherches avec les services du secrétariat général du Conseil international des sciences sociales. Le personnel du bureau de recherches ne devant probablement comprendre au début qu'un directeur et un secrétaire, une telle fusion ne risque pas d'entraîner des perturbations dans le travail du bureau ni dans celui du secrétariat. Il y aurait, en revanche, le plus grand avantage, particulièrement pendant la période initiale, à associer aussi étroitement que possible le secrétaire général du conseil à l'exécution du nouveau projet, afin que celui-ci puisse bénéficier en permanence de ses conseils. La nature de cette association devrait aussi être examinée à nouveau par le groupe chargé de donner des avis au conseil et à l'Unesco sur l'organisation et les attributions du futur centre international de recherches.

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANTS AUX RÉUNIONS CONSULTATIVES

Université Columbia, New York, 20-21 mars 1953.

MM. Bunche, Ralph J., Organisation des Nations Unies; Davis, Kingsley, département de sociologie de l'Université Columbia; M^{lle} Du Bois, Cora, Institut pédagogique international; MM. Hall, Robert, département de géographie de l'Université du Michigan; McGranahan, D. V., Organisation des Nations Unies; McKay, Donald, département d'histoire de l'Université Harvard; Service, Elman, département d'anthropologie de l'Université Columbia; Spicer, Edmond, département d'anthropologie de l'Université de l'Arizona; Vickery, William, département des sciences économiques de l'Université Columbia; Wood, Bryce, Conseil de recherche des sciences sociales (s.s.r.c.); Young, Donald, Fondation Russel Sage et Conseil international provisoire des sciences sociales; M^{me} Myrdal, Alva, Unesco; M. Phillips, H. M., Unesco.

Maison de l'Unesco, Paris, 2-3 avril 1953.

MM. Balandier, Georges, Paris; Den Hollander, A. N. J., Amsterdam; Dube, S. C., Université de Haïderabad, Inde; Firth, Raymond, London School of Economics; Hoffman, Walter, Université de Munster, Allemagne; Lynton, R. P., British Institute of Management; Martin, P. W., Londres; Ombredane, A., Université de Bruxelles; Simey, T. S., Université de Liverpool; Trystram, J. P., Casablanca; Wertheim, W. F., Université d'Amsterdam; de Lacharrière, G., Unesco; Frazier, F., Unesco; Szczerba, K., Unesco; Lévi-Strauss, C., Conseil international des sciences sociales.

LES FACTEURS POLITIQUES ET SOCIAUX DU RELÈVEMENT RURAL DANS LES PAYS TROPICAUX ET SUBTROPICAUX

Vingt-huitième session de l'Incid, La Haye, 7-10 septembre 1953

Après avoir consacré, en 1952, sa vingt-septième session à l'étude de « l'attraction exercée par les centres urbains et industriels dans les pays en voie d'industrialisation ¹ », l'Institut international des civilisations différentes (Incid) avait inscrit à l'ordre du jour de sa vingt-huitième session l'examen des « Programmes et plans de relèvement rural dans les pays tropicaux et subtropicaux, considérés sous leurs aspects économiques, sociaux, politiques et juridiques ».

Cette session s'est déroulée du 7 au 10 septembre 1953 au palais de la Paix, à La Haye, sous la présidence d'honneur de S. A. R. le prince Bernhard des Pays-Bas qui, dans son discours d'ouverture, après avoir rappelé la tâche de pionnier accomplie par l'Incid dans l'étude comparée des questions relatives au développement politique et social des territoires d'outre-mer, a souligné l'importance que présente le développement agricole pour le relèvement du niveau de vie des populations habitant dans les régions du monde les moins favorisées.

Les travaux de Florence avaient déjà montré, à côté de phénomènes propres au surpeuplement des villes et à la migration de la population rurale vers les centres urbains, que cet abandon des campagnes est dû au malaise qui atteint la vie rurale. Ceux de La Haye en ont donc été le complément logique.

La session avait été préparée par la distribution préalable aux participants de vingt-huit rapports spéciaux, relatifs à divers territoires d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et d'Australie, et rédigés par des experts de seize pays, d'un rapport introductif (de sir Bernard Binns, de la F.A.O.), et de trois rapports généraux (« Politique et droit agraires », par R. Delavignette, gouverneur général de la France d'outre-mer; « Vie sociale rurale », par R. A. J. van Lier, professeur à l'Université de Leyde; et « Économie rurale », par W. H. Beckett, professeur à l'Université d'Oxford).

Les rapporteurs spéciaux étaient : MM. L. E. Barsdell (Australie), B. Bassili (Égypte), W. H. Beckett (Royaume-Uni), F. T. Boaventura (Portugal), A. Bonné (Israël), F. Caroselli (Italie), M. L. Dantwala (Inde), R. L. Davidson (Union Sud-Africaine), V. del Tufo (Royaume-Uni), C. Faillace (Colombie), B. H. Farmer (Royaume-Uni), M. Fevret (France), G. Gayet (France), P. Gourou (France), B. F. Hoselitz (États-Unis), Y. Ismael (Indonésie), H. Isnard (France), A. Kraessel (Pérou), G. B. Masefield (Royaume-Uni), A. Maugini (Italie), R. Montagne (France), P. Pélissier (France), K. Pelzer (États-Unis), G. Sautter (France), P. de Schlippé (Belgique), E. Sergent (France), P. Staner (Belgique), E. Williams (Trinité).

Plus de quatre-vingts personnalités originaires de nombreux pays participaient aux travaux. La F.A.O., l'Unesco et la Commission des caraïbes s'étaient fait représenter. Les délégués de cinq organisations internationales non gouvernementales ont également pris part aux travaux.

Les échanges de vues, favorisés par un système de traduction simultanée, ont été présidés par le Dr P. J. Idenburg, de Leyde, président en exercice de l'Incid, assisté de M. Moeller de Laddersous, vice-président, et de M. Pierre Wigny, secrétaire général. Ils ont été immédiatement centrés sur les projets de conclusions contenus dans chaque rapport général. Ils ont abouti à l'adoption d'un certain nombre de conclusions traduisant des constatations ou des vœux.

La valeur de ces conclusions, forcément générales puisqu'elles s'appliquent non

1. Voir : *Bulletin international des sciences sociales*, vol. V, n° 1, 1953, p. 142-144. Voir aussi le compte rendu de la session, contenant les textes de 36 rapports spéciaux et de 4 rapports généraux, un résumé des discussions, les conclusions et une bibliographie. Un volume de 662 pages.

à un territoire, mais à plusieurs continents, réside dans le fait qu'elles expriment le point de vue commun de participants qui représentent différentes disciplines scientifiques et dont l'expérience est extrêmement diverse. L'Incidit groupe, en effet, des juristes, des sociologues, des géographes, des hauts fonctionnaires, des hommes d'affaires, des économistes, etc., et la plupart de ses membres ont passé un temps plus ou moins long dans les pays tropicaux et subtropicaux. Voici, sous une forme abrégée, les principales conclusions adoptées :

Économie rurale. Interdiction aux individus et aux nations de dissiper leurs ressources naturelles. Obligation pour les pays assistés de participer, dans la mesure de leurs moyens, à leur propre développement et de veiller à la sécurité des capitaux investis. Obligation pour les pays assistants de faciliter la stabilité économique des pays assistés et l'écoulement du surplus de leur production. L'agriculture fournissant l'essentiel de la subsistance des pays insuffisamment développés, priorité des projets de développement agricole par rapport aux plans de développement industriel, ou tout au moins concomitance du développement rural avec l'industrialisation. Nécessité de prévoir des services complémentaires (transports, formation technique, crédits, éducation des adultes et éducation visant au développement général de la collectivité), spécialement dans les régions où prédominent les exploitations indépendantes de paysannat. Nécessité de tenir compte non seulement du rendement économique, mais aussi des facteurs sociaux, familiaux et politiques.

Vie sociale rurale. Importance primordiale du facteur humain dans tous les plans de développement rural. Nécessité de fonder ces plans sur des recherches scientifiques portant sur les domaines physique, biologique et social, et confiées à des chercheurs sociaux qualifiés, bénéficiant ou non d'un appui officiel, mais disposant, en tout cas, de toute la latitude possible. Introduction, à la suite d'enquêtes méthodiques, d'éléments culturels adaptés au nouveau milieu et susceptibles de s'intégrer harmonieusement aux valeurs culturelles autochtones encore vivantes. Utilisation conjointe des conseils et des démonstrations méthodiques adaptées aux facteurs des diverses régions.

Le succès d'un plan de relèvement rural dépend toujours essentiellement de l'adhésion psychologique et de la collaboration effective des populations. L'objectif fondamental du relèvement social doit être de stimuler les facultés d'initiative et le sens des responsabilités, individuelle et collective. Les élites et les dirigeants locaux doivent être les premiers à animer l'œuvre de relèvement rural. Si l'on est en présence de sociétés désintégrées ou sans dirigeants reconnus, ou de groupes dont les dirigeants habituels ne coopèrent pas à l'œuvre de développement, une nouvelle autorité devra être instaurée, grâce à une sélection et à une formation appropriées de dirigeants sociaux capables.

Politique agraire. Les principes qui doivent inspirer la politique agraire n'ont pas été suffisamment dégagés jusqu'ici. Les valeurs de la société rurale ne sont pas les mêmes que celles de la société ouvrière industrielle et urbaine.

Le relèvement rural des pays insuffisamment développés doit représenter une des tâches essentielles des organisations internationales. Ce relèvement constitue en effet un important facteur de paix.

Le succès et l'efficacité des plans dépendront du degré de compréhension manifestée à l'égard de la mentalité des peuples intéressés, dont il faut tenir compte autant que du processus mental occidental.

Un plan ne peut être dicté par des impératifs extérieurs au pays intéressé. Il doit être approuvé et contrôlé par l'organe représentatif de celui-ci. Sa mise à exécution ne doit profiter ni à une ploutocratie, fût-elle autochtone, ni à une technocratie, fût-elle internationale; il doit viser à développer les cultures vivrières, à relever le niveau de vie de la population et à recréer un ensemble de conditions favorables à son existence. Il doit contribuer à moderniser l'organisation administrative des villages dans un sens conforme à l'esprit des populations, notamment par la constitution de communautés témoins dotées progressivement de l'autonomie municipale.

Pour la préparation des plans, il faut recourir à des techniciens des sciences de

l'homme, à des juristes — y compris des praticiens du droit coutumier des populations en cause — ainsi qu'à des représentants politiques des pays intéressés.

Il convient de prêter la plus grande attention à la structure et à la législation agraires.

Une distinction devra être établie entre les entreprises de relèvement agricole dont la réalisation se poursuit dans le cadre d'une communauté traditionnelle et celles qui envisagent l'installation, sur des terres nouvelles, de populations qui ne peuvent se développer normalement dans leur cadre d'origine.

Dans le cas où un commissariat au plan centraliserait et dirigerait les études et les travaux d'exécution, il devrait être soumis, en ce qui concerne la politique et le droit, aux autorités nationales compétentes et ne pourrait absolument pas être dépositaire des pouvoirs qui appartiennent normalement à l'autorité responsable de l'ordre public.

En raison de leur caractère plus spécialisé, nous ne reprendrons pas ici les conclusions relatives au droit agraire.

On remarquera que l'accent a été mis sur l'importance du facteur humain, sur la nécessité de stimuler la coopération des populations intéressées et leur sentiment de solidarité, sur la recherche scientifique préalable à mener en collaboration avec les représentants politiques des pays intéressés, sur le danger éventuel de voir le développement rural profiter à une minorité au lieu de recréer des conditions de vie favorables à l'ensemble de la population.

Le D^r Idenburg, dans le discours qu'il a prononcé à la séance d'ouverture, avait déjà souligné que « l'essentiel est de ne jamais perdre de vue les difficultés d'ordre social que les investissements de capitaux et le développement technique menacent toujours de provoquer dans une société primitive [...] ; le déséquilibre social et culturel que l'exécution des projets de relèvement économique peut entraîner — et entraîne hélas presque partout — est bouleversant. Il constitue un danger pour ce relèvement économique même. »

Après avoir ainsi étudié successivement les mouvements horizontaux de population qui se produisent dans les pays tropicaux et subtropicaux et sont dus à des phénomènes économiques, et après avoir recherché les conditions du bien-être des populations des centres urbains et industriels ainsi que des populations rurales, l'Incidi consacrera sans doute les travaux de sa prochaine session, en 1955, à l'étude des mouvements verticaux de population dans les pays tropicaux et subtropicaux. En effet, le problème de l'ascension sociale dans ces régions, c'est-à-dire celui des classes moyennes et des élites, n'a guère été, comme on le sait, approfondi jusqu'à présent.

LE SECOND COURS INTERNATIONAL DE CRIMINOLOGIE

Maison de l'Unesco, 14 septembre - 23 octobre 1953

C'est le 23 octobre dernier que, dans les salons de la Maison de l'Unesco, en présence de hautes personnalités du monde diplomatique, administratif, judiciaire et universitaire, s'est déroulée la séance de clôture du second cours international de criminologie, sous la présidence de M. Étienne de Greeff, directeur du Service d'anthropologie pénitentiaire de Belgique et professeur à l'Université de Louvain.

Il peut paraître utile d'apporter quelques précisions sur cette manifestation scientifique internationale et sur ses résultats.

PERSPECTIVE HISTORIQUE.

Il convient de rappeler d'abord qu'en septembre 1952, à Paris, a eu lieu, sous la direction du professeur Georges Heuyer, de la faculté de médecine de Paris, et de M. Jean Pinatel, inspecteur général de l'administration, secrétaire général de la Société internationale de criminologie, le premier cours international, dont le thème était « L'examen médico-psychologique et social du délinquant » : cours international et multidisciplinaire, comme il ressort de la nationalité et de la qualité des conférenciers et des auditeurs.

Avant de nous étendre sur le second cours, objet de la présente chronique, nous achèverons de situer ces entreprises de la Société internationale de criminologie dans le contexte général de l'enseignement de la criminologie.

En 1953, un troisième cours international de criminologie a été organisé à Stockholm du 16 au 21 novembre, en langue suédoise, à l'intention d'auditeurs nordiques. Ce cours, dont l'initiative incombe à M. Olof Kinberg, chef de l'Institut de criminologie de l'Université de Stockholm, a consisté en une introduction générale aux problèmes criminologiques.

En ce qui concerne l'année 1954, il convient de signaler dès maintenant que, du 24 mars au 13 avril, aura lieu à Londres, en anglais, le quatrième cours international de criminologie. Ce cycle d'études, qui sera centré sur les problèmes de « traitement », est organisé par M. Mannheim, professeur à l'Université de Londres, membre du conseil de direction et de la commission scientifique de la Société internationale de criminologie, et placé sous la haute direction de M. Denis Carroll, médecin psychiatre consultant, président de la Société internationale de criminologie.

Également en 1954, du 13 septembre au 22 octobre, se dérouleront à Rome, en français, les travaux du cinquième cours international de criminologie. Les organisateurs en seront M. Grisogni, directeur de l'Institut de criminologie de l'Université de Rome et membre du conseil de direction et de la commission scientifique de la Société internationale de criminologie, M. Erra, conseiller à la cour d'appel de Rome, secrétaire général adjoint de la Société internationale de criminologie, et M. di Tullio, professeur d'anthropologie criminelle à l'Université de Rome et président honoraire de la Société internationale de criminologie.

Nous donnerons en temps utile de plus amples informations sur ces activités criminologiques internationales qui manifestent le dynamisme de la Société internationale de criminologie, de sa commission scientifique et de ses délégués nationaux.

LE SECOND COURS INTERNATIONAL DE CRIMINOLOGIE.

Après avoir évoqué la vitalité de l'enseignement international de la criminologie, nous voudrions insister maintenant sur le second cours.

Séance inaugurale.

La séance inaugurale s'est déroulée le 14 septembre dernier, à la Maison de l'Unesco, devant une assistance particulièrement qualifiée. Et, pendant six semaines, vingt-huit auditeurs en titre, sous la direction de M. Pinatel, secrétaire général de la Société internationale de criminologie et directeur du cours, se sont penchés sur le thème choisi pour cette session : « Le problème de l'état dangereux ».

Esprit et méthode.

Avant de rendre compte des travaux eux-mêmes, notamment de leurs conclusions, il convient de donner quelques précisions sur l'esprit et les méthodes qui les ont caractérisés.

Les conférenciers et les auditeurs en titre étaient originaires des pays et territoires suivants : République fédérale d'Allemagne, Argentine, Belgique, Colombie, Espagne,

France et territoires français d'outre-mer, Grande-Bretagne, Haïti, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Sarre, Suède, Turquie, Venezuela, Viet-nam, Yougoslavie. En outre, parmi les nombreux auditeurs libres figuraient des Canadiens, des Cambodgiens, des Égyptiens et des Syriens.

Les conférenciers comptaient, d'une part, les plus éminents criminologues internationaux, représentant les branches essentielles de la criminologie (droit, médecine, anthropologie, biologie, psychiatrie, sociologie) et, d'autre part, des spécialistes de techniques ayant d'étroites relations avec le phénomène criminel (administration pénitentiaire, police, services sociaux, services psychiatriques, centres d'observation, services médicaux spécialisés, etc.). La criminologie appliquée était donc représentée.

C'est bien la large vision criminologique de la Société internationale de criminologie qui a dominé les travaux et animé les synthèses. Tandis que chaque matinée était occupée par trois conférences magistrales, des travaux pratiques comportant soit des visites (prisons, centres d'observation, centres d'orientation, services sociaux), soit une initiation à des techniques particulières (électro-encéphalographie, tests, expertises médico-légales, examens divers) avaient lieu l'après-midi.

Du point de vue méthodologique, on avait réparti les auditeurs en sections (section médico-psychologique, section sociologique, section de la médecine légale et de la police scientifique, section de la science pénale, section pénitentiaire) afin de leur permettre d'accomplir un meilleur travail, grâce aux contacts personnels qu'ils pouvaient ainsi établir avec des représentants de pays différents à propos des problèmes qu'ils connaissaient le mieux.

Pendant toute la durée du cours, une forte unité a pu être maintenue et une bonne synthèse réalisée grâce à des colloques. En outre, dès la cinquième semaine, trois nouvelles sections ont été constituées pour permettre de mieux dominer le problème et de dégager des conclusions substantielles; les rapports qu'elles ont élaborés ont été lus par des auditeurs à la séance de clôture.

CONCLUSIONS.

La première section a élaboré un rapport concernant la définition de l'état dangereux. Rapporteur : M. Debuyst (criminologie belge).

La deuxième section, un rapport concernant les aspects généraux de l'état dangereux. Rapporteur : M. Duc, médecin psychiatre (France).

La troisième section, un rapport concernant une typologie de l'état dangereux. Rapporteur : M. Wurtenberger, professeur de droit pénal à l'Université de Mayence (Allemagne).

Pour donner un exemple de la richesse des travaux, nous évoquerons le rapport présenté à la séance de clôture par M. Debuyst, pour la première section, et relatif à la définition de l'état dangereux.

Le rapporteur commence par faire l'historique de l'état dangereux et envisager la question du point de vue géographique, c'est-à-dire par examiner les cas et les modalités d'introduction de la notion d'état dangereux dans les différentes régions du globe.

Dans une seconde partie, il souligne l'intérêt et la légitimité de la notion d'état dangereux et démontre que, « dans la pratique, on tient déjà compte de cette notion ».

Le rapporteur fait alors allusion à l'aspect théorique du problème. En ce qui concerne notamment la notion de responsabilité subjective, il s'exprime ainsi : « Étant donné que nous commençons à percevoir l'importance des déterminismes biologiques, psychologiques et sociaux qui orientent la conduite humaine, nous pouvons dire que personne n'est capable de juger valablement la responsabilité morale de quelqu'un. La liberté ne doit pas être conçue comme quelque chose qui nous est donné, mais comme une conquête, ou comme une prise de conscience des déterminismes qui sont les nôtres, en vue de les dépasser. »

Dans une troisième partie, il passe en revue les définitions et les formes de l'état dangereux. Il précise que ce sont surtout les infractions qui se caractérisent par une « agression » contre les personnes et les biens qui doivent être retenues, de façon à

exclure tout abus, notamment politique, de la notion. Et c'est à travers les tentatives de définition de l'état dangereux par les psychiatres que le rapporteur pense pouvoir introduire l'étiologie, le diagnostic et le traitement dans la définition criminologique de l'état dangereux. Cela permet d'affirmer que l'état dangereux est non pas une simple probabilité, mais un phénomène psycho-sociologique qui résulte de l'influence de facteurs déterminés.

Vient ensuite une distinction entre les indices et les facteurs, qui pose le problème de l'état dangereux prédélictuel et de la prévention. C'est alors que le rapporteur lit la définition proposée par sa section : « L'état dangereux est un phénomène psycho-social caractérisé par des indices révélateurs de la grande probabilité, pour un individu, de commettre une infraction contre les personnes ou contre les biens. »

Nous n'avons pu, dans les limites de cet article, nous étendre sur la genèse de cette définition, l'ensemble des travaux et des synthèses étant trop complexe pour pouvoir être exposé en quelques lignes. Signalons simplement que les comptes rendus de toutes ces conférences et les rapports contenant les conclusions seront publiés au début de 1954, dans un volume analogue à celui du premier cours.

LE POPULATION COUNCIL, Inc.

230, Park Avenue, New York, 17, N.Y.

PROGRAMME DE BOURSES.

Le Population Council, Inc., est une institution sans but lucratif, récemment créée en vue d'encourager les recherches et les études dont l'objet est le rapport qui existe entre la situation démographique mondiale et les ressources matérielles et culturelles de l'humanité.

Cette organisation se propose d'examiner les problèmes posés pour l'accroissement de la population du globe, de favoriser les recherches entreprises sur ce sujet et de faciliter la diffusion de leurs conclusions. Elle servira en outre de centre d'information pour les questions démographiques et elle collaborera avec tous les particuliers et les organismes qui s'y intéressent.

Le conseil d'administration du Population Council est composé de MM. Frank G. Boudreau, Detlev W. Bronck, Karl T. Compton, Frank Notestein, Frederick Osborn, Thomas Parran, John D. Rockefeller III et Lewis L. Strauss.

Cette nouvelle organisation n'a pas l'intention de se charger elle-même de recherches ou d'activités d'ordre éducatif, ni de recruter à cet effet un personnel appointé. Elle a déjà attribué à des universités et à d'autres institutions de valeur reconnue quelques subventions destinées à financer des travaux de recherche, et elle a créé un certain nombre de bourses d'études démographiques.

Le programme de bourses en question a pour objet d'aider des étudiants en sciences sociales ou en sciences exactes et naturelles à acquérir, avant ou après leur doctorat, une formation spécialisée dans le domaine des études démographiques. A cet effet, l'organisation se propose d'accorder, pour l'année universitaire 1954-1955, plusieurs bourses d'études (six vraisemblablement) aux États-Unis d'Amérique ou dans d'autres pays; les bénéficiaires pourront être soit de nationalité américaine, soit étrangers. Les boursiers recevront, en principe, une somme qui leur permettra de se consacrer entièrement à leurs études pendant un an environ. Cette somme sera fixée en règle générale à 2.500 dollars; elle pourra cependant être augmentée lorsque le bénéficiaire aura des personnes à charge et aussi, notamment, lorsqu'il s'agira d'un étudiant étranger qui devra faire face à des frais de voyage et à des dépenses exceptionnelles. Elle pourra également être réduite si les besoins du boursier apparaissent moins considérables, ou

s'il reçoit déjà une aide d'une autre source. D'autre part, les bourses octroyées aux titulaires du doctorat pourront être plus élevées que les autres. La préférence sera donnée aux candidats âgés de moins de quarante ans.

Pour obtenir tous renseignements supplémentaires sur ce programme ainsi que des formules de candidature, s'adresser à M. Frederik Osborn, Executive Vice-President of the Council, 230 Park Avenue, New York 17, N.Y.

LE COLONIAL SOCIAL SCIENCE RESEARCH COUNCIL

Colonial Office, Sanctuary Buildings, Great Smith Street, Londres S.W.1

Le Colonial Social Science Research Council, institué en juin 1944, conseille le secrétaire d'État aux colonies sur toutes les questions de sciences sociales (à l'exclusion de la science économique et de la statistique) qui intéressent les territoires coloniaux. Il étudie l'organisation des recherches de sciences sociales dans les colonies, examine les projets de recherche qui lui sont soumis et recommande au secrétaire d'État les engagements de dépenses à effectuer, formule des recommandations quant à la publication des résultats des travaux entrepris sous ses auspices et suscite des recherches dans des domaines qui ne dépendent d'aucun autre organisme. Il examine les prévisions financières et les rapports présentés par les instituts coloniaux régionaux de recherches en matière de sciences sociales, et conseille le secrétaire d'État quant aux dépenses à imputer sur les crédits provenant du Colonial Development and Welfare Fund.

M^{me} E. M. Chilver remplit les fonctions de secrétaire du conseil.

ORGANISATION DES RECHERCHES.

Le conseil ne dispose pas lui-même de personnel de recherche, le principe sur lequel il se règle étant d'encourager les hommes de science et les institutions savantes du Royaume-Uni et des territoires coloniaux à effectuer des recherches de sciences sociales dans les colonies. Il surveille les travaux entrepris pour le compte du secrétaire d'État grâce aux crédits provenant du Colonial Development and Welfare Fund.

PUBLICATIONS.

Les résultats des recherches suscitées par le conseil sont publiés soit par une maison d'édition, soit par Her Majesty's Stationery Office dans la *Colonial Research Series*. Les instituts régionaux créés sur l'initiative du conseil disposent de fonds particuliers pour les publications.

COMPOSITION DU CONSEIL.

Sir David Hughes Parry, M.A, LL.D., D.C.L., directeur de l'Institute of Advanced Legal Studies de l'Université de Londres (président); MM. Frank Debenham, O.B.E., M.A., professeur de géographie à l'Université de Cambridge; E. E. Evans-Pritchard, M.A., professeur d'anthropologie sociale et directeur de l'Institute of Social Anthropology de l'Université d'Oxford; L. Farrer-Brown, J.P., secrétaire de la Nuffield Foundation; Vincent Harlow, W.M.G., M.A., D.Litt., professeur d'histoire de l'Empire britannique (Chaire Beit) à l'Université d'Oxford; H. V. Hodson, M.A., rédacteur en

chef du *Sunday Times*, ancien Reforms Commissioner près le gouvernement de l'Inde ; W. B. L. Monson, C. M. G., sous-secrétaire d'État adjoint au Colonial Office ; M^{lle} Margery Perhams, C. B. E., M. A., Fellow de Nuffield College, Université d'Oxford ; sir Arnold Plant, B. Sc. (Econ.), B. Com., professeur de commerce (Chaire sir Ernest Cassel) à l'Université de Londres ; M^{me} Margaret Read, C. B. E., M. A., Ph. D., professeur de pédagogie et chef du Department of Education in Tropical Areas à l'Institute of Education de l'Université de Londres ; sir Ralph Turner, M. C., M. A., Litt. D., F. B. A., directeur de l'École des études orientales et africaines à l'Université de Londres ; sir John Waddington, G. B. E., K. C. M. G., K. C. V. O., directeur de l'Institut international africain ; M^{me} E. M. Chilver, du Colonial Office (secrétaire).

COMPOSITION DES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL.

Comité d'anthropologie et de sociologie.

MM. E. E. Evans-Pritchard, M. A., de l'Université d'Oxford (président) ; Daryll Forde, Ph. D., de l'Université de Londres ; R. S. Hudson, C. M. G., du Colonial Office ; G. I. Jones, M. A., de l'Université de Cambridge ; D. V. Glass, de la London School of Economics ; K. E. Robinson, de l'Université d'Oxford ; M^{me} Margaret Read, C. B. E., M. A., Ph. D., de l'Université de Londres.

Comité d'histoire et d'administration.

MM. Vincent Harlow, C. M. G., M. A., D. Litt., de l'Université d'Oxford (président) ; G. S. Graham, M. A., Ph. D., de l'Université de Londres ; H. V. Hodson, M. A., rédacteur en chef du *Sunday Times* ; F. J. Pedler, de l'United Africa Company ; K. E. Robinson, de l'Université d'Oxford ; Douglas Veale, K. B. E., secrétaire de l'Université d'Oxford ; M^{lle} Margery Perham, C. B. E., M. A., de l'Université d'Oxford.

Comité de linguistique.

Sir Ralph Turner, M. A., M. C., Litt. D., F. B. A., de l'Université de Londres (président) ; MM. J. R. Forth, O. B. E., M. A., de l'Université de Londres ; M. Guthrie, Ph. D., B. Sc., de l'Université de Londres ; Edwin Smith.

Comité du droit et du régime foncier.

MM. Frank Debenham, O. B. E., M. A., de l'Université de Cambridge (président) ; Daryll Forde, Ph. D., de l'Université de Londres ; R. S. Hudson, C. M. G., du Colonial Office ; Arthur Phillips, M. A., de l'Université de Londres ; M. Postan, M. Sc., M. A., de l'Université de Cambridge ; S. Vesey Fitz Gerald, M. A., LL. D., de l'Université de Londres.

M. E. A. C. Bents, du Colonial Office (Research Department), assure le secrétariat de ces divers comités.

PROGRAMME DE RECHERCHES.

Un compte rendu des activités du conseil figure dans le document officiel établi chaque année sous le titre : *Colonial Research*. A l'heure actuelle, le conseil s'attache surtout à favoriser l'exécution des programmes de recherche formulés par les universités, collèges universitaires et instituts des colonies ; à cette fin, il collabore étroitement avec l'Inter-university Council for Higher Education in the Colonies.

II. REVUE DES PÉRIODIQUES ET CHRONIQUES BIBLIOGRAPHIQUES ¹

DOCUMENTS ET PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES ET DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ²

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

GÉNÉRALITÉS

Annuaire des Nations Unies 1952, septembre 1953, 981 pages, 12,50 dollars (1953. I. 30). [Org.] Aperçu sur l'origine et l'évolution des Nations Unies et des institutions spécialisées, rappel de leurs activités depuis le début, et description détaillée de leur œuvre en 1952. Structure actuelle. Membres. Budget. Bibliographie. Cartes. Index. Cet annuaire constitue une sorte d'encyclopédie des Nations Unies et des institutions spécialisées, régulièrement mise à jour.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ACTION DES NATIONS UNIES ET DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES EN MATIÈRE SOCIALE.

Programme d'action pratique concertée de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans le domaine social, huitième session, 16 septembre 1953, 6 pages (A/2474). [Sc. Pr. Org.] Sur la base d'une documentation dont nous avons déjà signalé les principaux éléments, l'Assemblée générale a adopté une importante résolution touchant les principes généraux du nouveau programme d'action pratique concertée dans le domaine social que les Nations Unies et les institutions spécialisées s'efforcent de réaliser.

CONDITION DE LA FEMME.

Constitutions, lois électorales et autres textes législatifs relatifs aux droits politiques de la femme et à son admission aux fonctions publiques, huitième session, 26 août 1953, 23 pages (A/2462).

[Sc. Ej.] Le Secrétaire général publie chaque année un mémorandum sur les progrès réalisés dans le domaine des droits politiques de la femme. Depuis la publication du mémorandum de 1952, le Mexique et la Syrie ont reconnu l'égalité politique de la femme. Le document ci-dessus, constituant le mémorandum de 1953, contient les nouveaux textes en vigueur à ce sujet dans ces deux pays, ainsi que des indications sur les droits politiques de la femme dans deux États dont il n'avait pas encore été question dans les rapports précédents : le Cambodge et le Laos. En annexe, tableaux généraux indiquant la situation actuelle des différents pays en ce qui concerne le droit de vote des femmes (étendue de ce droit, date à laquelle il a été accordé).

1. Pour la signification des abréviations conventionnelles utilisées dans ce chapitre, voir p. 126.

2. En règle générale, nous ne signalons pas les publications et documents qui paraissent de manière en quelque sorte automatique : rapports administratifs réguliers, comptes rendus de réunions, etc. Nous avons traduit librement le titre de quelques publications et documents que nous n'avons pu nous procurer à temps en français.

RÉFUGIÉS.

Activité internationale en faveur des réfugiés, huitième session, 2 septembre 1953, 6 pages (A/2457).

[Pr. Org.] Point de vue de M. D. Hammarskjöld sur l'œuvre accomplie par l'Organisation des Nations Unies en faveur des réfugiés. Le Secrétaire général estime qu'avec les ressources disponibles il serait possible de progresser plus rapidement vers la solution permanente du problème des réfugiés, si les efforts étaient plus concentrés, si l'on recourait davantage aux services des organes existants des Nations Unies et si le rôle de coordination des Nations Unies était plus clairement défini.

PROJET DE COUR CRIMINELLE INTERNATIONALE.

Compilation des observations et propositions relatives au projet de statut pour une cour criminelle internationale, préparé par le Secrétariat, Comité pour une juridiction criminelle internationale, 23 juillet 1953, 34 pages (A/AC. 65/1).

[Sc. Pr.] L'Assemblée générale a établi un Comité pour une juridiction criminelle internationale avec mandat d'étudier les incidences et les conséquences de la création éventuelle d'une cour criminelle internationale, d'examiner les relations possibles de cette cour avec l'O.N.U. et de soumettre à l'Assemblée générale un rapport à ce sujet.

Ce document contient une compilation des observations et propositions présentées par les gouvernements, et de celles qui ont été formulées pendant la septième session de l'Assemblée générale sur un projet de statut préparé antérieurement par le comité pour une juridiction criminelle internationale.

Ces observations portent sur le mode de création de la cour (devrait-elle être créée par un amendement à la charte, par une résolution de l'Assemblée générale, par une convention ou comme chambre de la Cour internationale de justice ?), sur sa fonction, sur le droit qu'elle aurait à appliquer, sur son organisation, sur sa compétence, sur le système d'accusation et la procédure qui lui conviendraient et sur les tribunaux spéciaux à lui adjoindre.

LA SITUATION ACTUELLE DES TERRITOIRES NON AUTONOMES.

Monographies.

Conformément à la règle, le Secrétaire général a fait rédiger, à l'intention de la huitième session de l'Assemblée générale, une série de monographies sur les territoires non autonomes. Chaque monographie met à jour les données statistiques relatives à l'évolution des conditions économiques, sociales et culturelles des régions considérées, en utilisant pour cela les dernières informations enregistrées. Les tableaux sont brièvement commentés. Les autres changements notables sont également mentionnés. En plus, les tendances générales de la politique appliquée par différentes puissances administrantes dans les territoires non autonomes dépendant d'elles sont exposées dans des documents spéciaux.

Papua, renseignements par l'Australie, 24 août 1953, 10 pages (A/2407).

Congo belge, renseignements transmis par la Belgique, supplément statistique, 6 août 1953, 18 pages (A/2408).

Groenland, renseignements transmis par le Danemark, 27 juillet 1953, 9 pages (A/2409).

Afrique-Équatoriale française, Afrique-Occidentale française, archipel des Comores, Côte française des Somalis, Madagascar et Tunisie, renseignements transmis par la France, supplément statistique, 5 août 1953, 94 pages (A/2410).

Maroc, renseignements transmis par la France, 10 août 1953, 20 pages (A/2410/Add. 1).

Nouvelle-Guinée néerlandaise, renseignements transmis par les Pays-Bas, 12 août 1953, 14 pages (A/2411).

Bermudes, îles Falkland, Jamaïque, Nyassaland, Ouganda, Rhodésie du Nord et Zanzibar, renseignements transmis par le Royaume-Uni, 7 août 1953, 89 pages (A/2413).

Brunéi, Hong-kong, Fédération malaise, Bornéo du Nord, île Pitcairn, Sarawak, Singapour, îles Salomon sous protectorat britannique, renseignements transmis par le Royaume-Uni, 10 août 1953, 78 pages (A/2413/Add.2).

Somalie britannique, Chypre, Gibraltar, Côte-de-l'Or, île Maurice, Sainte-Hélène et Swaziland, renseignements transmis par le Royaume-Uni, 10 août 1953, 89 pages (A/2413/Add.3).

Gambie et Nigeria, renseignements transmis par le Royaume-Uni, 14 août 1953, 24 pages (A/2413/Add.4).

Nouvelles-Hébrides et îles Gilbert et Ellice, renseignements transmis par le Royaume-Uni, 25 août 1953, 18 pages (A/2413/Add.5).

Aden, Basoutoland, Betchouanaland, Kenya, Seychelles, Sierra Leone et îles Fidji, renseignements transmis par le Royaume-Uni, 4 septembre 1953, 92 pages (A/2413/Add.6).

Iles Bahama, Honduras britannique, îles Sous-le-Vent, Trinité et Tobago et îles du Vent, renseignements transmis par le Royaume-Uni, 17 septembre 1953, 68 pages (A/2413/Add.7).

Alaska, îles Samoa américaines, Guam, Hawaï, îles Vierges des États-Unis, renseignements transmis par les États-Unis d'Amérique, 27 juillet 1953, 66 pages (A/2414).

Porto Rico, renseignements transmis par les États-Unis d'Amérique, 13 août 1953, 31 pages (A/2414/Add.2).

Tendances générales dans le territoire de la Nouvelle-Guinée néerlandaise, 12 août 1953, 4 pages (A/2411/Add.1).

Tendances générales dans les territoires administrés par le Royaume-Uni, 31 juillet 1953, 19 pages (A/2413/Add.1).

Tendances générales dans les territoires placés sous l'administration des États-Unis d'Amérique, 6 août 1953, 8 pages (A/2414/Add.1).

Vues d'ensemble.

Des études d'ensemble spéciales ont été préparées en vue de la quatrième session (1953) du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes. Nous en avons déjà signalé plusieurs dans notre précédente chronique (vie politique, éducation, développement des communautés, santé, etc.). Voici quelques autres titres :

L'enseignement supérieur dans les territoires non autonomes, Comité spécial des renseignements relatifs aux territoires non autonomes, 14 août 1953, 30 pages (A/AC.35/L.125).

[Pr. St. Dp. Ej.] La tâche essentielle du Comité des renseignements consiste à examiner les informations que les puissances administrantes fournissent au Secrétaire général concernant les territoires non autonomes qui dépendent d'elles. A chaque session, le comité s'occupe plus particulièrement d'un problème bien défini. C'est ainsi qu'au cours de sa quatrième session il a étudié les conditions de l'instruction dans les territoires non autonomes. De nombreuses études documentaires ont été préparées en vue de cette réunion. Nous en avons mentionné plusieurs dans notre précédente chronique. D'autres nous sont parvenues depuis. Le document ci-dessus expose les réalisations effectuées depuis 1950 en matière d'enseignement supérieur dans les territoires non autonomes. Il met en évidence les tendances générales enregistrées dans ce domaine, puis fournit une liste des établissements d'enseignement supérieur dans les différents territoires non autonomes (y compris les établissements créés avant 1950), avec la date de la fondation, le domaine d'activité, le nombre d'étudiants et l'effectif du personnel. L'étude contient aussi un aperçu (avec statistiques) des principaux modes de financement de ces établissements et des indications sur les cours extérieurs qu'ils organisent à l'intention des adultes notamment.

Instruction des filles dans les territoires non autonomes, id. 6 août 1953, 40 pages (A/AC.35/L.133).

[Pr. St. Dp. Ej.] Dans la grande majorité des territoires non autonomes, l'instruction des filles est en retard par rapport à celle des garçons. Le retard varie d'une région à l'autre. Le présent document fournit à ce sujet des données statistiques commentées pour les différents territoires et les différents degrés et types d'enseignement. Il examine les facteurs économiques, sociaux et autres du phénomène, ainsi que les changements récents enregistrés dans l'attitude des populations et dans la politique des autorités à

l'égard de l'instruction des filles. Les conclusions mettent en évidence les moyens généraux d'améliorer l'état de choses actuel.

Méthodes de lutte contre l'analphabétisme qui pourraient être appliquées dans les territoires non autonomes, id., 4 août 1953, 29 pages (A/AC. 35/L.136).

[Sc. St. Dp. Org. Ej.]. En 1950, le Secrétariat de l'Unesco a consacré à la lutte contre l'analphabétisme une étude préliminaire (A/AC.35/L.16) qui a été suivie, en 1951 et en 1952, de rapports intérimaires sur les travaux de l'Organisation (A/AC. 35/L.63 et A/AC.35/L.99). Le présent document donne un aperçu des mesures que l'Unesco a adoptées au cours de l'année écoulée et des travaux qu'elle prévoit pour l'année prochaine : 1^o études de base relatives à l'analphabétisme dans les territoires non autonomes (statistiques, étude comparée des méthodes de l'enseignement); 2^o mesures suggérées par l'Unesco pour l'établissement de l'enseignement gratuit et obligatoire; 3^o différents moyens visant à assurer une éducation de base (comités nationaux, entreprises associées, centres régionaux de formation professionnelle); et 4^o aperçu des services rendus par l'Unesco aux territoires non autonomes (documentation, opérations sur place).

Les annexes contiennent des tableaux statistiques sur la répartition de l'analphabétisme dans les territoires non autonomes et sur la population d'âge scolaire.

Emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement, rapport intérimaire rédigé par l'Unesco, id., 4 août 1953, 11 pages (A/AC.35/L.137).

[Sc. Pr. Org. Ej.] Liste commentée des travaux entrepris par l'Unesco depuis le début de 1952 pour favoriser la mise au point des solutions que réclame l'emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement : études publiées, missions d'experts, activités du Centre de documentation de l'Unesco dans ce domaine. Après avoir passé en revue l'ensemble de la question entre 1947 et 1950, l'Unesco s'attache maintenant à résoudre des problèmes spéciaux liés à l'enseignement de la seconde langue et à la méthodologie de l'enseignement de la lecture et de l'écriture.

Coopération internationale concernant les conditions économiques et sociales et les conditions de l'enseignement, mémoire rédigé par le Secrétariat, id., 13 août 1953, 27 pages (A/AC.35/L.138).

[Sc. Pr. Ej. Dp. Org.] Renseignements sur les travaux du Conseil économique et social concernant les conditions économiques, culturelles et sociales dans les territoires non autonomes ainsi que les relations du Comité de renseignements avec les gouvernements et avec les institutions spécialisées.

Les travaux passés en revue intéressent les droits de l'homme, la condition de la femme, le développement économique des pays insuffisamment développés (financement du développement), les niveaux de vie (définition et évaluations internationales), la prévention du crime et le traitement des délinquants, la fabrication et la consommation de l'opium.

La fin du mémoire comprend des renseignements sur les activités de l'U.N.I.C.E.F. en matière économique et sociale dans les territoires non autonomes, sur l'assistance technique dont ces territoires ont bénéficié et sur la coopération régionale dans le domaine technique, culturel, économique et social.

Activités de l'Unesco concernant les territoires non autonomes, mémorandum préparé par l'Unesco, id., 6 août 1953, 17 pages (A/CA.35/L.139).

[Org. Pr. Ej.] Résumé (mis à jour jusqu'en juillet 1953) des activités de l'Unesco qui sont de nature à intéresser les territoires non autonomes : éducation, sciences naturelles, sciences sociales (lutte contre les préjugés, recherches sur les relations raciales, sur les effets de l'industrialisation, sur les réformes agraires; travaux statistiques), activités culturelles, information, entraide internationale.

Quelques aspects des problèmes de formation professionnelle dans les territoires non métropolitains, mémoire du Bureau international du travail, *id.*, 13 août 1953, 30 pages (A/AC.35/L.141).

[Sc. Pr. Dp. Ej.] Exposé général des problèmes de formation professionnelle dans les territoires non métropolitains, mettant l'accent sur les tendances des mesures que les différents territoires sont en train d'adopter à cet égard et soulignant les résultats obtenus : facteurs économiques et sociaux de la question; formation professionnelle et besoins de main-d'œuvre; politique actuelle des différents territoires; état de leurs services de formation professionnelle. Propositions et résolutions émanant de différents organes de l'O.I.T.

Enseignement gratuit et obligatoire et programme de l'Unesco en la matière, mémoire de l'Unesco, *id.*, 20 août 1953, 30 pages (A/AC.35/L.143).

[Sc. Pr. Org. Dp. Ej.] En vue de la quatrième session du comité l'Unesco a préparé un document contenant un aperçu aussi détaillé que possible de la situation dans les territoires non autonomes en ce qui concerne l'enseignement gratuit et obligatoire. Nous avons signalé ce document (A/AC.35/L.128) dans notre précédente chronique. Le document ci-dessus le complète.

Dans sa première partie, ce document contient des renseignements sur le mouvement en faveur de l'institution de l'enseignement gratuit et obligatoire (conférences régionales, recommandations de la Conférence de Bombay [sur la planification, l'administration, la durée de la scolarité obligatoire, le financement et la formation du personnel enseignant], études entreprises récemment, missions et travaux, bourses).

La seconde partie du document porte sur les principaux problèmes que soulève l'application d'un programme d'enseignement obligatoire universel (buts, durée de l'obligation scolaire, langue d'enseignement, programmes scolaires, rapports avec l'éducation de base, personnel enseignant, financement).

La troisième partie traite de l'assistance que pourrait fournir l'Unesco si son concours était sollicité pour développer l'enseignement gratuit et obligatoire dans les territoires non autonomes. Cette assistance prendrait les formes suivantes : conférences régionales, études, missions d'experts, bourses de perfectionnement, informations.

Le document contient également une liste des renseignements que l'Unesco s'efforce de recueillir pour tenir à jour son *Répertoire international de l'organisation et des statistiques scolaires*, ainsi qu'un exposé sur l'enseignement obligatoire dans les territoires non autonomes administrés par la Grande-Bretagne (notamment en Asie méridionale et dans le Pacifique).

Rapport sur l'éducation dans les territoires non autonomes, *id.*, 3 septembre 1953, 30 pages (A/AC.35/L.149).

[Sc. Pr. Dp. Ej.] Vue d'ensemble des principaux faits nouveaux enregistrés depuis 1950, date à laquelle un premier rapport général sur l'enseignement dans les territoires non autonomes avait été rédigé par le Comité des renseignements.

Aspects de la situation économique dans les territoires non autonomes en 1952, *id.*, 17 août 1953, 35 pages (A/AC.35/L.134).

[Sc. Ej. Dp. St.] Le comité a traité d'autres problèmes que ceux de l'enseignement. Le présent document donne un aperçu des principaux changements survenus en 1952 dans les territoires non autonomes sur le plan économique : prix des matières premières, production minière et industrielle, énergie, commerce extérieur. Nombreuses statistiques.

Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans les territoires non autonomes, *id.*, 21 août 1953, 11 pages (A/AC.35/L.145).

[Org. Ej. Dp.] Programmes intéressant un territoire particulier, programmes régionaux et centres de formation spécialisés. Dans l'ensemble, les représentants de nombreux territoires non autonomes peuvent participer activement à la réalisation de l'œuvre technique de la F.A.O. Il en est ainsi surtout en ce qui concerne les centres de formation et les groupes de travail, ce qui contribue à accélérer la diffusion des connaissances

modernes dans ces régions, tout en permettant à la F.A.O. de mieux comprendre les problèmes pratiques qui s'y posent.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

VUE D'ENSEMBLE DES TRAVAUX DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.

Rapport du Conseil économique et social pour la période allant du 2 août 1952 au 5 août 1953,

Assemblée générale, huitième session, 1953, 145 pages (A/2430).

[Org.] Vie et activités du Conseil pendant la période considérée. Ce rapport ne consiste pas en une analyse des problèmes auxquels s'intéresse le Conseil, mais en un résumé de ses réunions et de celles de ses organes. L'ensemble constitue une sorte de manuel sur l'orientation des travaux du Conseil et de ses organes, leurs décisions, leur composition, la documentation qu'ils ont reçue et préparée sur chaque point.

DROITS DE L'HOMME.

L'impact de la Déclaration universelle des droits de l'homme, 29 juin 1953, 51 pages, 0,25 dollar (ST/SOA/5/Rev.1).

[Ej.] L'effet pratique de la Déclaration universelle des droits de l'homme est envisagé ici sous les aspects suivants : effet sur l'action des Nations Unies et des institutions spécialisées; effet sur les accords internationaux et sur les codes législatifs nationaux; effet sur la jurisprudence. En annexe : Déclaration universelle des droits de l'homme.

CONGRÈS MONDIAL DE LA POPULATION 1954.

Préparatifs du congrès mondial de la population, 20 juillet 1953, 12 pages (E/Conf.13/Inf.1).

[Sc.] Programme, procédure pour la préparation des communications, conditions de participation. Le Congrès mondial de la population aura lieu à Rome, au siège de la F.A.O., dans la première quinzaine de septembre 1954.

STATISTIQUE.

Conférence des statisticiens européens.

La troisième réunion régionale des statisticiens européens, qui s'est tenue à Genève du 15 au 20 juin 1953, a décidé de constituer une « conférence des statisticiens européens », ayant la forme d'un organe permanent.

Cette conférence se compose des dirigeants des bureaux centraux de statistique des pays qui participent à la Commission économique pour l'Europe; elle se réunira annuellement et s'efforcera d'établir un programme continu de coopération dans le domaine des statistiques.

Les principaux objectifs de la conférence sont les suivants :

- 1° contribuer à améliorer les statistiques nationales;
- 2° favoriser une plus grande uniformité des notions et des définitions pour aboutir à une meilleure comparabilité internationale des statistiques nationales.

A l'occasion de la réunion du 15-20 juin 1953, le Secrétariat a publié une série d'études documentaires, dont voici les principales :

Rapport de la troisième réunion régionale des statisticiens européens, Commission de statistique et Commission économique pour l'Europe, troisième réunion régionale des statisticiens européens (15-19 juin 1953), 24 juin 1953, 21 pages (E/CN.3/CONF.3/1).

1. Y compris certains documents et certaines publications émanant d'autres organes des Nations Unies, mais touchant directement au domaine du Conseil économique et social.

[Sc. Pr.] Compte rendu de la réunion et statuts de la conférence avec des annexes documentaires contenant notamment une note sur la théorie et la pratique de l'échantillonnage appliquées aux nombres-indices.

Statistique des prix de gros, id., 8 mai 1953, 29 pages (E/CN.3/Conf.3/L.3).

[Sc. Pr.] Le document répond à deux intentions : 1^o il présente les conclusions de la Commission de statistique des Nations Unies sur la manière d'améliorer la collecte des données; 2^o il tente d'établir une correspondance entre ces normes et la pratique des différents États.

Principes applicables aux statistiques du commerce extérieur, id., 13 mai 1953, 36 pages (E/CN.3/Conf.3/L.4).

[Sc. Pr.] Définition des normes recommandées par la Commission de statistique des Nations Unies dans les domaines suivants : champ d'application des statistiques en question, évaluation, analyse du commerce par pays, données quantitatives, analyse par les pays de leurs définitions et pratiques.

Statistiques des prix de gros : problèmes spécifiques suggérés pour la discussion, id., 5 juin 1953, 3 pages (E/CN.3/Conf.3/L.5).

[Sc. Pr.] Comment se posent actuellement, sur le plan théorique et pratique, les questions suivantes : nature des nombres-indices des prix de gros, structure des statistiques relatives à ces nombres-indices et séries statistiques par produits.

Liste des délégués, id., 15 juin 1953, 6 pages (E/CN.3/Conf.3/L.6).

[Sc. Pr.] Liste intéressante en tant qu'elle donne le nom, l'adresse et la fonction des dirigeants des bureaux centraux de statistique générale et des bureaux centraux de statistique économique de la plupart des pays européens.

ACTION SOCIALE.

Rapport sur les campagnes contre le pian entreprises avec l'aide du F.I.S.E. et de l'O.M.S. dans les pays suivants : Haïti, Indonésie, Thaïlande, Philippines; F.I.S.E., 3 août 1953, 37 pages (E/ICEF/233).

(Org. Pr. Sc. St. Ej.) Exposé des buts et des résultats actuels de l'une des campagnes entreprises par l'O.M.S., avec la collaboration de la F.I.S.E. contre différentes maladies de masses.

Il s'agit, en l'occurrence, du pian, maladie contagieuse très grave qui sévit surtout dans les régions rurales des zones tropicales et subtropicales. On estime que 20 millions de personnes en souffrent. La pénicilline rend maintenant possible le traitement systématique de cette maladie. Une action de grande envergure est en cours dans les pays suivants : Haïti, Indonésie, Thaïlande, Philippines. Les résultats en sont mesurés au moyen de sondages. Pour environ un dollar par tête, on a déjà soigné à peu près trois millions de malades. Statistiques. Cartes, photos illustrant les symptômes du pian.

Rapport sur l'exécution des programmes de conservation du lait, F.I.S.E., 20 août 1953, 85 pages (E/ICEF/234).

[Sc. Pr. Ogr. Dp. St. Ej.] Résumé de la situation actuelle en ce qui concerne le programme de conservation du lait, du point de vue de sa structure d'ensemble et de son exécution dans les divers pays.

L'objectif principal de ce programme est d'améliorer, grâce à une utilisation rationnelle du lait, l'alimentation des enfants et des autres couches vulnérables de la population dans les pays indiqués ci-dessous : Brésil, Chili, Costa Rica, Égypte, Équateur, Grèce, Honduras, Irak, Iran, Israël, Italie, Nicaragua, Turquie, Yougoslavie. Les moyens utilisés varient suivant les pays : installation d'usines de fabrication de lait en poudre et de pasteurisation; distribution gratuite de lait; amélioration de l'utilisation des ressources existantes; coordination des échanges; formation professionnelle; assistance technique, etc.

En dehors de ses effets pratiques immédiats, cette action a des incidences plus vastes, d'ordre économique et social, car elle entraîne soit la création d'une industrie laitière nouvelle, soit l'évolution progressive de cette industrie là où elle existait avant la mise en application du programme. Nombreuses statistiques.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE DES DIFFÉRENTS PAYS.

Politique appliquée par les États en matière de plein emploi et de balance des paiements. Une série de documents.

[Pr. Ej. St. Dp. Sc.] Nous avons signalé dans notre précédente chronique l'enquête effectuée par le Secrétaire général auprès des gouvernements sur leur politique économique en 1952 et 1953, sur le plein emploi et sur la balance des paiements (E/2408 et additifs). Nous avons alors donné une liste de documents reproduisant les renseignements fournis par de nombreux pays. Depuis, d'autres réponses sont parvenues des pays suivants : Finlande (E/2408/Add.8, 21 juillet 1953, 25 pages) ; États-Unis (complément d'information s'ajoutant aux renseignements déjà fournis, E/2408/Add.9, 1^{er} août 1953, 4 pages) ; Équateur (E/2408/Add.10, 6 août 1953, 15 pages) ; Finlande (suite de la réponse, E/2408/Add.11, 7 août 1953, 4 pages) ; Islande (E/2408/Add.12, 11 septembre 1953, 19 pages).

ÉCHANGES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

Influence exercée par les variations du rapport des échanges sur l'économie des pays en voie de développement (E/2456, 11 juin 1953, 74 pages; E/2456/Add.1, 22 juin 1953, 46 pages).

[Sc. Ej. Dp.] L'Assemblée générale a demandé au Secrétariat d'évaluer les répercussions qu'ont, sur le revenu national des pays en voie de développement, les variations de la proportion des matières premières, des capitaux et des produits manufacturés enregistrées dans les échanges entre ces pays. La première et la seconde partie du document E/2456 donnent un aperçu d'ensemble du problème. La troisième analyse, pour la période 1948-1951, les incidences de la variation des échanges touchant un certain nombre de pays producteurs de matières premières : développement économique, évolution de la balance de paiements, production de biens et services, courbe des prix sur le marché intérieur, distribution du revenu national et investissements publics. Pays passés en revue : Argentine, Australie, Brésil, Birmanie, Ceylan, Chili, Égypte, Malaisie, Mexique, Philippines, Rhodésie du Sud, Turquie. Le document E/2456/Add.1 contient des statistiques complémentaires (transactions internationales, production, emploi, finances publiques) touchant les mêmes pays.

Pratiques commerciales restrictives, analyse des mesures gouvernementales concernant les pratiques commerciales restrictives, procès-verbaux officiels, seizième session, supplément n° 11A, mai 1953, 68 pages, 0,60 dollar (E/2379 et E/2379/Add.1).

[Sc. Op.] Analyse des dispositions juridiques gouvernementales reproduites dans le document E/2379/Add.2 ci-dessous. Le document décrit d'abord les différents types de pratiques commerciales restrictives et leur importance. Puis il examine l'origine légale des dispositions gouvernementales dans ce domaine. La principale partie du document fournit des informations analytiques sur les points suivants : types de dispositions légales concernant la surveillance, l'adoption, la prévention ou le contrôle de pratiques commerciales restrictives; exceptions aux lois; remèdes et sanctions; efficacité des dispositifs légaux. Deux annexes : bibliographie de la documentation concernant les pratiques commerciales restrictives envoyée par divers gouvernements; quatre exemples concrets de pratiques commerciales restrictives décrits en détail.

Pratiques commerciales restrictives. Annexe C, textes des codes législatifs nationaux et d'autres mesures gouvernementales concernant les pratiques commerciales restrictives, *id.*, supplément n° 11B, juillet 1953, 234 pages, 2,50 dollars (E/2379/Add.2).

Voir analyse doc. E/2379 et add.1, ci-dessus.

PRODUCTION, COMMERCE, CONSOMMATION.

Combustion, réalisations accomplies par certains pays européens dans le domaine de l'assistance technique et de la formation professionnelle du personnel de chaufferie, Commission économique pour l'Europe, 16 avril 1953, 177 pages (E/ECE/158 et E/ECE/COAL/UWP/33).

[Sc. Pr.] L'utilisation rationnelle des combustibles solides implique notamment des recherches scientifiques sur l'utilisation des installations de chaufferie, l'échange des informations obtenues et le développement de la formation du personnel concerné. Le document ci-dessus décrit ce qui a été fait en ces différents domaines dans les pays suivants : République fédérale d'Allemagne, Belgique, Danemark, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni et Suède.

De la possibilité d'appliquer dans les pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient les techniques sidérurgiques utilisées au Japon, Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient 29 juin 1953, 9 pages (E/CN.11/I et S/41).

[Sc. Pr.] Un groupe d'experts en sidérurgie a visité le Japon. Ils expliquent dans leur rapport comment les expériences sidérurgiques du Japon peuvent aider les autres pays de l'Asie à développer leur industrie du fer et de l'acier, notamment en ce qui concerne les domaines suivants : exploitation du minerai de fer, hauts fourneaux à charbon de bois, frittage, lavage du charbon, utilisation de charbons non cokéifiables, production de fonte au moyen de la fonderie électrique, fourneaux électriques pour la production de l'acier, fours Martin, utilisation de l'oxygène pour la fabrication de l'acier, installations pour la production de barres et de tôles, production de tréfilés, bandes, tuyaux et tubes, ferro-alliages, aciers à outil et aciers spéciaux, cylindres de laminoir, matériaux réfractaires, production de machines agricoles, procédés de fonderie.

Possibilité d'effectuer des compensations entre les pays de l'Amérique latine et de l'Europe par l'intermédiaire de l'Union européenne des paiements, Commission économique pour l'Amérique latine, 4 mars 1953, 34 pages (E/CN.12/299).

[Sc. Ej. St.] Un expert, le professeur Robert Triffin, a été chargé de rédiger cette étude afin de permettre une discussion approfondie des possibilités offertes par l'U.E.P. en ce qui concerne la normalisation des échanges entre l'Amérique latine et l'Europe, lesquels ont sérieusement périclité depuis la seconde guerre mondiale. Le professeur Triffin résume le problème en recourant à des statistiques détaillées.

Tendances de la consommation de charbon dans les zones occidentales d'Allemagne, Commission économique pour l'Europe, 31 juillet 1953, 146 pages, 0,80 dollar (E/ECE/168).

[Sc. St. Ej.] Tableau d'ensemble détaillé de la consommation et de l'utilisation du charbon dans la République fédérale d'Allemagne : bilan sommaire de la situation du pays au point de vue de l'énergie en général; consommation de charbon (industrie, transports et foyers domestiques); offre de charbon; rapports entre l'offre et la demande et conclusions générales. Les annexes fournissent des renseignements sur la méthode employée, des informations économiques générales sur la République fédérale et des données techniques concernant la carbonisation (cokeries et usines à gaz), les centrales thermiques et leur consommation; le lignite et l'économie énergétique du pays. Nombreux tableaux et graphiques.

LOGEMENT.

Politique des loyers dans les pays d'Europe, Commission économique pour l'Europe, 1953, 71 pages, 0,30 dollar (E/ECE/170).

[Sc. Dp. Ej. St.] Fonctionnement du contrôle des loyers et ses effets sur le logement comme élément du niveau de vie ainsi que sur le volume de la construction dans les différents pays d'Europe.

ÉLECTRICITÉ ET VIE RURALE.

Électrification rurale, 1953, 2 volumes, 182 et 59 pages (E/ECE/164, première et deuxième parties).

[Sc. Pr. Ej. Dp. St.] Pendant un mois environ, des experts des pays membres de la Commission économique pour l'Europe ont participé à une sorte de stage d'études sur les problèmes que soulève l'électrification rurale. Les principaux aspects économiques, techniques et sociaux de ces problèmes ont été discutés en détail au cours de vingt-trois séances, dont le document E/ECE/164, première partie, donne le compte rendu. Les participants ont ensuite accompli un voyage d'études en Allemagne occidentale, en France et en Suisse. Le document E/ECE/164, deuxième partie, fournit des indications sur les installations les plus caractéristiques qu'ils ont visitées au cours de ce voyage.

CONSEIL DE TUTELLE

TERRITOIRES NON AUTONOMES.

Rapport du Conseil de tutelle pour la période allant du 4 décembre 1952 au 21 juillet 1953. Assemblée générale, huitième session, septembre 1953, 152 pages, 1,25 dollar (A/2427). [Sc. Ej. Org. Dp. St.] Véritable manuel traitant de la situation dans les territoires sous tutelle et de l'action des Nations Unies en ce qui les concerne. La première partie du rapport décrit l'organisation et les activités du Conseil de tutelle, notamment en ce qui touche l'examen des 394 pétitions reçues durant la période considérée (liste analytique complète). La seconde reproduit les rapports des missions envoyées en 1952 au Togo et au Cameroun (sous administration britannique et sous administration française). La troisième décrit la situation dans tous les territoires sous tutelle : importance et composition de la population, progrès politiques, administratifs, judiciaires, économiques, sociaux (niveau de vie, immigration, droits de l'homme, travail, information, santé, enseignement). Chaque territoire fait l'objet d'une monographie particulière avec carte.

SECRÉTARIAT

STATISTIQUES, SONDAGES, REVENU NATIONAL.

Apprentissage des techniques d'analyse démographique, 1953, 17 pages, 0,25 dollar (ST/SOA/Series A/Population studies, n° 18).

[Pr. Sc.] Le volume, la composition et les tendances évolutives de la population doivent être connus en détail si l'on veut appliquer des programmes rationnels de développement. Les gouvernements ont donc besoin de pouvoir s'assurer les services de personnes capables d'étudier ce genre de phénomènes.

Certains pays n'ont pas encore de système spécial pour former de tels experts. La brochure ci-dessus est une sorte de manuel sur les moyens de faire face à cette situation en tirant parti, en particulier, des possibilités offertes par les institutions internationales : bourses de perfectionnement; organisation de cycles d'études et de cours; programmes types de formation. Bibliographie d'ouvrages utiles.

Principes fondamentaux d'un système de statistique de l'état civil, septembre 1953, 28 pages, 0,30 dollar (ST/STAT/SER/M/19).

[Sc. Pr.] Recommandations visant à l'amélioration et à la standardisation des statistiques de l'état civil, fondées sur une étude des méthodes utilisées dans cinquante-cinq pays, sur les avis de quarante et un gouvernements, sur les opinions de la Commission de statistique des Nations Unies et sur des suggestions d'experts des différentes parties

du monde. L'ensemble constitue un manuel succinct des idées directrices reconnues comme utiles en la matière et des définitions actuellement admises. Index.

Sondages récents, cinquième édition, 1953, 45 pages, 0,40 dollar (ST/STAT/SER.C/6). [Pr. Sc.] Aperçu des enquêtes par sondage effectuées récemment par des bureaux de statistique et autres organismes dans les régions ou pays suivants : Afrique centrale britannique, République fédérale d'Allemagne, Antilles néerlandaises, Australie, Ceylan, Chili, Côte-de-l'Or, Danemark, États-Unis, France, Guinée britannique, Inde, Jamaïque, Japon, Kenya, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Porto Rico, Royaume-Uni, Ryu-Kyu, Suède, Suisse, Trieste, Yougoslavie. Bibliographie.

Statistiques du revenu et des dépenses nationales, août 1953, 69 pages (ST/STAT/SER.H/4). [Sc. St. Dp.] Les Nations Unies publient régulièrement les derniers renseignements statistiques disponibles concernant la comptabilité nationale du plus grand nombre possible de pays. Le volume ci-dessus est la quatrième édition de ce recueil. Il porte sur la période 1938 à 1952 et contient en particulier les tableaux suivants : revenu national au coût des facteurs, revenu par tête à prix constants, produit géographique net par origine industrielle, distribution du revenu national, distribution des dépenses nationales. Indications complètes sur les sources.

POUVOIRS PUBLICS, ADMINISTRATION.

Courte bibliographie de l'administration publique, 12 juin 1953, 20 pages, 0,30 dollar. Trilingue : anglais, espagnol, français.

[Sc. Pr.] Liste de 360 ouvrages de base, parus dans vingt-quatre pays et concernant l'administration publique : structure et théorie du gouvernement, développement constitutionnel, justice, diplomatie, fisc, comptabilité publique, fonction publique, enseignement, organisation économique et sociale, bureaux de statistique, etc. Une rubrique spéciale indique dix autres bibliographies relatives au même domaine.

TERRITOIRES NON AUTONOMES.

Territoires non autonomes, résumés et analyses des renseignements transmis au Secrétaire général au cours de l'année 1952, 1953, 2 volumes (vol. I, ST/TRI/SER.A/7, 138 pages, 1 dollar; vol. II, ST/TRI/SER.A/7/Add.1, 830 pages, 5 dollars).

[Sc. Pr. Ej. Dp. St. Org.] Il s'agit des deux importants volumes que le Secrétariat publie chaque année sur la base des renseignements fournis au cours de l'exercice écoulé par les puissances administrantes et sur celle d'autres informations. Le premier volume examine l'état d'ensemble des problèmes.

Le second volume est une suite de monographies sur la situation présente de chaque territoire non autonome au point de vue démographique, économique, social et culturel. Statistiques.

DÉLINQUANCE JUVÉNILE AU MOYEN-ORIENT.

Étude comparée sur la délinquance juvénile, cinquième partie : Moyen-Orient, 1953, 80 pages, 0,50 dollar (ST/SOA/SD/1/Add.4).

[Pr. Sc. Ej. St. Dp.] Les Nations Unies ont entrepris la publication d'une série de cinq rapports sur l'état du problème de la délinquance juvénile dans les différentes régions du monde. Le présent rapport est semblable à ceux que nous avons signalés précédemment : situation de fait, législation, institutions judiciaires et sociales s'occupant des jeunes délinquants, conceptions du traitement qui leur est applicable, action préventive, conclusions. Bibliographie. L'étude porte sur les pays suivants : Arabie Saoudite, Égypte, Irak, Iran, Jordanie hachémite, Liban, Syrie, Turquie, Yémen.

DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS EN GRÈCE.

Les programmes de développement des collectivités en Grèce, notamment en ce qui concerne le bien-être grâce au travail, 1953, 67 pages, 0,60 dollar (ST/SOA/SER.O/14).

[Pr. Ej. St.] Compte rendu d'une enquête faite par deux experts sur l'organisation et l'efficacité de la « Pronoia Ergassia » (programme destiné à fournir du travail à ceux qui en ont besoin, tout en favorisant l'exécution de travaux d'intérêt général) et d'autres programmes appliqués en Grèce pour soutenir les collectivités (sur le plan des finances locales, de l'agriculture, etc.).

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL ¹

SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET ACTIVITÉS DE L'O.I.T.

Septième rapport de l'Organisation internationale du travail aux Nations Unies, 1953, 475 pages, 2,50 dollars.

[Org. Sc. Ej. Pr. Dp.] Analyse des traits saillants des activités de l'o.i.t. au cours de l'année écoulée (dans leurs rapports avec les grandes tendances de la conjoncture sociale mondiale), et répertoire détaillé de ces activités.

ACCROISSEMENT DE LA POPULATION ET PROGRÈS DU BIEN-ÊTRE.

Population et niveaux de vie, par Colin CLARK, B.I.T., août 1953, 24 pages, 0,60 franc suisse.

[Sc. Ej. St.] En se référant principalement à la base agricole de la production, Colin Clark expose les faits qui, selon lui, rendent possible l'organisation d'une économie mondiale permettant d'obtenir un accroissement des ressources consommables plus rapide que celui de la population.

LÉGISLATION DU TRAVAIL.

Le code du travail de la France d'outre-mer, « La portée et les effets probables de la nouvelle loi », par Pierre RIVIÈRE ; « Quelques considérations d'ordre économique », par Paul DEVINAT, septembre 1953, 24 pages, 0,60 franc suisse.

[Ej.] Considérations sur un Code du travail de la France d'outre-mer adopté par l'Assemblée nationale française en 1952.

LIBERTÉ SYNDICALE, ASSOCIATIONS DE TRAVAILLEURS.

Les droits syndicaux en Tchécoslovaquie, études et documents, nouvelle série, n° 17, 1953, 51 pages, 0,40 dollar.

[Sc. Ej.] L'o.i.t. a institué un Comité de la liberté syndicale, composé de neuf membres, pour procéder à l'examen préliminaire des plaintes soumises à l'appréciation des Nations Unies en matière de violation des droits syndicaux. Le comité renseigne régulièrement le conseil d'administration de l'o.i.t. sur tous les cas qui lui sont soumis, et sur les progrès accomplis dans le sens de la conciliation. Il peut accorder une plus large publicité aux plaintes à propos desquelles une partie mise en cause ne se prête pas à la procédure usuelle. C'est ce qui s'est produit au sujet de la Tchécoslovaquie. Le rapport retrace les origines de l'affaire, analyse les droits syndicaux en Tchécoslovaquie et indique les raisons pour lesquelles cette situation est considérée par le comité comme contraire au principe de la liberté syndicale.

1. En règle générale, les publications de l'o.i.t. paraissent en anglais, en espagnol et en français.

Le compagnonnage, par Jean BERNARD, août 1953, 20 pages, 0,60 franc suisse.

[Ej.] Le compagnonnage n'a pas disparu, notamment en France. Il continue à exister, sans viser à se substituer au syndicalisme. Jean Bernard en retrace brièvement l'histoire et donne son point de vue sur les tâches actuelles du compagnonnage.

LOGEMENT.

La politique des loyers dans l'Europe de l'Ouest, par H. UMRATH, septembre 1953, 24 pages, 0,60 franc suisse.

[Sc. Ej. Dp. St.] Le coût du logement constitue un élément important du niveau de vie. C'est de ce point de vue que l'auteur étudie le problème du logement et des loyers populaires en Europe de l'Ouest.

INVALIDES.

L'emploi des invalides dans l'industrie, par Kurt JANSSON, août 1953, 20 pages, 0,60 fr.s.

[Pr. St. Dp. Ej.] Principes devant régir le placement des invalides dans l'industrie; progrès réalisés; problèmes à résoudre.

ÉVOLUTION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE, PRODUCTIVITÉ, PROBLÈMES A L'ORDRE DU JOUR DANS L'INDUSTRIE DU BATIMENT.

[Sc. Ej. Dp. St. Pr.] En vue de la quatrième session de la Commission du bâtiment, du génie civil et des travaux publics (Genève, 1953), le B.I.T. a publié sous forme de fascicules distincts d'une centaine de pages les quatre études suivantes : rapport sur les mesures prises dans les différents pays pour donner suite aux conclusions adoptées par la commission lors de ses trois premières sessions; rapport sur l'évolution récente de l'emploi et des salaires et sur le progrès des normes et pratiques sociales, de la recherche et de la documentation, etc., dans l'industrie de la construction; rapport sur l'état de la question de la productivité dans la même industrie et étude spéciale sur les méthodes permettant l'application progressive, dans ce secteur, du principe du salaire garanti, compte tenu de la nécessité de lutter contre les interruptions de travail temporaires et les fluctuations de la conjoncture. Nombreuses statistiques. Références bibliographiques.

ÉVOLUTION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE, PRODUCTIVITÉ, PROBLÈMES A L'ORDRE DU JOUR DANS LES MINES DE CHARBON.

[Sc. Ej. Dp. St. Pr.] A l'occasion de la cinquième session de la Commission de l'industrie charbonnière (Dusseldorf, 1953), le B.I.T. a publié cinq études sous forme de fascicules distincts d'une centaine de pages.

Les trois premières études sont parallèles à celles que nous avons signalées ci-dessus à propos de l'industrie du bâtiment (mesures prises dans les différents pays pour donner suite aux conclusions de la commission; conjoncture socio-économique dans l'industrie charbonnière; état de la question de la productivité dans cette même industrie); les deux autres concernent respectivement les services sociaux pour les travailleurs des mines de charbon (réalisations intéressantes dans les divers pays en matière d'hygiène et de bien-être sur les lieux de travail et en matière de santé, d'éducation, de logement, d'approvisionnement, de loisirs, etc.) ainsi que les pensions pour mineurs (prestations au titre de la vieillesse, de l'invalidité, ou en cas de décès, dans les seize pays suivants : République fédérale d'Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, États-Unis, France, Inde, Japon, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Sarre, Tchécoslovaquie, Turquie, Union Sud-Africaine). Nombreuses statistiques. Références bibliographiques.

SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA GRÈCE.

Aspects économiques et sociaux de la Grèce, par C. EVELPIDIS, août 1953, 16 pages, 0,60 franc suisse.

[Ej. St. Sc.] Ancien ministre des finances de ce pays, l'auteur examine les problèmes auxquels la Grèce, nation pauvre en ressources naturelles, doit faire face pour obtenir une amélioration de la productivité et des conditions de vie de la population : agriculture, pêche, marine marchande, industrie, prix et salaires, balance des échanges, emploi, revenu national.

BIBLIOGRAPHIES SPÉCIALISÉES.

Le B.I.T. publie des listes non imprimées de références bibliographiques spécialisées. En règle générale, ces listes fournissent le titre d'un certain nombre de livres, d'articles, de périodiques, etc., utiles à connaître pour se tenir au courant d'un sujet donné. La plupart des publications mentionnées sont en anglais, en espagnol ou en français, mais des publications parues en d'autres langues sont également citées. Parmi ces bibliographies spécialisées, nous avons notamment relevé récemment les suivantes :

Périodiques statistiques reçus par le B.I.T. (liste 63, 9 pages). Une centaine de pays ou territoires sont mentionnés, ainsi que les organismes internationaux publiant des périodiques statistiques.

Publications périodiques courantes des ministères du travail et de la sécurité sociale (liste 64, 6 pages). Quarante-huit pays mentionnés.

Formation et perfectionnement du personnel de maîtrise et des cadres (liste 66, 25 pages). 279 références avec index des auteurs et des sujets.

Productivité (liste 67). Choix de monographies et de périodiques touchant les différents aspects de l'étude de la productivité, etc. Cette liste complète et remplace celles que le B.I.T. a publiées antérieurement sur la même question.

Conditions de vie et de travail des populations aborigènes dans différents États membres de l'O.I.T. (liste 68, 17 pages). Choix d'études relatives à l'histoire, à la culture et à la situation socio-économique actuelle des collectivités aborigènes d'Amérique du Nord et du Sud, d'Asie (Union Birmane, Ceylan, Inde, Viet-nam), d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

Le nombre de pages est toujours identique, les listes étant bilingues.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

VIE DE L'O.M.S.

VI^e Assemblée mondiale de la santé, Genève, 5-22 mai 1953, actes officiels, n° 48, 454 pages, 2,50 dollars.

[Org.] Comptes rendus *in extenso* des séances plénières. Résolutions et décisions. Participation et procédure. Situation administrative et budgétaire de l'O.M.S.

STATISTIQUES.

Mouvement général de la population, causes de décès, morbidité. (Rapport épidémiologique et démographique, vol. VI, n° 7, juillet 1953), 47 pages, bilingue : anglais-français, 0,50 dollar.

[St. Dp.] Six tableaux statistiques sans commentaires, donnant les taux médians de 1928-1938 et les taux annuels et mensuels observés en 1951, 1952 et 1953 pour tous les pays et territoires au sujet desquels on peut se procurer des informations en ce qui concerne : la natalité, la mortalité générale, les causes de décès (décès dus aux diverses maladies, par accident, etc.).

L'épidémie de grippe de 1952-1953 dans l'hémisphère septentrional. (Rapport épidémiologique et démographique, vol. VI, n° 8, août 1953), 23 pages, bilingue : anglais-français, 0,50 dollar.

[St. Sc. Ej. Dp.] Depuis le jour où le virus de la grippe a été isolé pour la première fois,

il semble que les grandes épidémies se soient succédé à intervalles de quatre à huit ans, avec des poussées intermédiaires tous les deux ou trois ans. Plusieurs types de grippe caractérisent ces différents cycles. Les statistiques de la vague de 1952-1953 sont analysées ici en détail du point de vue des connaissances les plus récentes sur cette maladie de grande extension sociale. Il s'agit de l'épidémie ayant sévi d'octobre 1952 à juin 1953 dans l'hémisphère nord (Amérique, Europe, Afrique, Asie).

RAPPORT D'EXPERTS SUR DIVERSES QUESTIONS.

[Sc.] L'O.M.S. demande à des comités d'experts de lui fournir des avis techniques dans des domaines déterminés. Les rapports de ces comités sont publiés sous forme de brochures imprimées dans la *Série des rapports techniques de l'O.M.S.* Chaque brochure, en principe, fait le point de la question et formule des suggestions. Les dernières publications de cette série portent sur les sujets suivants :

Problèmes de santé mentale se rattachant à l'adoption, rapport final, rapport n° 70, 20 pages, 0,15 dollar. Principes à adopter pour traiter les différents aspects du problème, possibilités diverses d'action.

Lèpre, premier rapport, rapport n° 71, 31 pages, 0,20 dollar.

L'hôpital psychiatrique public, troisième rapport, rapport n° 73, 40 pages, 0,25 dollar. Analyse de la fréquence des maladies mentales et observations sur la capacité des hôpitaux psychiatriques. Recommandations sur le développement des services publics de santé mentale (surtout dans le domaine de la prévention et des traitements extra-hospitaliers) et sur le développement des services d'hospitalisation proprement dits (organisation, administration, architecture de l'hôpital, formation du personnel, services spéciaux). L'importance sociale de ce problème est mesurée par le fait que les malades mentaux occupent environ 40 % de l'ensemble des lits hospitaliers en Europe occidentale et en Amérique du Nord.

Peste, deuxième rapport, rapport n° 74, 14 pages, 0,10 dollar.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

INTERDÉPENDANCE HISTORIQUE DES PEUPLES.

Cahiers d'histoire mondiale, vol. I, n° 1, juillet 1953, Commission internationale pour une histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité, Paris, Librairie de Médecis.

Publié avec l'appui de l'Unesco sous la direction de Lucien FEBVRE, membre de l'Institut de France, 243 pages, trilingue : anglais, français, espagnol, avec un supplément encarté contenant le résumé en langues allemande, russe et arabe de tous les articles du fascicule ; trimestriel ; abonnement annuel : 6 dollars.

[Sc. Ej] Dans l'avant-propos qu'il a rédigé pour cette nouvelle publication, Lucien Febvre s'efforce d'en définir l'esprit : dépassant la conception à courte vue de l'histoire-bataille, les cahiers voudraient mettre en évidence le grand labeur solidaire par lequel les peuples marquent la planète de l'empreinte humaine. Les cahiers se proposent particulièrement de fournir des matériaux à la commission internationale chargée de préparer une histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité, et de servir de tribune pour un vaste débat critique sur l'ensemble de ce projet. Sur ce projet, on trouve une abondante documentation dans ce premier fascicule, qui comprend, en outre, de nombreuses contributions originales, touchant notamment les influences réciproques de diverses populations, tant dans la préhistoire qu'à des époques plus récentes.

QUESTIONS ETHNIQUES.

L'Église catholique devant la question raciale, par le R. P. Yves M.-J. CONGAR, O. P., (collection *La question raciale et la pensée moderne*), 1953, 63 pages, 100 francs français. [Sc. Ej.] Premier ouvrage d'une nouvelle collection destinée à faire connaître la position des grandes religions et des systèmes philosophiques à l'égard de la diversité des types humains. Dans une autre collection de l'Unesco, *La question raciale devant la science moderne*, on trouve une série de brochures exposant succinctement l'état actuel de la question raciale du point de vue des connaissances scientifiques.

Le R. P. Congar montre que les principes doctrinaux du catholicisme condamnent le racisme d'une manière absolue, puis il expose les attitudes concrètes adoptées par l'Église dans le cadre de l'histoire, en analysant tout particulièrement son comportement en face de trois séries de problèmes modernes : les races et les missions; la cohabitation des Blancs et des Noirs, spécialement en Afrique du Sud et aux États-Unis; le racisme nazi et l'antisémitisme moderne. Bibliographie.

ÉDUCATION.

La Déclaration universelle des droits de l'homme : documentation et conseils pédagogiques, collection *Vers la compréhension internationale*, n° 8, 1953, 91 pages, 150 francs français. [Pr.] Suggestions (idées générales et expériences concrètes) sur l'enseignement scolaire et extrascolaire touchant la Déclaration et sur les moyens de faire comprendre aux jeunes toute la signification de celle-ci, dans un monde où l'idéal des droits de l'homme est encore fort imparfaitement réalisé. La brochure comprend un bref rappel de l'évolution des droits de l'homme dans l'histoire et de la genèse de la Déclaration (adoptée en 1948 par les Nations Unies). Bibliographie. Liste de films, films fixes et enregistrements.

Histoire, géographie et éducation sociale, résumé des programmes scolaires de cinquante-trois pays, 1953, 122 pages, 350 francs français.

[Pr. Ej. Dp. St.] Les renseignements sont présentés sous forme de tableaux très clairs, donnant en particulier des indications sur la durée des programmes, leur contenu et l'âge approximatif des élèves, pour les établissements du premier et du second degré. Cette étude se rattache aux actions à longue échéance entreprises par l'Unesco en faveur du développement de la compréhension internationale par le moyen de l'enseignement des matières régulièrement inscrites aux programmes scolaires.

L'hygiène mentale à l'école maternelle (Problèmes d'éducation, n° 9), 1953, 35 pages, 50 francs français.

[Pr. Ej.] Rapport d'un comité mixte d'experts réunis par l'o.m.s. et l'Unesco pour examiner en particulier la conception moderne du rôle psycho-social des écoles destinées aux enfants normaux d'âge préscolaire (2 à 5-7 ans), ainsi que la manière d'aborder les problèmes touchant le recrutement, la formation et les tâches du personnel de ces établissements. L'« âge préscolaire » correspond, en somme, à la première élaboration de la personnalité et aux débuts de l'ajustement social de l'individu; l'éducation préscolaire doit compléter et élargir l'éducation familiale de manière à favoriser ce double processus. A noter un chapitre qui étudie dans ses grandes lignes la position actuelle du problème des besoins psychologiques du tout jeune enfant et ses rapports avec son entourage social.

CONSÉQUENCES HUMAINES DU PROGRÈS TECHNOLOGIQUE.

Sociétés, traditions et technologie, comptes rendus d'enquêtes dirigées par Margaret Mead, sous les auspices de la Fédération mondiale de la santé mentale, 1953, 407 pages, 500 francs français.

[Sc. Ej. Pr. Dp.] Recueil d'études détaillées sur les répercussions que l'introduction de techniques nouvelles peut avoir dans les sociétés qui les reçoivent. Ces études ont

été rédigées en vue de faire mieux comprendre à quel point toutes les transformations économiques, technologiques, sociales, culturelles et psychiques sont interdépendantes, et combien il importe de tenir compte des valeurs et modes de comportement de chaque groupe pour en rendre l'évolution rationnelle. Les problèmes d'ensemble qui se posent dans cette perspective sont présentés dans la première partie de l'ouvrage. La seconde consiste en cinq études globales de cultures concernant la Birmanie, la Grèce, les Tiv, les îles Palaos, le Nouveau-Mexique. Ces études montrent comment on peut analyser une culture et permettent de voir en quel sens des spécialistes modernes soutiennent qu'une culture forme un tout fonctionnel. La troisième partie se compose d'une série de monographies sur les incidences concrètes de l'introduction de techniques nouvelles dans différents domaines : industrie, agriculture, santé publique, protection de la mère et de l'enfant, alimentation, éducation de base au sein de différentes cultures.

La quatrième partie porte sur les conséquences particulières des transformations technologiques sur la santé mentale, analysées à partir d'une abondante documentation fournie par des psychiatres.

La cinquième partie formule certains principes directeurs. Ceux-ci ne donnent pas la solution toute faite des problèmes posés par les rapports entre le développement technologique et la santé sociale et mentale des populations, mais indiquent des manières positives d'aborder de tels problèmes. En annexe : documentation sur les tendances actuelles des Nations Unies et des institutions spécialisées en matière de transformations technologiques et d'assistance technique. Bibliographie étendue. Index.

Création d'un bureau de recherches pour l'étude des répercussions sociales des transformations techniques, octobre 1953, 9 pages (ML/895 et annexe).

[Sc. Pr.] Le Conseil international provisoire des sciences sociales a été chargé de créer le bureau en question (qui a commencé ses travaux le 1^{er} octobre 1953), en vertu d'un accord avec l'Unesco. La note ci-dessus expose le programme du bureau pour les prochains dix-huit mois : inventaire critique de la documentation disponible, organisation de stages, échanges d'informations et de documentation, préparation de bibliographies, élaboration de projets pilotes de recherches, préparatifs en vue de l'extension et de la stabilisation des activités amorcées par le bureau. Les spécialistes de chaque pays sont invités à s'intéresser au développement de ce projet. Ce document est reproduit en entier dans la présente livraison du *Bulletin*. (Voir *supra*, p. 93).

CONCEPTION ET ENSEIGNEMENT DES SCIENCES SOCIALES EN FRANCE.

L'enseignement des sciences sociales en France (collection *L'enseignement des sciences sociales*), 1953, 167 pages, 300 francs français.

[Pr. Sc. Ej.] L'ouvrage débute par une introduction dans laquelle Gabriel Le Bras, après avoir brièvement indiqué les intentions et l'état actuel des enquêtes entreprises par l'Unesco sur l'orientation et les besoins des disciplines sociales dans divers pays, donne une vue synthétique de la situation de la France à cet égard. Suivent des études détaillées de plusieurs auteurs sur la conception et la pratique françaises de l'enseignement de la science politique, de la sociologie, de la psychologie sociale, de l'anthropologie sociale, des relations internationales, du droit et de la philosophie du droit.

BIBLIOTHÈQUES.

Vocabularium bibliothecarii, anglais-français-allemand, commencé par Henri LEMAITRE, revu et augmenté par Anthony THOMPSON (collection *Manuels bibliographiques de l'Unesco*), 1953, 296 pages, 450 francs français.

[Pr.] Traduction anglaise, française et allemande de plus de 2.500 termes utilisés en bibliothéconomie, en bibliographie et en documentation. Ce vocabulaire comporte des index méthodiques et il est imprimé de manière qu'on puisse inscrire en une quatrième langue la traduction de tous les termes mentionnés.

Stage d'étude de l'Unesco sur le développement des bibliothèques publiques en Afrique, Ibadan, Nigeria, 27 juillet-21 août 1953, 29 octobre 1953, 4 pages (Unesco/Cua/55).

[Pr.] Compte rendu sommaire. Vingt-neuf bibliothécaires et éducateurs travaillant en Afrique ont participé au stage, lequel s'inscrit dans le cadre d'une suite d'initiatives destinées à promouvoir le développement des bibliothèques publiques, en liaison notamment avec les programmes d'éducation de base et d'éducation des adultes : stage en Grande-Bretagne sur les aspects généraux du problème (1948), stage en Suède sur le rôle des bibliothèques dans l'éducation des adultes (1950), conférence au Brésil sur le développement des bibliothèques publiques en Amérique latine (1951), création d'une bibliothèque pilote à Delhi et préparation d'une autre bibliothèque pilote en Colombie, publication de la collection intitulée *Manuels de l'Unesco à l'usage des bibliothèques publiques*. Le document ci-dessus donne un aperçu de l'abondante documentation du stage d'Ibadan, de ses travaux et de ses recommandations.

BIBLIOGRAPHIES ET RÉPERTOIRES CONCERNANT L'INFORMATION PARLÉE, IMPRIMÉE ET FILMÉE.

Presse, film, radio, différents cahiers de 15-30 pages.

La série *Presse, film, radio* est composée de cahiers contenant des renseignements techniques sur des sujets concernant d'une manière ou d'une autre l'utilisation à des fins éducatives, scientifiques et culturelles des moyens modernes d'information. Différents catalogues ont paru récemment dans cette série :

Films et films fixes sur l'éducation, indications succinctes sur une centaine de bandes originaires d'une quinzaine de pays, cahier n° 3, 1952.

Publications de l'Unesco sur l'information, bibliographie annotée, origine et contenu de toutes les publications sur l'information par la presse, la radio, le film, les bibliothèques publiques, l'éducation de base, etc., publiées ou patronnées par l'Unesco, cahier n° 4, 1952.

Répertoire mondial du cinéma, institutions s'intéressant aux films éducatifs, scientifiques et culturels : Europe, adresse et fonctions, pour chaque pays d'Europe occidentale et orientale, des administrations, institutions et groupements de producteurs, de distributeurs, d'exploitants, de ciné-clubs, etc., s'intéressant aux films en question, cahier n° 2D, 1953.

[Pr.] D'autres cahiers semblables concernant l'Afrique, les deux Amériques, l'Asie et l'Océanie ont été publiés antérieurement.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ACTIVITÉS DE LA F.A.O.

Le travail de la F.A.O., 1952-1953, rapport du directeur général, octobre 1953, 57 pages, 1 dollar.

[Org. Sc. Ej.] La F.A.O. se trouve toujours aux prises avec le problème de la pénurie alimentaire. Mais, tandis que, dans le passé, une grande partie de son activité avait été absorbée par des entreprises urgentes et immédiates, la F.A.O. peut aujourd'hui se tourner davantage vers des objectifs plus lointains : l'augmentation à longue échéance de la production alimentaire et l'amélioration de la distribution. Les tâches de la F.A.O. tendent à se répartir en deux grandes catégories : 1° assurer un service de renseignements destiné aux États membres et aux institutions internationales pour les aider à atteindre leurs objectifs ; 2° concevoir et exécuter des programmes qui complètent ceux que les gouvernements ont entrepris.

Le rapport comprend trois parties principales correspondant aux trois catégories d'activités de l'organisation : 1° le travail de la F.A.O. en tant que service de renseigne-

ments ; 2° l'aide fournie ; 3° l'information et l'éducation. Les annexes contiennent une liste de publications parues depuis la date du dernier rapport.

CONJONCTURE.

La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, 1953. Vol. I. : *Conditions actuelles et perspectives*, septembre 1953, 140 pages, 1 dollar.

[Org. Sc. Ej. Dp. St.] Étude établie d'après les statistiques reçues par la F.A.O. jusqu'au 31 juillet 1953. Pour la première fois depuis 1939, le rythme d'accroissement de la production mondiale de nourriture a égalé celui de l'accroissement démographique. Mais cela est dû à la haute productivité de certaines régions du monde, tandis que, dans les pays insuffisamment développés, la situation ne s'améliore pas, ou même empire. D'où le double problème de l'agriculture moderne : assurer des débouchés stables à la production agricole des pays développés, notamment en mettant au point des formules d'échanges avec les pays insuffisamment développés ; élever la productivité agricole dans ces derniers. Vue d'ensemble ; examen séparé des grands problèmes actuels d'agriculture et de nutrition (production, consommation, échanges, prix, rendement, perspectives pour 1953 et 1954) ; et analyse de la situation et des perspectives par produit. Nombreuses statistiques et graphiques.

Le second volume du rapport passera en revue les plans et programmes agricoles des différents pays.

RÉFORME AGRAIRE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMICO-SOCIAL.

Les relations entre la réforme agraire et le développement agricole, septembre 1953, 65 pages, 0,75 dollar.

[Sc. Ej. Pr.] Le but de ce document est de dégager les principaux aspects économiques des réformes agraires. Il y étudie les effets de différents types de propriété agricole sur le développement de l'agriculture ; les relations complémentaires entre l'agriculture et le développement de l'industrie ; les effets du développement agricole sur la situation économique générale, sur les niveaux de vie et sur l'accroissement de la population.

FORÊTS.

Annuaire statistique des produits forestiers, 1953, 153 pages, 2,50 dollars. Trilingue : anglais, français, espagnol.

[Sc. St. Pr. Dp. Ej.] Statistiques commentées, relatives à plus de cent pays et allant jusqu'à la fin de 1952 : aspects saillants de la situation mondiale en 1952, bois ronds, bois travaillés, pâte, commerce mondial des produits forestiers, comparaisons internationales ; production, échanges, superficies, consommation par habitant.

Recherche en matière de forêts et de produits forestiers, septembre 1953, 323 pages, 3 dollars.

[Pr. Sc.] Répertoire des organismes de recherche dont les activités intéressent le domaine considéré (plus de soixante pays), avec des renseignements sur leur programme général et sur leurs projets en cours.

La politique forestière dans les pays d'Europe, 1953, 370 pages, 3 dollars.

[Pr. Sc.] On sait l'importance du renouvellement méthodique des forêts pour l'équilibre agricole et économique des collectivités. Le programme de chaque pays d'Europe, et les résultats atteints sont présentés dans le volume ci-dessus avec des commentaires d'ensemble.

ASSISTANCE TECHNIQUE.

Activités de la F.A.O. au titre du programme élargi d'assistance technique, 1952-1953, octobre 1953, 96 pages, 1 dollar.

[Org. St. Dp.] L'augmentation rapide du nombre de demandes d'assistance technique

adressées à la F.A.O. montre que les gouvernements se rendent compte que l'accroissement de la production et des disponibilités alimentaires est une condition essentielle de toutes les autres formes de développement économique et social. Plus de 600 experts et un certain nombre de boursiers ont déjà été appelés à collaborer à ce programme dans 52 pays.

Activités dans les divers pays, activités régionales, centres de perfectionnement, bourses. En annexe : statistiques et graphiques.

ASIE.

L'agriculture en Asie et en Extrême-Orient, développement et perspectives, octobre 1953, 163 pages.

[Pr. Ej. St. Dp. Sc.] A la suite d'une décision de la sixième session de la conférence de la F.A.O., une réunion régionale sur les programmes et perspectives dans les domaines alimentaire et agricole en Asie et en Extrême-Orient a été organisée à Mysore. Le document ci-dessus contient le rapport de cette réunion, accompagné d'une étude substantielle sur la situation agricole et alimentaire de la région et sur les programmes nationaux destinés à accroître la production et les échanges agricoles.

Rapport du Comité de la nutrition pour l'Asie du Sud et de l'Est, novembre 1953, 38 pages, 0,40 dollar.

[Pr.] Le comité s'est déjà réuni à trois reprises (1948, 1950, 1953). Sa troisième réunion, dont la brochure ci-dessus donne un aperçu, a été organisée conjointement par la F.A.O. et l'O.M.S. Le rapport fait le point de l'évolution du problème de la nutrition dans la région.

RIZ.

Rapport de la deuxième réunion de travail concernant les engrais, Commission internationale du riz, août 1953, 46 pages, 0,50 dollar.

[Pr.] Ce document fait partie d'une série destinée aux responsables de l'agriculture dans les pays insuffisamment développés, dont beaucoup sont largement tributaires du riz sur le plan économique-social. Il contient des informations sur les effets de certains engrais du point de vue du rendement des rizières, la description d'expériences pratiques et des renseignements détaillés sur l'organisation de diverses recherches dans les pays membres de la Commission internationale du riz.

SIGNIFICATION DES ABRÉVIATIONS CONVENTIONNELLES UTILISÉES

- Dp. : Le document décrit les faits pays par pays (ou région par région).
 Ej. : Fournit aux éducateurs et aux journalistes qui traitent de questions sociales les éléments d'un bon exposé documentaire.
 Org. : Particulièrement utile pour se tenir au courant des activités de l'organisme international intéressé.
 Pr. : Peut fournir d'utiles indications concrètes aux praticiens (éducateurs, fonctionnaires, membres d'organisations internationales, d'institutions économiques et sociales, etc.) dont les activités sont en rapport avec la question traitée.
 St. : Contient des statistiques.
 Sc. : Mérite de retenir l'attention des personnes qui ont en chantier des travaux scientifiques dans le domaine considéré.

Il va sans dire que ces signes ont une valeur tout à fait relative et que nous n'entendons pas, en les employant, suggérer une classification quelconque. Nous avons simplement recours à ces symboles pour obtenir des analyses aussi brèves que possible, qui soulignent pourtant avec le minimum de précision nécessaire ce qui, dans chaque publication ou document, correspond plus particulièrement à tel ou tel secteur des sciences sociales.

REVUE INTERNATIONALE DES PÉRIODIQUES

GÉNÉRALITÉS

POLITIQUE GÉNÉRALE.

« Issues before the Eighth General Assembly », *International Conciliation*, septembre 1953, 128 pages.

Avant l'ouverture de la huitième session de l'Assemblée générale de l'O.N.U., *International Conciliation* consacre tout son numéro de septembre aux questions que les délégués auront à résoudre et qui vont des innombrables questions politiques aux questions afférentes à l'administration et au budget, en passant par les questions économiques, les questions sociales, la question des réfugiés, celle des droits de l'homme et des peuples sous tutelle, et certaines questions de procédure. L'affaire de Corée revêt une particulière importance en raison de la signature, le 27 juillet 1953, de l'armistice qui prévoit, dans les trois mois suivant la signature, la réunion d'une conférence politique ayant pour but la recherche d'une solution pacifique du conflit.

AARONSON, M., « Where UNO wastes money », *Banker*, novembre 1953, p.276-286. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées forment actuellement un ensemble assez hétérogène, ce qui rend difficile la coordination de leurs activités. Seul un organisme spécial de coordination pourrait éviter le gaspillage qui résulte de cet état de choses. D'autre part, l'administration de l'O.N.U. s'est crue en droit de ne pas soumettre à un contrôle rigoureux les fonds reçus à titre de contributions extraordinaires. Les administrateurs de certains de ces fonds, notamment ceux de la F.I.S.E., en ont profité pour se lancer dans des dépenses inconsidérées. Il appartient au nouveau secrétaire général de l'O.N.U. de couper court à ces pratiques inadmissibles.

BRECHER, Michael, « Kashmir : a case study in United Nations mediation », *Pacific Affairs*, septembre 1953, p. 195-207.

Le dernier médiateur des Nations Unies, le Dr Graham, n'est pas parvenu, malgré les efforts surhumains qu'il a déployés, à rapprocher les points de vue des parties en litige. Et, cependant, les divergences sont en apparence minimes; Indiens et Pakistanaïens ne peuvent pas se mettre d'accord sur l'effectif des troupes que chacun serait autorisé à laisser dans cette région une fois qu'elle serait « démilitarisée ». Mais c'est justement l'irréductibilité des deux parties sur ce point d'importance secondaire qui montre, comme l'a fort bien remarqué le Dr Graham dans un de ses récents rapports, que le problème est bien plus ardu qu'on ne pourrait le croire, et que l'O.N.U. a tort d'éluder le fond du problème. Bien entendu, il serait souhaitable que les deux parties entament des négociations bilatérales, et l'heure y est actuellement plus propice que jamais, étant donné la récente détente entre les deux États. Mais, à défaut, l'O.N.U. devrait déterminer sans équivoque si le rattachement du Cachemire à l'Inde est un acte légal, si le Pakistan s'est rendu coupable d'agression, s'il existe une autorité légale au Cachemire, et si l'armée d'Azad Kashmir a été mise sur pied par le Pakistan, comme le prétend l'Inde.

GIRAUD, Émile, « L'utilité d'une institution internationale », *Revue de droit international, de sciences diplomatiques et politiques*, avril-juin 1953, p. 151-156.

L'auteur affirme que la sauvegarde de la paix dépend avant tout de la force matérielle dont disposent les nations qui veulent travailler au maintien de la sécurité internationale.

L'institution internationale n'a pas de vertu par elle-même : son bon fonctionnement dépend de la force morale et matérielle que ses membres les plus puissants acceptent de déployer en faveur d'une paix dont le maintien est lié bien plus à l'action que mènent les gouvernements auprès de l'institution internationale qu'à l'organisation même de celle-ci, si élaborée soit-elle.

HOWARD, Harry, « The Arab-Asian States in the United Nations », *Middle East Journal*, été 1953, 279-293.

Les trois dernières années ont révélé au monde la force grandissante des membres arabo-asiatiques des Nations Unies. En règle générale, la politique qu'ils mènent est la suivante : ils soutiennent le bloc occidental pour toute question intéressant la paix ou la sécurité, tout en se faisant les avocats d'un rapprochement entre l'Est et l'Ouest. Toutefois, sur des questions qu'ils estiment les toucher de près, les États arabes se sont détachés de l'Occident : questions de l'État d'Israël, du Maroc, de la Tunisie, règlement de la question du Sud-Ouest africain, traitement des gens de couleur en Union Sud-Africaine, etc.

Il ne faut toutefois pas oublier que ces divergences s'atténueront dans la mesure où se relâchera la tension entre l'Est et l'Ouest.

LACHARRIÈRE, René de, « L'action des Nations Unies pour la sécurité et pour la paix », *Politique étrangère*, sept.-oct. 1953, p. 306-338.

Si l'on veut porter une appréciation critique sur la Charte, sur l'Organisation des Nations Unies et sur son œuvre dans le domaine de la politique générale et de la sécurité à partir des données de fait et non de plans doctrinaux, il est nécessaire de juger d'abord la conception générale de la Charte, puis le fonctionnement de l'Organisation, pour définir enfin les améliorations souhaitables.

La caractéristique essentielle de la Charte consiste dans l'importance fondamentale attachée à l'accord entre les grandes puissances, accord dont la valeur, par rapport à l'ensemble du système, ressort d'une étude portant à la fois sur les dispositions juridiques qui s'y rattachent et sur leur signification politique réelle. Il apparaît alors que l'accord des grandes puissances n'est pas posé comme un postulat fondamental dans la Charte, mais qu'il en constitue le but essentiel qu'elle s'efforce d'atteindre en rejetant toute solution basée sur le concept classique de la sécurité collective, et en cherchant au contraire à réaliser la sécurité internationale par un système de collaboration volontaire. Cependant, l'évolution compréhensible qui aboutit, devant la carence du Conseil de sécurité, au transfert de ses responsabilités à l'Assemblée générale se heurte, d'une part, à l'objection d'inconstitutionnalité et, d'autre part, à une objection politique de principe touchant les difficultés et les dangers inhérents à une révision formelle de la Charte, à sa transformation par voie d'interprétations successives et à un changement dans la structure et l'équilibre de l'Organisation. D'autre part, la nécessité souvent invoquée, en faveur de cette tendance, de faire face aux agressions, ne résiste pas à une comparaison entre les avantages et les inconvénients qu'il y a à porter au compte des Nations Unies une action qui relève en réalité soit d'un exercice du droit de légitime défense, soit d'une coalition défensive. L'expérience acquise dans l'affaire coréenne démontre, en fait, qu'actuellement il n'existe pas d'autre formule de sécurité collective que les communautés défensives à base régionale et limitée. Elle ne joue donc en aucune façon dans le sens de la réforme majoritaire et prouve, au contraire, le bien-fondé des dispositions par lesquelles la Charte posait la collaboration des grandes puissances à la fois comme moyen et comme fin de l'Organisation. Le fonctionnement de l'O.N.U. ne peut être amélioré que par un retour à ces principes.

SRIVASTAVIA, Dr G. P., « The UNO. A better League of Nations », *Modern Review*, juin 1953, p. 449-452.

L'auteur s'attache d'abord à montrer que l'O.N.U. n'est pas, comme on le croit généralement, la réédition de la Société des Nations : celle-ci était fondée sur l'idéalisme de Wilson, alors que celle-là repose sur le réalisme pratique du président Roosevelt et de sir W. Churchill. Puis il oppose point par point le pacte de la S.D.N. à la Charte des Nations Unies, montrant ainsi le progrès réalisé. Mais ce n'est qu'un progrès théorique : sur le plan pratique, il semble qu'aucun progrès n'ait été fait ; l'O.N.U. est un mécanisme qui dépend essentiellement de l'honnêteté et de la rectitude d'esprit des hommes qui le font fonctionner. Toutefois, on ne doit pas pour autant oublier que le texte même de la Charte confère à l'O.N.U. plus de pouvoirs que n'en avait la S.D.N.

THOMPSON, Kenneth W., « Collective security reexamined », *American Political Science Review*, septembre 1953, p. 753-772.

Dans l'actuelle conjoncture mondiale, la sécurité collective ne saurait être établie par de simples actes de police. Le monde étant divisé en deux blocs de force sensiblement égale, l'intervention collective contre un agresseur éventuel aboutirait, dans la plupart des cas, à une guerre généralisée, que la sécurité collective doit précisément prévenir. Faut-il en conclure qu'elle n'a plus de raison d'être ? La récente intervention des Nations Unies en Corée a prouvé qu'il est néanmoins possible d'enrayer les progrès de la guerre grâce à la sécurité collective.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS.

BELL, Coral, « The United Nations and the West », *International Affairs*, octobre 1953, p. 464-473.

Dans le conflit qui oppose l'Est à l'Ouest, l'Ouest est assez bien défini alors que l'Est l'est généralement fort mal : il ne comprend pas seulement l'U.R.S.S. et ses satellites, mais aussi, en réalité, tous les peuples de civilisation non européenne : l'Asie, les pays arabes et, dans une certaine mesure même, les pays de l'Amérique du Sud.

Cela est dû d'abord au développement du sentiment national dans des pays jusque-là sous tutelle et, ensuite, à la disparition de l'Europe en tant que grande puissance : des sept grands pays de la période d'avant guerre, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'U.R.S.S. et le Japon, quatre étaient européens.

Cela explique la politique menée à l'O.N.U. par les treize pays arabo-asiatiques, dont l'argumentation est toujours fondée sur les principes libéraux inclus dans la Charte ; ces derniers ne peuvent que se retourner contre l'Ouest, qui, à son tour, tire parti des articles lui permettant de se prévaloir d'une compétence exclusivement personnelle : il peut donc y avoir opposition entre l'O.N.U. et les puissances de l'Ouest, bien que l'Organisation soit d'inspiration libérale.

COT, Pierre, « L'Europe dans ses rapports avec l'O.N.U. et les autres organismes internationaux », Nancy, Centre européen universitaire, département : sciences politiques, année 1952, fascicule 8, in-8°, p. 1-52.

Continent de vieille civilisation, l'Europe a pour mission de travailler à la coopération internationale ; malheureusement, il n'y a pas d'organisation européenne à proprement parler, c'est-à-dire d'organisation commune à toute l'Europe.

Au contraire, on se trouve en présence d'une politique commune aux pays de l'Est de l'Europe sans qu'il existe toutefois une organisation superétatique, comme celle que constituent à l'Ouest des organismes divers : Conseil de l'Europe, Communauté du charbon et de l'acier, et demain peut-être Communauté européenne de défense. Mais tous ces organismes ne peuvent faciliter la coexistence des deux mondes, d'autant moins que l'absence de l'Angleterre dans certains d'entre eux permet la prédominance de l'Allemagne. Enfin, toute communauté européenne, quelle qu'elle soit, ne pourrait aspirer à faire partie de l'O.N.U. et compliquerait sa tâche.

HABICHT, Max, « The special position of Switzerland in international affairs », *International Affairs*, octobre 1953, p. 457-464.

C'est le 20 novembre 1815 qu'a été reconnue et garantie la neutralité perpétuelle de la Suisse. Un siècle plus tard, l'article 435 du traité de Versailles maintenait les garanties de 1815 en précisant qu'elles étaient une des conditions nécessaires au maintien de la paix. Puis, le 13 février 1920, le Conseil de la S.D.N., dans sa déclaration de Londres, reconnaissait que la neutralité militaire suisse était compatible avec le système de sécurité collective instauré par la S.D.N. ; cette déclaration se trouva confirmée, en 1938, par une résolution du même conseil.

A l'heure actuelle, la Suisse ne fait partie ni de l'O.N.U., ni du Conseil de l'Europe, ni d'aucune organisation militaire de défense « occidentale », ce qui ne l'empêche pas d'être membre de vingt-huit organisations internationales, toutes dépendant plus ou

moins de l'O.N.U. Il faut cependant espérer que les Nations Unies et la Suisse trouveront un moyen de collaboration plus étroit grâce auquel ce pays pourra mettre au service de l'organisation internationale son profond désir de paix.

MARTIN, Paul, « L'attitude du Canada au sujet de la Corée », *Affaires extérieures*, septembre 1953, p. 286-288.

Faisant l'apologie du projet de résolution soumis à l'Assemblée des Nations Unies par le Canada et d'autres puissances, l'auteur préconise la participation à la Conférence de paix de tous les États venus au secours de la Corée du Sud. Mais, afin que cette conférence facilite également le règlement de tous les problèmes asiatiques en suspens, l'U.R.S.S. ne doit pas en être écartée, non plus que l'Inde, dont l'influence conciliatrice fut décisive pour la conclusion de l'armistice. M. Martin s'oppose au projet de résolution soviétique, qui exclut virtuellement la Corée du Sud de la conférence; il n'y est pas non plus question du Canada, qui, sans avoir aucun intérêt particulier à défendre en Corée, a répondu à l'appel des Nations Unies et mérite, de ce fait, de participer à la conférence.

PINTO, Roger, « La Chine et les Nations Unies », *La nef*, juillet 1953, p. 109-125.

La représentation de la République populaire de Chine aux Nations Unies dépend d'une décision juridique liée à l'existence d'un gouvernement, condition aujourd'hui réalisée. Toutefois, depuis 1949, seule la République de Chine (Chine nationaliste), qui n'existe plus en tant que pays, est représentée à l'O.N.U. L'historique des tentatives visant à faire entrer la République populaire de Chine aux Nations Unies permet d'arriver à la conclusion que les Nations Unies sont juridiquement tenues de constater l'incompétence absolue du gouvernement national et l'inexistence des pouvoirs conférés par lui.

Mais, si l'admission aux Nations Unies des représentants d'un gouvernement constitue un droit, lorsque certaines conditions préalables sont remplies, sa reconnaissance diplomatique reste un acte discrétionnaire : ainsi, la Grande-Bretagne a pour habitude d'accorder aux gouvernements « de fait » une reconnaissance dépourvue de tout jugement de valeur, tandis que les États-Unis font entrer dans leur théorie de la reconnaissance un élément éthique, ce qui tend à expliquer la différence d'attitude de ces deux pays vis-à-vis de la République populaire de Chine.

ORGANES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES.

ANDRASSY, Jurai, « Odnos između političkih organa Ujedinjenih naroda » (Les rapports entre les organes politiques des Nations Unies), *Medunarodni Problemi*, juil.-sept. 1953, p. 15-32.

Depuis sept ans, les rapports entre les deux organismes politiques de base, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, se sont considérablement modifiés, sans que toutefois la Charte elle-même ait subi de changements.

L'auteur analyse la composition de l'Assemblée générale et celle du Conseil de sécurité, l'activité de ces deux organismes depuis leur création jusqu'à maintenant, leur compétence, la manière dont sont exécutées leurs décisions, et surtout les changements survenus dans leurs rapports par suite de l'évolution de la situation internationale — évolution qui a accru le rôle de l'Assemblée générale et permis aux petites nations de participer plus activement à la vie de l'O.N.U.

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

RAZI, G. M., « La compétence de l'Assemblée générale de l'O.N.U. Essai d'une distinction entre les pouvoirs de recommandation et les pouvoirs de décision de l'Assemblée », *Revue de droit international pour le Moyen-Orient*, novembre 1952, p. 36-66. Après avoir étudié le pouvoir de recommandation qui est reconnu à l'Assemblée générale.

rale de l'O.N.U., l'auteur insiste particulièrement sur les pouvoirs de décision qui lui sont dévolus : dans certains domaines, l'Assemblée dispose d'un pouvoir souverain, mais, dans d'autres, elle ne peut prendre de décision qu'avec le concours du Conseil de sécurité.

Dans la première catégorie, il faut ranger le régime de tutelle, les questions financières, sauf l'examen des budgets administratifs des institutions spécialisées, au sujet desquels l'Assemblée ne dispose que d'un pouvoir de recommandation, les demandes d'avis consultatif à la Cour internationale de justice, ainsi que les élections des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Par contre, les questions suivantes intéressent également le Conseil de sécurité : admission de nouveaux membres, exclusion de membres, nomination du Secrétaire général, participation d'États non membres à l'élection des juges de la Cour de justice, élection de ces juges et, enfin, amendement et révision de la Charte.

MALEK, Ch., « L'affaire tunisienne devant le Conseil de sécurité », *Revue de droit international pour le Moyen-Orient*, novembre 1952, p. 89-99.

L'auteur étudie les motifs pour lesquels le Conseil de sécurité déclara irrecevable la demande formulée par onze États, le 2 avril 1952, en vue de l'inscription de l'affaire tunisienne à l'ordre du jour.

Selon la majorité des membres du Conseil, la question devait continuer à faire l'objet de négociations directes entre la France et la Tunisie, une discussion à un échelon plus élevé risquant d'aggraver la situation. Mais le Conseil de sécurité a-t-il, pour autant, le droit de refuser d'inscrire à son ordre du jour une affaire qui lui est soumise conformément aux dispositions de la Charte ? Du point de vue strictement juridique, oui ; mais, en réalité, il ne devrait pas s'abriter derrière des raisons d'ordre politique, puisqu'il n'a jamais jusqu'ici refusé d'examiner une plainte, créant ainsi une tradition.

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE.

MALEK, Ch., « L'affaire de l'Anglo-Iranian Oil Company devant la Cour internationale de justice », *Revue de droit international pour le Moyen-Orient*, novembre 1952, p. 67-88.

L'auteur fait un historique de la procédure qui s'est déroulée devant la Cour en en distinguant très nettement deux phases : la procédure écrite, suivie de la procédure orale. Il analyse, d'une part, le mémoire, puis les conclusions britanniques et, d'autre part, le mémoire, puis les conclusions iraniennes pour en arriver à l'arrêt du 22 juillet 1952 par lequel la Cour se déclarait incompétente en se fondant sur le principe selon lequel elle ne peut juger qu'avec l'accord des deux parties, ce qui n'était pas le cas.

A ce propos, M. Malek relève tout particulièrement le fait suivant : la Cour s'est indirectement abstenue de se prononcer sur la question de savoir si la nationalisation des pétroles iraniens était ou n'était pas une affaire relevant de la compétence exclusive de l'État iranien, ce qui permet, à tout moment, de porter le différend devant l'O.N.U.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.

LOVEDAY, A., « Suggestions for the reform of the United Nations economic and social machinery », *International Organization*, août 1953, p. 325-341.

Le Conseil économique et social a fait récemment l'objet de critiques violentes. Il faut cependant convenir que son mauvais fonctionnement ne tient pas uniquement à un défaut d'organisation. Un organisme qui ne dispose pas d'un pouvoir exécutif est nécessairement frappé d'une certaine impuissance. C'est le cas du Conseil économique et social, qui ne peut appliquer ses décisions qu'avec le consentement des États membres. D'autre part, la conjoncture mondiale actuelle, et notamment la guerre froide, constitue un lourd handicap pour le bon fonctionnement du Conseil. Néanmoins, il devrait être possible d'obtenir un meilleur rendement de cette organisation. Il serait souhaitable que le Conseil s'occupât uniquement de la coordination des institutions spécialisées, et que tous les problèmes d'ordre pratique fussent confiés à une institution spécialisée supplémentaire. Celle-ci devrait siéger à Genève et absorber

peu à peu la Commission économique pour l'Europe et la Commission du commerce international. La nomination des délégués par les gouvernements s'étant révélée infructueuse, les membres de la nouvelle organisation devraient être choisis en fonction de leurs capacités personnelles. En ce qui concerne le Conseil même, il devrait se scinder en deux comités, dont l'un s'occuperait uniquement des affaires courantes, tandis que l'autre se chargerait des problèmes importants. Bien que cette solution implique la création d'un nouvel organisme, elle permettrait la suppression d'autres organisations et simplifierait le fonctionnement du Conseil économique et social.

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE.

MARIANI, E., « La Commissione economica per l'America latina (C.E.P.A.L.) e la collaborazione economica interamericana e mondiale », *Rivista di politica economica*, mai 1953, p. 620-625.

Après avoir situé la Commission économique pour l'Amérique latine dans le cadre des tentatives d'organisation interaméricaine, et en avoir retracé la genèse, l'auteur passe à un bref compte rendu de ses différentes sessions, en insistant sur les problèmes soulevés aux réunions de Santiago du Chili (juin 1948) et de Pétopolis (avril 1953). Il rattache les débats de Pétopolis aux conclusions auxquelles ont abouti, sur les mêmes questions d'intégration économique régionale, le Conseil économique et social interaméricain à sa réunion de Caracas, le Conseil interaméricain pour le commerce et la production à la réunion de Lima en novembre 1952, et la XXXVI^e Assemblée de l'Organisation internationale du travail.

NORIEGA HERRERA, A., « Quinto período de sesiones de la C.E.P.A.L. », *Revista de economía*, mai 1953, p. 151-153.

Après quelques données de caractère général sur cet organisme, à l'occasion desquelles il souligne l'importance de l'Union européenne des paiements pour le commerce extérieur de l'Amérique latine, l'auteur s'arrête aux suggestions formulées par le professeur Robert Triffin, de l'Université Yale, et relatives, d'une part, aux possibilités pour les pays d'Amérique latine de bénéficier des facilités de l'U.E.P. et, d'autre part, à la création d'un large système multilatéral de compensation, dépendant du Fonds monétaire international. Passant ensuite au compte rendu de la cinquième session de la Commission économique pour l'Amérique latine, l'auteur insiste particulièrement sur le discours dans lequel le Dr R. Prebisch, en traitant du développement industriel de l'Amérique latine, soulignait la nécessité de dépasser le cadre restreint des économies régionales. Le rapport économique sur l'Amérique latine pour 1951-1952, présenté par le secrétariat exécutif de la conférence, l'étude effectuée sous les auspices de la commission et relative aux aspects du transport mexicain qui affectent le commerce entre le Mexique, l'Amérique centrale et les Antilles; les travaux réalisés par la commission dans le cadre du programme d'assistance technique de l'O.N.U. sont à ranger également parmi les activités les plus intéressantes de cette session.

SÁNCHEZ SARTO, M., « Los invertimientos y la programación del desarrollo », *Revista de economía*, juin 1953, 176-178.

Analysant les deux rapports présentés à la session de Pétopolis de la C.E.P.A.L. et intitulés « Étude préliminaire sur la technique des programmes de développement économique » et « Étude économique de l'Amérique latine en 1951-1952 », l'auteur esquisse une critique constructive des conceptions qui s'y expriment en matière d'investissements et selon lesquelles, dans des pays où l'épargne est faible, le développement économique ne pourrait résulter que de l'accumulation des revenus dans un petit nombre de mains, et ne saurait, par conséquent, être mené de pair avec l'application d'un vaste programme social. La critique porte également sur l'importance excessive attachée au rôle des investissements étrangers comme correctif d'une épargne insuffisante.

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL.

JEVREMOVIC, Dr Branko D., « Rad VIII i IX zasedanja Komisije za prava coveka Oun po pitanju unosenja prava naroda na jamoopredeljenje u paktove o pravima coveka » (Les travaux de la huitième et de la neuvième session de la Commission des droits de l'homme et l'inclusion du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dans la Déclaration des droits de l'homme), *Medunarodni Problemi*, juil.-sept. 1953, p. 3-15. L'Assemblée générale de l'O.N.U., réunie en sa sixième session, a voté une résolution dans laquelle elle demandait à la Commission des droits de l'homme d'inclure dans la Déclaration des droits de l'homme un paragraphe affirmant, d'une part, que toutes les nations ont le droit de disposer d'elles-mêmes, et, d'autre part, que tous les États, même ceux qui sont responsables de la destinée d'un État non souverain, s'engagent à respecter ce droit.

La plupart des membres de la commission se sont déclarés favorables à l'inclusion de ce paragraphe dans la Déclaration des droits de l'homme. Mais la commission a voulu aller plus loin en affirmant que toute nation peut choisir librement son propre statut économique, et qu'aucune ne peut être privée de ses ressources économiques. Cette formule susceptible d'interprétations extrêmement diverses a empêché la Commission des droits de l'homme réunie en sa neuvième session de progresser en ce qui concerne le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

ASSISTANCE TECHNIQUE.

WEILL-RAYNAL, Étienne, « Le déséquilibre économique permanent et l'aide aux pays sous-développés », *Revue socialiste*, août 1955, p. 263-275.

Le plan Lévy-Jacquemin, conçu il y a sept ans, permettrait de résoudre de façon satisfaisante le problème du déséquilibre de l'Europe vis-à-vis de la zone dollar. Désormais, ce sont les pays insuffisamment développés qui devraient bénéficier de l'aide américaine. Ils pourraient ainsi passer des commandes en Europe, ce qui permettrait à cette dernière de combler son déficit vis-à-vis de la zone dollar. Les États-Unis donneraient leur accord à cette politique, seul moyen de maintenir la conjoncture actuelle, et, par là, leur suprématie. Quant à la France, cette solution ne la dispenserait pas de procéder au plus vite à la réforme de sa structure économique, sous peine d'être incapable de soutenir la concurrence des autres puissances européennes.

SHARP, Walter R., « The institutional framework for technical assistance », *International Organization*, août 1953, p. 342-379.

L'avenir de l'assistance technique dépend, dans une large mesure, des États-Unis. Malheureusement depuis la crise de Corée, l'opinion publique américaine ainsi que le gouvernement se méfient des Nations Unies, en sorte que 4 % seulement des fonds que les États-Unis dépensent pour l'assistance technique sont attribués aux Nations Unies. Cette politique n'est pas très sage, car l'O.N.U., malgré ses insuffisances sur le plan politique, est en mesure de rendre des services inappréciables sur le plan de l'assistance technique, et de contribuer ainsi au renforcement du monde libre. D'autre part, une aide américaine accrue inciterait les autres puissances à augmenter le montant de leur contribution. Elle permettrait, en outre, d'éviter le gaspillage qui résulte de l'entretien de deux organisations distinctes, l'une internationale, l'autre américaine. Mais son principal avantage serait d'assurer une utilisation rationnelle des fonds de l'assistance technique, car l'insuffisance des fonds empêche actuellement de faire bénéficier de crédits à long terme les pays insuffisamment développés, ainsi que de conclure des contrats à long terme avec les experts.

RIVERA, Fernando, « Gerencia administrativa y desarrollo económico », *Investigación económica*, premier trimestre 1953, p. 15-27.

Pourquoi, dans leur programme d'assistance technique, les Nations Unies accordent-elles une telle importance à l'administration publique ? Les pays qui bénéficient de l'assistance technique sont généralement dans l'impossibilité de développer eux-mêmes

leur économie. De nombreux plans doivent donc être établis, que seule l'administration est susceptible de mener à bien; or celle-ci est à créer à partir de zéro dans les pays insuffisamment développés où n'existent pas, comme dans les pays évolués, des ministères et secrétariats d'État présentant une organisation stable et répondant à des objectifs bien définis.

On comprend donc que les Nations Unies soient obligées de s'introduire dans la vie intérieure de ces pays; elles le font généralement de plusieurs façons : contrôle de la capacité des fonctionnaires chargés de la mise à exécution du plan, contrôle du budget et contrôle général visant à assurer une bonne application générale du plan.

PONIATOWSKI, M., « Les problèmes posés par l'évolution économique des pays sous-développés », extrait du *Bulletin économique et social du Maroc*, vol. XVI, nos 56 et 57, quatrième trimestre 1952 et premier trimestre 1953, 50 pages, in-16.

L'auteur divise son étude en deux parties : la première est consacrée aux problèmes humains et sociaux, la deuxième à l'évolution économique et financière des pays insuffisamment développés. Dans cette dernière, il étudie spécialement l'évolution de l'investissement international entre 1914 et 1950. De 1913 à 1938, le rôle de l'Europe s'est amenuisé progressivement dans ce domaine, les U.S.A. possédant, en 1938, 21 % des capitaux internationaux contre 8 % en 1913.

Après la guerre de 1939, l'aide aux pays insuffisamment développés a été assurée par des organismes de caractère plus ou moins international, qu'on peut diviser en deux catégories; les organismes de caractère proprement international, et les organismes à caractère régional; dans le premier groupe, figurent l'O.N.U. et ses institutions spécialisées, dont l'activité est coordonnée par le B.A.T. (Bureau de l'assistance technique), ainsi que la B.I.R.D. (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) et le Fonds monétaire. En ce qui concerne le second groupe, les organismes les plus connus sont le Comité consultatif du plan de Colombo, l'O.E.A. (Organisation des États américains) et la Commission des Caraïbes et du Pacifique-Sud.

LANGROD, G., « Études de l'administration internationale. L'expert dans l'assistance technique », *Revue hellénique de droit international*, janv.-mars 1953, p. 27-47; et avril-juin 1953, p. 130-151.

L'expertise constitue l'élément primordial de toute assistance technique. Un certain nombre d'échecs de l'assistance technique doivent être imputés au fait qu'on en a traité les aspects administratifs ou financiers indépendamment de l'aspect humain.

De la pratique de l'assistance technique se dégagent actuellement trois conceptions de l'expertise : conception quasi fonctionnaliste (l'expert est considéré comme un fonctionnaire détaché en mission temporaire); conception idéologique (l'expert apparaît comme une sorte de « missionnaire »); conception « banque-bureau de placement » (l'assisté finit par faire figure de « patron »). La troisième conception, qui constitue une dégénérescence, doit être combattue, alors qu'un équilibre devrait s'établir entre les deux premières.

En dehors de sa formation technique, l'expert doit faire preuve d'une large « compréhension » en ce qui concerne le pays où il travaille et être au courant de sa culture. Dans le recrutement des experts, effectué pratiquement en fonction de leur capacité technique et de leur origine géographique, on néglige trop souvent les qualités humaines. De plus, il y aurait lieu de constituer un noyau permanent d'experts, pris au besoin parmi les gens les plus facilement disponibles : les apatrides. Pour que la mission de l'expert réussisse, il faut, en dehors d'un recrutement satisfaisant et d'une formation adéquate, qu'il bénéficie d'un grand prestige, d'une part auprès du pays où il remplit sa mission, d'autre part auprès de l'organisme qui l'envoie. Quant à la composition des missions, la tendance actuelle est aux missions à plusieurs membres. La coopération entre l'expert et le pays où il remplit sa mission est essentielle à la réussite de l'assistance technique.

Si la situation d'expert ne doit pas être une sinécure, il faut tout de même que la rémunération libère l'intéressé de tout souci matériel. Il faut lier au problème de l'expertise celui des bourses, puisqu'elles assurent la relève de l'expert international par les

nationaux des pays assistés. Prenant pour base le rapport du Centre des hautes études administratives français de février 1952, un statut de l'expert d'assistance technique devrait être élaboré par l'Unesco, parallèlement à l'organisation d'un « centre de formation » et d'un registre international d'experts.

« L'aide aux régions sous-développées », *Économie*, 24 septembre 1953, p. 11-18.
Le Comité d'études pour les régions insuffisamment développées, créé par la Mutual Security Agency, vient de publier son rapport sur les principes fondamentaux de tout programme d'aide à l'étranger. On en retiendra tout spécialement le désir des États-Unis de ne pas supporter la totalité du poids des investissements sous prétexte qu'ils sont le pays le plus riche du monde, d'où la nécessité d'une reprise massive des investissements européens dans le cadre d'une collaboration économique internationale active. D'autre part, il est souhaitable que ces investissements soient, avant tout, d'ordre privé; mais l'expérience montre qu'on ne peut les attirer sans de sérieuses garanties auxquelles, dans leur propre intérêt même, les pays insuffisamment développés devraient souscrire.

« Technical aid after three years », *Planning*, 26 octobre 1953.
Alors qu'en 1950 les administrations internationales disposaient de fonds importants et devaient faire pression sur les gouvernements pour que ceux-ci acceptent les projets qu'elles leur soumettaient, la situation actuelle est absolument différente : les projets de développement sont élaborés par les gouvernements, et les administrations internationales ne disposent plus des fonds nécessaires pour leur réalisation. En effet, certains gouvernements n'ont pas effectué régulièrement le paiement de leur contribution, tandis que d'autres sont allés jusqu'à réduire le montant qu'ils s'étaient initialement engagés à verser. Cet état de choses est d'autant plus regrettable que, dans ces conditions, il est impossible de consentir aux pays insuffisamment développés les crédits à long terme qui, de l'avis de tous les experts, sont pour eux d'une nécessité vitale. Il est toutefois possible d'augmenter le rendement des fonds actuellement disponibles. Il serait notamment souhaitable de procéder à la suppression de certains postes et d'organiser quelques centres régionaux, ce qui permettrait de diminuer les frais de « voyages et transports » qui représentent 16 % du budget. D'autre part, il n'est pas certain que la formation de cadres autochtones constitue la meilleure des politiques. Les experts étrangers affectés à l'enseignement sont nécessaires pour des tâches plus urgentes.

DÉSARMEMENT.

PORDEA, Dr G. A., « Le désarmement : une utopie ? » *Revue de droit international, de sciences diplomatiques et politiques*, avril-juin 1953, p. 160-181.

Après une récapitulation générale des divers aspects du problème du désarmement, l'auteur relève les articles pertinents de la Charte des Nations Unies pour en faire ressortir les trois caractères principaux : politique, économique et diplomatique. Puis il conclut que le degré de tension dans les relations internationales importe peu, la fièvre belliqueuse n'étant en réalité qu'une « préméditation » subconsciente provoquée par l'existence des armements.

Abordant ensuite le problème des armes atomiques, M. Pordea en dégage les données fondamentales et se demande si le contrôle est réalisable : scientifiquement et techniquement, oui; politiquement, pas encore. Toutefois, il ne faudrait pas rechercher la cause de l'échec des discussions internationales uniquement du côté des gouvernants, mais aussi du côté des gouvernés; ceux-ci s'imaginent, en effet, être dépassés par les événements, croient en un prochain conflit et, par conséquent, exigent de leurs gouvernants une préparation à la guerre future.

« La Commission du désarmement sortira-t-elle de l'impasse ? » *Cahiers d'action religieuse et sociale*, 15 septembre 1953, p. 485-492.

La Commission du désarmement, créée en février 1952, résulte de la fusion de deux commissions : celle des « armements de type classique » créée en février 1947 et celle « de l'énergie atomique » instituée en janvier 1946. A ce jour, les travaux de la commis-

sion n'ont abouti à aucun résultat pratique. Plans de désarmement russes et américains se succèdent avec certaines modifications, mais s'opposent toujours aussi irréductiblement sur la question du contrôle et du recensement préalables à l'interdiction des armes atomiques. Les plans français tendent à établir un compromis, sans parvenir à réduire l'opposition entre les deux blocs.

L'impasse permanente dans laquelle se trouve la Commission du désarmement est due à la méfiance réciproque des États. A vrai dire, une politique internationale recherchant l'équilibre des forces est stérile, car l'absence de guerre armée ne constitue qu'un idéal négatif. « Tant qu'elle n'est pas au cœur des hommes, la paix n'est qu'une trêve en travail de guerre. »

DROIT INTERNATIONAL.

KUNZ, Joseph L., « La plataforma continental y el nuevo Derecho internacional « in fieri », *Revista de la Facultad de Derecho de Mexico*, avril-juin 1953, p. 207-225.

Après un bref rappel de l'histoire du problème et de la genèse des travaux de la Commission du droit international, l'auteur étudie le problème de la plate-forme continentale et les questions connexes en se référant aux propositions que la commission a formulées dans son rapport final, préparé pour la cinquième session de 1953. Dans ce cadre sont ainsi évoqués tour à tour les problèmes de la définition juridique de la plate-forme continentale, de l'extension de la mer territoriale et de la zone contiguë, de la réglementation des pêcheries, de la base juridique du droit reconnu à l'État riverain sur les richesses du sol et du sous-sol, de la liberté des mers. Il apparaît, en conclusion, que le nouveau droit de la plate-forme continentale n'est pas encore un droit international en vigueur, mais seulement un nouveau droit international en devenir. En effet, les déclarations de quelques États n'ont pas créé un nouveau droit international coutumier; elles ne leur ont pas conféré *de jure* les droits réclamés et n'ont ni effet déclaratif ni effet constitutif.

SIDJANSKY, D., CASTANOS, S., « Théorie de l'union internationale », *Revue hellénique de droit international*, avril-juin 1953, p. 117-129.

L'union internationale a été caractérisée par Renault de la façon suivante : participation de plusieurs États — généralité des dispositions convenues. L'observation montre que les unions sont fondées sur des « traités » spéciaux d'administration internationale. Elles s'analysent juridiquement en des traités d'association qui, à l'encontre des traités synallagmatiques, sont « amphictyoniques », c'est-à-dire qu'ils servent des intérêts semblables et communs et peuvent ainsi être le prodrome des organisations générales comme la S.D.N. ou l'O.N.U.

L'union est en général un traité collectif ouvert à l'adhésion de nouveaux membres. Ce qui constitue sa caractéristique principale, c'est l'esprit d'intimité entre les parties, c'est la création d'un domaine, au moins, de compétence commune. Le traité d'union instaure entre deux ou plusieurs parties un champ d'action commun, supérieur et postérieur à la compétence nationale, et réalise ainsi la transition de la catégorie nationale à l'étape internationale.

TAUBENFELD, Howard J., « International actions and neutrality », *American Journal of International Law*, juillet 1953, p. 377-397.

La neutralité est la situation juridique des États qui ne prennent pas part aux hostilités, et un État neutre est celui qui, lors d'une guerre, ne fait pas partie des belligérants. Cependant le pacte de la S.D.N. devait modifier sensiblement cet aspect traditionnel de la neutralité : en effet, l'article 16 disposait que l'idée de neutralité n'était pas compatible avec les principes selon lesquels tous les membres de la ligue auraient à agir en commun pour faire respecter le droit international. L'affaire éthiopienne montra que cette idée n'était pas encore « mûre »; les pays ne faisant pas partie de la S.D.N. insistèrent toujours sur la nécessité de conserver à la neutralité son caractère traditionnel, de telle sorte qu'en 1939 les droits des neutres étaient aussi fermement proclamés qu'avant 1914.

Actuellement, l'article 2 de la Charte des Nations Unies semblerait éliminer la possibilité pour un État membre, ainsi que pour un État non membre, de rester neutre, mais de nombreux articles de la Charte laissent entendre que l'état de non-belligérance peut encore exister : le conflit de Corée l'a prouvé.

WRIGHT, Quincy, « The outlawry of war and the law of war », *American Journal of International Law*, juillet 1953, p. 365-377.

L'opinion publique a été sceptique sur la mise hors la loi de la guerre, mais il faut se rendre compte qu'entre la théorie et la mise en pratique peuvent s'écouler des générations : il en fut ainsi en ce qui concerne la réglementation visant à interdire la pratique du duel, et il en sera de même pour le pacte Briand-Kellog.

Bien que celui-ci ne soit pas encore entré dans le domaine des faits, les États suivent en général les règles ci-après : tout État, partie ou non au pacte Briand-Kellog ou à la Charte des Nations Unies, a le droit de faire la guerre quand il se trouve en état de légitime défense; de plus, les États ne peuvent acquérir de nouveaux droits par le biais d'une action illégale, de même qu'ils ne peuvent être privés des droits dont ils jouissent en vertu du droit international.

DROIT INTERNATIONAL FISCAL.

CHRÉTIEN, Maxime, « Existe-t-il un droit international fiscal commun? » *Revue critique de droit international privé*, avril-juin 1953, p. 215-245.

La question se pose de savoir s'il existe en matière fiscale certaines normes que tout État devrait respecter. M. Chrétien commence par analyser la souveraineté étatique telle qu'on l'entend dans son sens le plus courant : il examine ses caractères en premier lieu, et ses conséquences en second lieu.

Puis, passant au problème particulier de la souveraineté fiscale, l'auteur aborde la question des affaires fiscales dans la jurisprudence internationale pour décrire, en fin d'article, ce que fut l'affaire de l'union douanière entre l'Allemagne et l'Autriche à la lumière de l'avis de la Cour permanente de justice internationale du 5 septembre 1931, en se réservant d'examiner, dans son prochain article, l'affaire des zones franches entre la Suisse et la France (arrêt de la Cour permanente du 7 juin 1932) et celle du droit des ressortissants américains au Maroc (arrêt de la Cour internationale de justice du 27 août 1952). Toutes ces études tendent à démontrer que la souveraineté fiscale est un principe incontestable du droit international fiscal commun.

DROITS DE L'HOMME.

SAYAGUES LASO, Enrique, « Los derechos humanos y las medidas de ejecución », *Revista de la Facultad de Derecho y Ciencias Sociales*, avril-juin 1953, p. 273-357.

Le 10 décembre 1948, les Nations Unies votaient la Déclaration universelle des droits de l'homme, aboutissement d'une longue évolution remontant, selon certains, au traité de Berlin de 1878 qui imposa aux États balkaniques, alors créés, l'obligation de respecter certains droits tels que la liberté du culte, la liberté de réunion, etc. Les droits, tels qu'ils résultent de la Déclaration, ont un caractère juridique et, par conséquent, sont obligatoires bien qu'ils ne soient pas assortis de sanctions effectives et pèchent par manque d'efficacité pratique.

Aussi, la Commission des droits de l'homme a-t-elle concentré tous ses efforts sur la conclusion d'un pacte qui pourrait être accepté par la majorité des États : elle a rédigé un projet et l'a envoyé à l'Assemblée générale, qui vient de le lui retourner en lui demandant de le corriger et d'étudier les mesures nécessaires à l'adoption des moyens d'exécution.

L'auteur examine ces moyens et se prononce en faveur de la thèse des pétitions individuelles, en rappelant que, s'il n'est pas question aux Nations Unies de créer une cour de justice, certains États européens sont toutefois en train d'étudier cette idée.

DROIT PÉNAL INTERNATIONAL.

PELLA, Vespasien V., « Le code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité », *Revue de droit international, de sciences diplomatiques et politiques*, avril-juin 1953, p. 125-152. Après avoir étudié la position du crime international par rapport au crime de droit commun et au crime politique, l'auteur aborde la question de droit pénal international classique, affirmant qu'en réalité celui-ci ne fait pas partie du droit international proprement dit. Se référant ensuite au concept traditionnel de crime international, l'auteur fait ressortir la responsabilité civile de l'État et exclut la responsabilité internationale de l'individu. Puis, affirmant que « crime international » et « crime contre la paix » désignent la même chose, M. Pella se demande s'il est désirable d'introduire, dans le code, des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité. Il est difficile de répondre à cette question, car, n'étant plus considérée comme un « droit », la guerre ne mérite donc plus, en principe, d'être réglementée : toutefois, il ne faut pas oublier le cas de la légitime défense, dont les limites ne doivent pas être dépassées et où l'on retrouve le « droit de la guerre ».

STREBEL, Helmut, « Die strafrechtliche Sicherung humanitärer Abkommen » (La protection pénale des accords humanitaires), *Zeitschrift für ausländisches öffentliches Recht und Völkerrecht*, octobre 1953, p. 31-75.

La création d'un tribunal international compétent en ce qui concerne les individus peut paraître d'une actualité brûlante. Toutefois, il ne semble pas qu'un tel tribunal, dont le rôle serait forcément surchargé, puisse conserver la confiance des États. Pendant la seconde guerre mondiale, le traitement des prisonniers de guerre, par exemple, n'a soulevé que peu de litiges. Aussi, serait-il préférable que les États conservent le pouvoir de citer en justice les étrangers qui se sont rendus coupables d'infractions contre les lois locales ou contre le droit des gens, et que seules les questions de principe soient soulevées devant un forum international.

STATUT DES PRISONNIERS ET RÉFUGIÉS.

H. G., « Progress in refugee settlement », *World Today*, octobre 1953, p. 449-460. Il y a plus de trente ans que le problème des réfugiés fait l'objet d'une action internationale; aussi peut-on commencer à en tirer certaines conclusions : tout d'abord, le problème présente une telle permanence qu'il est presque devenu caractéristique de notre époque, appelée quelquefois « l'âge des réfugiés »; de plus, on peut noter que, depuis 1948, ce problème concerne essentiellement les puissances de l'Ouest; enfin, les réfugiés actuels sont essentiellement des personnes impossibles à rapatrier.

Aussi, l'auteur insiste-t-il sur le plan de migration tel qu'il a été adopté le 5 décembre 1951 à Bruxelles lors de la Conférence internationale sur les migrations et tel qu'il a été appliqué par l'I.C.E.M. (Intergovernmental Committee for European Migration) qui doit s'occuper de trois foyers principaux où sont concentrés les réfugiés « européens » : la Chine, le Proche-Orient et Trieste.

MAKOWSKI, Julian, « Nowe Konwencje Genewskie » (Les nouvelles conventions de Genève), *Panstwo i prawo*, mai-juin 1953, p. 716-747.

Les efforts en vue d'organiser une protection des blessés et malades militaires, accomplis entre 1581 et 1864, date de la première conférence diplomatique de la Croix-Rouge, ont eu peu de succès. La situation a changé du jour où les guerres du type ancien sont devenues des guerres impérialistes rendues inévitables par les contradictions du capitalisme. Les gouvernements bourgeois ont, dès lors, essayé d'humaniser la guerre, sous la pression de l'opinion publique.

Dans le cadre d'un historique des conférences de la Croix-Rouge, l'auteur se réfère au livre d'Anabella Bucar, réfugiée en U.R.S.S. — *Vérités sur les diplomates américains* — où elle décrit la Croix-Rouge comme la collaboratrice de la diplomatie et du 2^e bureau américains. A la quatrième conférence diplomatique de la Croix-Rouge en 1949, l'U.R.S.S. et les pays progressistes ont lutté pour l'humanisation de la guerre en toutes

circonstances, alors que le bloc anglo-saxon tendait à limiter le moins possible la liberté de mouvement de l'occupant dans un conflit.

MAYDA, Jaro, « The Korean repatriation problem and international law », *American Journal of International Law*, juillet 1953, p. 414-439.

Le 18 décembre 1951, peu après le début des négociations d'armistice en Corée, on dressait une liste des prisonniers de guerre à rapatrier, mais il fallut attendre un an et demi avant que les deux parties tombent d'accord sur les modalités d'application de l'échange.

La convention sur les prisonniers de guerre, de 1949, était applicable : le tout était de l'interpréter convenablement. L'U.R.S.S. fondait essentiellement son argumentation sur l'article 118 de la convention, affirmant que tous les prisonniers de guerre doivent être relâchés et rapatriés sans délai après la cessation des hostilités. Pour le commandement unifié, au contraire, les pays d'idéologie communiste n'ayant pas adhéré à la convention, ils ne pouvaient moralement pas l'invoquer; en outre, en se rangeant aux raisons mises en avant par les Nord-Coréens, on aurait abouti à des résultats contraires aux principes mêmes qui sont à la base de la convention de 1949 : la liberté et la justice. C'est donc cette opposition de points de vues qu'il a fallu surmonter pour aboutir finalement à un compromis en 1953.

SARRAUTE, R., TAGER, Paul, « Le nouveau statut international des réfugiés », *Revue critique de droit international privé*, avril-juin 1953, p. 245-289.

Après un aperçu historique sur la protection des réfugiés depuis la création de la S.D.N., et quelques indications sur l'élaboration de la convention de Genève du 25 juillet 1951, les auteurs étudient celle-ci dans ses détails; ils s'attachent, en premier lieu, à faire ressortir les caractères généraux de la nouvelle convention, y relevant, d'une part, l'extrême généralité de la protection accordée et, d'autre part, les restrictions qui ont pour effet de donner un caractère plus théorique que pratique à beaucoup de droits accordés aux réfugiés; ils examinent ces droits dans la deuxième partie de leur étude pour terminer sur le problème de l'apatridie, qui doit être bien distingué de celui des réfugiés, le premier ayant, en effet, un caractère avant tout juridique, le deuxième un caractère essentiellement politique.

NATHAN-CHAPOTOT, Roger, « Les prisonniers de guerre de Corée et le statut des réfugiés », *Vie intellectuelle*, octobre 1953, p. 74-81.

Il est reconnu que la solution du problème des réfugiés et des prisonniers de guerre réfractaires dépend avant tout de trois conditions : un minimum de collaboration entre les belligérants; la transformation rapide des prisonniers de guerre réfractaires en réfugiés; l'existence d'une commission de rapatriement chargée du contrôle des opérations.

L'accord du mois de juin sur les prisonniers de guerre en Corée prouve l'existence de telles conditions; toutefois, d'autres questions restent en suspens : à quoi sert, en effet, de reconnaître à quelqu'un une qualité si celle-ci ne lui confère aucun droit ? L'accord de Corée ne prévoit que très vaguement les modalités de protection des prisonniers réfractaires une fois qu'ils seront rendus à la vie civile : où pourront-ils aller, par exemple ?

On voit qu'une quatrième condition devrait être remplie, à savoir l'établissement d'un organe de contrôle de la protection des réfugiés par les États où ils trouvent refuge.

WILHELM, René-Jean, « Peut-on modifier le statut des prisonniers de guerre ? », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, juillet 1953, p. 516-543.

En posant la question de savoir si l'on peut modifier le statut des prisonniers de guerre, l'auteur étudie d'abord les transformations faites d'autorité, le statut des prisonniers étant modifié par une décision unilatérale de la puissance détentrice; ensuite, celles qui peuvent être qualifiées de « volontaires », la modification étant demandée en apparence par le prisonnier lui-même; enfin, celles qui sont licites, la modification n'étant, dans ce cas, contraire ni à la lettre ni à l'esprit de la convention de Genève.

Dans cet article, le premier d'une série, M. Wilhelm n'étudie que les deux premières modifications : il montre qu'entre 1939 et 1945 le sort des prisonniers de guerre a toujours été modifié par la puissance détentrice contrairement à l'esprit de la convention de 1929. Il en conclut, après avoir successivement étudié tous les cas, que la convention de 1949 a exclu toute ambiguïté en obligeant désormais toute puissance détentrice à respecter non seulement l'esprit, mais aussi la lettre du statut concernant le sort des prisonniers de guerre.

TERRITOIRES NON AUTONOMES.

HOUSTON, N. T., « Le développement du commerce dans les territoires sous tutelle des îles du Pacifique », *Bulletin trimestriel de la C.P.S.*, avril 1953, p. 47-52.

Les commerçants japonais ayant été expulsés après la seconde guerre mondiale, et les populations autochtones manquant totalement d'expérience, le gouvernement militaire américain s'est vu dans l'obligation de prendre en main le redressement du commerce dans les îles libérées. Cette tâche fut confiée à l'United States Commercial Co., organisation civile dépendant du gouvernement des États-Unis, qui devint en 1947, après l'institution du régime de tutelle, l'Island Trading Company of Micronesia. En raison de la rareté des marchandises, on n'osa pas, en 1946, laisser le commerce de détail entre les mains des particuliers. L'U.S.C.C. créa, en conséquence, des maisons de commerce municipales, qui existent encore dans les îles les plus éloignées. Mais, peu à peu, des entreprises particulières de détail, puis de gros, virent le jour. Ces dernières assurent également une partie des importations, et devraient, le plus tôt possible, remplacer tout à fait l'I.T.C.M. Mais le manque d'expérience de leurs directeurs, ainsi que l'insuffisance de la production de coprah, les empêchent d'acquérir une stabilité suffisante pour se passer de toute tutelle.

MATHIOT, André, « Chronique des territoires non autonomes », *Revue juridique et politique de l'Union française*, avril-juin 1953, p. 214-261.

Après une brève accalmie en 1950, les années 1951-1953 ont été caractérisées par un regain d'anticolonialisme au sein des Nations Unies. Bien que les résolutions votées par l'Assemblée générale relativement aux problèmes de l'Afrique du Nord n'apportent pas de modifications notables, il paraît évident que la France doit désormais se garder d'une politique d'« immobilisme », et inaugurer au plus vite la politique de réformes qu'on attend d'elle. D'autre part, les États non coloniaux soutiennent de moins en moins les projets de réformes soumis par les puissances coloniales, si ceux-ci ne s'accompagnent pas de progrès politiques annonçant l'indépendance. Quant au Conseil de tutelle, il a vu croître son prestige, malgré ses insuccès dans la question du Sud-Ouest africain. Il compte d'ailleurs plusieurs réalisations concrètes à son actif, notamment l'accord sur la participation de représentants indigènes aux délibérations, l'association de l'Italie aux travaux du conseil, et l'abolition des châtiments corporels.

LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

« Bilan du Fonds monétaire international », *Économie*, 1^{er} octobre 1953, p. 25-28.

L'auteur, après s'être attaché à démonter le mécanisme de fonctionnement du Fonds, remarque, en analysant le rapport présenté par ce dernier, que, dans son ensemble, la situation mondiale des paiements a été bien mieux équilibrée en 1952 qu'en 1951 : une des meilleures preuves en est l'état de la balance des paiements des États-Unis d'Amérique : l'excédent de 1952 ne représente que la moitié de celui de 1951 et les pays membres de l'O.E.C.E. ont, en 1952, doublé leurs exportations vers les États-Unis par rapport à 1949. Traitant, en dernier lieu, de la convertibilité, il affirme qu'elle ne doit pas être une fin en soi, mais un objectif à atteindre par l'intermédiaire du Fonds qui a précisément été conçu à cet effet.

« Il Fondo Monetario Internazionale e la convertibilità delle monete », *Quaderni di studi e notizie*, 1^{er} août 1953, p. 547-552.

La question de la convertibilité des monnaies revêt une importance toujours plus grande. Aussi est-il nécessaire de faire le point de la situation avant la prochaine réunion des gouverneurs du Fonds monétaire international. Pour aboutir, d'une manière stable, à la convertibilité des monnaies, il est nécessaire de créer, à l'échelle mondiale, un lien étroit entre politiques commerciales et politiques monétaires dans le sens du plus grand développement possible des échanges. Cette condition est encore loin d'être réalisée. La persistance de tendances restrictives dans la politique commerciale constitue en effet un grave obstacle à la convertibilité des monnaies. L'évolution de l'économie américaine peut influencer de manière décisive sur la solution du problème.

GIGNOUX, C. J., « Le Fonds monétaire ou l'orthodoxie circonspecte », *Banque*, octobre 1953, p. 617-620.

Analysant le rapport du Fonds monétaire, M. Gignoux affirme qu'il a ouvert un débat sur lequel ont été centrées les délibérations officielles et officieuses de la récente session : le retour à la convertibilité.

La Grande-Bretagne n'est plus seule à soutenir une telle politique : la République fédérale d'Allemagne l'a suivie dans cette voie et les Pays-Bas viennent de desserrer considérablement leur contrôle des changes. Malheureusement, tout retour à la convertibilité suppose l'existence d'une masse de manœuvre destinée à réduire les oscillations probables de la monnaie libérée dans la période qui suit sa libération, et aucun pays ne dispose d'une telle possibilité; seuls les États-Unis sont capables de résoudre ce problème, mais ils ont fait savoir qu'ils ne pouvaient pas concéder de crédits d'appoint pour le moment.

Cette cession devrait pourtant être utile à la France, en lui faisant redécouvrir certaines vérités, dont les plus importantes sont la nécessité de l'équilibre financier interne et de l'équilibre de la balance des comptes : le nombre des pays qui s'en approchent augmente chaque jour, alors que la France en est encore fort éloignée.

GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE.

« Avant la huitième assemblée des pays du G.A.T.T. », *Problèmes économiques*, 15 septembre 1953, p. 4. (Reproduction d'un article publié par la Kreditsbank dans son bulletin hebdomadaire du 6 juillet 1953.)

La huitième assemblée des pays du G.A.T.T. (General Agreement on Tariffs and Trade) revêtra, selon toute vraisemblance, une importance particulière. Sans doute y verra-t-on à nouveau la Grande-Bretagne s'efforcer de retourner à la politique de la préférence impériale, et réclamer l'autorisation de majorer les tarifs douaniers sur certains produits horticoles. Le Bénélux, de son côté, ne s'engagera à maintenir ses tarifs à leur niveau actuel, relativement bas, que si les autres États consentent à abaisser les leurs. Cependant, l'assemblée devra établir un plan d'action en vue du débat sur la politique commerciale qui aura lieu l'été prochain au Congrès américain, et qui est susceptible d'aboutir à une modification de l'actuelle politique douanière des États-Unis. Mais, tant que cette modification ne sera pas intervenue, l'assemblée pourra seulement proroger les accords de Genève, d'Annecy et de Torquay qui viennent à expiration. La demande d'admission présentée par le Japon soulève un problème ardu. Plusieurs membres du G.A.T.T. préconisent l'admission du Japon sous certaines conditions, mais une telle admission risque de constituer une arme à double tranchant. En effet, le cas du Japon pourrait être invoqué comme un précédent; certains États se croiraient autorisés à soumettre aux mêmes conditions leurs accords économiques avec d'autres membres du G.A.T.T., et entraveraient ainsi davantage la liberté des échanges.

« Bilan du G.A.T.T. », *Économie*, 5 novembre 1953, p. 23-27.

En novembre 1945, les États-Unis, suivis par le Conseil économique et social des Nations Unies, en février 1946, lancèrent l'idée d'une conférence internationale

du commerce, et c'est au cours d'une des réunions de la commission préparatoire que fut signé, le 20 octobre 1947, le G.A.T.T. (General Agreement on Tariffs and Trade).

La conférence internationale eut finalement lieu à La Havane du 21 novembre 1947 au 24 mars 1948, et aboutit à la Charte de La Havane; mais celle-ci n'eut aucune conséquence pratique, les États-Unis ayant ajourné *sine die* leur participation à l'O.I.C. (Organisation internationale du commerce) créée par la charte.

Seul donc le G.A.T.T. a pu avoir jusqu'ici une efficacité pratique : il a fait conclure de nombreux accords tarifaires, lors de ses sessions de 1948 et de 1950, ainsi que lors de la conférence réunie à Torquay de septembre 1950 à avril 1951. Mais, depuis, il a eu à s'occuper de la restriction des échanges plus que de leur libéralisation : il faudra donc qu'en 1954 il se propose, avant tout, de revenir à ses objectifs initiaux.

WEBB, Leicester, « The future of international trade », *World Politics*, juillet 1953, p. 423-442.

La charte de l'Organisation internationale du commerce ne présente pas un grand intérêt : c'est un difficile instrument de coopération internationale. Le G.A.T.T. (General Agreement on Tariffs and Trade), créé en 1947 à Genève, est, au contraire, beaucoup plus utilisable : il s'est efforcé de réduire un certain nombre de tarifs douaniers, mais son succès, à la longue, dépend avant tout de la bonne volonté des gouvernements. Car ce problème n'est pas uniquement technique : il est en grande partie psychologique; en effet, la pression sous laquelle certains fonctionnaires travaillent les amène à réagir d'une façon déterminée, et la nature même de leurs responsabilités les prédispose à commettre certains types d'erreurs et d'exagérations : ainsi, l'avenir de la société libre, qui est le but principal des libéraux, ne peut être assuré en préférant l'instabilité à toute extension des pouvoirs de l'État, car le peuple, en dernière analyse, préfère voir régner l'ordre.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE.

« La septième session de l'Assemblée de l'O.A.C.I. », *Affaires extérieures*, septembre 1953, p. 278-281.

La septième session de l'Assemblée de l'O.A.C.I., qui s'est tenue à Brighton du 16 juin au 6 juillet 1953, s'est achevée dans une atmosphère d'optimisme. Cependant, le problème épineux des droits commerciaux n'a pu être résolu, l'opposition entre les partisans d'un libéralisme total en ce qui concerne le droit de survol et ceux qui redoutent les conséquences d'une concurrence excessive n'ayant pu être réduite. L'assemblée a formulé le vœu que la mise en vigueur des normes internationales soit accélérée, et elle a exprimé la crainte que la conclusion d'un accord régional demandé par le Conseil de l'Europe ne lèse les intérêts d'autres membres de l'organisation. L'impossibilité de réduire le budget atteste l'importance que les pays qui en sont membres attachent à l'O.A.C.I. L'assemblée s'est cependant refusé à suspendre le droit de vote des États qui ne se sont pas acquittés de leurs obligations financières vis-à-vis de l'organisation et a accepté une solution de compromis à leur égard.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

FUSS, Henri, « Les conventions et recommandations de l'O.I.T. », *Revue du travail*, septembre 1953, p. 941-950.

La récente convention relative à l'égalité de rémunération entre hommes et femmes ayant entraîné quelques malentendus en Belgique, même dans les milieux les plus compétents, il paraît indispensable de récapituler les lois fondamentales régissant l'O.I.T., et celles qui définissent les rapports de l'O.I.T. avec les divers gouvernements nationaux. En ce qui concerne plus particulièrement la Belgique, une convention adoptée par la Conférence internationale du travail ne peut y entrer en vigueur que si elle est ratifiée par le Parlement. Cependant, le gouvernement est autorisé à ratifier les conventions « qui ne sont pas de nature à grever l'État, ni à lier individuellement les Belges »,

sans les avoir soumises préalablement à l'approbation des chambres. La ratification de la convention concernant l'égalité de rémunération entre hommes et femmes a provoqué des protestations émanant de certains milieux, aussi bien patronaux qu'ouvriers. Ceux-ci sont d'avis qu'il aurait mieux valu soumettre cette convention, dont ils prétendent qu'elle « lie individuellement certains Belges », à l'approbation des chambres, faute de quoi certains employeurs seraient en mesure d'en contester la légalité. Il convient cependant de remarquer qu'en fait cette convention ne contient aucune disposition qui, par elle-même, « lie individuellement les Belges ».

ARMEL, Jacques, « Les Soviétiques reviennent à l'O.I.T. », *Observateur*, 12 novembre 1953, p. 14.

La décision de l'U. R. S. S. d'adhérer de nouveau à l'O.I.T. est surprenante. Elle vient, en effet, quelques mois après la publication par l'O.I.T. d'un rapport sur le « travail forcé ». Il semble que, cette fois, l'U. R. S. S. n'ait pas l'intention de jouer un rôle effacé comme lors de sa première adhésion, de 1934 à 1939. Il en résultera, fort probablement, un changement d'équilibre au sein de l'O.I.T. où la prédominance des États-Unis, de la C.I.S.L. et des syndicats chrétiens sera menacée. La France sera, selon toute apparence, forcée de relever de ses fonctions de délégué des travailleurs l'envoyé de F. O., qui n'est pas le syndicat le plus représentatif de France et de le remplacer par un envoyé de la C.G.T.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ.

SALMON, M., « Bilan de la santé mondiale », *Synthèses*, août-septembre 1953, p. 49-54. La sixième assemblée de l'O.M.S., qui s'est tenue à Genève du 5 au 23 mai 1953, a fourni l'occasion de dresser le bilan des réalisations de cet organisme. En ce qui concerne la lutte contre le paludisme, l'O.M.S. a mis en application des projets pilotes dans les Philippines et au Sarawak pour déterminer si l'emploi des insecticides à effet rémanent, comme le D.D.T., serait aussi efficace dans certaines régions du Pacifique oriental que dans d'autres pays. L'O.M.S. a ouvert de nouveaux centres antituberculeux à Ceylan, en Équateur, en Grèce et au Paraguay. Des campagnes de vaccination au B.C.G. ont été lancées dans plusieurs pays. Quant à la lutte contre les maladies vénériennes, l'action la plus spectaculaire est celle qui a été engagée en vue d'éliminer la syphilis endémique en Bosnie, où près de 50.000 personnes — soit 11,8 % de la population — devront être traitées. L'O.M.S. a entrepris des campagnes analogues contre d'autres maladies, mais, malheureusement, son budget ridiculement restreint (13 millions de dollars) ne permet pas d'intensifier cette lutte. Aujourd'hui encore, des pourcentages effrayants de la population mondiale sont frappés de diverses maladies, surtout dans les pays insuffisamment développés.

ORGANISATIONS RÉGIONALES

AFRIQUE.

HENRY, P. M., « Functional approach to regional cooperation », *African Affairs*, octobre 1953, p. 308-315.

La Commission de coopération technique en Afrique au sud du Sahara (C.C.T.A.) est une organisation intergouvernementale groupant la France, le Royaume-Uni, la Belgique, le Portugal, l'Union Sud-Africaine et la Rhodésie du Sud. Elle a pour objectif de donner effet aux recommandations formulées par les diverses commissions scientifiques touchant l'amélioration du niveau de vie en Afrique noire. Avant la seconde guerre mondiale, les efforts individuels des différents gouvernements avaient occasionné un gaspillage d'énergie. L'occasion offerte à la C.C.T.A. est unique. Si les efforts n'aboutissaient pas, l'extension d'un nationalisme désuet risquerait d'entraîner la création en Afrique noire d'États indépendants et hostiles les uns aux autres, ce qui rendrait aléatoire toute collaboration sur le plan scientifique.

ASIE DU SUD-EST.

NALDONI, Nardo, « Il Piano Colombo e l'assistenza tecnica dell' Asia sud orientale », *Rivista di Politica economica*, septembre 1953, p. 985-996.

Après avoir retracé l'origine, les buts et le programme du plan de Colombo, ainsi que les étapes de son extension à des pays qui ne sont pas membres du Commonwealth, l'auteur analyse brièvement la situation économique et sociale des pays participants, en soulignant, dans chaque cas, les besoins particuliers auxquels le plan devra satisfaire, et la contribution qu'il devra fournir pour répondre à son objet. En conclusion, il apparaît que, pour être une réussite, le plan de Colombo doit garantir aux pays intéressés l'autonomie nationale, la justice sociale, le développement industriel et économique grâce à l'aide des industriels et techniciens des Nations Unies, et au moyen d'un solide accord anglo-franco-néerlandais. Par ailleurs, on pourra s'estimer satisfait si, à l'expiration du premier plan de six ans, on a réalisé la pacification complète de la zone considérée; la coopération des techniciens indigènes aux entreprises européennes; l'installation de complexes industriels dans les zones particulièrement arriérées. Dans ce cas, on pourrait différer la solution de problèmes également importants, mais moins urgents, tels que l'assistance sociale, l'éducation, l'amélioration des conditions de vie, le contrôle des naissances.

CARAÏBES.

« La Commission des Caraïbes et ses activités de 1946 à 1953 », *Notes et études documentaires*, n° 1795, 22 octobre 1953, p. 23.

La Commission des Caraïbes est un organisme consultatif chargé d'étudier, de sa propre initiative ou sur la proposition de tout État membre, les affaires économiques et sociales d'intérêt commun. Issue de la Commission anglo-américaine des Caraïbes créée en 1942, elle a reçu son statut définitif le 30 octobre 1946, après l'adhésion de la France et des Pays-Bas. Le nom de la commission est quelque peu arbitrairement choisi, car les États indépendants de la mer des Caraïbes n'y participent pas, alors que les Guyanes, ainsi que certaines îles de l'océan Atlantique sont de son ressort. La commission est composée de seize commissaires, quatre pour chacun des quatre États membres. Elle se réunit au moins deux fois par an, et nomme un secrétaire général et un secrétaire général adjoint. Elle s'efforce de collaborer avec l'Unesco ainsi qu'avec les États de la mer des Caraïbes. Ayant enregistré des succès notables, elle a servi de modèle à la Commission du Pacifique-Sud.

PACIFIQUE-SUD.

SAYERS, C. E., « La II^e Conférence du Pacifique-Sud », *Bulletin trimestriel de la C.P.S.*, avril 1953, p. 2-12.

Cette conférence qui s'est terminée le 27 avril 1953 a été consacrée au problème de l'extension du « progrès dans les îles du Pacifique ». Selon les rapports du secrétaire général sir Brian Freeston et de MM. Ojola, Maude et Kroon, il a été donné suite au moins à trente des quarante-trois recommandations de la première conférence, notamment dans les domaines de la lutte contre la filariose, de l'enseignement professionnel et du développement de l'agriculture et du commerce. Cependant, un certain nombre de facteurs tels que le niveau insuffisant de l'éducation et la pauvreté en ressources des atolls entravent le développement de cette région. En ce qui concerne l'éducation, les enfants devraient être instruits de façon à pouvoir choisir des métiers utiles. Il faudrait également pratiquer davantage l'enseignement par l'image et multiplier les écoles de filles. Quant à l'économie des îles, il est urgent de déterminer la valeur des ressources existantes et les moyens de les développer. La conférence a préconisé l'encouragement du contrôle des naissances, ce à quoi s'opposent cependant certains peuples indigènes. Les habitants de Nauru s'étant plaints de l'insuffisance de leurs ressources, le gouvernement de la Nouvelle-Guinée les a invités à venir s'installer dans ce pays.

« Le programme de travail de la Commission du Pacifique-Sud », *Bulletin trimestriel de la C.P.S.*, avril 1953, p. 60-73.

Le programme de travail de la Commission du Pacifique-Sud comporte les projets suivants : l'introduction de plantes économiques dans la région; l'aide aux gouvernements de la région, en vue d'améliorer et d'augmenter les cultures commerciales; l'amélioration de la qualité des pâturages et du bétail, ainsi que l'utilisation des meilleures méthodes d'exploitation de la terre; la coordination et la diffusion des renseignements sur l'utilisation des terres; l'étude de l'économie des atolls et des îles basses, en vue de découvrir les moyens d'accroître les cultures vivrières et commerciales, d'améliorer l'élevage des animaux domestiques et de tirer profit de la pêche et des arts indigènes; l'établissement d'un inventaire régional des ressources vivrières et des méthodes employées pour leur culture; la lutte contre les parasites, les maladies et les plantes nuisibles; l'étude des plans de développement industriel en cours; enfin, un projet destiné à aider les administrations territoriales à organiser ou effectuer des études ou inventaires économiques, ou à en tirer le meilleur parti.

CHRONIQUES BIBLIOGRAPHIQUES

GÉNÉRALITÉS.

Nazioni Unite. Statuto e regolamenti, Padova, Cedam, 1952, in-8°, 450 pages. Pubblicazioni della Società italiana per l'Organizzazione Internazionale.

Cette nouvelle édition d'un ouvrage paru en 1946 et aujourd'hui épuisé comprend la traduction italienne et les originaux français et anglais des textes adoptés à la Conférence des Nations Unies de San Francisco (Charte des Nations Unies, statut de la Cour internationale de justice, accord instituant la Commission préparatoire des Nations Unies); les textes français et anglais des règlements des organes des Nations Unies (Assemblée générale, Conseil de sécurité, Conseil économique et social, Conseil de tutelle, Cour internationale de justice); les textes italiens, français et anglais de la Charte de l'Atlantique, de la Déclaration des Nations Unies, de la Déclaration des Quatre Puissances sur la sécurité collective. En annexe, figurent le texte italien du Pacte de la S.D.N. et l'index analytique des textes adoptés à la Conférence des Nations Unies de San Francisco.

Les traductions italiennes ont été revues par les professeurs Roberto Ago et Tomaso Perassi.

Le Nazioni Unite. Il Settimo anno, Supplemento al volume *Le Nazioni Unite. Sei anni di attività*, Roma, Società italiana per l'Organizzazione internazionale, 1952, in-8°, 130 pages.

Tableau objectif et synthétique de l'activité de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées au cours de leur septième année d'existence. C'est un supplément au volume publié en 1951 et concernant l'œuvre accomplie durant les six premières années d'existence de l'organisation internationale. Maria Vismara présente l'activité des Nations Unies dans le domaine de la politique et de la sécurité en examinant d'une part leur action touchant les divers différends et situations, et d'autre part les mesures de caractère général prises dans l'intérêt de la paix et de la sécurité. Giovanni Maria di Simone expose l'activité des Nations Unies dans le domaine économique, aussi bien celle du Conseil économique et social que celle des institutions spécialisées. F. Alberto Casado et Maria Vismara analysent ensuite l'œuvre des Nations Unies dans les secteurs social, humanitaire, culturel et juridique — c'est-à-dire l'œuvre respective du Conseil économique et social, de la Commission du droit international et des autres

organes ayant une activité juridique, ainsi que celle des institutions spécialisées. Enfin, Giuseppe A. Costanzo retrace les efforts faits en vue d'atteindre les buts exposés au chapitre XI de la charte, les modalités d'application du régime international de tutelle et l'action des Nations Unies en vue d'aménager le statut de certains territoires non autonomes.

Le Nazioni Unite. L'Ottavo anno (II Supplemento al volume *Le Nazioni Unite. Sei anni di attività*), Roma, Società Italiana per l'Organizzazione internazionale, 1953, in-8°, 130 pages.

Ce volume, le troisième d'une série de livraisons annuelles sur l'activité de l'O.N.U. et des institutions spécialisées, répond au même but, et conserve les mêmes caractères et la même présentation que les deux ouvrages précédents.

BAUER, John, *Make the U.N. effective for peace*, New York, Richard R. Smith, 1952, in-8°, 160 pages.

M. Bauer propose un plan de paix original; il invite le président des États-Unis à prendre la tête d'une croisade pour la paix, à présenter son plan aux nations du monde entier, ainsi qu'au généralissime Staline en personne.

Ce plan reconnaît que les deux plus grandes puissances du globe se sont armées l'une contre l'autre, tout en proclamant chacune leur désir de paix. Il est évident que les États-Unis doivent avoir un pouvoir militaire efficace, mais celui-ci sert généralement à terminer une guerre plus qu'à en préserver le monde, d'où la nécessité d'adopter un plan de paix et de le soumettre à toutes les nations. L'auteur propose que des modifications sensibles soient apportées à la Charte des Nations Unies et que l'O.N.U. soit reconstituée sur de nouvelles bases : il recommande l'adoption d'une nouvelle charte qui prohiberait toute agression, empêcherait la fabrication d'armements et constituerait une force internationale chargée d'inspecter elle-même les territoires des États membres, en limitant toutefois son rôle à la question du désarmement.

RELATIONS INTERNATIONALES.

Annuaire diplomatique 1952, rédigé sous la direction de Herbert v. Moos et Stanley. Vanvliet WHITE, Presses universitaires de France, 634 pages, avec un index des matières et un index des personnes.

Cet annuaire fait suite à l'*Annuaire de la S.D.N.* paru de 1920 à 1938 et au *Monde en mouvement*, paru de 1940 à 1946. Il embrasse toute la vie internationale et, pour serrer l'actualité de plus près, il est publié en dix livraisons annuelles réunies et reliées par la suite. Chaque livraison comprend trois parties : la première est consacrée à un large exposé de la situation internationale, la deuxième à la reproduction de textes de caractère diplomatique et la troisième à un historique des événements. Cet annuaire est le premier d'une nouvelle série : toutefois on a tenu compte dans son élaboration de documents antérieurs qui éclairent la politique mondiale actuelle et on en a même reproduit certains. Enfin, la dixième livraison contient un index des matières traitées et des principales personnes citées.

MYRDAL, Gunnar, « Psychological impediments to effective international cooperation », *Journal of Social Issues*, Supplement Series, n° 6, 1952, in-8°, 31 pages.

La coopération internationale a toujours eu mauvaise presse ; en outre, l'opinion publique fait preuve d'un extrême opportunisme et d'une grande instabilité ; pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler ce qui a été écrit sur les Allemands et sur les Russes, avant, pendant, et après la seconde guerre mondiale.

D'autre part, une politique trop répandue d'isolationnisme culturel contribue à empêcher une collaboration internationale effective. Ajoutons à cela que le préambule de la Charte des Nations Unies ne correspond à rien de précis, puisque ce sont d'ailleurs les gouvernements que les peuples qui sont représentés à l'O.N.U.

On comprendra alors la désaffection dont souffre cet organisme, qui ne pourrait acquérir une plus grande efficacité que si l'attitude du public à son égard changeait.

Ce changement n'est toutefois possible que si l'O.N.U. devient réellement efficace. L'essentiel est donc de s'attacher à rompre ce cercle vicieux.

PALMER, Norman D., PERKINS, Howard C., *International Relations. The World Community in Transition*, Cambridge, Massachusetts (E.U.A.), The Riverside Press, 1953, in-8°, 270 pages, appendice, bibliographie.

Les auteurs s'attachent en premier lieu à décrire les règles générales présidant aux relations interétatiques ainsi que les conditions dont elles dépendent. Puis, étudiant la politique internationale depuis 1900, ils arrivent tout naturellement à la seconde guerre mondiale et à ses conséquences, ce qui leur permet d'examiner la politique étrangère de l'U.R.S.S. pendant et après cette guerre, ainsi que celle de la Grande-Bretagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Chine et celle d'autres nations moins importantes.

Mais la politique extérieure d'un pays étant désormais inséparable des décisions prises à l'O.N.U., les auteurs se penchent sur l'origine et la structure des Nations Unies, sur son rôle de gardien de la sécurité et de la paix internationales, et enfin sur son aspect économique et social.

De cette étude, MM. Palmer et Perkins tirent comme conclusion qu'il y a peu de chances que le monde de demain soit différent de celui d'hier : on y constatera toutefois une tendance plus généralisée à recourir aux organismes internationaux; cela nous conduira-t-il à la guerre, les conditions du déroulement de la vie internationale étant toujours les mêmes ? Se référant à M. Toynbee, MM. Palmer et Perkins pensent qu'il ne dépend que de nous d'éviter que l'histoire ne se répète.

SHUMAN, Frederick C., *The Commonwealth of man. An inquiry into power politics and World Government*, New York, Alfred A. Knopf, 1952, in-8°, 494 pages, index et glossaire.

La crainte et l'anarchie caractérisent les relations internationales. Le remède qu'on y voit, depuis longtemps, c'est l'institution d'un gouvernement mondial, de la Cosmopolis. En une vaste fresque historique, l'auteur montre comment ont échoué les tentatives faites en ce sens. La *Pax Orbis* n'a pas pu être réalisée par voie de conquête; la trahison, la subversion, le fédéralisme même ne sauraient constituer des formules appropriées. Quant à la « sécurité collective », c'est un mythe, tout comme « le pacifisme inné des démocraties », et le « bellicisme nécessaire des autocraties ». Devant la faillite des formules politiques, la formule « fonctionnaliste » permettrait-elle d'atteindre le but ? Bien que l'administration commence là où la politique s'arrête, les « institutions spécialisées » et les « organisations non gouvernementales » se révèlent inadéquates. Depuis que l'humanité existe, une lutte se déroule entre l'« ethnocentrisme » (du totem à l'État nation) et l'« universalisme » (des grandes religions œcuméniques à Tolstoï et à Gandhi). Le gouvernement mondial est maintenant plus nécessaire que jamais, mais il ne sortira pas de l'application d'une formule magique, pas plus du « messianisme américain » que de l'« impérialisme rouge ». La technique permet aujourd'hui de réaliser la Cosmopolis. Seules font défaut les conditions d'ordre intellectuel et moral.

GANSHOF VAN DER MEERSCH, W. J., « La Constitution belge et l'évolution de l'ordre juridique international », rapport soumis à la XII^e Journée d'études juridiques (Louvain, 21 juin 1952), extrait des *Annales de droit et de sciences politiques*, n° 49, tome XII, Bruxelles, A. Goemaere, 1952, in-8°, p. 331-420.

Après avoir précisé, dans son avant-propos, ce qu'on entend par souveraineté au regard du droit international, l'auteur étudie le régime constitutionnel belge du point de vue de l'indépendance nationale. S'arrêtant à l'examen des réalités politiques plus vastes que les collectivités politiques nationales, l'auteur étudie les accords de Bretton-Woods, l'O.E.C.E., l'U.E.P., et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et fait ressortir les limitations de souveraineté imposées par ces organismes aux pays européens et à la Belgique en particulier. Il applique les mêmes méthodes au cas de l'O.T.A.N. et de la C.E.D. Puis, il insiste sur les thèses qui opposent partisans et adversaires de la souveraineté nationale, du plan Schuman et de la C.E.D. en Belgique, en se montrant

personnellement favorable à l'intégration de la Belgique dans l'Europe. Après une brève étude sur l'adaptation de la constitution à l'évolution du droit international dans les autres pays signataires des accords sur la Communauté européenne, l'ouvrage se termine par une proposition de révision de la Constitution belge.

HUNG-LICK-SU, *Le problème coréen*, Paris, Pedone, 1953, in-8°, 190 pages. Préfaces de M. SIBERT et de M^{me} BASTID. Bibliographie, documents en annexe.

Placée géographiquement entre des voisins plus puissants et plus belliqueux qu'elle, convoitée, de plus, pour ses ressources naturelles, la Corée n'a jamais été entièrement indépendante, mais le caractère de sa sujétion a beaucoup varié.

Jusqu'en 1895, le royaume de Corée était un État dépendant de la Chine, à laquelle il payait un tribut annuel. Ce lien remontait à plus de dix siècles, mais plutôt que d'une véritable vassalité il s'agissait là de relations fondées sur l'esprit du confucianisme, qui engage le frère aîné à prendre soin de son cadet. Les relations que le Japon, après ses victoires sur la Chine et la Russie, établit avec la Corée passent très vite de l'influence dominante au protectorat et à l'annexion. Les relations du Japon moderne et de la Corée s'expriment aisément en catégories occidentales, alors que ces dernières ne peuvent rendre compte des relations traditionnelles jusqu'en 1894 entre la Chine et la Corée. Enjeu de la lutte des grandes puissances, ayant complètement perdu son indépendance en 1910 et l'ayant recouvrée en 1945, Tchao-Sien, le Pays du matin calme, est, depuis 1950, le théâtre d'un conflit international.

A partir de 1947, date qui marque l'échec des travaux de la commission mixte russo-américaine et le transfert de la question à l'O.N.U., contre le gré de l'U.R.S.S., le conflit était devenu inévitable entre les deux parties d'un pays artificiellement divisé pour la première fois dans l'histoire. En mai 1951, date à laquelle s'achève l'étude, on peut seulement conclure sur un vœu : voir la Corée retrouver la paix et l'indépendance.

ORGANES.

FAKHER, Hossein, *The relationships among the principal organs of the United Nations*, Londres, Staples Press, 1951, in-8°, 193 pages, bibliographie.

Après avoir décrit dans ses grandes lignes le fonctionnement des Nations Unies, l'auteur analyse, dans chacun des chapitres suivants, celui des principaux organes de l'organisation internationale face à un problème bien défini : la paix et la sécurité internationales, les questions économiques et sociales, les problèmes relatifs aux territoires sous tutelle; puis il consacre le chapitre v de son ouvrage au Secrétariat des Nations Unies et le chapitre vi à la Cour internationale de justice. Il aborde enfin le chapitre le plus important dans lequel il étudie de façon très détaillée l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée générale, et affirme qu'elle constitue la force la plus importante qui puisse être mise au service de la loi internationale, et qu'une amélioration quelconque dans le fonctionnement de l'O.N.U. ne peut qu'être la conséquence de la volonté propre des peuples qui la composent.

DROIT ADMINISTRATIF INTERNATIONAL.

SCHLOHHAUER, H. J., *Internationales Verwaltungsrecht* (Droit administratif international), Die Verwaltung, Heft 49, Paul Schönscheider Verlag (Braunschweig), 11 pages.

Malgré les avis divergents d'un certain nombre de spécialistes, il semble bien que, dans l'état actuel des choses, on doive entendre par « droit administratif international » une pluralité des systèmes de prescriptions légales qui, dans chaque pays, régissent un domaine spécifique, plutôt qu'un véritable droit « interétatique ». De là découlent les limites de ce droit, mais aussi la possibilité d'efforts d'unification, soit en rapprochant les principes de base des droits nationaux, soit en appliquant — dans des cas particuliers et après conclusion d'un accord — des règles étrangères.

CARJEU, P. M., *Projet d'une juridiction pénale internationale*, Paris, Pedone, 1953, in-8°, 338 pages, dont un appendice, quinze annexes et une bibliographie.

L'auteur étudie dans tous ses détails comment a évolué l'idée d'une juridiction pénale internationale depuis la guerre de 1914 jusqu'à nos jours, pour en arriver à la Convention des Nations Unies sur le génocide et aux différents travaux de la Commission du droit international.

Celle-ci a donné un avis favorable quant à l'opportunité et à la possibilité de créer un organisme judiciaire international; toutefois, le projet de statut pour une cour criminelle internationale n'est qu'un compromis boiteux; c'est ainsi que la cour ne pourra entreprendre aucun procès sans l'assentiment de l'Assemblée des Nations Unies. Mais la nécessité d'un tel organisme étant aujourd'hui reconnue par tous, est-il possible de faire passer cette idée sur le plan des réalités? C'est là une question d'opportunité. En tout cas, les juristes ainsi que les dirigeants des différents pays ne sont pas encore unanimes, certains affirmant qu'il y aurait violation de la souveraineté nationale, alors que, presque par définition, l'ordre interétatique exclut la conception de la souveraineté absolue. En fait, la création d'une juridiction pénale internationale implique une révision de la Charte des Nations Unies — révision qui reste problématique aussi longtemps que le droit de veto peut intervenir. Il faut, toutefois, espérer qu'en 1954, lors de la neuvième session de l'Assemblée générale, la sixième commission fera sien le projet conçu par le Comité de Genève; l'Organisation des Nations Unies doit trouver une solution à ce problème; sinon, il lui faudra, tôt ou tard, abdiquer sa fonction de gardienne de la paix.

TERRITOIRES NON AUTONOMES.

LOUWERS, O., *L'article 73 de la Charte et l'anticolonialisme de l'Organisation des Nations Unies*, Bruxelles, 1952, in-8°, 191 pages, dont quatre pièces annexes et une nomenclature des résolutions de l'Assemblée générale reproduites dans l'ouvrage. Institut royal colonial belge, section des sciences morales et politiques, *Mémoires*, t. XXIX, fasc. 2.

L'article 73 de la Charte des Nations Unies constitue le principal élément juridique de l'action anticolonialiste que mènent certains pays au sein des Nations Unies. C'est à la lumière de cette constatation que M. Louwers fait, dans une première partie, l'histoire de l'action de l'O.N.U. dans ce domaine jusqu'à la création, en 1949, d'un « comité spécial » établi pour une durée de trois ans, et qu'il étudie, dans une deuxième partie, les activités de ce comité entre 1949 et 1952. Enfin, dans une troisième partie, l'auteur s'attache d'abord à critiquer l'action de l'O.N.U. pour justifier ensuite, à l'aide de statistiques, l'action colonisatrice de la Belgique au Congo. Il démontre ainsi que l'interprétation extensive donnée à l'article 73 l'a été au mépris de la Charte; la meilleure preuve en est que, généralement, les puissances anticolonialistes se sont réfugiées dans des théories nouvelles auxquelles elles se sont efforcées de donner un semblant de valeur juridique.

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES.

LABERYRIE-MÉNAHEM, C., *Des institutions spécialisées. Problèmes juridiques et diplomatiques de l'administration internationale*. Paris, Pedone, 1953, in-8°, 163 pages. Préface de M. Pierre MENDÈS-FRANCE.

Le rôle des institutions spécialisées dans les relations internationales s'accroît constamment. Créées par des accords intergouvernementaux, mais comprenant des membres non étatiques, elles présentent, dans leur constitution et dans leur fonctionnement, une grande diversité. D'autre part, leur formule juridique se ressent quelquefois du fait qu'elles ont été mises sur pied par des techniciens. Bien qu'elles soient des organismes techniques à vocation universelle, leur fonctionnement est pourtant encore entravé par des considérations d'ordre politique, même quand il s'agit d'institutions aussi anciennes que l'U.P.U. et l'U.I.T.

Les institutions spécialisées sont des personnes nouvelles du droit public. Le heurt

de leurs privilèges et immunités avec la souveraineté des États pose de nombreux problèmes. Le statut des techniciens paradiplomates demande, en outre, à être fixé. Des modes simples et nouveaux d'engagements entre États se sont développés; les questions soulevées par la procédure de ces accords doivent être résolues. La codification de ce droit institutionnel s'impose. Elle devrait être entreprise par l'O.N.U.

III. INFORMATIONS DIVERSES

UNE CONFÉRENCE D'EXPERTS ORGANISÉE PAR L'UNESCO SUR LES CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'INDUSTRIALISATION ET LES PROBLÈMES URBAINS EN AFRIQUE

Septembre 1954

Cette conférence prendra la forme d'un stage d'études qui réunira quinze à vingt sociologues, ainsi que des administrateurs et des conseillers techniques ayant l'expérience des problèmes et des besoins de l'Afrique dans ce domaine; les participants exposeront et discuteront leurs vues sur les modalités et les aspects principaux de l'industrialisation et de l'urbanisation en Afrique, au sud du Sahara, compte tenu des différences de situation selon les régions.

Les rapports présentés à la conférence et les débats auxquels elle servira de cadre porteront notamment sur les principales conclusions déjà mises en lumière dans ce domaine, sur le caractère et la portée des nouvelles recherches qu'il apparaît maintenant nécessaire d'entreprendre et sur divers problèmes méthodologiques concernant notamment les travaux effectués sur le terrain et en laboratoire, ainsi que les statistiques. Les études et les discussions seront organisées en vue de la préparation et de la publication d'un volume destiné à donner un aperçu suffisamment complet de l'évolution et de l'importance théorique et pratique de ce genre de travaux.

A cette conférence seront invités à participer des chercheurs qui portent un intérêt constant à ces problèmes et qui sont en mesure de fournir au sujet de leurs méthodes et de leurs conclusions des rapports susceptibles d'être publiés par la suite. Des invitations seront également adressées, avec l'approbation de leur gouvernement, aux administrateurs et aux conseillers techniques capables de présenter des rapports ou de donner des avis à la conférence sur les besoins et les possibilités existant en matière de recherches, et sur l'usage qui peut être fait des conclusions des chercheurs, compte tenu du développement économique et social de telle ou telle région.

L'Unesco prendra à sa charge les frais de voyage et de séjour des participants, ainsi que les autres dépenses qu'ils pourront encourir et, au besoin, elle les aidera à préparer les documents qu'ils soumettront à la conférence. Sous réserve que cette dernière garde son caractère de réunion d'étude, que le nombre des participants reste assez restreint pour qu'ils puissent procéder en toute liberté à un large échange d'informations et de vues, et qu'un certain équilibre soit assuré entre les représentants des différents territoires et des différentes disciplines, les demandes d'institutions ou de gouvernements désireux d'envoyer, à leurs frais, d'autres participants ou des observateurs seront, le cas échéant, prises en considération.

Étant donné qu'elle a pour but de favoriser les études comparatives en provoquant des échanges de vues sur les méthodes et les résultats des recherches en cours au sujet des problèmes sociaux que soulèvent les effets de l'industrialisation sur les communautés africaines, la conférence n'adoptera aucune résolution et ne formulera aucune recommandation qui sorte du domaine de la recherche. L'Unesco publiera un compte rendu des débats qui s'inspirera des communications présentées et des opinions exprimées; elle espère ainsi permettre à tous ceux qui s'intéressent au développement et à l'application de ce genre de recherches de tirer parti des travaux de la conférence.

Celle-ci sera organisée en accord avec le professeur Daryll Forde, de l'Université de Londres, directeur de l'Institut international africain, qui a récemment dirigé, au nom de l'Institut, l'enquête sur le terrain entreprise sous les auspices de l'Unesco et consacrée

aux répercussions sociales de l'urbanisation à Stanleyville (Congo belge). Parmi les documents distribués aux membres de la conférence figureront une analyse de l'évolution récente de l'Afrique sur le plan industriel et différentes études sociales connexes élaborées par l'Institut international africain, ainsi que le rapport préliminaire sur les recherches entreprises à Stanleyville.

Il conviendra de déterminer, bien avant la date de la réunion et en accord avec les futurs participants, les sujets et les aspects du problème sur lesquels porteront les débats. Leur nombre sera limité par le temps disponible; il paraît en effet préférable d'examiner à fond quelques points plutôt que d'en passer en revue un grand nombre superficiellement. Le choix sera conditionné, dans une large mesure, par les préférences et les compétences spéciales des participants, mais on espère que le sujet sera néanmoins traité de façon aussi complète que possible, tant au point de vue des différents territoires intéressés que de celui des diverses formes d'industrialisation et d'urbanisation.

Les communications et les débats devront porter notamment sur les aspects suivants du problème :

1. *Démographie :*

- a) Structure démographique des communautés urbaines et de leurs « réservoirs » ruraux.
- b) Facteurs biologiques et culturels qui exercent une influence sélective au cours des migrations de la campagne vers les villes et en ce qui concerne la composition des collectivités en voie de constitution.
- c) Problèmes méthodologiques posés par la réunion et l'analyse des données démographiques.

2. *Différents types de structure sociale et économique existant dans le cadre des agglomérations urbaines et facteurs intervenant dans leur développement et leur différenciation :*

- a) Différentes catégories d'occupations et rapports de ces occupations avec 1^o le stade de développement technique atteint par l'industrie; 2^o les pressions économiques extérieures; 3^o les valeurs reconnues par les groupes sociaux existants, y compris le groupe des chefs d'entreprise et les administrations et services publics.
- b) Rôle des formes préindustrielles du processus de constitution des sociétés, cohésion et désintégration sociales dans les communautés urbaines.
- c) Modification de la structure sociale et notamment modification du rôle de la famille, de la parenté, des voisins et de la hiérarchie sociale.
- d) Mobilité sociale et influence des titres et critères nouveaux sur l'acquisition du prestige au sein des groupes sociaux.
- e) Mesure dans laquelle les différents groupes de population arrivent à s'intégrer dans le cadre de divers types d'activité.

3. *Modification des valeurs culturelles dans les communautés urbaines et industrialisées :*

- a) Problèmes méthodologiques que pose la détermination des valeurs et des mobiles dans les sociétés tribales et urbaines d'Afrique; adaptation de tests psychologiques à l'intention de populations illettrées et semi-illettrées; analyse des données recueillies sur place au cours d'observations et d'interviews.
- b) Domaines où l'assimilation des valeurs occidentales est possible, et méthodes d'assimilation utilisables; facteurs variables agissant sur les différents groupes de population; divergences entre les buts; possibilités de changement; rôle des établissements d'enseignement proprement dits et des autres types d'institutions éducatives.
- c) Caractère et diversité des systèmes de valeurs actuellement en vigueur parmi les populations africaines.
- d) Importance symbolique 1^o des comportements traditionnels; 2^o des comportements occidentaux; et nouvelles différenciations sociales qu'ils traduisent.
- e) Portée et nature des diverses phases du processus d'assimilation des valeurs occidentales, considérées dans leurs rapports avec la situation économique et sociale.
- f) Conflits de valeurs et répercussions de ces conflits sur la solidarité sociale, l'assiduité dans le travail et la coopération sociale.

4. *Évaluation comparative des conditions matérielles de travail et d'existence et des attitudes adoptées à cet égard :*

Le problème consiste ici à recueillir des données objectives et susceptibles de faire l'objet de comparaisons sur les conditions de vie dans les communautés tribales et urbaines en ce qui concerne : l'effort des travailleurs; l'évaluation objective et subjective de la sécurité économique; et les incapacités et les récompenses d'ordre psychologique.

La conférence durera six jours, à la fin de septembre et au début d'octobre. Des mesures sont actuellement prises en vue de l'organiser dans une localité africaine appropriée.

LA CONFÉRENCE SUR LES RELATIONS RACIALES CONSIDÉRÉES A L'ÉCHELLE MONDIALE

Honolulu, 28 juin - 23 juillet 1954

Une conférence sur les relations raciales considérées à l'échelle mondiale doit se tenir à Honolulu du 28 juin au 23 juillet 1954, sous les auspices de l'Université des îles Hawaii, de l'Université de Californie et de l'Université de Chicago. Cette conférence est subventionnée par la Fondation Ford et par la Fondation McNerny d'Honolulu.

Les participants, dont le nombre est limité à trente, seront des hommes de science choisis parmi les meilleurs théoriciens des relations raciales, et des experts connaissant à fond la question telle qu'elle se pose dans différentes parties du monde. Ils ne se borneront pas à rassembler les observations concrètes indispensables, et à analyser les relations raciales dans différentes régions; ils s'efforceront aussi de mettre au point un ensemble de principes théoriques en vue des recherches futures, en tenant compte de la portée mondiale et de l'importance capitale des problèmes considérés.

Le comité d'organisation de la conférence est composé de MM. Robert Redfield (de l'Université de Chicago), Herbert Blumer (de l'Université de Californie) et Andrew W. Lind (de l'Université des îles Hawaii).

NOUVELLES DE L'AMÉRIQUE LATINE ¹

RÉUNION AU BRÉSIL DU CONGRÈS INTERNATIONAL DES AMÉRICANISTES.

Le prochain Congrès international des américanistes se tiendra à São Paulo (Brésil), du 23 au 28 août 1954, sous le patronage du Comité du quatrième centenaire de la ville de São Paulo. Ses travaux porteront notamment sur les questions et sujets suivants : ethnologie, archéologie, linguistique et anthropologie physique de l'Amérique; histoire de la découverte et de la colonisation de l'Amérique; études sur la personnalité des Indiens; problèmes que pose l'évolution culturelle en Amérique; études africano-américaines; études sur l'origine des espèces végétales utiles de l'Amérique.

Toutes les institutions scientifiques qui s'intéressent aux études américanistes sont invitées à se faire représenter. Les communications présentées devront pouvoir se lire

1. Extraits de *Ciencias sociales*, publié par le département des sciences sociales de l'Union panaméricaine.

en moins de vingt minutes; le titre et le résumé de chacune d'elles doivent être envoyés à São Paulo avant le 31 mai 1954.

Le comité d'organisation du congrès est composé comme suit : président, M. Herbert Baldus; premier secrétaire et trésorier, M. Antonio Rubbo Muller; deuxième secrétaire, M. Harald Schultz; conseillers, MM. Paulo Duarte et Plinio Ayrosa. Toute la correspondance se rapportant au congrès doit être adressée à M. A. R. Muller, Escola de Sociologia e Política, Largo de S. Francisco 19, São Paulo, Brésil.

RÉUNION AU BRÉSIL D'UN CONGRÈS INTERNATIONAL DU FOLKLORE.

La direction de l'Institut brésilien pour l'éducation, la science et la culture a convoqué, conjointement avec le Comité du quatrième centenaire de la ville de São Paulo, un Congrès international du folklore, qui se tiendra dans cette ville, du 16 au 22 août 1954. Ce congrès coïncidera avec la présentation de groupes folkloriques des différents États du Brésil et avec une exposition d'art populaire américain.

M. Renato Almeida y Rossini Tavares de Lima sera chargé de la majeure partie des travaux préparatoires du congrès. Toute la correspondance se rapportant au congrès doit être adressée au Palacio Itamaraty, rua Marechal Floriano, 196, Rio de Janeiro, Brésil.

A l'ordre du jour figurent les questions suivantes : caractéristiques du fait folklorique; folklore et éducation de base; musique folklorique et populaire; folklore comparé; collaboration internationale des folkloristes.

LIVRES REÇUS

- ACADEMIA INTERAMERICANA DE DERECHO COMPARADO E INTERNACIONAL, *Cursos monográficos*, vol. III : *La Declaración Universal de Derechos del Hombre : trabajos del seminario efectuado en La Habana por la Unesco y la Academia Interamericana de Derecho Comparado e Internacional*, 4-16 de agosto de 1952, La Havane, 1953, 347 pages.
- ALLEN, Frederick Lewis, *Le grand changement de l'Amérique (1900-1950)*, traduit de l'américain par Roger Blondel, avec une préface d'André Siegfried, Paris, Amiot-Dumont, 1953, 295 pages.
- BANERJEE, D. N., *The future of democracy and other essays : studies in political theory and practice*, Calcutta, A. Mukherjee & Co Ltd., 1953, 228 pages.
- BENTWICH, N., *The rescue and achievements of refugee scholars : the story of displaced scholars and scientists, 1933-1952*, avec une introduction de lord Beveridge et une postface de A. V. Bill, La Haye, Martinus Nijhoff, 1953, xiv + 107 pages.
- BERNOT, L., et BLANCARD, R., *Nouvelle, un village français*, publié avec le concours de l'Unesco, Paris, Institut d'ethnologie, 1953, vii + 447 pages.
- BUCHANAN, W., et CANTRIL, H., avec la collaboration de V. van S. Zerega, H. Durant, J. R. White, *How nations see each other : a study in public opinion*, préparé sous les auspices de l'Unesco, Urbana, University of Illinois Press, 1953, vii + 220 pages.
- CENTRE EUROPÉEN D'ÉTUDES DE POPULATION, *Études européennes de population : main-d'œuvre, emploi, migrations, situations et perspectives*, Paris, Institut national d'études démographiques, 1954, 438 pages.
- CLEMENS, R., VOSSE-SMAL, G., et MINON, *L'assimilation culturelle des immigrants en Belgique : Italiens et Polonais dans la région liégeoise*, Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1953, x + 389 pages.
- CRANE, R. I., *Aspects of economic development in South Asia*, avec un supplément, *Development Problems in Ceylon*, par B. Stern, New York, Institute of Pacific Relations, 1954, 138 pages.

- DAY, B., *Le Canada et les droits de l'homme : le concept des droits de l'homme dans la politique étrangère et la constitution du Canada*, avec une préface de J. J. Chevallier, Paris, Librairie du recueil Sirey, 1953, 154 pages.
- DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE, *La huitième assemblée générale des Nations Unies*, Paris, 1953, 140 pages.
- GREENE, K. R. C., *Institutions and individuals : an annotated list of directories useful in international administration*, Chicago, Public administration Clearing House, 1953, vi + 215 entries.
- International Economic Papers*, n° 3, traductions préparées pour l'Association internationale de science économique, sous la direction de A. T. Peacock, R. Turvey et E. Henderson, avec une subvention de l'Unesco, Londres et New York, Macmillan, 1953, 255 pages.
- JACQUEMYS, G., *Épargne et investissements*, Bruxelles, Institut universitaire d'information sociale et économique, 1953, 84 pages.
- KOGEKAR, S. V., et APPADORAI, A., *Political science in India*, Delhi, Premier Publishing Co., 1953, 110 pages.
- PERRY, R. B., *Realms of value: a critique of human civilization*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1954, xii + 497 pages.
- ROUGEMONT, Denis de, *La Confédération helvétique*, avec une introduction de Lucien Febvre, Monaco, Éditions du Rocher, 1954, 183 pages. (Collection *Profil des Nations*, publiée par la Conférence permanente des hautes études internationales, avec le concours de l'Unesco.)
- SEGURA, F., *Introduction to the doctrine of economic humanism*, publiée par l'auteur, Barcelone, 1953, 64 pages.
- Studies in Chinese Thought*, publié sous la direction de A. F. Wright, The American Anthropological Association, Chicago, University of Chicago Press, 1953, viii + 315 pages.
- Villes et campagnes : civilisation urbaine et civilisation rurale en France*, recueil publié sous la direction et avec une introduction de G. Friedmann, Paris, Armand Colin, 1953, xxiv + 480 pages.
- Western civilization, II : Chapters in Western civilization*, publié sous la direction du Contemporary Civilization Staff of Columbia College, New York, Columbia University Press, 1954, 516 pages.
- WOYTINSKY, W. S., et WOYTINSKY, E. S., *World population and production : trends and outlook*, New York, The Twentieth Century Fund, 1953, LXXII + 1.268 pages.

IV. TRIBUNE LIBRE

L'INDIVIDU ET LA SOCIÉTÉ

par M. GINSBERG

Il est de bon ton de dire que la vieille antithèse entre l'individu et la société est désormais périmée. Pourtant, la fréquence même avec laquelle on la rejette montre qu'elle est loin d'être abandonnée. Son influence persistante se manifeste dans les controverses actuelles sur le rôle de la psychologie dans l'explication des phénomènes sociaux, dans la nouvelle antithèse entre la culture et la personnalité, ou entre le caractère individuel et le caractère social. Elle se manifeste surtout dans les discussions politiques, où elle prend la forme d'une opposition entre le bien de l'individu et celui de l'État. On nous répète que la cause profonde des conflits dans le monde actuel réside dans la lutte entre deux idéaux opposés : celui qui place dans l'individu la valeur suprême, et celui qui subordonne le bien de l'individu à celui de la collectivité. S'il semble qu'à l'origine le mot « individualisme » ait été forgé par opposition explicite à « socialisme », la renaissance de l'individualisme à notre époque est souvent dirigée contre le « totalitarisme ». Dans un cas comme dans l'autre, on admet comme postulat que les deux solutions opposées sont les seules possibles et qu'il n'existe pas de moyen terme.

Ces problèmes sont bien faits pour être discutés au cours d'un colloque international. Je ne veux pas dire que les théories sociales et politiques épousent les contours des frontières nationales, mais plutôt que les questions impliquées et les termes employés pour les décrire varient considérablement suivant les pays et les époques et appellent, de ce fait, des études comparatives. Partout, dans le monde actuel, on peut déceler une double évolution : d'une part, vers l'écroulement des structures sociales anciennes et, par suite, vers la libération de l'individu, et, d'autre part, vers un accroissement énorme des pouvoirs de la collectivité, qui de plus en plus assume des attributions autrefois exercées par l'individu, par la famille ou par des groupements divers. En d'autres termes, il s'opère une transition entre deux conceptions des droits : dans l'une, les droits sont inhérents à la personne humaine et imposent une limite à la loi ; dans l'autre, ils définissent des rapports sociaux et servent ainsi de fondement à la loi. Comment fonder la liberté sur la loi et la loi sur la liberté ? Tel est le problème permanent. Les mesures prises pour le résoudre — ou pour empêcher qu'il soit résolu — varient considérablement, suivant les conditions historiques. Il est donc inévitable que des mots tels que « libéralisme », « individualisme », « démocratie », « socialisme », « collectivisme » aient eu et continuent à avoir des sens très différents.

Dans la présente étude, je considérerai seulement l'antithèse entre la société et l'individu. Il convient d'abord de distinguer les différents sens qui ont été donnés au mot « individualisme ». En anglais, d'après l'*Oxford dictionary*, ce mot aurait été employé pour la première fois par Henry Reeve en 1840 dans

sa traduction de l'ouvrage de Tocqueville *De la démocratie en Amérique*. Reeve indique qu'il emprunte le mot au français, faute d'équivalent anglais. Tocqueville utilise ce mot pour désigner l'attitude d'esprit qui amène chaque membre de la collectivité à « s'isoler de la masse de ses semblables... de telle sorte qu'... il abandonne volontiers la... société à elle-même ». « L'individualisme, écrit-il, est d'origine démocratique, et il menace de se développer à mesure que les conditions s'égalisent¹. » Dans ce sens, le mot « individualisme » exprime un sentiment, ou une attitude, et non une théorie cohérente. Il est utilisé dans un sens à peu près analogue par les nombreux écrivains allemands qui voient dans l'individualisme un des traits du caractère national allemand. Par ce mot — ou par les mots voisins « particularisme » et « subjectivisme » — ils désignent certains traits ou certaines qualités, tels que la tendance à l'introversion, la soif d'indépendance ou l'impatience des contraintes extérieures, l'affirmation du moi devenant obstination et égocentrisme².

En tant que théorie, l'individualisme peut prendre trois formes : politique, sociologique et méthodologique. C'est sous la forme politique qu'il a exercé la plus grande influence. Il consiste alors essentiellement à affirmer que le bien de l'État réside dans le bien-être et la libre initiative de ses membres, et que le meilleur moyen de l'assurer est de laisser chaque individu réaliser son propre bien à sa propre façon, l'intervention de l'État étant réduite au minimum. L'individualisme sociologique considère la société comme un agrégat d'individus qui n'ont entre eux que des relations purement extérieures. Il s'explique surtout par contraste avec certaines formes de la théorie organique de la société, d'après lesquelles celle-ci serait un tout original, différent de la somme de ses éléments individuels. En méthodologie, l'individualisme n'a pas besoin de souscrire à l'avance — bien qu'il le fasse souvent — à une théorie particulière de la nature de la société ou des fins de l'action politique. Il insiste pour que, dans l'étude des phénomènes sociaux, on parte des actions individuelles et pour que l'on considère les ensembles sociaux comme des complexes de rapports sociaux, résultant du comportement des individus dans la mesure où celui-ci traduit une attraction ou une répulsion à l'égard d'autres individus.

Historiquement, ces trois formes d'individualisme se trouvent souvent associées. Ceux qui veulent réduire l'intervention de l'État au minimum nécessaire pour que chaque individu puisse réaliser son propre bien à sa façon ont tendance à concevoir la société comme un agrégat d'individus autonomes, qui restent autonomes en dépit des rapports existant entre eux. Sur le plan métaphysique, les mêmes penseurs se font souvent les champions de l'atomisme. En méthodologie, les individualistes regrettent parfois la conception atomiste, mais ils semblent croire que leurs postulats méthodologiques et leur individualisme politique sont nécessairement liés. En fait, l'histoire de la pensée sociale montre au premier coup d'œil qu'il n'existe pas d'association complète entre ces différentes formes d'individualisme. Chez Hobbes, par exemple, l'individualisme sociologique va de pair avec l'absolutisme politique. Réciproquement, ceux qui revendiquent des pouvoirs étendus pour l'État ne sont pas nécessairement partisans d'une méthodologie « holistique » ou d'une théorie de la structure sociale dans laquelle l'individu est absorbé par la société; il suffit pour s'en convaincre de comparer les points de vue de deux penseurs aussi libéraux que Green et Hobhouse.

1. Volume I, livre II, chap. 2.

2. Voir mon étude « German Views of German Mentality » dans *Reason and unreason in society*, chap. VIII.

En méthodologie, l'antithèse entre la société et l'individu devient l'opposition entre la conception « holistique » et la conception « composite ». Dans la première, une société apparaît comme un tout ; dans la seconde, elle est reconstruite à partir d'éléments « intelligibles ». En fait, ceux qui s'attaquent à la conception « holistique » partent en guerre contre des moulins à vent.

Je ne connais pas de sociologue qui ait étudié une société moderne comme un tout. Ceux qui sont allés le plus loin dans cette voie sont sans doute Durkheim et ses disciples. Mais, s'ils parlent beaucoup de « la société », ce qu'ils étudient en fait, ce sont les variations de différents groupes de faits sociaux, en fonction les uns des autres ; par exemple, les variations du taux de suicide en fonction de la religion ou de la structure de la famille. Ils en déduisent que les caractéristiques du groupe — par exemple le degré d'intégration ou de contrôle social — permettent probablement d'expliquer les variations constatées. Lorsque Halbwachs¹, dépassant les généralisations de Durkheim, rattache le taux de suicide au « genre de vie » urbain et rural, il le fait, je présume, parce qu'il pense que l'organisation religieuse et la vie familiale sont, l'une et l'autre, affectées par le degré de complexité caractéristique de la vie urbaine ou rurale. Je ne m'occuperai pas de rechercher ici s'il parvient ou non à le démontrer. Mais je ne vois, en principe, aucune objection à ce qu'on attribue aux groupes des caractéristiques telles que la complexité ou la « complication », à condition de bien définir ce qu'on entend par là. Le fait d'attribuer des caractéristiques aux groupes ne signifie nullement qu'on les considère comme des entités existant indépendamment des individus qui les composent. Je doute que les sociologues français eux-mêmes puissent être considérés comme des partisans de la tradition « réaliste » ou « essentialiste » en philosophie. Dans le cas de penseurs tels que Hobhouse, cette assimilation serait parfaitement absurde.

L'exposé le plus complet de la conception individualiste se trouve dans les ouvrages du professeur Hayek. Celui-ci part du principe que « pour comprendre les phénomènes sociaux, il n'existe pas d'autre moyen que de commencer par comprendre les actions individuelles, dirigées vers les autres et inspirées par le comportement que l'on attend des autres² ». « La tâche des sciences sociales consiste à classer les types de comportement individuel que nous pouvons comprendre³. » Le sens donné ici au mot « comprendre » n'est pas clair. Nous sommes censés « comprendre » les actes des autres par analogie avec ce qui se passe dans notre propre esprit. L'objet des sciences sociales est de mettre au point une classification de types de comportement « intelligible », et de reconstituer les formes modèles des rapports sociaux, d'après la réalité qui nous entoure. La science économique, par exemple, consiste à classer les options rendues nécessaires par la pauvreté des moyens dont nous disposons pour atteindre nos fins. Nous voyons alors qu'un même moyen peut servir à plusieurs fins, qu'une même fin peut être atteinte par plusieurs moyens, que différents moyens peuvent être nécessaires pour atteindre une fin donnée, etc. On obtient ainsi une sorte de logique du choix, qui peut nous servir à interpréter les situations où nous nous trouvons.

Je ne suis pas compétent pour dire si c'est bien en cela que consiste l'analyse

1. *Des causes du suicide.*

2. *Individualism: true and false*, p. 8.

3. « The facts of the social sciences », *Ethics*, vol. LIV, octobre 1943, p. 8.

économique. Certains économistes reconnaissent assurément les limites de la conception individualiste. Le professeur Frank H. Knight souligne, par exemple, que « l'individu ne constitue pas une donnée et la politique sociale ne devrait pas le traiter comme tel ». La capacité de production et les goûts de l'individu dépendent du niveau du groupe dont il fait partie. La société qui se comporte comme une unité en politique intérieure et extérieure constitue, d'après le professeur Knight, un complexe d'institutions, de traditions, de connaissances, de croyances et d'intérêts communs, plutôt qu'un ensemble organisé d'individus. De même, les rivalités internationales sont incompréhensibles si l'on ne tient pas compte des inégalités et des différences de niveau culturel qui existent entre les États et entre les régions. « Les valeurs essentielles de la vie constituent l'enjeu de la partie engagée sur le plan social, et cette partie se poursuit sans interruption, génération après génération, les joueurs se renouvelant constamment¹. »

Quoi qu'il en soit en ce qui concerne la science économique, je ne connais aucun exemple d'enquête sociologique conduite suivant les principes du professeur Hayek. C'est la « *verstehende Soziologie* » de Max Weber et de ses disciples récents qui semble s'en rapprocher le plus. Mais il est fort douteux que les méthodes décrites par Weber correspondent exactement à celles qu'il a effectivement employées dans ses enquêtes. Ses études sur le capitalisme, la stratification sociale et l'esclavage dans l'antiquité ne se présentent nullement comme des analyses d'intentions individuelles. Si la sociologie a pour objet de comprendre ou d'interpréter le comportement social, en ce sens qu'elle doit indiquer l'intention ou *Sinn* de l'agent, alors la plus grande partie des travaux de Weber n'a pas un caractère sociologique.

Quoi que nous puissions penser de l'œuvre de Weber, il est facile de voir qu'en règle générale les enquêtes sociologiques ne suivent nullement le modèle qu'il a tracé. Prenons, par exemple, le problème des causes de la répartition inégale des richesses. Pour expliquer cette inégalité, il faut pour le moins considérer : *a*) les variations du droit et de la coutume, notamment en matière de succession (droit d'aînesse, légitimité, liberté de disposer de ses biens par testament); *b*) l'endogamie de classe : l'inégalité serait moins grande si les enfants des riches épousaient ceux des pauvres; *c*) le nombre des enfants et les variations du taux de fécondité; *d*) les inégalités de l'épargne, elle-même fonction de l'importance du revenu; *e*) les bons et les mauvais placements; *f*) la plus ou moins grande prévoyance des individus, et les différences d'aptitude, dues elles-mêmes à des causes complexes, à la fois individuelles et sociales. On voit qu'une telle enquête porte essentiellement, non pas sur les intentions des individus, mais sur les relations de structure et la façon dont elles affectent les individus. Il en sera de même pour toute étude des phénomènes sociaux de masse. Ajoutons que, du point de vue de l'individualisme méthodologique, les institutions sont le produit des effets combinés des actions individuelles. Or ces effets ne peuvent être compris, au sens où on l'entend dans cette théorie, puisqu'ils sont supposés opérer en l'absence de tout dessein. Les lois fondamentales de la sociologie seraient, me semble-t-il, dans cette conception, les lois de l'interaction des esprits individuels, et, si ces lois doivent nous permettre de comprendre les phénomènes sociaux, il ne peut s'agir que d'une compréhension essentiellement différente de celle qui consiste à saisir intuitivement les intentions des individus.

1. *Freedom and reform*, p. 383-384.

Il est intéressant de noter que ceux qui donnent pour objet aux sciences sociales de classer les types de comportement individuel que nous pouvons « comprendre » ne font aucun usage de la psychologie. Pour « comprendre », nous dit-on, il n'est pas besoin d'explorer à fond les mobiles humains. Nous nous référons aux mobiles qui nous sont familiers parce qu'ils déterminent nos propres actions, et nous interprétons les actions des autres par analogie. Une action est immédiatement « intelligible » si elle correspond à ce que nous aurions fait dans des circonstances analogues. Mais il semble que l'on veuille aller plus loin : nous devons pouvoir « en principe », en nous fondant sur la connaissance que nous avons de notre propre esprit, établir une classification complète de toutes les formes possibles de comportement intelligible. Il est intéressant de se demander quelle connaissance on peut avoir, par exemple, des formes possibles d'amour ou de haine, uniquement d'après ce qu'on sait de son propre esprit. Je crains qu'il n'y ait là une confusion entre « intelligible » au sens de « pouvant s'expliquer par l'emploi conscient de certains moyens en vue de certaines fins, en l'absence de toute émotion ou autre cause de perturbation » et « intelligible » au sens de « pouvant être attribué à un mobile qui nous est familier par notre propre expérience ». Dans la première interprétation, on peut penser arriver, en effet, par voie de déduction, à établir une classification; dans la seconde, on s'expose à commettre les pires erreurs en se fondant uniquement sur ce que l'on croit comprendre de ses propres processus mentaux.

Dans tous les cas, on établit une distinction rigoureuse entre les sciences sociales et la psychologie, ce qui est une faute. Dans certaines branches de la sociologie — en criminologie, par exemple — l'analyse psychologique est indispensable. Pour l'étude de la religion ou de la morale, considérées en tant que forces sociales, il serait absurde d'ignorer délibérément l'apport de la psychologie. L'analyse psychologique peut aussi nous aider à comprendre le fonctionnement des institutions, y compris les institutions économiques. Il serait tout à fait arbitraire de limiter la « compréhension » à ce qui peut être compris directement et spontanément par introspection.

Le postulat fondamental de la « *verstehende Soziologie* » et de la « *verstehende Psychologie* » semble être que les processus mentaux sont, pour une raison ou pour une autre, plus aisément intelligibles que les données extérieures. Mais cela revient à confondre le familier et l'intelligible. Il n'existe pas de sens intérieur qui permette d'établir, par intuition directe, des rapports entre les faits mentaux. Les rapports que l'on établit entre ces faits ne sont que des généralisations empiriques et n'ont pas plus de valeur que ceux que l'on établit entre les faits extérieurs en procédant de la même façon. Je puis m'imaginer comprendre le comportement d'une personne qui en frappe une autre dans un moment de colère. Cela veut dire simplement que ce comportement m'est familier, parce que j'en ai fait moi-même l'expérience. Le rapport existant entre la colère et ses stimuli n'a aucun caractère de nécessité; il est, en fait, difficile à déterminer même empiriquement, comme le montre l'étude expérimentale de la relation frustration-agression. Des généralisations telles que « les malheureux envient les riches » ou « ceux qui se sont déshonorés ont tendance à déprécier les valeurs supérieures ¹ » ne sont pas, en réalité, plus intelligibles que l'affirmation : « la syphilis entraîne la paralysie générale ». Nous nous imaginons « voir » la relation dans le

1. JASPERS.

premier cas, mais l'existence de cette relation ne correspond nullement à une nécessité logique. Ceux pour qui certains aliments sont « tabous » éprouveront du dégoût à leur seule vue. Pourtant ce dégoût est provoqué par la tradition et n'est pas immédiatement compréhensible pour quiconque a été élevé dans une tradition différente. Pour comprendre la relation existant dans ce cas, une étude sociologique des « tabous » est nécessaire.

Il est vrai que, dans certaines branches de la recherche sociale, on peut légitimement considérer l'individu et ses mobiles comme une donnée. Il n'y a pas lieu, par exemple, de critiquer les économistes qui procèdent ainsi. Mais, en sociologie et en psychologie comparées, l'individu ne peut pas être tenu pour une constante. Le problème consiste à déterminer comment les tendances inhérentes à l'esprit humain affectent les relations entre individus et, réciproquement, comment les relations sociales réagissent sur l'esprit humain, accentuant ou modifiant ses tendances inhérentes. C'est là que se présente, dans la théorie sociale, une difficulté majeure. Les termes psychologiques que nous utilisons pour décrire la collectivité (volonté, esprit, intention, bien-être, etc.) sont empruntés à la vie individuelle, ce qui nous amène à considérer le groupe comme un simple agrégat d'individus et à voir dans la volonté commune de la société ou dans l'intention sociale la somme ou le produit des volontés individuelles. Par réaction contre cet individualisme excessif, on tend à tomber dans l'excès inverse et à considérer la société comme un tout organique nouveau, existant indépendamment des individus qui la composent ou absorbant complètement ces individus. Des années de controverse ont montré qu'aucune de ces deux conceptions extrêmes n'est soutenable¹.

Il ressort de ces controverses, malgré certaines différences de vocabulaire, que les individus doivent être considérés comme étant à la fois autonomes et interdépendants. Génétiquement, chaque individu est unique. Certes, il hérite de ses ancêtres les éléments constitutifs de sa personnalité, mais il aborde la vie avec une combinaison de gènes qui lui est propre. De plus, à mesure qu'il se développe, il réagit sélectivement à son milieu, d'où il résulte qu'il n'existe pas deux individus ayant rigoureusement le même milieu. Ces conclusions sont, je crois, nettement corroborées par de multiples enquêtes sur le rôle respectif des facteurs héréditaires et mésologiques dans la détermination du comportement. De plus, les relations entre individus, dans un même milieu, sont beaucoup plus complexes et intimes que celles que suppose la simple croissance organique. Elles forment la substance même du moi. Pour les comprendre, il est nécessaire d'avoir une théorie des relations considérées du point de vue intérieur. Le caractère de l'individu est façonné par ses relations avec les autres, et réciproquement les relations résultent des caractères individuels. L'amour, la haine, le respect, l'orgueil, la vanité font partie du moi en tant que processus ou dispositions intérieurs, mais ils exigent nécessairement les autres pour se satisfaire ou s'exprimer. Le moi est donc constitué en grande partie par les relations avec les autres. Pourtant, à cet égard encore, chaque individu est unique et, dans une certaine mesure, autonome puisque son complexe de relations sociales lui est propre, au même titre que la combinaison de gènes avec laquelle il a abordé la vie.

Le degré d'autonomie individuelle est d'autant plus difficile à déterminer que l'individu appartient à plusieurs groupes différents. Les groupes peuvent

1. Voir : MACIVER, *Community*, et les ouvrages de L. T. HOBHOUSE, notamment *Social development* et *The metaphysical theory of the State*.

être considérés comme des complexes de relations ayant une certaine consistance et une certaine permanence et se cristallisant en institutions. On peut les concevoir comme des cercles excentriques ou intersécants. L'individu est à la fois membre d'une famille, d'une collectivité locale, d'une association professionnelle, d'une église, d'une nation, d'un État, d'une aire linguistique ou culturelle. Ses relations avec ces divers groupes exercent sur son caractère des influences plus ou moins profondes, plus ou moins puissantes, et qualitativement différentes. Ces groupes eux-mêmes ne sont pas fixes; ils sont constamment en mouvement et en transformation. Plus les groupes sont divers, plus leurs membres sont mobiles, et plus s'accroît le nombre des réactions sélectives possibles, donc la diversité des caractères individuels. Si l'individu est en grande partie constitué par ses relations sociales, il existe par conséquent chez chacun un fonds d'individualité unique, personnel et, en fin de compte, inexprimable et incommunicable.

Il découle de ces considérations qu'aucun des termes employés jusqu'ici pour décrire les sociétés ne peut être considéré comme approprié. La question de savoir si la société est ou n'est pas la somme des individus qui la composent n'a aucun sens. Des relations complexes, personnelles, mettant en jeu les processus mentaux ne sont pas des grandeurs comparables. On ne peut additionner l'amour de A pour B, l'amour de B pour A, et retrancher de la somme la haine de A ou de B pour C. De même, l'influence de la vie de famille et celle de l'Église ou de l'État ne sont pas comparables. En fait, les individus sont pris dans un réseau de relations, de portée et d'intensité variables, dont certaines se renforcent, certaines se neutralisent et certaines s'opposent. Il semble qu'il n'existe rien d'analogue dans le monde matériel, et même dans le monde organique. L'analogie avec la conscience individuelle est plus marquée. Mais la théorie de la conscience collective ne résiste pas à la critique. Plusieurs consciences en relation les unes avec les autres ne forment pas une nouvelle conscience au sens où on l'entend d'un individu. Les sociétés possèdent une organisation mentale, mais ce ne sont pas des esprits. Ce sont des complexes relationnels, d'un genre particulier, ayant leurs caractéristiques propres.

Il en résulte d'importantes conséquences morales. En un certain sens, on est en droit de parler d'un bien social ou d'un bien commun, identifiable par la pensée mais non séparable en fait du bien individuel. On entend par là une forme de vie considérée comme bonne en tant que telle. Ainsi, on dira, par exemple, que telle forme de vie familiale est meilleure que telle autre. Autrement dit, il semblerait que l'on puisse qualifier de bonnes ou de mauvaises les relations entre personnes, et non pas seulement les personnes elles-mêmes. Mais, à vrai dire, c'est la vie des membres d'un groupe, dans leurs relations mutuelles, qui est bonne ou mauvaise, et non pas les individus indépendamment de leurs relations, ou les relations indépendamment des individus. Dire que le bien de la collectivité s'oppose au bien de l'individu, c'est dire soit que le bien d'une fraction de la collectivité est faussement présenté comme le bien de la collectivité entière, soit que le bien est associé à tort à des fins qui ne sont de nature à améliorer la vie de personne, soit enfin que certains individus s'arrogent le droit de décider de ce qui convient le mieux au reste de la société. Les conflits d'intérêts sont, bien entendu, fréquents, et, de plus, il est difficile d'établir un ordre de priorité ou de préférence entre différentes valeurs ou entre différents maux inévitables. Mais on ne fait qu'obscurcir la question en invoquant une prétendue opposition entre le bien des individus et le bien, mystérieusement différent, de la collectivité.

L'individualisme politique semble avoir été définitivement dépassé par le libéralisme et le socialisme libéral anglais. La force de l'individualisme réside dans la volonté de réduire la contrainte au minimum, et dans un profond respect de la liberté individuelle. Mais toute une école de penseurs, depuis J. S. Mill jusqu'à T. H. Hobhouse, J. A. Hobson, lord Lindsay, Ernest Barker et d'autres encore, ont montré que la liberté individuelle et le contrôle de l'État ne sont pas nécessairement deux notions opposées. « La liberté, dit Hobhouse, compte de nombreux ennemis en dehors de l'État, et c'est en fait par le moyen de l'État qu'elle peut les combattre ¹. » La législation anglaise a étendu les pouvoirs de l'État afin d'assurer aux individus une plus grande égalité des droits, notamment sur le plan économique, et de faire servir les ressources publiques à des fins d'intérêt commun : éducation, santé, allocation-chômage, etc. Cette extension des pouvoirs de l'État ne s'est traduite en aucun cas par une atteinte à la liberté individuelle. De même, le reproche si souvent adressé au socialisme libéral de sacrifier la liberté à l'égalité est dénué de tout fondement. Le problème de la liberté se pose parce que les hommes, du fait de leurs aptitudes innées ou de l'existence d'institutions injustes, n'ont pas tous un pouvoir égal. En l'absence de tout contrôle, seuls seraient libres ceux qui détiendraient un pouvoir excessif. Pour atteindre au maximum de liberté, il faut supprimer les inégalités de droit et empêcher qu'on abuse des inégalités de fait. Ainsi, la liberté et l'égalité, loin d'être incompatibles, sont inséparables. Tous les individus devraient avoir droit à une protection égale contre les abus du pouvoir, et tous devraient participer au contrôle du pouvoir collectif. La liberté exige la suppression ou l'atténuation des inégalités de pouvoir, et l'égalité apparaît ainsi comme la condition nécessaire de la liberté ².

Il est temps de faire la synthèse des considérations qui précèdent. En méthodologie, l'individualisme exprime l'opposition entre l'individu et la société en mettant l'accent sur le caractère intellectuel ou mental des faits sociaux; il en déduit que ces faits ne peuvent être connus que « de l'intérieur ». J'ai tenté de montrer que, dans la plupart des cas, les sociologues ne procèdent pas de la sorte. Ils s'intéressent aux relations structurelles dans leurs effets sur les individus ou les groupes. Dans la mesure où ils se préoccupent de la « signification » des processus sociaux, ils ne se contentent pas de les « comprendre » par la seule méthode introspective. Ils s'efforcent de déterminer la « fonction » que les institutions sociales sont destinées à remplir — pas toujours consciemment d'ailleurs — ou bien ils font appel à la psychologie, voire à la psychologie de l'inconscient. Mais la psychologie ne peut fournir l'explication ultime, ou première, des faits sociaux. Si les institutions sont le produit de l'esprit des hommes, réciproquement l'esprit des hommes est façonné par les institutions. A cet égard, la psychologie et la sociologie comparée se soutiennent mutuellement et aucune d'elles ne peut prétendre à une valeur indépendante.

En ce qui concerne la théorie de la société, l'idée que la société est un agrégat d'individus n'ayant entre eux que des relations extérieures et l'idée que la société est un « tout » mystique indépendant des individus qui la composent

1. *Elements of social justice*, p. 83.

2. Voir : E. F. CARRITT, *Ethical and political thinking*, p. 168 : « Ceux qui pensent que la liberté et l'égalité sont incompatibles admettent probablement que les institutions de leur époque et de leur pays — et notamment le régime de la propriété et des successions — sont à jamais inscrites dans la nature des choses et ne restreignent nullement la liberté de ceux qui en sont les victimes... Dans ce système sacré, le laissez-faire assure, par la grâce divine, le maximum de liberté, et si nous n'appliquons pas précisément ce système-là, la Providence nous conduira à la servitude. »

sont à rejeter l'une comme l'autre. Pour expliquer le caractère de l'individu, une théorie des « relations considérées du point de vue intérieur » est indispensable. Les structures sociales dans lesquelles se concrétisent ces relations ne peuvent pas s'expliquer par analogie avec le monde matériel ou avec le monde organique. Mais, si elles sont l'œuvre de l'esprit et ne subsistent que par l'esprit, elles ne sont pas elles-mêmes des esprits. Ce sont plutôt des structures mentales, possédant leurs caractéristiques propres. Les langues, les institutions, les systèmes juridiques, les arts ont leurs propres formes que l'individu trouve dans son héritage et auxquelles il lui faut s'adapter. Il ne se développe qu'en les assimilant, et il doit les utiliser même dans ses moments « créateurs ». Ainsi considérés, les individus apparaissent à la fois autonomes et interdépendants; mais ils le sont à des degrés divers selon le type de structure sociale et la nature de leurs relations avec cette structure.

En ce qui concerne l'individualisme politique et économique, l'expérience anglaise marque l'échec des tentatives faites pour trouver un principe permettant de délimiter exactement le domaine d'action de l'État. Le principe selon lequel la contrainte doit être utilisée uniquement pour limiter la contrainte a dû être élargi pour s'appliquer aux formes de contrainte rendues possibles par les inégalités de pouvoir, qui résultent elles-mêmes des inégalités de condition. On s'est rendu compte que, dans un régime de concurrence, tous les individus ne sont pas véritablement « libres et égaux », lorsqu'il s'agit d'accepter ou de refuser un contrat. Ainsi, on s'est trouvé amené à élaborer une législation restreignant et définissant la liberté en matière de contrats, fixant les conditions de travail et la rémunération des travailleurs. De même, le principe selon lequel « la liberté de chacun n'a de bornes que celles qui assurent aux autres la même liberté » s'est révélé inapplicable. Au lieu de « la même liberté », il faut dire « l'une quelconque des libertés faisant partie du système établi » — ce qui implique que chaque individu ne peut être autorisé à définir le bien commun ou le bien-être général absolument comme il l'entend.

De plus, comme l'a souligné lord Lindsay, les individualistes qui assimilent toutes les relations humaines à des contrats oublient qu'il y a dans l'industrie moderne un important élément d'administration et d'organisation qui n'a pas un caractère contractuel¹. L'expérience et la pensée anglaises ont apporté, je crois, à la théorie politique une contribution définitive, à laquelle de récentes réaffirmations du point de vue individualiste n'ont rien enlevé de sa valeur.

En ce qui concerne les rapports existant entre les différentes formes de la doctrine individualiste, répétons que ces formes sont loin d'être toujours associées. Celui qui croit à l'existence d'une conscience collective n'est pas nécessairement un partisan du totalitarisme.

Bosanquet² considère l'État comme l'expression de la volonté générale, mais il proscrit l'emploi de la contrainte par l'État, sinon « pour s'opposer à ce qui fait opposition à la liberté ». Mais la théorie de la volonté générale peut aussi servir à justifier le totalitarisme : c'est ainsi que, pour certains écrivains communistes, le parti communiste ou plutôt ses dirigeants ont pour mission d'interpréter la volonté générale, en d'autres termes de dire aux travailleurs ce qu'ils devraient vouloir ou ce qu'ils voudraient s'ils comprenaient leurs intérêts « véritables ».

1. Cf. « Individualism » dans *Encyclopædia of the social sciences*, vol. IV, p. 679.

2. *The philosophical theory of the State*.

Inversement, ceux qui se refusent à reconnaître l'individualisme méthodologique comme la principale méthode de recherche sociologique ne prennent pas parti pour autant en faveur d'une conception « holistique » de la société, ou d'une conception totalitaire de l'action politique. Ils se rendent bien compte de la complexité des relations humaines et du danger de la concentration des pouvoirs, mais ils n'admettent pas d'avoir à choisir entre un régime de concurrence « spontanée » et le contrôle universel de l'État. Il est étrange de voir les ennemis de ce qu'on appelle le « scientisme » proclamer avec tant d'assurance que toute forme de socialisme aboutit nécessairement au totalitarisme culturel et politique. Entre l'adaptation spontanée et le planisme intégral, il existe bien des solutions intermédiaires, bien des moyens de répartir les contrôles entre les organes centralisés et les organes non centralisés. Les décisions ne sauraient dépendre de considérations purement méthodologiques. On peut ajouter que le « scientisme » n'est pas propre aux partisans du planisme. En fait, les champions les plus fervents de l'individualisme politique et économique ont été les philosophes empiristes, qui sont aussi ceux qui ont le plus cherché à assimiler les méthodes des sciences sociales à celles des sciences exactes et naturelles. En tout cas, le « logicisme » ne représente nullement un progrès par rapport au « scientisme ». Les partisans d'un libéralisme social doivent se refuser à faire confiance au mystérieux processus de l'adaptation spontanée; mais ils ne prétendent nullement à l'omniscience. Au contraire, ils soutiennent que seule l'expérience peut nous apprendre quelles formes de contrôle et d'autorité sont de nature à promouvoir — ou à détruire — la liberté considérée comme un tout. Il ne faut pas attendre la solution de ces problèmes d'une « logique générale de la liberté », mais bien d'une connaissance tout à fait spéciale des conditions personnelles et collectives, politiques et extrapolitiques, d'une bonne planification.

CRITIQUE

revue générale
des publications
françaises
et étrangères

Directeur : GEORGES BATAILLE

« CRITIQUE » publie des études sur les plus importants ouvrages français et étrangers traitant des questions suivantes : littérature, beaux-arts, philosophie, religion, histoire, théorie politique, sociologie, économie, sciences.

Rédigée par les meilleurs spécialistes, « CRITIQUE » s'adresse à tous les intellectuels, à qui elle apporte chaque mois un condensé fidèle de la culture mondiale.

SOMMAIRE DU N° 81 : FÉVRIER 1954

GEORGES BATAILLE	Hors des limites.
BERNARD DORT	Marcel Jouhandeau : un itinéraire d'innocence.
CECILY MACKWORTH	Joyce Cary ou la recherche d'une stabilité nouvelle.
JEAN BAYET	Le phénomène religieux dionysiaque (II).
JEAN-YVES CALVEZ	Histoire et politique dans l'historiographie allemande.
JEAN STAROBINSKI	La médecine psycho-somatique.

NOTES

Notes diverses par : Benoît Hepner, Paul Jaffard, Louis Grodecki, Monique Nathan, Jean Piel.

Prix de vente au numéro : 180 francs.

<i>Tarif d'abonnement</i>	6 mois	1 an
France et Union française	1.000 fr.	1.900 fr.
Étranger	1.200 fr.	2.300 fr.

LES ÉDITIONS DE MINUIT

7, rue Bernard-Palissy, Paris-6^e

Tél. : LITré 17-16

UNION PANAMÉRICAINÉ

PUBLICATIONS :

CIENCIAS SOCIALES, bulletin bimensuel présentant les nouvelles tendances en sociologie. En stock, les numéros 9 à 20, approximativement chaque numéro 30 pages, l'exemplaire \$.15.

LA SOCIOLOGÍA EN LOS ESTADOS UNIDOS, 1900-1950, 1953, 85 pages, \$.30.

GUÍA DE INSTITUCIONES Y SOCIEDADES CIENTÍFICAS LATINO-AMERICANAS, 1951-1952. Cinq volumes ; le volume \$.15.

LA FILOSOFÍA LATINOAMERICANA CONTEMPORÁNEA, 1949, morceaux choisis de la littérature et de la pensée philosophiques des Amériques au xx^e siècle. Bibliographie étendue, 370 pages, \$1.50.

ESCRITORES DE AMÉRICA, collection contenant des morceaux choisis en espagnol et en portugais : Abraham Lincoln, \$.50; Carlos Arturo Torres, \$.35; José Martí, \$.50; Ruben Dario, \$1; Justo Sierra, \$1; Gómez Carrillo, \$.50; Poetas precursores del modernismo, \$.50; Machado de Assis, \$.50; Gabriel Rene-Moreno, \$1, et autres.

Également diverses publications à bon marché en français, en anglais, en espagnol et en portugais. Catalogue gratuit sur demande.

Prix en monnaie des États-Unis d'Amérique.

Pour les commandes, s'adresser à :

UNION PANAMÉRICAINÉ
Washington 6, D.C. , U. S. A.

REVISTA DE LA FACULTAD DE DERECHO DE MÉXICO

*Órgano de la Facultad de Derecho
de la Universidad Nacional Autónoma
de México*

Se publica trimestralmente, en números de 250 páginas.

Secciones que comprende:

DOCTRINA — RESEÑAS BIBLIOGRÁFICAS —
LEGISLACIÓN (federal y local) — JURIS-
PRUDENCIA — INFORMACIÓN JURÍDICA
EXTRANJERA — INFORMACIÓN GENERAL.

Suscripciones: «Revista de la Facultad de
Derecho de México», calle de San Ilde-
fonso, n.º 28, MÉXICO, D.F.

Precio de la suscripción anual: 5 dólares.

NEGOTIATING WITH THE RUSSIANS

Onze Américains éminents relatent leurs expériences en négociant avec les Russes sur :

L'assistance militaire
Le procès de Nuremberg
La commission d'Extrême-Orient
Le problème des réfugiés et des personnes déplacées
Les Balkans
L'énergie atomique
La technique soviétique des négociations

FRANCE : Dotation Carnegie pour la paix internationale,
173, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e

PAYS-BAS : N. V. Martinus Nijhoff,
Lange Voorhout 9.
's Gravenhage.

PUBLIÉ PAR : WORLD PEACE FOUNDATION
40 Mt. Vernon St., Boston 8, Mass., U.S.A.
\$3.50

PAKISTAN HORIZON

Published quarterly by the Pakistan Institute of International Affairs, Karachi, contains papers on international questions, particularly those in which Pakistan is interested.

Papers published during 1953 include:

The Welfare State in Britain
United States Foreign Policy
Spain in the Present Day World
United Nations and World Tensions
America and the Middle East
Defense of the Middle East
Education in Mexico
The Challenge of Germany

Hilary Marquand
Joseph E. Johnson
Alberto Martin Artajo
Ralph Bunche
Garland Evans Hopkins
Colin Jackson
I. H. Qureshi
K. Sarwar Hasan

Annual Subscription: \$2.40

CAHIERS D'HISTOIRE MONDIALE

JOURNAL OF WORLD HISTORY

CUADERNOS DE HISTORIA MUNDIAL

Publication trimestrielle (trilingue) de la Commission internationale pour une histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité

Directeur : LUCIEN FEBVRE, membre de l'Institut

L'abonnement au volume I^{er} (juillet 1953 à avril 1954), 2.100 fr.fr.; \$6.00;
les numéros 1, 2, 3 ont déjà paru.

Chaque numéro (250 pages environ) comprend plusieurs chapitres d'une histoire scientifique et culturelle de l'humanité rédigée par des spécialistes français et étrangers de chaque époque et de chaque branche de l'histoire : politique, sociale, économique. De nombreuses contributions intéressent l'ethnographie, l'archéologie, l'histoire des religions, l'histoire des sciences, des arts et des techniques. Les articles originaux sont rédigés en français, en anglais et en espagnol. Ils sont résumés en anglais, en allemand, et en russe.

Agents de vente exclusifs : Allemagne : M. ALEXANDER HORN, Spiegelgasse 9, Wiesbaden. — Argentine : Oficina del Libro Francés, 850 Talcahuano, Buenos Aires. — Brésil : Intercambio Franco-Brasileiro, 275 Rua Barão de Itapetingua, São Paulo. — Espagne : Divulgadora del Libro, Hermanos Miralles 89, Madrid. — Pays-Bas : NIJHOFF, La Haye.

On peut souscrire dans tous les autres pays auprès des agents des publications de l'Unesco. Agent général pour la France et l'étranger :

LIBRAIRIE DES MÉRIDIEUS, 119, boulevard Saint-Germain, PARIS-6^e.

THE LEADING MONTHLY ON ASIAN AFFAIRS

EASTERN WORLD

Keeps its readers abreast with the political, social, and economic developments in that area and aims at fostering a greater understanding between East and West. As a non-party, impartial forum for free discussion, its articles contain vital information on Asian affairs and mirror the leading opinions on all issues concerning that part of the world. Important controversial matters are ventilated in an independent manner and offer an invaluable source of information on that centre of world affairs. It is well illustrated and belongs to those few international publications which are essential to everyone who wishes to follow world events.

"... No student of Asian affairs can afford to miss this publication..."

THE TIMES

Yearly Subscription: £1.5.0 (post-free).

EASTERN WORLD 45 Dorset St., London, W.1

SOCIAL RESEARCH

Revue trimestrielle internationale, fondée en 1934 et publiée par la Graduate Faculty of Political and Social Science et l'Institute of World Affairs de la « New School for Social Research », New York.

Executive Agreements under the Bricker Amendment . . .

The New Monetary Policy

Urban Redevelopment: A New Approach to Urban Reconstruction

Chinese Assimilation in Indonesia

Rejoinder to Volkart (Note)

Chroniques des livres.

Table des matières et index du volume 20.

Revue publiée au printemps, en été, en automne et en hiver.

Abonnement annuel : \$3.00 ; étranger : \$3.50 ; l'exemplaire : \$1.00.

Sommaire du
numéro
d'hiver 1953.
(Vol. 20, n° 4.)

THOROLD J.
DEYRUP

SIDNEY
WEINTRAUB

PAUL A.
PFRETZSCHNER

JUSTUS M.
VAN DER KROEF

GISELA J.
HINKLE

66 WEST 12th STREET, NEW YORK 11, N. Y.

INSTITUT INTERNATIONAL AFRICAIN

AFRICA

Trimestriel

Publie des articles inédits sur l'ethnologie, la linguistique et l'organisation sociale des peuples africains, des notes sur les recherches en cours, une revue des livres et une bibliographie systématique des publications récentes touchant les questions africaines.

Abonnement d'un an :
35 s., 1.720 fr., \$5.25.

Adresser les commandes et toutes demandes de renseignements sur les publications et les activités de l'institut à : The Secretary, International African Institute, St. Dunstan's Chambers, 10-11 Fetter Lane, Londres, E. C. 4.

AFRICAN ABSTRACTS

*Bulletin analytique africaniste
Trimestriel*

Publie des analyses en anglais ou en français de périodiques récents concernant la linguistique et la sociologie de l'Afrique.

Abonnement d'un an :
30 s., 1.480 fr., \$4.50.

SOME BOOKS ABOUT PARLIAMENTARY GOVERNMENT

PROBLEMS OF PARLIAMENTARY GOVERNMENT IN COLONIES. A report prepared by the Hansard Society on some of the problems involved in developing parliamentary institutions in colonial territories.

12/-

"This admirable little book . . . [noted for] the lucidity of its style. . . . The authors have said the things that need constantly to be borne in mind, and have found words in which to say them which are a model of restraint."

The Times Literary Supplement.

PARLIAMENTARY GOVERNMENT IN SOUTHERN ASIA : a survey of developments in Burma, Ceylon, India and Pakistan, 1947-52. By Sydney D. Bailey. (Issued in co-operation with the International Secretariat, Institute of Pacific Relations.)

9/-

"This splendid little monograph is a worthy addition to the Hansard Society's list of publications. . . . Mr. Bailey has a sure eye for the essentials and a happy facility for describing and discussing them in crisp and economical English."

Parliamentary Affairs.

PARLIAMENTARY GOVERNMENT IN THE COMMONWEALTH. A symposium edited by Sydney D. Bailey.

10/6d

". . . contains a great number of stimulating ideas on the nature of the Commonwealth and of parliamentary government. . . . The general editor of the symposium is Mr. Sydney D. Bailey, who has a genius for enlisting the services of the best contemporary thinkers."

International Journal.

HANSARD SOCIETY, 39 MILLBANK, LONDON, S.W. 1.

REVISTA INTERAMERICANA DE BIBLIOGRAFIA

INTER-AMERICAN REVIEW OF BIBLIOGRAPHY

Revue documentaire paraissant trois fois par an. Études, notes, revues des livres, bibliographies choisies se rapportant à l'Amérique latine. Chroniques et informations sur les auteurs, les livres, les revues, les éditeurs et les bibliothèques émanant d'une équipe de collaborateurs recrutés dans 42 pays et territoires.

Publiée par la Division de philosophie, lettres et sciences, Département des affaires culturelles, Union panaméricaine, Washington 6, D. C.

Tarifs d'abonnement annuel : \$3.00 pour les pays de l'Amérique
et l'Espagne ;
\$3.50 pour tout autre pays.

*Abonnez-vous à la
grande tribune de
l'administration française*

LA REVUE ADMINISTRATIVE

REVUE BIMESTRIELLE
DE L'ADMINISTRATION
MODERNE

6 numéros par an, de
100-130 pages (21 × 27)
France : 2.200 fr.
Étranger : 2.700 fr.

★

Bureau 203,
Bourse de commerce
Paris-1^{er}.

Tél. : CEN. 23-90.
C. C. P. Paris 5450-16

Spécimen sur demande

Economia Internazionale

Revue trimestrielle

L'abonnement annuel à *Economia Internazionale* est de 5.000 lire.
Adresser les demandes d'abonnement et la correspondance à la direction, Istituto di Economia Internazionale, via Garibaldi, 4, Genova (Italia).

Centre d'études de politique étrangère,
54, rue de Varenne, Paris-7^e.

P O L I T I Q U E É T R A N G È R E

La grande revue des questions internationales.
N^o 1, février-mars 1954.

- Mario TOSCANO. Trieste, écran de la politique yougoslave ?
- Gabriel PUAUX. Essai de psychanalyse des protectorats nord-africains.
- Raymond ARON. Problèmes actuels de la diplomatie en Extrême-Orient.
- Charles-A. FISHER. L'Europe et les nationalismes asiatiques. Les Hollandais et l'Indonésie.
- P.-A. BOURGET. Stratégie périphérique.
- B. APREMONT. Les récentes tendances de la politique économique de l'U.R.S.S.

Le numéro : 330 fr.

Abonnements : France et Union française : 1.800 fr.
Étranger : 2.250 fr.

IL MULINO

*Rivista Mensile di Attualità e Cultura
ha pubblicato un fascicolo speciale:*

MOMENTI DI STORIA EUROPEA (Studi per Benedetto Croce)

con saggi di:

Roberto ABBONDANZA, Girolamo ARNALDI, Emilio CRISTIANI, Vittorio DE CAPRARIIS, Franco GAETA, Nicola MATTEUCCI, Francesco NATALE, Luigi PEDRAZZI, Antonio SANTUCCI, Gennaro SASSO, Cinzio VIOLANTE.

Direzione de "Il Mulino": Via Montebello 8 b, Bologna
Telef. 39381/29865, int. 55
C. C. P. 8/12926

Abbonamenti per l'estero: per un anno Lire 2.000
per un semestre Lire 1.100

LE PÉRIODIQUE CONSERVATEUR

Lu par des gens de tous partis dans tous pays

THE NATIONAL AND ENGLISH REVIEW

Paraît chaque mois

Le numéro : 2 shillings

Chaque mois faites retenir votre
exemplaire chez votre fournisseur habituel

A DÉCOUPER ET A REMETTRE A VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Veuillez me réserver chaque mois un exemplaire de :

THE NATIONAL AND ENGLISH REVIEW

Nom _____

Adresse _____

The National and English Review (Periodical Publications Ltd.), 2, Breems Buildings, London, E.C.4, England.

*Vous vous intéressez
aux problèmes des relations internationales ?
Vous ne pouvez, dès lors,
manquer de lire régulièrement*

CHRONIQUE DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Revue bimestrielle

Des numéros spécimens sont envoyés sur demande

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Belgique et Grand-Duché : 250 fr. b. à verser à notre C. C. P. 289.33. Étranger : 280 fr. b. à verser à notre compte 49.441, près la Banque de la Société générale de Belgique, 3, Montagne du Parc, Bruxelles. Vente à l'exemplaire : 50 fr. b.

La *Chronique de politique étrangère* a pour but de décrire d'une manière objective les grands événements internationaux et de mettre à la disposition de ses lecteurs les principaux textes qui doivent leur permettre d'étudier et de juger la situation internationale.

BOLETÍN DEL INSTITUTO DE DERECHO COMPARADO DE MÉXICO

*Órgano del Instituto de Derecho Comparado
de la Universidad Nacional Autónoma
de México*

Publica tres números al año: enero-abril; mayo-agosto y septiembre-diciembre.

DOCTRINA. — LEGISLACIÓN (nacional y extranjera).

— TEXTOS Y DOCUMENTOS LEGISLATIVOS de los distintos países, principalmente de Hispanoamérica.

— REVISTA DE REVISTAS (extractos de artículos aparecidos en revistas jurídicas del país y del extranjero). — INFORMACIÓN (congresos, conferencias y reuniones nacionales e internacionales).

Suscripciones a: Instituto de Derecho Comparado, calle de San Ildefonso, n^o. 28, MÉXICO, D. F.
Precio de la suscripción anual: 4 dólares.

PHYLON

*The Atlanta University
Review of Race and Culture*

INVITES YOU to join our expanding group of regular readers of the only publication devoted exclusively to trends and events in racial and cultural relations.

PHYLON features distinguished writers in:

Topical and timely analyses
Professional and scientific papers
Personality profiles
Short stories and poetry
Reviews of current books and
AN ANNUAL SPECIAL ISSUE

PHYLON rates are as follows:

\$2.00 per year; a two-year or two subscriptions for \$3.50.

Foreign subscriptions: \$2.50 a year; single copies, \$1.00. Subscriptions for Sterling areas including Great Britain, Africa, Asia, Australia and the West Indies: 15 shillings a year; single copies; 3s. 6d. Address: Intereps, Ltd., 15 New Row, St. Martin's Lane, London W.C.2, England.

PHYLON, ATLANTA UNIVERSITY, ATLANTA 3, GEORGIA

THE MIDDLE EAST JOURNAL

**THE ONLY AMERICAN QUARTERLY EXCLUSIVELY
DEVOTED TO DISCUSSION OF MIDDLE EAST TOPICS**

Authoritative, objective, non-partisan, the JOURNAL keeps its readers abreast of developments in a detailed quarterly chronology, reviews the latest books and lists fully American and foreign periodical materials dealing with the area. It publishes significant documents and state papers, and highlights in its articles political, social and cultural trends in ALL countries of the Middle East.

ONE-YEAR SUBSCRIPTION \$6

TWO YEARS \$11

(Payable in U.S. dollars or Unesco book coupons.)

THE MIDDLE EAST INSTITUTE

2002 P STREET, N.W.

WASHINGTON, D.C.

CONTENTS — JANUARY 1954

Journal
of
Central
European
Affairs

EDUCATIONAL REFORM IN POLAND IN THE
EIGHTEENTH CENTURY

Nicholas Hans

HEINRICH BRÜHL : A SAXON POLITICIAN OF
THE EIGHTEENTH CENTURY

Robert L. Koehl

LORD CURZON AND PASHITCH—LIGHT ON YUGO-
SLAVIA; TURKEY AND GREECE IN 1922

Lazare Marcovitch

THE TRANSYLVANIAN QUESTION : ROMANIA
AND THE BELLIGERENTS, JULY-OCTOBER 1914

Zoltán Szász

CZECHOSLOVAKIA AND ITALY : MY NEGOCIA-
TIONS WITH MUSSOLINI, PART I: 1922-1923

Vlastimil Kybal

A NOTE ON THE FIRST INTERNATIONAL CON-
GRESS OF HISTORIANS AT BUDAPEST

Otakar Odložilik

Reviews & Notes. Recent Periodical Literature

Published Quarterly at the University of Colorado, Boulder, Colorado
S. HARRISON THOMSON, Editor

Yearly Subscription: \$5

Single Numbers: \$1.50

SOCIOLOGICAL ABSTRACTS

A quarterly periodical containing detailed abstracts from American and foreign periodicals in the English language under a pragmatic classification, with journal, author and content indexes.

Annual subscriptions are: \$3.50 individual, \$4.50 libraries and institutions, and \$5 foreign subscriptions except Canada.

Address all communications and subscriptions to:

The Editor

S O C I O L O G I C A L A B S T R A C T S

218 East 12th Street, New York 3, N.Y., U.S.A

Association of Principals of Technical Institutions (India)

c/o Delhi Polytechnic, Lothian Road, Delhi-6, India

ANNOUNCEMENT

An All-India Exhibition of Technical Institutions will be held at Delhi Polytechnic, Delhi (India) along with the Thirteenth Annual Conference of the APTI (India) in May 1954 (11 to 14) under the auspices of the Association of Principals of Technical Institutions (India). It is expected that all the important technical institutions and industrial firms in India will participate in the exhibition and display informative news and equipment. Interested parties may contact the Secretary, APTI (India), C/O Delhi Polytechnic, Delhi-6.

ÉDITIONS DU MONDE NOUVEAU

185, rue de la Pompe, Paris-16^e

C. C. P. 5682-70

Vient de paraître :

FRANÇOIS HOUTISSE

LA
COEXISTENCE
PACIFIQUE

Essai d'analyse

*« Le plus complexe et le plus grave de tous les
problèmes de notre temps »*

LE MYTHE DE LA VICTOIRE INÉVITABLE : La société communiste et « le sens de l'Histoire ». La Russie et la domination mondiale. L'avènement du prolétariat. — **LE MYTHE DE L'INFAILLIBILITÉ COMMUNISTE :** Formation et fondements du mythe. Les manipulations de l'histoire et de l'actualité. — **STRATÉGIE ET TACTIQUE :** Nature de l'idéologie soviétique. Nature interne du régime soviétique. — **ÉPILOGUE SUR LES ÉPIGONES.**

Un volume 12 × 19 cm sur vélin alfa, 256 pages :
450 francs.

Vient de paraître :

LE RELÈVEMENT RURAL

en pays tropicaux et sub-tropicaux

Compte rendu de la 28^e session de l'Incid. La Haye, 6-10 septembre 1953.

Un volume indispensable à tous ceux qui se préoccupent du développement des régions tropicales et sub-tropicales, que ce soit d'un point de vue économique, social, juridique ou politique.

Il contient notamment :

Le discours d'ouverture prononcé par S. A. R. le prince Bernhard des Pays-Bas, président d'honneur de la session ; 32 rapports exposant les plans de relèvement rural projetés dans 30 pays ;

Un compte rendu des discussions ;

Le texte des conclusions.

1 vol. de 400 p. in-8° angl.-franç. : 275 fr. b., 1.925 fr. fr., 275 ptas, 154 esc.

En vente au Secrétariat général de l'Institut international des civilisations différentes (INCIDI), 11, boulevard de Waterloo, Bruxelles, Belgique.

Éditeur de la revue trimestrielle Civilisations.

BULLETIN DE DOCUMENTATION FISCALE INTERNATIONALE

Revue bimensuelle publiée par le Bureau international de documentation fiscale, HERENGRACHT 196, AMSTERDAM (Pays-Bas).

Ce bulletin présente des informations sur la législation fiscale des divers pays, ainsi que sur le droit international et le droit fiscal comparé.

Il a déjà traité, ou traitera, des questions suivantes :

1. La fiscalité dans les États fédéraux ;
2. Les dispositions légales relatives au calcul des bénéfices imposables dans les entreprises industrielles et commerciales ;
3. L'évasion fiscale ; ses causes et les dispositions légales permettant de les éviter ;
4. La fiscalité relative aux assurances sur la vie, aux pensions, aux rentes viagères, etc.

Il contient également

Des informations sur les actes législatifs et la jurisprudence, ainsi que tous commentaires officiels à ce sujet ;

Une revue des livres et articles traitant de questions fiscales ;

Un vocabulaire technique de termes fiscaux, en quatre, cinq ou six langues ;

Des suppléments, où l'on trouve notamment une revue des conventions relatives à la double imposition, ainsi que le texte desdites conventions.

PRIX { 5 dollars par an (suppléments non compris)
7,25 dollars par an (avec suppléments)

ou l'équivalent en monnaie du pays.

IL POLITICO

RIVISTA DI
SCIENZE POLITICHE

DIRECTEUR :
BRUNO LEONI



NELL'ULTIMO NUMERO

- C. GINI, La concezione del progresso economico in Oriente ed in Occidente
A. MARONGIU, Valore della storia delle istituzioni politiche
A. GIULIANI, I due storicismi

NOTES ET COMMENTAIRES

Sul concetto di ambivalenza delle coordinate morali (V. Beonio-Brocchieri)
Dall'Urbanistica ad una rinnovata Scienza dell'Amministrazione? (R. Melis)
La sociologia come scienza autonoma (G. Nirchio)
Alcuni aspetti del sistema finanziario dell'URSS (M. Talamona)

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT DE SCIENCES POLITIQUES

Visita del prof. Leoni alle Università americane
Nuova Collana di Studi Politici
Congresso dell' Istituto Internazionale delle Finanze Pubbliche
Fondazione dell' Istituto Internazionale di Filosofia Politica

NOTES

Sur les récents ouvrages de : B. Barber, F. L. Gaushof, H. G. Nicholas, E. Cataldi, G. Del Vecchio, G. Radbruch, C. Mortati, U. Fragola, G. Renato, G. Tucci, S. F. Romano, S. Maccoby, etc.

ANNÉE XVIII

N° 3

ABONNEMENT ANNUEL POUR L'ÉTRANGER : 2.500 LIRES

Adresser les demandes d'abonnement et la correspondance à la direction,
Istituto di Scienze Politiche — Università di Pavia (Italie)

CHRISTIANISME SOCIAL

SOMMAIRE DU NUMÉRO 1-2 (JANVIER-FÉVRIER 1954)

Raoul CRESPIN Ruptures.
Martin NIEMOELLER Notre peuple parmi les peuples.
Henri ROSER A propos d'un voyage à Madagascar.
Un débat œcuménique sur la « Société responsable »
André PHILIP La C. E. D.

André KERGMARD Pour l'unité d'action.
Édouard DEPREUX Un seul obstacle à l'unité d'action.

Notre vie quotidienne

avec G. BOIS, J. HADEY, V. HOLLARD, R. MARTIN, C. VIENNEY, M. VOGÉ.

Notes et documents — Livres et revues

avec P. ARBOUSSE-BASTIDE, R. BROWNE, R. MOSSE-BASTIDE, P. POUJOL.

Le numéro : 250 francs. Abonnement : 1.100 francs.
52, rue de Londres, Paris — C.C.P. 6337-54.

Revue internationale

S Y N T H È S E S

paraissant à Bruxelles mensuellement,
sous la direction de Maurice LAMBILLIOTTE.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 92 DE JANVIER 1954

Éditorial : Une dialectique de l'évolution, par Maurice LAMBILLIOTTE.
Vers une phénoménologie des rapports sociaux, par Frédéric ZUCKERKANDL.
Introduction à la symbolique extrême-orientale, par André ALLARD-OLIVIER.
La science moderne et l'enseignement de la tradition, par le Dr M. ENGELSON.
Jules Destrée. Souvenirs, par le baron Pierre PAULUS.

CHRONIQUES

Chronique littéraire, par Nelly CORMEAU.
Les livres d'histoire, par Marc VARENNE.
Chronique économique, par Raymond LARCIER.
Chronique des revues, par Christiane THYS-SERVAIS.
Synthèses de la Presse étrangère, par DROGMAN.
Notes de livres.
Création et critique, par Marcel LECOMTE.

Secrétaire de rédaction : Christiane THYS-SERVAIS, 6, rue des Bollandistes,
BRUXELLES IV.

Sur demande, un ancien numéro sera envoyé gracieusement, à titre de
spécimen.

American Psychological Association

PUBLICATIONS

AMERICAN PSYCHOLOGIST

Directeur : FILLMORE H. SANFORD, de l'American Psychological Association. Présente tous les documents officiels de l'association et des articles concernant la psychologie en tant que profession. Mensuel.

Abonnement : \$8.00 (Étranger : \$8.50). Le numéro : \$1.00.

JOURNAL OF ABNORMAL AND SOCIAL PSYCHOLOGY

Directeur : J. McV. HUNT, de l'Université de l'Illinois. Articles originaux sur la psychologie des anormaux et la psychologie sociale, critiques et rapports sur des cas particuliers. Trimestriel.

Abonnement : \$7.00 (Étranger : \$7.50). Le numéro : \$2.00.

JOURNAL OF APPLIED PSYCHOLOGY

Directeur : DONALD G. PATERSON, de l'Université du Minnesota. Articles relatifs aux applications de la psychologie dans les affaires, l'industrie et l'enseignement. Bimestriel.

Abonnement : \$7.00 (Étranger : \$7.50). Le numéro : \$1.50.

JOURNAL OF COMPARATIVE AND PHYSIOLOGICAL PSYCHOLOGY

Directeur : HARRY F. HARLOW, de l'Université du Wisconsin. Articles originaux sur la psychologie comparée et les rapports entre la psychologie et la physiologie. Bimestriel.

Abonnement : \$8.00 (Étranger : \$8.50). Le numéro : \$1.50.

JOURNAL OF CONSULTING PSYCHOLOGY

Directeur : LAURANCE F. SHAFFER, du Teachers College, de l'Université Columbia. Articles sur la psychologie clinique et le rôle du psychologue consultant. Bimestriel.

Abonnement : \$7.00 (Étranger : \$7.50). Le numéro : \$1.25.

JOURNAL OF EXPERIMENTAL PSYCHOLOGY

Directeur : ARTHUR W. MELTON, AF Personnel and Training Research Center de la Lackland Air Force Base. Articles originaux sur des travaux à caractère expérimental. Mensuel ; les numéros sont réunis en deux volumes par an.

Abonnement : \$15.00 pour les deux volumes. (Étranger : \$15.50). Le numéro : \$1.50.

PSYCHOLOGICAL ABSTRACTS

Directeur : C. M. LOUTTIT, de Université de l'Illinois. Analyses non critiques d'ouvrages parus dans le monde entier sur la psychologie ou les problèmes qui s'y rattachent. Bimestriel.

Abonnement : \$8.00 (Étranger : \$8.50). Le numéro : \$2.00.

PSYCHOLOGICAL BULLETIN

Directeur : WAYNE DENNIS, du Brooklyn College. Comptes rendus critiques d'ouvrages de psychologie, articles de méthodologie, comptes rendus de livres et débats contradictoires. Bimestriel.

Abonnement : \$8.00 (Étranger : \$8.50). Le numéro : \$1.50.

PSYCHOLOGICAL MONOGRAPHS : GENERAL AND APPLIED

Directeur : HERBERT S. CONRAD, du U.S. Office of Education, Washington, D.C. Rend compte de recherches et d'études de grande ampleur effectuées en laboratoire ; chaque étude fait l'objet d'un numéro distinct ; paraît irrégulièrement, à raison de 12 numéros par an environ.

Abonnement : \$7.00 par volume (Étranger : \$7.50). Le prix varie pour chaque monographie suivant format.

PSYCHOLOGICAL REVIEW

Directeur : THÉODORE M. NEWCOMB, University of Michigan. Articles originaux de caractère théorique. Bimestriel.

Abonnement : \$6.50 (Étranger : \$7.00). Le numéro : \$1.25.

Adressez les commandes à :

AMERICAN PSYCHOLOGICAL ASSOCIATION
1333 Sixteenth Street N.W., Washington 6, D.C., U.S.A.

RECUEIL INTERNATIONAL DE LÉGISLATION SANITAIRE

Éditions en langue française
et en langue anglaise

Le *Recueil international de législation sanitaire*, publié trimestriellement par l'Organisation mondiale de la santé, est le seul périodique consacré exclusivement à la législation sanitaire. Chaque numéro présente un choix de lois et règlements sanitaires provenant de nombreux pays. Les textes sont soit reproduits intégralement ou sous forme d'extraits, soit résumés ou simplement mentionnés par leur titre. Le *Recueil* publie également, à intervalles, des études de législation comparée sur des sujets déterminés, ainsi qu'une partie bibliographique qui donne la liste et de brefs comptes rendus de divers ouvrages de législation sanitaire.

Prix de l'abonnement pour un volume de 4 numéros : 25 fr. s. 40/- \$6.00
Le numéro : 7 fr. s. 12/- \$1.75

Tirages à part :

« Soins infirmiers : Aperçu de législation sanitaire comparée », extrait du volume 4, n° 4. Exposé des textes législatifs régissant l'exercice des soins infirmiers dans plus de 20 pays. 1 fr. s. 2/- \$.2

« Lèpre : Aperçu de législation sanitaire comparée », extrait du volume 5, n° 1. Exposé de la législation concernant la lutte contre la lèpre dans 35 pays. 1 fr. s. 1/9 \$.25

Les commandes sont reçues directement par la Section des ventes, ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, PALAIS DES NATIONS, GENÈVE (SUISSE) ou par l'intermédiaire de votre libraire habituel.

L'année politique et économique

publie des études de haute tenue scientifique sur les grands problèmes de politique française et de politique internationale.

Indépendante de tous groupements politiques ou autres, *L'année politique et économique* a pour seule ambition de dire ce qu'elle croit vrai.

Directeur : BERNARD LAVERGNE, professeur à la Faculté de droit de Paris.

La revue paraît tous les deux mois.

ABONNEMENT ANNUEL : FRANCE et UNION FRANÇAISE : 1.100 francs.
ÉTRANGER : 1.300 francs.

CHAQUE FASCICULE : 300 francs.
On envoie sur demande un spécimen gratuit.

ADMINISTRATION : 19, QUAI DE BOURBON, PARIS-4^e.

DOCUMENTS

*Revue mensuelle
des
questions allemandes*

DOCUMENTS vous informera sur tous les grands événements de la vie politique, économique, sociale et culturelle des deux Allemagnes.

DOCUMENTS vous permettra de connaître l'opinion des Allemands sur les problèmes d'actualité mondiale.

DOCUMENTS vous révélera, dans sa rubrique « A travers les Allemagnes », les réactions de l'homme de la rue.

DOCUMENTS vous tiendra au courant des principaux ouvrages paraissant en Allemagne ou traitant des problèmes allemands.

DOCUMENTS sera pour vous une source d'informations objectives sur tout ce qui concerne l'Allemagne.

Le numéro : 150 fr.

France et U. F. : un an 1.500 fr. — six mois 800 fr.

Étranger : un an 1.800 fr. — six mois 1.000 fr.

C. C. P. Strasbourg 797.76 de M. du Rivau, Strasbourg.

Demandez un spécimen à l'adresse postale de la revue :

DOCUMENTS, S. P. 81.528 par BCM. « C », PARIS

the journal of politics

A QUARTERLY JOURNAL DEVOTED TO THE STUDY OF POLITICAL SCIENCE IN AMERICA AND OVERSEAS

The *Journal of Politics*, now in its fourteenth year, is published four times a year with a total of *circa* 800 pages annually. It presents articles, both critical and interpretative, which emphasize the functional side of political science.

The *Journal of Politics* publishes materials drawn from the entire field of political science, both in America and in countries overseas. Its contributors include the leading scholars in the field such as George H. Sabine, Hans Kelsen, Francis W. Coker, Herman Finer, Edward S. Corwin, and many others. Their contributions cover the major areas of political science:

Political Theory - Public Law - Administration - Politics - International Law - American National and State Government - Comparative Government - Government and the Economy.

From time to time the *Journal of Politics* has set aside an entire issue for a symposium on a topic of current interest. The most recent in this series appeared in the August 1951 issue, containing eight articles by outstanding scholars and leading government officials on the topic *Resources and Policy: Current Issues in Conservation*. Other symposia were devoted to the British Labour Government 1945-1950, the American Presidency, the American South, and post-war governments of Europe and the Far East.

Annual Subscription \$5.00 (Outside the Western hemisphere \$5.50).

Published by the Southern Political Science Association in co-operation with the University of Florida.

EDITOR: René de Visme Williamson, *University of Tennessee, Knoxville 16, Tennessee.*

ASSOCIATE EDITOR: Lee S. Greene, *University of Tennessee, Knoxville 16, Tennessee.*

MANAGING EDITOR: Manning J. Dauer, *University of Florida, Gainesville, Florida.*

Please address all subscription correspondence to the Managing Editor.

HOMMES *et* MONDES

LE MONDE A TRAVERS LES HOMMES
LES HOMMES A TRAVERS LE MONDE

Littérature — Science — Histoire
Économie — Arts — Politique

ABONNEMENTS :

France,	un an : 1.950 fr.
	6 mois : 1.050 fr.
Étranger,	un an : 2.500 fr.
	6 mois : 1.300 fr.

11 BIS, AVENUE KLÉBER, PARIS-16^e — C. C. P. 5462-56

LA
GRANDE
REVUE
FRANÇAISE
D'ACTUALITÉ
MONDIALE

THE JOURNAL OF SOCIAL ISSUES

Quarterly Publication of
The Society for the Psychological Study of Social Issues
A Division of the American Psychological Association

CURRENT NUMBERS :

Vol. IX, No. 3 Academic Freedom in a Climate of Insecurity
(edited by Ernest O. Melby and M. Brewster Smith)

Vol. IX, No. 4 Desegregation: An Appraisal of the Evidence
(by Kenneth B. Clark)

Supplement Series No. 7 Human Potentialities (Kurt Lewin
Memorial Lecture by Gardner Murphy)

The Journal brings research in social psychology and the
social sciences to bear on social practice. Each number is devoted
to a single topic.

Yearly Subscription, \$4; Single Copies, \$1.25; Supplement
Series, \$0.50 each.

Order from :

ASSOCIATION PRESS
291 Broadway, New York 7, New York, U.S.A.

THE BRITISH JOURNAL OF SOCIOLOGY

SOMMAIRE DU VOLUME V, no. 1

MARS 1954

- A Study of Change in Social Science by Wayne Hield
Aristocracy and the Middle Class in the
British Political Elite 1886-1916 by W. L. Guttsman
Suffragium: from Vote to Patronage by G. E. M. de Ste Croix
Crime or Disease by A. G. N. Flew.
Peasant Movement in Norway : a Study
in Class and Culture by Peter A. Munch
Attendance in the Coal Mining Industry by F. D. K. Liddell
Our Contributors
Corrigenda
Book Reviews Edited by D. G. Macrae

Publication trimestrielle. Abonnement annuel : 30s. ; l'exemplaire : 10s.

ROUTLEDGE AND KEGAN PAUL
68-74 Carter Lane, London, E.C.4

THE AMERICAN ECONOMIC REVIEW

VOLUME XLIV

MARS 1954

Contents

- C. B. HOOVER Institutional and Theoretical Implications of Economic Change.
J. S. BAIN Economics of Scale, Concentration, and the Condition of Entry
in Twenty Manufacturing Industries.
J. K. GALBRAITH Economic Preconceptions and the Farm Policy.
L. B. YEAGER Some Questions about Growth Economics.
R. W. CLOWER An Investigation into the Dynamics of Investment.
M. J. BAILEY Price and Output Determination by a Firm Selling Related
Products.
S. I. KATZ Exchange Flexibility and the Stability of Sterling.
Eli GINZBERG What Every Economist Should Know about Health and Medicine.

Reviews of Books, Titles of New Books, Periodicals, Notes

The AMERICAN ECONOMIC REVIEW, a quarterly, is the official publication of the American Economic Association and is sent to all members. The annual dues are \$6. Address editorial communications to Dr. Bernard F. Haley, Editor, *American Economic Review*, Stanford University, Room 220, Stanford, California; for information concerning other publications and activities of the Association, communicate with the Secretary-Treasurer, Dr. James Washington Bell, American Economic Association, Northwestern University, Evanston, Illinois. Send for information booklet.

DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE

fondée en 1934

par l'Association de documentation économique et sociale

Sa publication, interrompue en 1939, a été reprise en 1947 sous le double timbre de l'Association de documentation économique et sociale (A.D.E.S.) et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (I.N.S.E.E.), Direction de la conjoncture et des études économiques.

Analyse 180 revues environ, choisies parmi les plus importantes dans le domaine économique en France et à l'étranger. Les analyses sont objectives, non critiques et présentées suivant un plan de classification décimal en usage à l'I.N.S.E.E. Impression recto seulement pour permettre la mise sur fiches de format international $7,5 \times 12,5$ cm.

Le dépouillement bibliographique est progressivement étendu aux ouvrages, dans la mesure où les éditeurs veulent bien consentir à cette publication le service de presse habituel. Adresser toute correspondance et tous envois à :

DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE, 29, quai Branly, PARIS-7^e.

Abonnements, publicité : aux Presses universitaires de France, 108, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e. Tél. : DANton 48-64. C. C. P. 392-33.

Vente : aux Presses universitaires de France, département des périodiques, 1, place Paul-Painlevé, Paris-5^e. Tél. : ODEon 64-10.

Abonnement (5 numéros) :

France et Union française, 1.700 fr.
Étranger, 1.900 fr.

Vente au numéro :

400 fr.

La Revista de Derecho Jurisprudencia y Administración (Montevideo, Uruguay)

Director: EDUARDO J. COUTURE

DOCTRINA
JURISPRUDENCIA
LEGISLACIÓN
CASOS PRÁCTICOS
BIBLIOGRAFÍA

Suscripción: En el Uruguay, \$15 m/u Al exterior, US \$7.50

Correspondencia a: Dr. Eduardo J. Couture, bulevar España 2122, Montevideo, Uruguay

PUBLICATIONS DE L'UNESCO
AGENTS GÉNÉRAUX

ALLEMAGNE
Unesco Vertrieb für
Deutschland,
R. Oldenbourg,
MUNICH.

ARGENTINE
Editorial Sudamericana, S. A.,
Alsina 500,
BUENOS AIRES.

AUSTRALIE
Oxford University Press,
346 Little Collins Street,
MELBOURNE.

AUTRICHE
Wilhelm Frick Verlag,
27 Graben,
Vienne I.

BELGIQUE
Librairie Encyclopédique,
7, rue du Luxembourg,
Bruxelles IV.

BOLIVIE
Libreria Selecciones,
avenida 16 de Julio 216,
LA PAZ.

BRÉSIL
Livreria Agir Editoria,
rua México 98-B,
caixa postal 3291,
RIO DE JANEIRO.

CANADA
Periodica, Inc.,
5112, avenue Papineau,
MONTRÉAL 34.
University of Toronto Press,
TORONTO.

CEYLAN
The Lake House Bookshop,
The Associated Newspapers
of Ceylon, Ltd., P. O. B. 244,
COLOMBO I.

CHILI
Librería Lope de Vega,
calle Estado 54,
SANTIAGO.

CHYPRE
M. E. Constantinides,
P. O. B. 473,
NICOSIA.

COLOMBIE
Emilio Royo Martín,
Carrera 9a, 1791,
BOGOTÁ.

COSTA RICA
Trejos Hermanos,
apartado 1313,
SAN JOSÉ.

CUBA
Unesco, Centro Regional
en el Hemisfero Occidental,
calle 5, n° 306, Vedado,
apartado 1358,
LA HAVANE.

DANEMARK
Ejnar Munksgaard, Ltd.,
6 Norregade,
COPENHAGUE K.

ÉGYPTE
La Renaissance d'Égypte,
9, rue Adly-Pasha,
LE CAIRE.

ÉQUATEUR
Casa de la Cultura Ecuatoriana,
avenida 6 de Diciembre 332,
QUITO.

ESPAGNE
Aguilar S. A. de Ediciones,
Juan Bravo 38,
MADRID.

**ÉTATS ASSOCIÉS DU CAM-
BODGE, DU LAOS ET DU
VIET-NAM**
Librairie nouvelle
Albert Portail,
B. P. 283,
SAIGON.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
Columbia University Press,
2960 Broadway,
NEW YORK 27, N. Y.

**FÉDÉRATION MALAISE
ET SINGAPOUR**
Peter Chong & Co.,
P. O. B. 135,
SINGAPOUR.

FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa,
2 Keskuskatu,
HELSINKI.

FORMOSE
The World Book Co., Ltd.,
99 Chung King South Rd.,
TAIPEH.

FRANCE
Vente au détail:
Librairie de l'Unesco,
C. C. P. Paris 21-27-90 ;
Société générale,
Compte n° 13.801,
45, av. Kléber,
PARIS.
Vente en gros:
Unesco, Division des ventes,
19, av. Kléber,
PARIS-16°.

GRÈCE
Elefthéroudakís,
Librairie internationale,
ATHÈNES.

GUYANE NÉERLANDAISE
Radhakishun & Co. Ltd.
(Book Dept.),
Watermolenstraat 36,
PARAMARIBO.

HAITI
Librairie « A la Caravelle »,
36, rue Roux,
B. P. III-B,
PORT-AU-PRINCE.

HONG-KONG
Swindon Book Co.,
25 Nathan Road,
KOWLOON.

HONGRIE
Kultura, P. O. B. 149,
BUDAPEST 62.

INDE
Orient Longmans, Ltd.,
Indian Mercantile Chamber,
Nicol Road,
BOMBAY.
17 Chittaranjan Ave.,
CALCUTTA.
36-A Mount Road,
MADRAS.
Sous-dépôts:
Oxford Book and Stationery Co.,
Scindia House,
NEW DELHI.
Rajkamal Publications, Ltd.,
Himalaya House,
Hornby Road,
BOMBAY I.

INDONÉSIE
G. C. T. van Dorp & Co.,
Djalan Nusantara 22,
DJAKARTA.

- IRAK**
McKenzie's Bookshop,
BAGDAD.
- ISRAËL**
Blumstein's Bookstores, Ltd.,
35 Allenby Road,
P. O. B. 5154,
TEL-AVIV.
- ITALIE**
G. C. Sansoni,
via Gino Capponi 26,
casella postale 552,
FLORENCE.
- JAMAÏQUE**
Sangster's Book Room,
99 Harbour Street,
KINGSTON.
Knox Educational Services,
SPALDINGS.
- JAPON**
Maruzen Co., Inc.,
6 Tori-Nichome,
Nihonbashi,
TOKYO.
- JORDANIE**
Joseph I. Bahous & Co.,
Dar ul-Kutub,
Salt Road,
AMMAN.
- LIBAN**
Librairie Universelle,
avenue des Français,
BEYROUTH.
- LUXEMBOURG**
Librairie Paul Bruck,
50, Grand-Rue.
- MADAGASCAR**
La Librairie de Madagascar,
TANANARIVE.
- MALTE**
Sapienza's Library,
26 Kingsway,
LA VALETTE.
- MEXIQUE**
Difusora de las publicaciones
de la Unesco,
127 avenida Ejido,
esc. 401,
MEXICO D. F.
- NIGERIA**
C. M. S. Bookshop,
P. O. B. 174,
LAGOS.
- NORVÈGE**
A. S. Bokhjornet,
Stortingsplass 7,
OSLO.
- NOUVELLE-ZÉLANDE**
Unesco Publications Centre,
7 De Lacy Street,
DUNEDIN, N. E. 2.
- PAKISTAN**
Ferozsons :
60 The Mall,
LAHORE.
Bunder Road,
KARACHI.
35 The Mall,
PESHAWAR.
- PANAMA**
Agencia Internacional
de Publicaciones,
apartado 2052,
plaza de Arango n° 3,
PANAMA, R. P.
- PAYS-BAS**
N. V. Martinus Nijhoff,
Lange Voorhout 9,
LA HAYE.
- PÉROU**
Librería Internacional
del Perú, S. A.,
apartado 1417,
LIMA.
- PHILIPPINES**
Philippine Education Co.,
1104, Castillejos,
Quiapo,
MANILLE.
- PORTO RICO**
Panamerican Book Co.,
SAN JUAN 12.
- PORTUGAL**
Publicações Europa-
América, Ltda.,
4 rua da Barroca,
LISBONNE.
- ROYAUME-UNI**
H. M. Stationery Office,
P. O. B. 569,
LONDRES, S. E. 1.
- SÉNÉGAL**
Librairie « Tous les livres »,
30, rue de Thiong,
DAKAR.
- SUÈDE**
A/B C. E. Fritzes Kungl.,
Hovbokhandel,
Fredsgatan 2,
STOCKHOLM 16.
- SUISSE**
Europa Verlag,
5 Rämistrasse,
ZURICH.
Librairie de l'Université,
case postale 72,
FRIBOURG.
- SYRIE**
Librairie Universelle,
DAMAS.
- TANGER**
Centre international,
20, rue Molière.
- TCHÉCOSLOVAQUIE**
Artia Ltd.,
30 Ve Smečkách,
PRAGUE 2.
- THAÏLANDE**
Suksapan Panit,
Arkarn 9,
Rajdamnern Avenue,
BANGKOK.
- TUNISIE**
Victor Boukhors,
4, rue Nocard,
TUNIS.
- TURQUIE**
Librairie Hachette,
469 Istiklal Caddesi,
Beyoglu,
ISTANBUL.
- UNION BIRMANE**
Burma Educational Bookshop,
551-3 Merchant Street,
P. O. B. 222,
RANGOON.
- UNION SUD-AFRICAINE**
Van Schaik's Bookstore,
P. O. B. 724,
PRÉTORIA.
- URUGUAY**
Centro de Cooperación Cien-
tífica para América Latina,
bulevar Artigas 1320,
MONTEVIDEO.
- VENEZUELA**
Librería Villegas Venezolana,
Madrices a Marrón, N. 35,
Pasaje Urdaneta, local B,
CARACAS.
- YUGOSLAVIE**
Jugoslovenska Knjiga,
Terazije 27/II,
BELGRADE.

BONS DE LIVRES DE L'UNESCO

Utilisez les bons de livres de l'Unesco pour l'achat d'ouvrages à caractère éducatif, scientifique ou culturel. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à :

BONS DE LIVRES DE L'UNESCO, 19, avenue Kléber, Paris-16.

4566-4-54.
Imp. CRÉTÉ, Corbeil-Essonnes (S.-et-O.).
